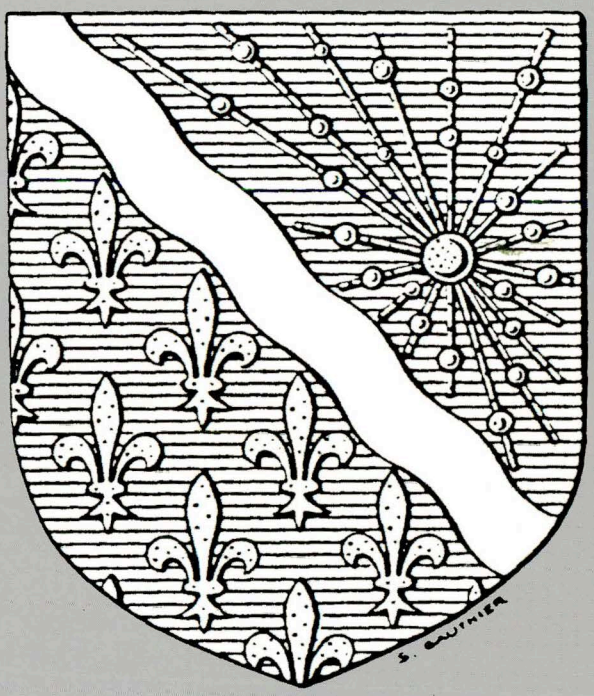
ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
N° 78 (2008)



CHAMARANDE

ESSONNE et HUREPOIX

ANNÉE 2007 – BULLETIN N° 77

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ :
Conseil d'administration, nouveaux membres, Sortie de printemps et Assemblée générale à La Ferté-Alais, Promenade d'automne à Orsay, Villebon-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel 3

Françoise BAZIN : *l'église Saint-Clair de Gometz-le-Châtel* 7

ARTICLES

Paulette CAVAILLER : *Le patrimoine de la collégiale Saint-Spire de Corbeil au XIIIe siècle* 13

Jacques GÉLIS : *Le docteur Laurent AMODRU, châtelain de Chamarande et homme politique (1849-1930)* 31

Michel MARTIN : *Les toponymes d'origine celtique dans le département de l'Essonne* 63

Mathieu BEAUHAIRE : *Conceptualisation et édification de l'hommage aux morts de la Grande guerre en Essonne* 85

Alain BÉNARD : *Les polissoirs de Soucy-la-Briche* 163

Monique OLIVE, Marianne CHRISTENSEN, Nicole PIGEOT, Yvette TABORIN : *Le site magdalénien d'Étiolles en 2008*..... 167

NOTES ARCHÉOLOGIQUES 199

PATRIMOINE ARCHITECTURAL 203

BIBLIOGRAPHIE 207

CHRONIQUE 223

NÉCROLOGIE 241

Essonne et Hurepoix, bulletin de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, est indexé dans la base *FRANCIS* du CNRS et ses articles sont signalés dans *article@INIST.*

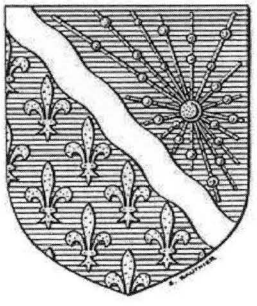
BULLETIN

N° 78 (2008)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île de France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil général de l'Essonne



CHAMARANDE

© 2009 *Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix (SHAEH)*

Archives départementales, rue du Commandant Arnoux, 91730 Chamarande
ISSN 1778-9257

Vie de la Société

Conseil d'administration (2009)

Président d'honneur
M. l'Abbé Jean MERMINOD
Vice-président d'honneur
M. le Marquis de GANAY

Bureau
Président
M. Alain DEVANLAY
Vice-présidents
M. Jacques GÉLIS
M. Serge BIANCHI
Secrétaire générale
Mme Annie JACQUET
Secrétaire général adjoint
M. Alain SENÉE
Trésorier
M. Jacques MACÉ
Membre
Mme Paulette CAVAILLER

Membres du Conseil
Mme Anne d'ANDURAIN
M. Michel ARRAMBOURG
M. Dominique BASSIÈRE
M. Alain BÉNARD
M. Jean-Jacques IMMEL
M. Denys KLEIN
Mme Nicole LEMAITRE
M. François PETIT
Mme Yvette TABORIN

Nouveaux membres inscrits en 2008

CHRIST Xavier et Bernadette 32 rue Savier 92240 MALAKOFF

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE DU VAL D'OISE Abbaye de Maubuisson 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE – ESSONNE 2 rue du Facteur Cheval 91025 ÉVRY

Le nombre de membres au 31 décembre 2008 est de 311.

Assemblée générale pour 2007 et sortie de printemps à La Ferté-Alais

La Société historique et archéologique de l'Essonne, a tenu son Assemblée générale pour la clôture de l'exercice 2007, le samedi 14 juin 2008, dans une salle de l'aérodrome Jean-Baptiste Salis à Cerny, en présence d'une bonne quarantaine de ses membres.

Le président ouvre la séance à 9 heures. Après avoir présenté la liste des membres lui ayant fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, il rappelle les activités de la Société depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue à La Forêt-Sainte-Croix, le 9 juin 2007 et dont le compte rendu sera publié dans le prochain bulletin (n° 77).

La sortie d'automne, qui a rassemblé 35 adhérents, a été organisée à Mennecy, le dimanche 30 septembre, par l'association *Eaux et Fontaines de Mennecy,* animée par Françoise et Jean-François Poitvin. Le compte rendu de cette promenade figure également dans le prochain bulletin.

Le numéro 76, pour l'année 2006, totalise 192 pages. Notons que la baisse du coût du bulletin (hors supplément, routage et affranchissement) se confirme ; le prix à la page, qui était de 51 € pour le n° 73, est descendu à 30 € pour le n° 74, à 27 € pour le n° 75 et s'établit à 24 € pour ce numéro 76.

Le n° 77, pour l'année 2007, en cours de réalisation, sera distribué à l'automne 2008.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 7 mars 2008. Les membres sortants du Bureau, qui se représentaient, ont été réélus. Après un examen de l'état de nos finances et de l'évolution des adhésions, le conseil entend le rapport du président sur les publications. Les petites modifications apportées à notre bulletin avec le n° 76 ayant

été commentées, Alain Devanlay a présenté le sommaire du n° 77, ainsi que le tome XIX de la série Mémoires & Documents de la SHAEH, consacré à un travail de recherche réalisé sous l'égide de l'Université du temps libre/Essonne et qui traite de l'*Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'ancien Régime.*

Alain Devanlay fait, ensuite, le point des adhérents à fin 2007 qui sont 339 soit 269 individuels (dont 8 nouveaux membres), 27 associations d'histoire locale, 43 institutionnels (dont 13 bibliothèques, 3 musées, 8 archives départementales ou municipales, 11 municipalités, 3 librairies, DRAC, SRA) contre 351 à fin 2006.

Le président informe l'assemblée que le local de Chamarande qui a été repris par les Archives départementales a été débarrassé.

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de Jacques Macé, trésorier, le président donne, ensuite, lecture du rapport financier pour l'exercice 2007 qui est distribué aux membres présents.

RECETTES		
En caisse au 01/01/07	11 414,22	
Intérêts Livret A 2006	91,49	
Cotisations	4 193,17	
Subventions	5 863,50	
Ventes	175,00	
Sorties La Forêt-Sainte-Croix & Mennecy	1 170,00	
	22 907,38	
DEPENSES		
Cotisations		50,00
Assurances		186,87
Frais de bureau		707,83
Publications		5 944,55
Sorties		835.00
		7 724,25
RESULTAT		**15 183,13**

Soumis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 h.

La journée s'est poursuivie avec une passionnante visite, excellemment commentée, du musée de l'Amicale Jean-Baptiste Salis suivie d'un agréable déjeuner au restaurant *Le saut du Postillon* à Soisy-sur-École, et s'est terminée par une rapide visite de La Ferté-Alais.

Sortie d'automne à Orsay, Villebon-sur-Yvette et Gometz-le-Châtel

Préparé par Denys Klein, et l'Office du tourisme de la vallée de Chevreuse, cette promenade nous a d'abord permis de découvrir le Centre universitaire d'Orsay et les nombreuses œuvres d'art que recèle son parc mais aussi l'Institut de physique nucléaire fondé par les Joliot-Curie, avec son accélérateur linéaire de particules (CMH). Après la visite du surprenant Temple de la Gloire (CMH), nous avons rejoint Villebon-sur-Yvette pour un déjeuner au « Château de l'Île-de-France », suivi de la visite, commentée par Madame Cavailler, de l'église Saints-Côme et Damien, triplement charpentée, ancienne chapelle du château. La promenade s'est terminée par la visite, guidée par Françoise Bazin, de l'église Saint-Clair de Gometz-le-Châtel, prolongée par celle du village, jusqu'à la maison qu'occupa Charles Péguy.



Orsay, Temple de la Gloire (cliché J.P. Bonneville)

L'église Saint-Clair de Gometz-le-Châtel[1]

Françoise BAZIN

Présidente d'honneur de l'Association pour la sauvegarde de l'église de Gometz-le-Châtel (ASEGC)
fjbazin@orange.fr

Gometz-le-Châtel, au-dessus de la vallée de l'Yvette, à la limite du plateau du Hurepoix, est traversé par l'ancienne route qui, au Moyen Âge, reliait Paris à Chartres. Charles Péguy, pèlerin remarquable en route vers Notre-Dame de Chatres, avait été frappé par ce site qui lui a inspiré ce quatrain :

Nous arrivons vers vous du lointain Palaiseau
Et des faubourgs d'Orsay par Gometz-le-Châtel,
Autrement dit Saint-Clair ; ce n'est pas un castel ;
C'est un village au bord d'une route en biseau[2].

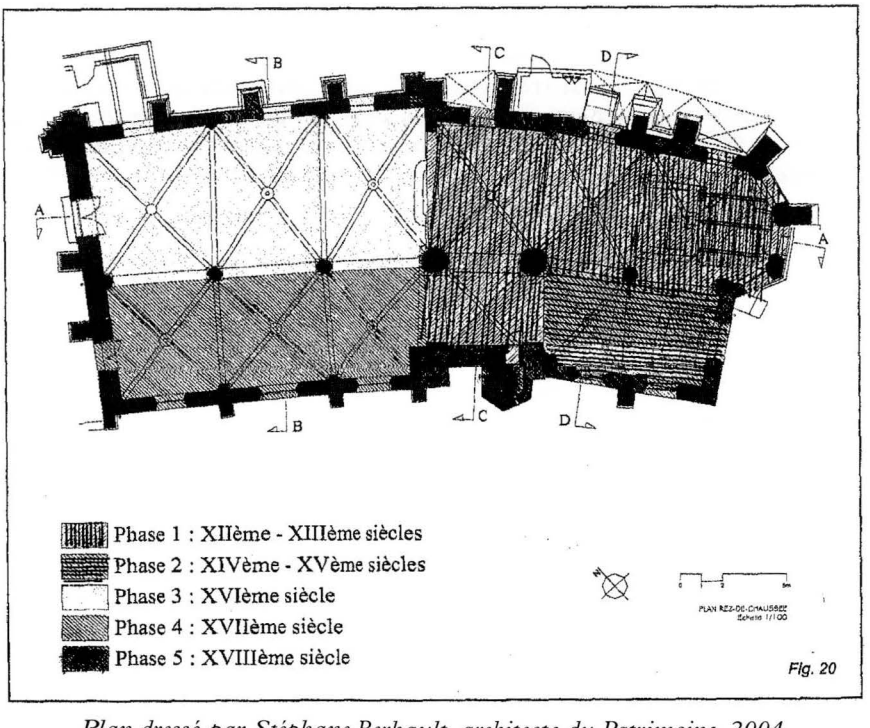
Depuis la destruction du château, le village est dominé par son église (ISMH 1983), dédiée à saint Clair, humble missionnaire, venu évangéliser les colons qui défrichaient la forêt des Carnutes (d'après l'abbé Lebeuf[3]). Canonisé après sa mort, il fut inhumé dans une chapelle isolée dans la campagne. Au IX[e] siècle, son corps fut mis à l'abri dans la tour de guet qui dominait le château de Gometz (attesté dès 1068) pour le soustraire aux invasions normandes. Il fut ensuite transporté dans le château de Souppes-sur-Loing. L'usage voulait qu'en enlevant le corps d'un saint d'un lieu, on y laisse quelques ossements ; c'est un morceau de son crâne qui est visible dans un reliquaire dans l'église.

1. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Limours.
2. PÉGUY Charles, « La tapisserie de Notre-Dame – Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres » in *Les Cahiers de la Quinzaine* 1913, et *Œuvres poétiques complètes*, La Pléiade, Gallimard, Paris, 1979, p. 900.
3. LEBEUF Jean (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883.

© 2009 *Essonne et Hurepoix*. Bulletin de la SHAEH

Cette église apparaît pour la première fois dans un texte en 1070, lorsque Geoffroy, évêque de Paris, en fit don aux religieux de Saint-Florent de Saumur afin qu'ils y célèbrent l'office. Elle existait, sans doute, bien avant qu'on y appelât des moines et n'était, au XI[e] siècle, qu'une petite chapelle de campagne, probablement en bois comme le château proche dont il ne reste que la « motte féodale ». Comme beaucoup d'autres dans cette région, cette église a été particulièrement ruinée par la guerre de Cent Ans.

Sa forme arrondie vient sans doute de sa construction au plus près de l'ancien rempart du château qui surplombait le versant abrupt caractérisant le site au nord. Ses dimensions sont d'environ 30 m de longueur pour 13 m de largeur en façade, et seulement 10 m au chevet. On constate également que, sans doute pour la même raison, l'édifice n'est pas "orienté", et son chœur regarde vers le sud-sud-est.



Plan dressé par Stéphane Berhault, architecte du Patrimoine, 2004.

L'intérieur

On remarque immédiatement son plan irrégulier, sa double nef et son double chœur, composés chacun de trois travées. La nef principale forme un trapèze. Le chœur, épousant les aléas du relief, est courbé vers le sud-est. Il se termine par une abside à trois pans couverts en arcs diagonaux ou croisées d'ogives pour la partie principale. L'abside, ainsi que la dernière travée du chœur, comporte un décor peint remontant au XIXe siècle. La seconde nef est rectangulaire et se termine par un chevet plat dont les murs portent également un décor peint. Les deux nefs disposent chacune d'une porte d'entrée et d'une charpente.

Cette église a connu de multiples phases d'agrandissement du XIIe siècle au XVIIe siècle. Toute l'église est voûtée sur croisées d'ogive dont le profil des nervures, en deux cavets symétriques et un méplat, caractérise le gothique, dit "flamboyant", de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe. Les voûtes reposent, sans l'intermédiaire de chapiteaux sur des colonnes rondes séparant les nefs et sur des colonnettes engagées ou des culs de lampe pour les murs extérieurs, ce qui est également une caractéristique de ce style. Ces voûtes semblent donc avoir été construites après les perturbations apportées par la guerre de Cent Ans. Les éléments de la charpente, dont le bas des fermes est visible au sommet des voûtes, sont taillés à facettes, ce qui indique qu'ils ont été faits pour être vus. La mise en place de la charpente est donc antérieure à la construction des voûtes, réalisées sur un coffrage. D'ailleurs, en regardant à travers les fenêtres du côté sud de l'édifice, on voit que les contreforts, en grès, ne se trouvent pas en face des colonnes ce qui indique qu'ils ont été posés avant la construction des voûtes, pour agir comme « raidisseurs » du mur goutteréau et qu'ils ne contrebutent pas la poussée des voûtes.

Le clocher

Il est posé sur le mur sud et sur les deux plus gros piliers de la première travée du chœur. Les baies basses de la face ouest du clocher, emprisonnées partiellement dans les combles, témoignent des nombreuses adjonctions apportées au plan d'origine. Sa cloche (MH 2008), *Martinne* (seule rescapée d'un carillon formé de trois cloches qui existait encore vers 1810, d'après un manuscrit de 1880), a été fondue en 1712 par Florentin le Guay, qualifié à l'époque de « plus habile fondeur de Paris » (on lui doit le bourdon de Notre-Dame) et bénie la même année par l'abbé Grégoire Doublet, curé de Saint-Clair. Elle pèse 890 kg, mesure 1,03 m de haut et 1,14 m de diamètre.

Les vitraux

Depuis quelques années, les anciens vitraux ont été, progressivement, remplacés par des œuvres de Christiane et Philippe Andrieux, maîtres verriers, ils méritent que l'on s'attarde un moment pour les admirer. L'ensemble intitulé « *Le chemin de lumière* » transporte la lumière dans tout l'édifice, projetant sur les murs des effets « mosaïque » sans cesse en mouvement au gré des rayons du soleil. La couleur donne tout son sens à ces vitraux. Nous passons des ocres des oculi (couleur des anciennes maisons du village) aux tons bleus, plus froids dans les nefs pour aboutir à la chaleur des couleurs des trois vitraux du chœur. Les personnages qui y figurent sont les habitants de Gometz qui se présentent à l'entrée de l'église, après le travail des champs, pour venir dans le chœur entourer l'autel. Ils mettent ainsi en relation le passé et le présent.

Le mystère des parchemins

Lors des travaux de restauration en 1986, trois parchemins ont été découverts dans une niche. Ce sont trois mandements de l'Officialité de Paris datant du XVIIe siècle, se rapportant à une attaque subie par Louis Corqueville, praticien à Lardy, le 20 avril 1613, à un incendie à Gometz-la-Ville, le 28 février 1615, et à une escroquerie contre Simon Garnault, sergent au baillage de Limours, 31 octobre 1616. L'Officialité ordonne à l'autorité religieuse d'admonester les fidèles et de collaborer avec la justice dans ces trois affaires, cela avec la permission de prévôt de Limours. Faute de quoi « *Nous nous servirons de la peyne d'excommunication* ». On ne sait pourquoi ces appels à témoins ont été cachés dans cette niche ?

Les fonts baptismaux

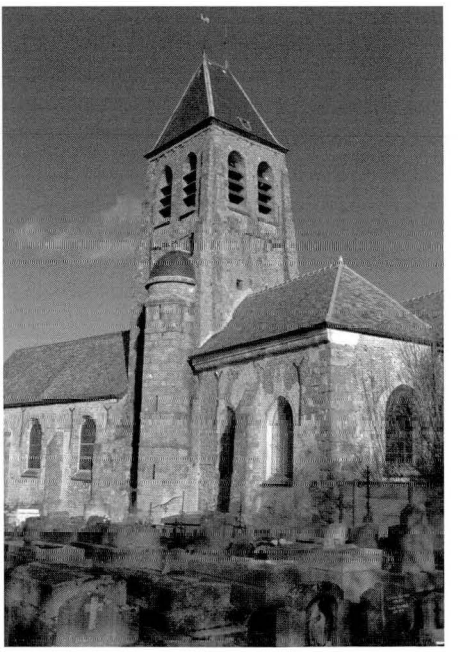
Le décor polychrome (rouge sang de bœuf), la vasque ovale comportant deux cuves en plomb et ses motifs en godrons permettent de les dater du XVe ou début XVIe siècle. Le pied est un réemploi d'un chapiteau, plus ancien, orné de feuilles d'acanthe.

Le confessionnal

Sa porte (ISMH 1993) date de 1840-1850, datation effectuée à partir des roses des moulures, du Sacré-Cœur de Jésus, et du motif en étoile, typiques du XIXe siècle.

L'extérieur

Du cimetière (dont les deux tombes les plus anciennes renferment les corps de personnages ayant vécu à l'époque révolutionnaire), on remarque que la première fenêtre de la nef et celle du chœur sont en arc brisé, alors que les autres sont en plein cintre, ce qui marque les différentes époques des travaux. Le clocher assez haut est coiffé d'une toiture à quatre pans couverte d'ardoises. La tourelle qui abrite l'escalier en vis, s'accroche au clocher par de gros éléments en grès, elle est coiffée d'une coupole en ardoises. Une petite porte romane, en grès avec finition piquée et clef passante pourrait être l'ancien accès au chevet. À gauche de cette ouverture se trouve une autre porte bouchée, construite en plein cintre à l'aide de pierres meulières taillées et assisées. Cela pourrait être l'ancienne « porte des morts » (passage des défunts, de l'église au cimetière).



Cliché Françoise Bazin.

Les travaux de sauvegarde

En 1984, il fut constaté que le glissement du mur nord-est et de ses contreforts menaçait d'entraîner l'effondrement de l'édifice. Grâce aux dons reçus[4], l'ASEGC participe au financement (68 000 €) des travaux (pose de longrines, réfection partielle de la toiture, remaniage des murs) décidés en urgence et effectués sans l'aide d'engins de chantier modernes, qui auraient produit des vibrations risquant de compromettre la réussite des opérations. En 2004, une étude préalable à une restauration définitive de l'édifice a été réalisée par Stéphane Berhault, architecte du Patrimoine[5]. Dans ce cadre, la prochaine tranche de travaux concernera la reprise des fondations au niveau du chœur.

4. La Sauvegarde de l'Art Français a participé pour 32000 €. Pour plus d'information, on pourra également consulter l'article de Paulette CAVAILLER, « L'église de Gometz-le-Châtel » dans *Sauvegarde de l'Art Français*, Cahier n° 5, 1991, p. 117-122, ill.

5. *Essonne et Hurepoix*, n° 74, 2004, p. 143.

Le patrimoine de la collégiale Saint-Spire de Corbeil au XIIIe siècle

Paulette CAVAILLER
10, boulevard Aristide Briand 91450 Soisy-sur-Seine

Le cartulaire de Saint-Spire, publié en 1882 par Émile Coüard[1], a été très peu utilisé par les historiens locaux qui, la plupart du temps, se sont contentés – pour le Moyen Âge – de consulter *Les Antiquitez* de Jean de La Barre[2], la monographie de l'église par Théodule Pinard[3] et l'*Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf[4]. Et pourtant, ce cartulaire est riche en informations diverses : toponymie, onomastique[5], vie religieuse, économique et sociale de Corbeil et de sa région de la fin du XIIe siècle au début du XIVe.

Par cette étude tirée exclusivement du cartulaire, nous essaierons de montrer ce qu'on peut en tirer pour la connaissance des biens immobiliers de la collégiale.

Lorsque le comte Aymon fonde la collégiale en 963, il lui assigne les biens nécessaires à l'entretien des bâtiments et à l'existence de douze chanoines. À la suite d'on ne sait quelles vexations, les chanoines obtiennent, en 1071, du roi Philippe Ier et du comte Bouchard II, d'importants privilèges : ils deviennent maîtres absolus à l'intérieur du cloître où ils ont toute justice et ne peuvent être inquiétés même par les officiers du roi. Dès cette date, on peut affirmer qu'ils sont seigneurs dans leur « castellum » et qu'ils y possèdent, au moins, les douze maisons réservées aux chanoines, mais ce que sont leurs autres

1. COÜARD-LUYS (E.), *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil, au diocèse de Paris.* Rambouillet, Impr. A. Douchin, 1882, in-8°, 241 p.
2. LA BARRE (Jean de), *Les Antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil.* Paris, chez Nicolas et Jean de La Coste, 1647, in-8°, 280 p.
3. PINARD (T.), *Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil.* Corbeil, impr. Crété, 1857, in-8°, 64 p.
4. LEBEUF (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Paris, Libr. de Féchoz et Letouzey, 7 vol. in-8°, 1883-1893 (t. III, p. 269-313).
5. Michel MARTIN et Dominique BASSIÈRE en ont tiré quelques éléments pour leur étude des prénoms entre Paris et Orléans de Charlemagne à François Ier dans *Paris et Île-de France*, Mémoire 58 (Paris 2007).

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

ressources et comment elles sont partagées entre chanoines, fabrique et communauté, nous l'ignorons. Nos connaissances se bornent à ce que nous apprend le vidimus d'un acte peu postérieur à 1071 : le chapitre possède plusieurs « villae » dont celle de Ballancourt et l'abbé dispose d'une terre spécialement affectée à sa dignité.

On a trace de difficultés financières au milieu du XII[e] s. : les annates des prébendes des chanoines décédés dans l'année étaient utilisées officieusement pour le paiement de deux prêtres desservant l'église. En 1155, cette pratique est légitimée pour le paiement de quatre prêtres, signe que les chanoines sont fréquemment absents ou que plusieurs d'entre eux ne sont pas prêtres. Pire, en 1196, l'église est en péril[6] et manque de tout. Il est urgent de réparer la fabrique et d'acheter livres et ornements d'autel. À cette fin, l'abbé décide qu'une des prébendes canoniales sera désormais réservée à l'entretien de la fabrique et d'un vicaire.

En cette même année 1196, le chapitre obtient confirmation de ses biens, ce qui nous permet de connaître, enfin, son patrimoine. Cet état, très sommaire, pour la fin du XII[e] s., peut être complété et parfois précisé grâce aux soixante-trois actes du cartulaire relatifs aux biens immobiliers, grâce à l'obituaire (p. 168-173), qui recense dons et legs faits entre les dernières années du XII[e] s. et 1259, grâce au relevé d'une partie des revenus du chapitre et de la communauté fait entre 1252 et 1259 (p. 113-137) et grâce, enfin, à la liste des biens de quelques-unes des institutions bénéficiaires de dons (réfectoire, autels..., p. 137-147).

C'est à partir de ces données très disparates et incomplètes que j'ai dressé le tableau et les cartes ci-joints. Ils nous permettent de constater que les possessions de la collégiale se sont beaucoup accrues au cours du XIII[e] s. et se situent majoritairement à Corbeil-Essonnes et environs proches, à Ballancourt et à Soisy-sur-École.

L'estimation de ces biens est très problématique car surfaces et prix sont rarement mentionnés pour un même bien. Ainsi relève-t-on seulement trois ventes de vignes donnant ces deux éléments. Elles permettent d'en déduire qu'un arpent de vigne vaut 16 livres à Corbeil en 1205, 24 llivres à Saintry en 1235, et 27 livres, encore à Corbeil, en 1258, évolution qui semble acceptable et nous autorise à retenir ces valeurs comme moyennes.

Par contre, une seule vente de bois, à Nandy, en 1226, met l'arpent à 12 livres 17 sous et une seule vente de pré, à Sainte-Geneviève-des-Bois, en 1258, donne 14 livres pour une parcelle et 12 livres 10 sous pour l'autre.

En ce qui concerne les cens, c'est encore pour les vignes, que les données sont les meilleures : quatre accensements à Corbeil, Ormoy

6. Les ravages de l'incendie aux environs de 1140 ne seraient-ils pas entièrement réparés ?

et Saintry, de 1200 à 1258, sont faits au prix de 6 à 10 deniers l'arpent par an. Pour la terre, nous n'avons qu'un chiffre : 17 deniers plus une droiture, en 1216, à proximité de Saint-Jean-en-l'Île à Corbeil. Enfin la pêcherie de La Borde à Essonnes est accensée pour 6 sous 6 deniers en 1198.

Si on se base sur les cens perçus en 1252 sur les vignes de Seine-Port dont les superficies sont précisées, on obtient une moyenne de 7 deniers et demi qui confirme le chiffre précédent. En 1259, à Pouilly-le-Fort (Vert-Saint-Denis), la moyenne des cens est de 3 deniers et demi l'arpent, mais la nature des cultures n'est pas précisée et on peut admettre qu'il y a plus de terre que de vigne dans cette paroisse.

Que ce soit un arpent à 16 livres rapportant 6 deniers de cens ou un arpent à 27 livres rapportant 10 deniers, on arrive au même résultat : le cens rapporte 0,15 % c'est-à-dire un revenu infime[7].

Le total des cens touchés en 1252 pour une grande partie des biens de la collégiale est de 17 livres 8 sous 8 deniers[8]. Si on y ajoute les cens que nous avons relevés pour les terres manquantes[9], on aboutit à la somme très minimale de 21 livres 5 sous 8 deniers. Il serait vain, à partir de chiffres aussi imprécis, de tenter une évaluation de la fortune de la collégiale !...

Pour Corbeil-Essonnes, domaine pour lequel nous sommes relativement mieux informés, j'ai tenté ce calcul.

Nous connaissons la surface de trente-trois pièces de vigne : 59 arpents, soit une moyenne de près de 2 arpents la vigne. Nous en avons relevé 51 pièces. Si on admet, pour l'ensemble, cette moyenne, nous obtenons en tout 91,5 arpents. Les terres sont beaucoup moins nombreuses : 4 pièces pour 14,5 arpents soit une moyenne de 3,6 arpents représentant, pour les neuf pièces connues, environ, 32,6 arpents. À quoi s'ajoutent les soixante-dix maisons groupées dans et autour du cloître, les moulins sur le canal et sur l'Essonne, la pêcherie de La Borde, la seigneurie de Nagis et quelques masures rive droite, qu'on peut évaluer à environ 10 arpents, soit au total 134 arpents ou 56 hectares. C'est 4 % de la superficie de la ville actuelle, chiffre peu fiable, sans doute, mais vraisemblable car le territoire d'Essonnes était presque entièrement aux mains du prieuré dyonisien de Notre-Dame-des-Champs et des Hospitaliers de Saint-Jean.

Quant au très petit territoire de Corbeil, il était partagé entre Saint-Spire, Notre-Dame, Saint-Guenault, l'Hôtel-Dieu, quelques seigneurs locaux et le roi.

7. Bien sûr, à la censive s'ajoute nombre de droits seigneuriaux non estimables dont nous ne pouvons tenir compte.

8. Certaines terres donnent lieu à un relevé de cens dans l'année, d'autres à deux. Il est possible que quelques-uns soient omis.

9. 3 livres 17 sous calculés d'après d'autres textes pour Ballancourt, Baulne, Lardy, Plessis-le-Comte, Réau et Ris-Orangis.

Quant à la répartition des revenus, elle était fort compliquée : le chapitre était seigneur et premier bénéficiaire. Des douze prébendes originelles, nous avons vu qu'en 1196, une est réservée à l'entretien de la fabrique. Nous savons aussi qu'une autre prébende a été affectée au prieur de Notre-Dame-des-Champs, en 1145, et une autre au prieur de Saint-Guenault, en 1146. S'il ne reste donc à Saint-Spire que neuf chanoines – effectivement présents en 1191 et 1198 – les douze prébendes doivent, cependant, être toutes financées. Des revenus précis sont affectés à six prébendes, d'autres aux six autres sur des biens situés à Corbeil et environs et à Soisy-sur-École. Quelques biens appartenant à la fabrique et à la communauté (*camera*) sont situés essentiellement à Corbeil et environs proches et à Ballancourt. Mais beaucoup d'autres sont affectés, suite à des dons et legs, à des entités qui profitent à la communauté : le réfectoire est particulièrement bien doté – uniquement en vignes ! – à Corbeil, Saint-Germain, Saint-Pierre et Saintry. La distribution du pain, pour le Carême, possède terre et vignes tout autour de Corbeil, celle du poisson, également pour le Carême, dispose de quelques revenus seigneuriaux à Ballancourt, Soisy, Seine-Port et Sainte-Geneviève-des-Bois. Même la distribution faite aux Mâtines a des revenus importants sur maisons, terres, vignes et bois à Corbeil, Nandy, Saint-Pierre ainsi qu'à Baulne et Viry-Châtillon. Enfin, les autels ont aussi leurs dotations. Ils se multiplient au cours du XIIIe s. Nous les énumérons dans l'ordre où ils apparaissent dans les textes : Saint-Barthelemy et Saint-Thomas (vers 1200), Saint-Martin et Saint-Gilles pour lequel sera construite une chapelle parallèle à la collégiale, côté nord (1209), la Trinité (1217), Saint-Blaise (1235), Saints-Pierre et Paul (avant 1237), Saint-Jean-Baptiste, Saint-Clément, Saint-Nicolas (v. 1250), Saint-Denis, Notre-Dame, Sainte-Croix (1256), soit treize autels tous desservis par un ou deux chapelains, sans compter l'autel majeur qui nécessité quatre chapelains (1237). Seuls les biens de l'autel Saint-Blaise font l'objet d'un relevé en 1259 : maisons et vignes à Corbeil, à Ormoy et Saintry, dîme à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Cette complexité du patrimoine est peu de chose comparée à celle des charges. Par exemple, la majorité des propriétés étant dans la censive du chapitre, les organismes bénéficiaires doivent reverser un cens au chapitre et les organismes légataires doivent verser une indemnité aux chanoines et aux chapelains chargés de la célébration des anniversaires. Même si l'on disposait de tous les comptes des chanoines, il serait bien difficile de tirer un état précis d'un tel imbroglio.

Notre tableau, établi à partir de tous ces éléments disparates du cartulaire, est donc approximatif et ne donne qu'un aperçu de la fortune de Saint-Spire au milieu du XIIIe s.

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
1	ARPAJON et env. (CHATRAIS) dont AVRAINVILLE	non précisé v. Chevannes Soisy-sur-École Vert-le-Grand Vert-le-Petit	1996		x	cens : 4 d 1 droiture 1 minot de blé	Certains biens ont dû être échangés contre biens à Corbeil-Essonnes, Étiolles, Évry, Saintry et Villededon 6 prébendes		6, 111, 123 123
2	BALLANCOURT	Villa	1071		x		Chapitre		6,16, 61-63
		Terre	v. 1162	Don de Thierry Galeran	x	5 s 3 droitures champart	Distribution du poisson	2 s 2 s 2 d aux pauvres	124,125, 145
		Maison	1239	Legs de Marie des Barres au curé	x	3 d	Chapitre		85,86
		Biens non précisés	1259	Achat à St-Martin-des-Champs	x		Chapitre		111
		Terre 1/2 arp	ap. 1258	Achat grâce legs Philippe de Lisses			Communauté	Anniv.	155-6
		Pré du curé	1239		x	2 d cens	Chapitre		86
		Vigne au Désert	av. 1258	Don Renaud, maire de Ballancourt	x	20 s	Communauté	Anniv.	172
		Vigne 1/2 arp	av. 1258	Don Hugues Briard	x		Chapitre	Anniv.	151
3	BAULNE (*Bonna* près La Ferté-Alais, non pas Chamarande)	Seigneurie	1112	Don de Jean Langevin	x	60 s de menu cens et tous revenus	Mâtines	Anniv. 20 s	51,60, 73, 125, 141, 157, 170
4	BONDOUFLE	Terre 20 arp + champart sur 110 arp. + 11 s de cens et champart sur 11 arp	1233	Achat à Philippe de Garencières pour 80 l grâce à cinq legs	x		Communauté	Anniv.	72-73, 78-79, 156-158, 164, 167

10. Les x signifientqu'il s'agit de la censive de St-Spire.

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
5	CESSON SAVIGNY-LE-TEMPLE SEINE-PORT (Seine-et-Marne)	Vignes et terres	1233		x	cens 14 s 8 d 1 1 1 o b	Prébendes (5 s de chef-cens) Distribution du poisson (9 s 8 d 1 o b)		73, 91-92, 126-128
6	CHEVANNES [en Châtrais]	Terres et hôtes	1196		x	39 droitures ?	6 prébendes Réfectoire	3 s 3 d corvées pour 6 préb-ende s	6, 123, 125
7	COMBS-LA-VILLE (S-et-M)	Biens non précisés					Chapitre	6 s de cens à « cert-ains de la villa »	125
8	CORBEIL-ESSONNES	Église St-Spire	963	Fondation par le comte Aymond	x		Communauté		6
		Cloître (65 maisons et hôtes)	1071	Don de Bouchard II	x	4 1 6 s 7 d 1 1 ob	Chapitre (seigneur), communauté, réfectoire, autels, mâtines	Cens au chap-itre	6, 51-52, 113, 115, 140-141, 130-133, 165
		Moulins sur le canal	1196		x				6
		4 maisons grande rue	1234 1259	Achat, legs Échange	x	12 d 50 s (revenus)	1 au chapitre 1 aux Mâtines 1 autel St-Blaise 1 à la communauté		88-89 77 141 149
		Maison dans la Juiverie	1248	Legs de Geoffroy de Saintry			Communauté « ravie » par le prieur de Gour-nay av. 1259		93, 169
		Grange, rue St-Jean-l'Ermitage	1239-124 2	Don Hunoud Bos	1/3	10 s			84-85 89-90

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Nagis	Seigneurie	1252			1 droiture	Communauté		123
		Terre 1/2 arp	av. 1217	Don de Guarin, chevecier			Chapitre de la Ste-Trinité		149
	Montrenard	Terre 6 arp	v. 1252		x	40 s (revenu)	Mâtines	26 s au chapitre	142
	Vignon	Vigne (clos des chanoines)	v. 1252		Ne-De-des-Champs		Chapitre	9 s au prieur	125
		Vigne 5 qur « Chennevière	v. 1250		Hospitaliers		Réfectoire	12 d	125, 146-147
		Vigne « Sous les chanoines »	1236		x				78
		Vigne 1/2 arp	1250-1258	Don d'Hamon, chanoine	x		Luminaire		163
		Vigne 2 arp à Chevreroche	av. 1258	Don de Marie Cordonnier	x		Réfectoire	15 d à la communauté	116, 125, 145, 172
		Vigne 1 arp 1/2 à « La Fosse »	av. 1258				Réfectoire		147
		Vigne 1 arp 1/2 « près du pressoir »	ap. 1250	Don d'Hamon, chanoine	x		Distribution du pain		99, 144, 163
		Vigne 1 arp « près du pressoir »	av. 1258		Hospitaliers		Réfectoire	12 d	147
		Vigne « Le Grand Arpent »	v. 1257				Réfectoire		147
	Sechebouteille	Vigne 1 1/2 arp	1250	Don d'Hamon	x		Distribution du pain		100, 144, 165

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Frileuse	Vigne 1/2 arp « au-dessus des Vignons »	v. 1257		Nte-De-des-Champs		Réfectoire	4 d 10 b (cens)	125, 147
	Coustance	Vigne 2 arp 1/2 « au-delà de la léproserie »	1224	Don de Thierry Bos de Cramayel	Nte-De-des-Champs		Réfectoire	18 d (cens)	146, 152
	La Borde	Terre et 2 maisons	1252		x	2 s 10 d 2 droitures	Six prébendes		120, 123
		Maison et pêcherie	1198	Don de Jean de Cons	x	6 s (cens)	Six prébendes	Anniv.	57, 58, 165
		Terre et grange	1231	Don de Renaud de Cramayel			Autel St-Clément	Anniv. mâtines	165
	Tarterêt	Vigne « Clos du chapitre »	1252		Abb. des Fossés		Chapitre	6 s (cens)	124
		Terre 1 arp « près clos du chapitre »	av. 1258	Don d'Ève	x		Communauté	Anniv.	149
		Terre 6 arp	av. 1252	Don d'André d'Ormoy		5 s (cens)	Communauté	Anniv.	115, 151
		Vigne 1/2 arp « près du pressoir »	av. 1258	Don de Baudoin Meunier			Communauté	Anniv.	172
		Vigne 2 arp « Traversseine «	1259				Réfectoire		147
		Vigne près de la Grange-Feu Louis (Évry)	av. 1258	Achat grâce au legs de Guillaume de Savigny	x	20 s (revenu)	Communauté	Anniv.	155
		Vigne 3 arp à Lestrelle	1258				Réfectoire		146
		Vigne	1251	Don de Gervais de Lardy	x	15 s (revenu)	Communauté	Anniv.	100-101
		Vigne 2 arp	1252		x	8 d (cens)	Six prébendes		121
		Vigne 2 arp	1256		x		Autel St-Blaise		140
		Vigne 3 arp	XIIe s	Don d'Étienne, chanoine			Communauté	Anniv.	166

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Les Vaux	Vigne 1 arp	1217	Don de Ne-De-des-Champs	Nte-De-des-Champs		Autel de la Trinité	6 s 6 d cens	64-65
		Vigne 5 arp 1/2 « Les Closeaux »	1256		x (1 arp), Ne-De-des-Champs (4 arp 1/2) et St-Lazare		Réfectoire	Pressurage dîme	146
		Vigne 3 arp 1/2	av. 1258	Don d'Adam, chantre de Ne-De	x	6 s (revenu)	Chapitre		169
		Vigne 1 arp 1/2	av. 1258	Don de Landry, chanoine	x		Huile de l'autel Ne-De	Anniv.	170
		Vigne 1 arp 1/2	av. 1258	Don de Guy Chassot	x	5 s (revenu)	Chapitre	Anniv.	170
		2 vignes	1252		x	8 d (cens)	Communauté		116
		Vigne 1 arp	av. 1258	Don de Renaud, chevecier	x	4 s (revenu)	Communauté	Anniv.	169
		Moulin sur l'Essonne	1252		Ne-De-de-Corbeil		Chapitre	12 s cens	124
		Biens non précisés	1252	Sans doute par échange contre des biens en Arpajonnais	x	8 d (cens) 1 droiture	Six prébendes		123
	Chevreau	Vigne	av. 1258	Don de Guillaume de Brie	x	5 s (revenu)	Communauté	Anniv.	161
	Runcavete	Vigne 2 arp	1256		x		Réfectoire		146
		Vigne	av. 1258	Don de Payen		5 s (revenu) 2 muids de vin	Huile autel Ne-De	Anniv.	155
	Poterie	Terre et masure	1326		x	1 s 8 d (cens) 1 s 8 d (franchise de forage)			200-201

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Nespliers	Vigne	1252		x	4 d (cens)	Six prébendes		117
		Vigne 1 arp	1256		x		Réfectoire		146
		Vigne	av. 1258	Don d'Erambourg Bourgeois		6 s (revenu)	Communauté	Anniv.	152
		Vigne	av. 1258	Don de Joubert Briard et Guillaume de Lorrez		8 s (revenu)	Communauté	Anniv.	167
	Gripetein	Vigne	1252		x	3 d 1 o b (cens)	Six prébendes		117
		Vigne 1/2 arp	av. 1258	Achat grâce au legs d'Ermenoud Ferrare			Communauté	Anniv.	158
		Vigne 1 arp	ap. 1259	Don de Jean Gontier			Autel St-Jean-Baptiste	Anniv.	169
	Montgardé	Vigne 1 arp	1235	Achat	x		Autel St-Blaise	2 s à la communauté	137-138
		Vigne	1252		x	3 s 3 d (cens)	Six prébendes		117-118
	Soufflet	Vignes et maison	1252		x	1 s 6 d (cens)	Six prébendes		118
	Brateau	Vigne 1 arp	1216	Échange avec les Hospitaliers	x				64
		Vigne 3 arp	1234		N^e^-D^e^ de Paris	39 s (revenu)	Mâtines	6 s (cens) 12 s (anniv.)	75, 125, 141
		Vigne 4 arp	av. 1258	Don d'Hugues Langlois		12 s (revenu)	Communauté	Anniv.	170
		Vigne	1252		x	1 s 5 d (cens)	Communauté		120
	La Chaussée	Maison	entre 1239 et 1258	Don de Renaud de La Chaussée			Communauté	Anniv. 5 s	152
	Cuichète	Vigne 3 arp	av. 1258	Don de Payen Menois		8 s (revenu)	Communauté	Anniv.	162
	Egrefin	Dîme	1256	Gage		10 l (rapport)	Autel St-Blaise		141

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Fontaine-aux-Orges	Maison et verger	Fin XIIe s.	Don d'Enguerrand	x		Prêtres du maître-autel	Anniv. 6 s	170
		Verger	1252		x		Autel St-Nicolas	4 d (cens) 1 dr six prébendes	120, 123
	Potiz	Vigne 1 arp 1/4	1258	Achat grâce au don de Richard d'Ormoy	x	12 d (cens)			107-108, 150
	Sachepel	Vigne 1/2 arp	ap. 1259	Don d'Anquetin			Communauté	Anniv.	160
9	LE COUDRAY-MONTCEAUX *Le Plessis-Chenet*	Vigne 2 arp	1237	Don de Robert d'Ormoy			Autel Sts Pierre et Paul	Anniv.	156
		Vigne 1 arp 1/4	1241	Don de Guillaume de Champcueil			Distribution du pain		86-87, 144
10	DRAVEIL	Menu cens	1259	Achat grâce au legs de Jean Brillart		6 s	Communauté	Anniv.	160
11	ÉCHARCON	Domaine	1249	Achat grâce au legs d'Anseau de L'Échelle	x	4 l (revenus)	Distribution du pain	Anniv. 20 s	97, 98, 143, 176
	ERMENONVILLE (Eure-et-Loir)	Biens non précisés	1196				Sans doute vendus ou échangés		6
12	ÉTIOLLES *Coupigny*	Terres et vignes	1252	Échanges contre biens en Arpajonnais		28 d 1 dr 1/2	Six prébendes		118,123
13	ÉVRY et *Le Chemin*	Biens non précisés	1252		x	1 l 4 s 4 d (cens)	Six prébendes		119-120, 122
		Vigne 1 q^r	1326	Legs Aubert Minet			Chapitre		201-202
14	ÉVRY-les-CHÂTEAUX (S-et-M.)	Terre	1196			4 s (cens)	Échangée contre biens à Corbeil, Saintry et Tigery, appartenant à l'abbaye de Chaumes		6, 58-59

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	LA FERTÉ-ALAIS	Biens dans La châtellenie v. BAULNE							60, 73-74, 125, 141, 157, 170
15	FLEURY-MÉROGIS *Plessis-le-Comte*	Hôte et masure	1232	Don de Renaud de Cramayel	x	26 s 6 d (cens)	Mâtines	Anniv. 20 s	70, 74, 142, 165
16	FONTENAY-LE-VICOMTE	Terres et hôtes	1196				Probablement échangés ou vendus		6
17	GUIGNEVILLE	Vigne	1221		x	12 d (cens)	Prêtre de Guigneville		66
18	LARDY	Cens	1245	Achat grâce à legs		26 s 6 d 1/2			92, 150, 153, 163, 169
		Dîme	av. 1259	»					164-165
19	LEUDEVILLE [en Arpajonnais]	Biens non précisés	1196		x	16 d (cens) 2 (droitures)	Six prébendes		6, 119, 123-124
20	LISSES *Boucornu*	1/5 de la terre de Jean de Boucornu	1248	Legs de J. de Boucornu		20 s (revenu)	Communauté		94
		Vigne	1252		x		Communauté		116-117
		Vigne 1 arp.	av. 1259	Don de Laurent du Pont parisien	x	10 s (revenu)	Communauté	Anniv. 10 s	148
21	LONGPONT *Guiperreux*	Pré 6 arp 3/4	1259	Achat grâce à plusieurs legs			Chapitre		109-111, 150-151, 153, 156, 159, 171
22	MONTLHÉRY et environs	Hostises, 3 droitures chef cens	1259			26 s 1/2			109-111
23	NANDY (S.-et-M.) *Forges*	Bois 20 arp 1/4	1226	Achat	x				103, 126-128, 141
24	ORMOY *Cossigny*	Vigne 2 arp	1200	Don de G. de Guillerville, Ferry et Robert de Mouligon	Seigneur d'Ormoy		Autel St-Blaise	12 d (cens)	138-139

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Ormes-Raimbert	Vigne 1 arp	av. 1259	Don de Robert d'Ormoy			Autel Sts Pierre et Paul	Anniv. 12 s	156
	Roissy	Vigne 1 arp 1/2	av. 1217		Ne-De-des-Champs		Autel de la Trinité	10 s (cens)	64-65
		Vigne 1 arp	1239	Don de Raoul Langlois	»	50 s (revenu)	Distribution du pain	3 s (cens)	81, 144
	Vignay	Terre 1 arp 1/2	av. 1259	Don d'Houdier Brichart			Communauté	Anniv.	171
		Vigne 1 arp 1/2	av. 1259	Don de Baudoin Meunier			Communauté	Anniv. 15 s	172
25	RÉAU (S.-et-M.) *Villa-roche*	Cens	1232	Don de Pierre du Donjon	Famille du Donjon	10 s (revenu)	Communauté	Anniv.	71, 154
26	RIS-ORANGIS *Orangis*	Terre 25 arp	1232	Don de Renaud de Cramayel	x	40 s revenu	Mâtines	Anniv.	70-71, 74, 165
27	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS *Le Perray*	Pré 1/2 arp	1258	Achat grâce aux legs de Philippe de Lisses et Renaud Lhuillier	x		Chapitre	Anniv.	104-105, 145, 155, 168
	Liers	Dîme du blé	1211	Achat	Guil-laume du Coudray		Autel St-Blaise		140
28	SAINT-FARGEAU (S.-et-M.)	Revenu	av. 1259	Don d'Alix de Beau-vais		6 s	Communauté	Anniv.	156
29	SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL(Vieux Corbeil)	Maison	1252		x	2 d (cens)	Six prébendes		118
		Dîme	1259	Achat grâce au legs d'Hernaud de Moiry	Jean Moutier		Distribution du pain		144
		Vigne 1 qr	entre 1305 et 1326	Achat					201-202
	Coquille	Vigne 2 qr	1252	Don de Guillaume Helloud	x		Réfectoire	2 d au chapit-re	117, 145, 161

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
30	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Vigne 1/2 arp	1259		x		Réfectoire		146
		Vigne 1 arp	av. 1259	Don d'Osmond, clerc			Quatre chapelains du maître-autel	Anniv. 3 d	154
	Près du pressoir	Vigne	av. 1259	Don de Gontier, clerc	x	8 s (revenu)	Chapitre		149
	Près de Saintry	Vigne 1/2 arp	1205	Achat	x	6 d (cens)	Communauté		60, 116
	Moiry	Cens	1252		x	4 d	Six prébendes		122
	Villededon	Villa et terres (38 arp)	1196		x	28 setiers de blé	Distribution du pain		6, 56-57, 143
		bois	1196			6 l	Mâtines		6, 125, 141
		prés	1196			3 l 9 s 1 d1/2 36 droitures1/2	Six prébendes	1 dr 1/2 à la commu-nauté, 1 dr au prévôt	122, 123, 133-136
		Maison et terres	1236	Achat grâce au legs de Laurent Romain			Communauté	Anniv. 20 s	77-78, 156
		Terre 2 1/2 arp	av. 1259	Achat grâce au legs de Mathieu d'Étampes		2 setiers 1 mine de blé	Chapitre	Anniv.	153-154
		Vigne	ap. 1259	Don d'Étienne Limousin			Chapelains de St-Clément	Anniv. 10 s	82-83, 171
31	SAINTRY	Vigne 1 arp	1237	Achat	x	10 d (cens)	Autel St-Blaise		139-140
		Vigne	1237	Legs Étienne Niquerel	x		Autel St-J.-Baptiste	Anniv. 5 s	153
		Vigne	1199	Échanges contre biens à Évry-lès-Chateaux	x	4 d (cens)	Communauté		58-59, 119
		Vigne 1 arp	1250	Don d'Hamon			Distribution du pain	Anniv.	99-100, 144, 163
		Vigne	1252		x	15 d (cens)	Six prébendes		117-118

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Près du monastère	Terre	1199	Échanges contre biens à Évry-lès-Chateaux		4 d (cens)	Communauté		119
		Biens ?	1252			2 droitures	Six prébendes		123
	Buinart	Vigne 1 1/2 arp	1248	Don de Geoffroy de Saintry	Thibaut Briart	65 s (revenu)	Distribution du pain	6 s (cens) 10 s (anniv.)	93, 98-99, 143, 169
	Fourches	Vigne 1 arp	av. 1259	Don de Renaud, chevecier		4 s (revenu)	Communauté	Anniv.	169
	Près du chemin de Fourches	Vigne 2 arp « de la Fontaine »	1256	Don de Ferry du Donjon	x		Réfectoire	Anniv. 15 s	146, 152
	Fourches	Vigne	1252		x		Autel de la Trinité	Cens et dîmes 2 s aux 6 pré-bendes	120
32	SOISY-SUR-ÉCOLE *La Noue*	Terre et pré	1259		Guil-laume de Saint-Ger main		Chapitre	12 d (cens) Anniv.	106-107, 157
		1 muid de blé sur la grange de Payen	1190	Don de Payen de Soisy			Chapitre	Anniv.	55-56, 159
		Dîmes novales	1237					Part du curé	80-81
		1/2 de petite dîme	av. 1259	Don de Robert d'Ormoy			Chapelain de Sts Pierre et Paul	Anniv.	156

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
	Montaquoy	Terre, grange, manoir	1185	Achat	x	42 s 6 d 1 ob 1 pa 30 3/4 droitures	Six prébendes	11 d 1 ob 2 1/2droi-tures pour prévôt et maire	6, 54, 123-124, 130
		Terre, vigne, pré, manoir	1257	Achat	x		Chapitre		102-103
		+ terres, biens	»	»	Ste-Gene-vième de Paris				
		+ terres, prés	»	»	Guil-laume de St-Gratie n			12 d (cens)	
		+ vigne autour du manoir	»	»	St-Maur-des-Fossé s, Renaud de Borroi			6 d	
		Terre	av. 1259	Don de Pierre Biseau	x	13 d (cens) 3 droitures 1/4 champart	Distribution du poisson		124, 145, 154
	Champ Pantin	Terre 1 arp	ap. 1259	Achat grâce au legs d'Emenjart de Ballancourt		13 s (revenu)	Chapitre		157
33	TIGERY	Terre et maison	1199	Échange contre biens à Évry-en-Brie	x	12d			58, 119
34	VERT-LE-GRAND [en Chatrais]	Terre	1252		x	2 1/2 d 1 droi-ture	Six prébendes		119, 123
35	VERT-LE-PETIT [en Chatrais] *Misery*	Terre	1252		x	8 d (cens)	Six prébendes		119
		Terre	1252		x	9 d 1 ob (cens) 1 droiture champart	Six prébendes		122-123

n° carte	lieu	bien	1re mention	Origine	censive[10]	Rapport v. 1250	affectation	charges	Page du cartulaire
36	VERT-SAINT-DENIS (S.-et-M.) *Pouilly-le-Fort*	Biens non précisés	1252		x	7 s 6 d	Six prébendes		122, 136-137
	VILLARCEAUX lieu non identifié	Biens non précisés	1196				Sans doute vendus ou échangés		6
37	VILLENEUVE-LE-ROI (V.-de-M.)	Terre 40 arp	av. 1259	Don de Ferry Briard	x		Réfectoire	5 s (cens) au chapitre Anniv.	125, 166
38	VIRY-CHÂTILLON *Viry* *Châtillon*	Hôte, maison Prés 2 2/4 arp Terre 2 arp	1232	Don de Renaud de Cramayel	x		Mâtines	Anniv. 20 s	70-71 74, 142 165

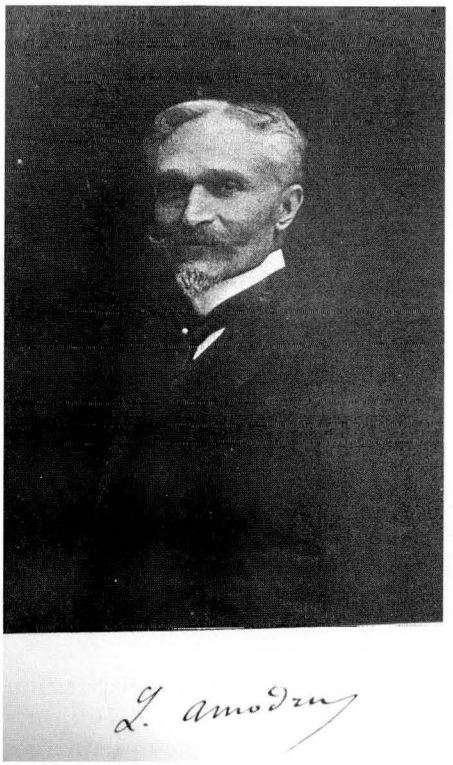
Marie-Joseph Laurent AMODRU (1849-1930) Un "catholique social", député de l'arrondissement d'Étampes

Jacques GÉLIS

5 Grande rue 91150 Morigny-Champigny
jacki.gelis@wanadoo.fr

L'histoire oublie parfois les hommes qui l'ont faite. Disparition des archives ? Absence de curiosité pour une époque ? Toujours est-il que certaines personnalités ayant joué en leur temps un rôle éminent ne trouvent plus aujourd'hui aucun écho dans la mémoire collective. Ainsi en est-il du docteur Amodru, parlementaire et ancien châtelain de Chamarande. Comment ce médecin, qui fut à l'origine d'une loi essentielle pour la lutte contre la tuberculose au début du XXe siècle, comment un homme qui fut maire de Chamarande pendant quarante-deux ans, député pendant trente ans, conseiller général de La Ferté-Alais pendant trente-quatre ans, président du conseil général de la Seine-et-Oise pendant six ans, responsable pour la région parisienne de l'ensemble du service des blessés pendant la guerre de 1914-1918, comment un homme de cette envergure a-t-il pu être à ce point oublié ? Rares en effet sont aujourd'hui les personnes qui ont entendu parler de cette personnalité. Certes, et c'était bien le moins, on a donné son nom à la place du monument aux morts de Chamarande, à une rue de La Ferté-Alais et de Gif-sur-Yvette. Mais c'est bien peu au regard de l'oeuvre laissée par cet homme qui mérite, on voudrait le montrer, d'être tiré de l'oubli dans lequel il est injustement tombé.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH



Le Docteur Marie-Joseph Laurent Amodru en 1914
Document publié dans « La candidature du Dr Amodru », brochure de campagne, élections législatives du 26 avril 1914.

Un itinéraire de vie

Marie-Joseph Laurent[1] Amodru est né le 9 octobre 1849 à Saint-Vallier dans la Drôme. Il était le fils de François Laurent Amodru et de Marie-Anne Gil. La famille Amodru était catholique pratiquante et appartenait à la bonne bourgeoisie de cette petite ville ; le père était volontiers qualifié dans les actes de « propriétaire » ou de « propriétaire-rentier ».

Ses études secondaires terminées, le jeune Amodru s'inscrit à la faculté de médecine de Paris, où il réussit brillamment, puisqu'il est reçu parmi les premiers au concours de l'internat des hôpitaux ; il obtient alors un poste d'interne à l'hôpital Cochin. À trente ans, en

1. Dans la famille Amodru, le prénom Laurent est porté par tous les hommes comme une sorte de second nom.

1879, il soutient et publie sa thèse de médecine[2], pour laquelle il obtient une médaille d'argent. Puis très rapidement, il se spécialise dans l'étude de la législation médicale et les grandes questions à connotation sociale.

Ce goût précoce pour la législation va l'amener tout naturellement à s'intéresser à la vie politique et à y participer activement. En ces premières années de la Troisième République, Amodru n'est pas un cas isolé, bien au contraire ; le corps médical contribue à fournir bon nombre de ces nouvelles élites politiques dont le pays a besoin. Nous sommes mal renseignés sur cette période de sa vie ; mais le bourreau de travail qu'il sera par la suite laisse supposer qu'il consacrait déjà une bonne partie de son temps à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis. Il a en effet hérité de sa famille la tradition d'un catholicisme social, qui trouve à s'exprimer au cours de ces années de révolution industrielle.

Marie-Joseph n'est pas le premier des Amodru à avoir gagné la capitale ; son oncle, l'abbé François Amodru, qui y réside depuis 1863, est chapelain du sanctuaire de Notre-Dame des Victoires ; et c'est sans doute la présence de cet oncle, frère de son père, qui a incité le jeune homme à venir faire ses études de médecine à Paris. La guerre de 1870-1871 fut éprouvante pour les deux hommes. Le jeune étudiant dut interrompre temporairement ses études par devoir patriotique ; il se dévoua beaucoup, ce qui lui valut d'être décoré. L'abbé Amodru passa, lui, quelques jours difficiles au début de 1871, lorsqu'il fut pris comme otage par les communards et enfermé à la prison de la Roquette. Sorti indemne de l'épreuve, il consacra à cet épisode une publication qui semble avoir connu un grand succès, si l'on en juge d'après les nombreuses rééditions qui en furent faites[3]. Un frère de Marie-Joseph, Claude, était également clerc. Venu lui aussi à Paris, il deviendra plus tard curé du sanctuaire de pèlerinage Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers[4].

Nous ne savons rien sur les premières années de vie à Paris du jeune médecin. Quelle était sa clientèle ? Quelles étaient ses fréquentations ? Et puisqu'il faut évoquer Chamarande, comment est-il entré en relation avec la famille Boucicaut, propriétaire de ce magasin à la mode qu'était alors le Grand Marché ? Le fils d'Aristide Boucicaut, Anthony et sa femme Alice-Eugénie Ybert, fille de négociant elle aussi, avaient acheté le château de Chamarande. Le couple y vivait

2. Elle était intitulée : *De la transudation des liquides à travers les membranes séreuses*, Paris, 1879.

3. Abbé Laurent AMODRU, *La Roquette. Hommage à Notre-Dame-des-Victoires et souvenirs affectueux à tous mes chers compagnons d'infortune ; journées des 24, 25, 26, 27 et 28 mai 1871*, Paris 1873.

4. Il a publié en 1875 une brochure sur le pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers, qui eut plusieurs rééditions.



Les médecins élus à la Chambre des députés en 1893
Le classement alphabétique place le Dr Amodru en première position.

pendant la belle saison et demeurait à Paris le reste du temps. Anthony, qui aimait Chamarande, s'occupait beaucoup du domaine. Mais en quelques mois, la famille Boucicaut fut durement frappée.

Aristide, le fondateur du grand magasin meurt, le premier, en juin 1878 ; puis, en octobre 1879, c'est le tour du fils. La veuve de celui-ci conserve Chamarande et y fait de fréquents séjours. Le 10 janvier 1881, à la mairie du huitième arrondissement, elle convole en secondes noces avec Marie-Joseph Laurent Amodru. Comment se sont-ils rencontrés ? Sans doute dans le cadre des oeuvres sociales hospitalières[5]. La religion, la même fibre sociale, des connaissances communes y sont sans doute pour quelque chose.

Outre Chamarande, la nouvelle Madame Amodru a hérité des Boucicaut des capitaux importants qu'elle va placer en 1880-1881 dans des achats d'appartements ou d'hôtels particuliers situés dans les beaux quartiers de Paris[6] : rue Richer, rue Chabrol, et surtout 66 avenue des Champs-Élysées, où le couple va élire domicile. Amodru et sa femme ont alors respectivement 32 et 33 ans. C'est le moment où le jeune médecin va entrer en politique, mais par la petite porte, en devenant modestement, en 1883, conseiller municipal de Chamarande. Trois ans plus tard, il est élu conseiller d'arrondissement (conseiller général) du canton de La Ferté-Alais, et en 1888 maire de Chamarande, un mandat qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1930 ; enfin il sera à deux reprises président du Conseil général de Seine-et-Oise (1904-1908 et 1920-1922). Il démissionnera de cette responsabilité au cours de son second mandat, après la disparition de sa femme. Il a derrière lui une belle carrière politique.

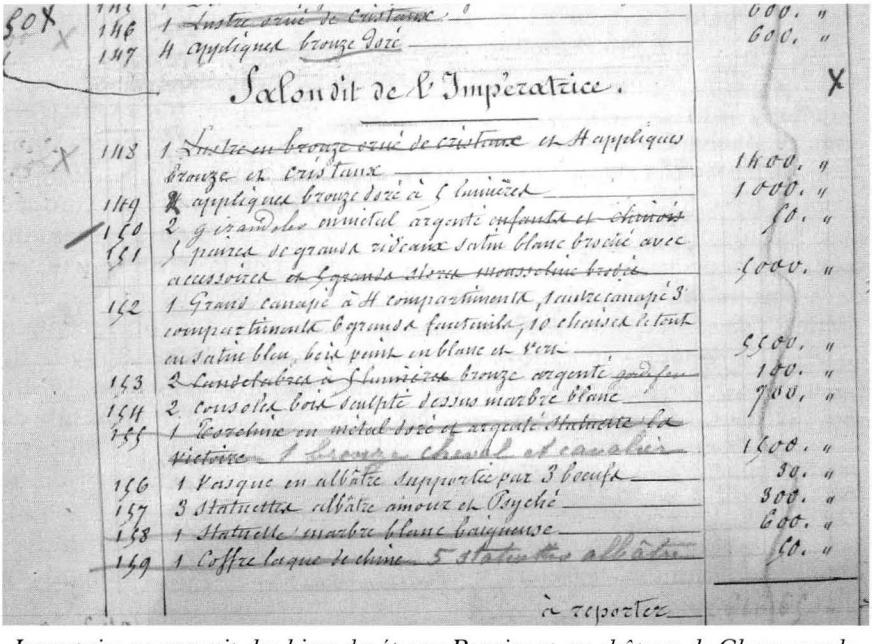
Ainsi, pendant un demi-siècle, le docteur Amodru, qui a définitivement abandonné la carrière médicale, va vivre alternativement au château de Chamarande et à Paris. Après la mort de sa femme, et alors que le ménage n'a pas eu d'enfants, il vend le domaine en viager à Madame André Thome.

La vie au château[7]

En 1880, après le décès d'Anthony Boucicaut, un inventaire des biens du domaine de Chamarande est effectué, afin de préparer la succession. Ce dossier est précieux car il permet de se faire une idée de l'importance du patrimoine de la bourgeoisie commerçante

5. N'oublions pas que la fille du fondateur du Bon Marché va fonder en 1887 l'hôpital Boucicaut.
6. AD Essonne, 39 J 124 et 39 J 138.
7. Dossier de la succession Boucicaut, AD Essonne, 39 J 120.

enrichie sous le Second Empire et la Troisième République commençante. À Chamarande, on a beaucoup reçu, surtout à l'époque des Boucicaut ; l'ancien ministre de Napoléon III, Persigny, y fut un hôte de marque. Mais ici, les archives manquent pour apprécier le train de vie. Les documents fournissent par contre des renseignements utiles sur la vie quotidienne au domaine. L'entretien du parc, la nourriture des animaux, les gages des serviteurs, la gestion de la ferme mobilisent à l'année des fonds importants.



Inventaire manuscrit des biens des époux Boucicaut au château de Chamarande, après le décès d'Anthony Boucicaut en 1880 (AD Essonne, 39J).

Le parc est entretenu par deux employés permanents ; mais on fait appel à des bûcherons extérieurs au domaine pour effectuer des coupes de bois. La dépense, pour cette main d'œuvre à la tâche, se monte en 1880 à 815 francs. C'est un poste coûteux auquel s'ajoute la réparation des scies et l'achat de « colle à greffer les arbres ».

Les achats de nourriture pour les animaux montrent que l'on entretient sur le domaine des cigognes, auxquelles on donne de la viande de boucherie (la dépense se monte à 89 francs) et, ce qui est plus commun, des poulets que l'on nourrit avec du pain. Une ligne au-dessous figurent les dépenses engagées pour soulager les indigents

(pain et viande), soit 66 francs. Suivent les dépenses engagées pour la nourriture des chiens, soit 102 francs de pain, de viandes et de... graines.

De temps en temps, on fait appel au médecin « pour Eugène » ou « pour un garçon de ferme ». On achète pour 97 francs de ciment sans doute pour procéder à quelques réparations.

Les gages des serviteurs et la gestion de la ferme constituent les dépenses les plus importantes. Albert, un serviteur de confiance, et sa femme Henriette, sont de fidèles employés du château. C'est Albert qui fait les achats courants. Les jardins, avec la serre, ne réclament pas moins pour leur entretien que le travail de huit personnes, dont les gages sont variables (de 185 francs à Charles, sans doute le chef jardinier à 30 francs à deux jeunes).

La ferme coûte beaucoup en frais de fonctionnement : achats d'épicerie, de boulangerie, de boucherie ; mais aussi frais de maréchalerie, achat de nourriture pour les porcs, de produits de graineterie pour les volailles. De temps en temps, on fait appel à un bourrelier et à un taupier. Et puis, il y a l'achat des semences de pois, de vesces et de luzerne. Le fumier constitue le principal et peut-être le seul engrais. Au printemps, on a changé la vache ; l'ancienne a été vendue 526 francs et on a acheté une génisse. Et puis, il y a les dépenses d'investissement. La pompe à purin ayant rendu l'âme, il faut en acheter une nouvelle, ainsi que les tuyaux qui vont avec et les roues en fonte.

Mais ce sont les gages des serviteurs qui coûtent le plus, en particulier ceux des serviteurs de la ferme. Outre le fermier et sa femme, l'exploitation emploie en effet quatre charretiers, un vacher, une bonne et un ânier. « Tout le monde à la ferme est nourri excepté l'ânier ». Un gardien nommé Mendé, qui vit avec sa femme et sa fille, à la porte d'entrée du domaine, reçoit une petite rémunération ; mais il est logé. Un « gazier », le fils Mendé, reçoit également des gages (70 francs) qu'il doit juger insuffisants puisqu'il « il demande de l'augmentation ». Enfin deux gardes, employés à la surveillance du parc, reçoivent 243 francs, ce qui inclut le remboursement des produits achetés pour la destruction des nuisibles. Il y a aussi deux autres dépenses spécifiques : près de 700 francs pour les assurances, et 300 francs que le châtelain donne chaque année au curé de la paroisse.

Mais le domaine a des revenus ; il vend du bois (pour 380 francs) des œufs (pour 24 francs 50), du lait. Un fermage à Torfou rapporte 380 francs. Il apparaît clairement que les revenus sont insuffisants ; l'équilibre du budget n'est en réalité assuré que parce que Madame (la veuve d'Aristide Boucicaut) verse une grosse somme d'argent (6550 francs). L'entretien d'un tel domaine coûte beaucoup d'argent ; s'y ajoutent les frais de réception, à propos desquels les documents

sont muets. Même si le train de vie de la maison a sans doute diminué avec Amodru, nul doute qu'il fallait une fortune personnelle, celle de l'héritière Boucicaut, pour faire face aux dépenses. Car ce ne sont pas les revenus de son activité médicale qui pouvaient permettre de subvenir aux besoins du ménage. Amodru, en effet, ne semble avoir exercé la médecine que très peu de temps.

Le médecin

Que Marie-Joseph Amodru se soit spécialisé dans la législation médicale n'est pas anodin ; un tel choix témoigne de son intérêt pour tout ce qui touche à la normalisation des rapports sociaux et à son désir de faire passer dans la loi les mesures qui devaient permettre d'après lui d'améliorer progressivement le sort de tous lorsque, autour des années 1880-1910, se tendent les rapports sociaux. Dans un climat conflictuel, Amodru se veut un homme de consensus, toujours à la recherche d'une solution aux problèmes du travail et des conditions de vie.

À partir de 1881, il réside au château de Chamarande. Il se révèle vite être un homme de terrain qui paie volontiers de sa personne, puisant dans la fortune du couple pour secourir les plus pauvres. En 1929 encore, soit un an avant sa mort, il ne se contente pas d'avoir œuvré pour faire ouvrir un hôpital à La Ferté-Alais, dont il était le conseiller d'arrondissement depuis 1886, il offre certains de ses meubles personnels (canapés et lits) pour le confort des vieillards de la maison de retraite annexée à l'établissement.

Dans sa démarche, il n'oublie pas sa Drôme natale. Il fonde à Rochetaillée, un quartier de Saint-Vallier, une maison de retraite accueillant quarante vieillards qui sont soignés à ses frais par les soeurs de Saint-Joseph ; trois d'entre elles seront d'ailleurs détachées à La Ferté-Alais, lors de l'ouverture de cet hôpital.

Sa formation de médecin l'incite surtout à se pencher sur les questions d'hygiène, à lutter contre les maladies et à proposer des solutions pour améliorer les conditions de vie des plus démunis, à la ville comme à la campagne. Élu durablement à la Chambre des députés, il effectue un travail législatif de grande portée, faisant passer dans les faits les solutions qui lui sont chères. Plusieurs grands combats l'ont en effet mobilisé. Médecin hygiéniste, il veut d'abord régler les problèmes d'assainissement qui conditionnent tellement la vie des populations. Mais son grand combat, celui qui sans doute aurait dû le faire passer à la postérité, c'est la lutte contre ce fléau dont a oublié le danger qu'elle représentait il y a un siècle : la tuberculose. La guerre

vient également donner à Amodru l'occasion de déployer ses talents d'organisateur ; il se voit en effet confier pendant quatre ans la responsabilité de tous les hôpitaux militaires de la région parisienne, assumant cette tâche à la satisfaction des autorités.

L'assainissement de Paris et de la Seine (1894)

En 1894, un projet de loi relatif à l'assainissement de Paris et de la Seine revient en discussion à la Chambre. Il a pour objet un emprunt important qui intéresse l'hygiène publique : il s'agit d'achever le réseau d'égouts et d'adduction d'eau potable de la capitale. Membre de la commission d'hygiène de l'assemblée, le docteur Amodru est nommé rapporteur du projet de loi. Il va faire preuve au cours des débats de son excellente connaissance du dossier, et montrer les enjeux de santé publique qui sont derrière les problèmes d'assainissement.

Toute son argumentation tend à prouver que l'organisation sanitaire de Paris est loin d'être satisfaisante et qu'il est donc urgent d'y remédier. « Comment, dit-il, peut-on considérer comme hygiénique un système d'évacuation des matières de vidange qui consiste à les déverser entièrement dans des égouts et à les promener pendant 12, 15, 18 jours dans le sous-sol parisien (...) délai nécessaire pour transporter ces matières de leur point de départ au collecteur de Clichy » ? Avec tous les risques d'émanations malsaines que cela induit.

Amodru s'étonne qu'on puisse, à l'inverse, alimenter les chasses d'eau des cabinets d'aisance des beaux quartiers avec de l'eau de source très pure que l'on amène à Paris à grands frais, alors que dans le même temps on distribue à la population parisienne tantôt de l'eau de la Seine, tantôt, ce qui est pire, de l'eau de la Marne, et même de l'eau de sources contaminées ; ce qui a occasionné dans un passé récent une épidémie de typhoïde. Le projet de loi va dans le bon sens, souligne-t-il, mais il n'est pas suffisant. Construire des égouts adaptés aux besoins d'une population sans cesse croissante est une sage précaution ; mais que fait-on ensuite des évacuations ? Les champs d'épandage posent en effet depuis des années un gros problème sanitaire, qu'il faut régler sans tarder ; et c'est sur ce point particulier du dossier que le docteur Amodru prend la parole à la Chambre, lors d'une intervention fort remarquée.

« Je considère, souligne-t-il, l'épandage intensif des eaux d'égouts comme dangereux pour la salubrité publique, la santé des populations agglomérées de Seine-et-Oise, au milieu desquelles on veut sans raison, sans motif légitime, simplement en vertu du droit du plus fort, l'installer définitivement ». Or, non seulement les volumes seront considérables lorsque le tout-à-l'égout sera achevé, mais on ne sait en

l'état actuel de la technique épurer ces eaux chimiquement. Il faut utiliser les principes fertilisants de ces engrais, mais en prenant des précautions, pour qu'ils ne présentent aucun danger pour la santé publique. L'irrigation intensive à Achères, Méry et Gennevilliers, c'est 40 000 m^3 déversés chaque jour, avec le risque de contaminer les ruisseaux voisins, d'infecter le sol durablement et de compromettre la qualité des cultures maraîchères qu'on y pratique : des germes morbides peuvent en effet gagner l'organisme humain. Prétendre que les eaux qui sortent des drains de Gennevilliers sont saines est faux, affirme-t-il ; et il s'appuie sur des études de l'Observatoire municipal de Montsouris pour le prouver : « ce sont des eaux remarquables... par leur impureté » ! Elles contiennent en effet énormément de microbes, dont certains peuvent être dangereux. Et de citer l'exemple de la récente épidémie de typhoïde qui a sévi à Paris, dont il est aujourd'hui prouvé qu'elle était due à l'eau de la Vanne polluée par des sources secondaires. Et comment ne pas s'inquiéter de la situation de la Seine en aval de Gennevilliers : le fleuve y est contaminé par l'azote nitrique, dans des proportions qui sont supérieures de 8 à 9 fois la normale ! Ce qui est inquiétant, souligne-t-il, c'est la persistance de l'activité des bacilles contagieux dans la terre pendant des mois, voire des années. Pour parfaire sa démonstration, Amodru s'appuie sur des études allemandes qui montrent que les germes pathogènes conservent dans le sol toute leur dangereuse virulence. Et il n'hésite pas à s'attaquer alors au travail du professeur Proust, dont il va systématiquement invalider les arguments, à propos des bacilles de la fièvre typhoïde et du choléra.

« M. le Professeur Proust, commissaire du Gouvernement, a soutenu à cette tribune (...) la doctrine de l'épandage intensif, et il nous a affirmé que cet épandage ne présentait aucun inconvénient pour la santé publique (...) Messieurs, je ne puis laisser passer cette affirmation (...) Nous soutenons en ce moment, en Seine-et-Oise, une véritable lutte pour la vie, pour la vie des populations qui nous ont confié la défense de tous leurs intérêts, même de celui-là, et j'ajouterai surtout de celui-là. Je pense que M. Proust ne m'en voudra pas de faire mon devoir et de combattre ses conclusions, puisque je ne les crois pas exactes »[8]. Pour Amodru, il ne fait en effet aucun doute que les bacilles ne sont pas importés, mais qu'ils sont bel et bien dans le sol et que leur virulence est latente[9]. Arrivé à ce point de démonstration, il s'interroge sur le réel pouvoir d'épuration de la végétation, à laquelle on faisait jusqu'ici tellement confiance : « Les germes de certains organismes résistent à toute assimilation végétale. Le rôle

8. *Annales de la Chambre des députés*, année 1894, p. 6.

d'épurateur de la végétation à la surface du sol n'a donc pas la puissance qu'on était tenté de lui attribuer ». (Applaudissements : *Très bien ! très bien, sur divers bancs*). Les champs d'épandage rappellent, selon lui, les « champs maudits », où on ne peut faire paître les animaux sans qu'ils soient aussitôt atteints par la maladie charbonneuse. Et l'on prétend faire consommer aux hommes les productions légumières qui poussent sur les champs d'épandage ? Quel manque de clairvoyance ! Pasteur, souligne Amodru, a montré que ce sont les vers de terre qui par temps humide ramènent à la surface les germes du charbon. Et d'autres savants ont fait le même constat pour la septicémie, la gangrène gazeuse, la tuberculose et le tétanos[10]. Tous les grands travaux entrepris dans Paris au XIXe siècle, ont vu réapparaître la fièvre intermittente ; preuve que les germes sont enfouis dans le sol et ne demandent qu'à se réveiller. « Dès lors comment veut-on que nous acceptions que l'épandage intensif ne présente aucun danger sous prétexte que les germes apportés à la surface du sol dans les terrains d'épandage doivent disparaître rapidement ? » Et Amodru joue alors son rôle de parlementaire soucieux des intérêts de la région qui l'a élu : « Est-ce là, je le demande, l'avenir qu'on réserve à ce beau pays de Seine-et-Oise, à cette vallée riante de la Seine, dans laquelle on veut par un épandage intensif entasser, accumuler, comme pour mieux concentrer leurs forces, les microbes les plus infectieux ? On ne peut donc être surpris que les députés de Seine-et-Oise s'opposent à un tel projet. Ils aiment mieux prévenir le mal que d'avoir à le réparer ; que dis-je : à le réparer ? À le regretter, car ce mal une fois accompli sera de ceux qu'on ne répare pas ». (*Très bien ! très bien !*) Messieurs, j'abandonne le terrain de la discussion. Je me place simplement sur le terrain de la raison » (...) Et je demande quelle personne impartiale pourrait prétendre que l'irrigation intensive appliquée à la culture maraîchère n'est pas la plus mauvaise utilisation qu'on puisse faire des eaux d'égouts (...) Il peut suffire d'une cuisson ou d'un lavage incorrect des légumes pour que ces légumes servent de véhicule aux microbes infectieux des champs d'épandage dans lesquels ils ont poussé et les transportent jusque dans l'organisme humain »[11].

Marie-Joseph Amodru est un homme rigoureux et un bon tacticien. Il sait qu'il lui faut convaincre l'assemblée ; aussi, dans ce combat pour améliorer l'hygiène et la santé publique, n'hésite-t-il pas à faire appel à l'homme qui, par ses travaux, est alors le symbole de la

9. Il s'appuie sur le cas de l'épidémie de choléra de Nanterre de 1892, pour le démontrer.

10. Il souligne que lorsqu'il était étudiant à Cochin, il avait pu faire le constat de la persistance des germes dans les lames de parquet des salles de malades ; ce qui revenait à pointer les maladies nosocomiales, avant même qu'elles soient vraiment reconnues.

11. *Annales de la Chambre des députés*, année 1894, p. 8.

compétence scientifique et de la rectitude, à Louis Pasteur. « On attribue, dit-il, tant de citations à M. Pasteur que je n'ai pas hésité, en raison de la gravité de la question qui nous occupe, à solliciter de l'illustre savant la permission de l'interroger sur deux points que je veux vous faire connaître. M. Pasteur m'ayant fait l'honneur de me recevoir il y a peu de temps, je lui ai demandé : *Est-il vrai que les microbes infectieux disparaissent sûrement et promptement dans le sol ?* Il m'a répondu : *C'est absolument faux.* Je lui ai posé une seconde question : *L'irrigation agricole appliquée aux prairies, aux cultures de céréales ne serait-elle pas infiniment moins dangereuse que l'irrigation intensive appliquée aux cultures maraîchères ? – Ce n'est pas douteux », m'a répondu M. Pasteur. Je n'ai rien à ajouter à ces déclarations faites au nom de la science par celui qui en est aujourd'hui la plus haute expression, car toute interprétation ne pourrait qu'en affaiblir la portée.* (*Très bien !* sur divers bancs). »

Amodru réussira à faire prendre conscience à ses collègues de la gravité de la question. Mais celle-ci ne trouvera une solution que plus tard, lorsqu'on décidera de transporter en partie hors de la banlieue proche les nuisances liées aux boues d'épandage[12].

La lutte contre la tuberculose : le projet de loi de 1901

Lorsqu'on consulte la presse médicale ou politique au tournant du XIX[e] et du XX[e] siècle, on y perçoit trois sources d'inquiétude : la syphilis, l'alcoolisme et la tuberculose. Ces préoccupations s'inscrivent dans un contexte connu, celui de l'affaiblissement de la population française, face au dynamisme démographique de l'Allemagne. Dans le contexte de la Revanche, la prise de conscience de la faiblesse militaire du pays va conduire quelques années plus tard au vote de la loi du service militaire de trois ans. Or, la situation est aggravée par la propagande anarchiste qui préconise la « grève des ventres » pour s'opposer à la politique jugée trop militariste du gouvernement. Lutter contre les fléaux qui fragilisent la population paraît donc prioritaire. C'est ainsi que Marie-Joseph Amodru est amené à défendre à la Chambre des députés un projet de loi destiné à combattre la tuberculose. Parlementaire consciencieux et médecin désireux d'améliorer la situation sanitaire devant les progrès de cette maladie hautement contagieuse, il travaille pendant plusieurs mois à son rapport[13]. Il lui faut convaincre les députés de la nécessité d'une grande loi de santé

12. Et c'est sans doute dans ce contexte que ces boues commencèrent à être entreposées dans l'Essonne et, en particulier, dans le sud rural, comme à Saint-Escobille. On n'avait fait que déplacer le problème.

13. Son rapport, de 58 pages, témoigne du soin apporté à étayer ses arguments.

publique destinée à la fois à endiguer les ravages de la tuberculose et à définir les mesures de prévention.

Les chiffres disent clairement l'ampleur du mal. La France compte alors 500 000 tuberculeux et tous les ans 150 000 personnes meurent de la maladie ! Ce sont les sujets entre 30 et 45 ans, c'est à dire les forces vives du pays, principalement les hommes, qui sont les plus touchés. Il ne s'agit donc pas d'un simple accident de la vie sociale, mais d'une plaie redoutable qui gagne chaque jour du terrain : « On peut dire qu'en France où la population n'augmente pas, la tuberculose est plus qu'une menace pour les individus, elle constitue un véritable péril national ». Aux yeux d'Amodru, la lutte contre la tuberculose doit devenir une cause nationale, car ce fléau, on peut l'éviter et le guérir.

N° 2464

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1901

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 1901.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'HYGIÈNE PUBLIQUE * *sur les* **mesures à prendre pour arrêter les progrès de la tuberculose,**

PAR M. AMODRU,

Député.

Messieurs,

Au moment où les préoccupations des esprits les plus généreux vont de préférence à ceux qui peinent et qui souffrent ; au moment où les efforts des philanthropes, les découvertes des savants tendent manifestement à l'amélioration des conditions de la vie humaine, il appartient aux pouvoirs publics, il appartient au Parlement de chercher à résoudre une question humanitaire au premier chef et qui, à l'heure actuelle, s'impose avec un caractère particulier de gravité et d'urgence, la question de la tuberculose.

Un fait domine dans cette étude, un fait d'une vérité absolue, que la statistique brutale ne permet plus de contester, un fait terriblement impressionnant dans le laconisme de la phrase qui l'exprime :

Tous les ans, en France, 150.000 *personnes meurent de la tuberculose.*

Et ce n'est pas parmi ceux qui, ayant déjà parcouru une très longue carrière, ont accompli leur tâche sociale, que se trouvent les victimes les plus particulièrement désignées de ce mal ; c'est aux

* Cette Commission est composée de MM. Émile Dubois (Seine), *président;* Henri Ricard, Villejean, Borne, *vice-présidents;* Ferroul, Vazeille, Morel, *secrétaires;* Déribéré-Desgardes, Gacon, Pourteyron, Herbet, Lerolle, Delbet, Thierry-Delanoue, Ermant, Amodru, Gautret, Bachimont, Audiffred, Léo Melliet, Stanislas-Ferrand, Aymé baron de la Chevrelière, Néron-Bancel, Limouzain-Laplanche, Chopinet, Labussière, Rouland, Malaspina, Vaillant, Lachaud, Colliard.

Première page du rapport du Dr Amodru sur la tuberculose présenté à la Chambres des députés en 1901

Il rédige donc un rapport bien documenté qui va servir de base à son intervention, Amodru rappelle tout d'abord les réalités statistiques de la maladie. Certes, dit-il, tous les grands pays industrialisés sont touchés, mais la France plus que tout autre, parce qu'elle a trop attendu à contrer la tuberculose. Statistique à l'appui, il établit des comparaisons avec les autres pays ; la maladie continue à progresser en France, alors qu'elle diminue dans les autres grandes nations européennes, tant en Angleterre qu'en Allemagne. Puis il montre les disparités qui existent au sein même du territoire français selon les régions et selon que l'on habite la ville ou la campagne. Les décès par tuberculose sont plus nombreux dans les villes où la population est la plus dense. Chaque année à Paris, 40.000 malades sont recensés et 12 à 14.000 meurent des suites de la maladie ! Mais voilà que la maladie gagne maintenant les campagnes, comme le prouvent les témoignages des médecins, et elle est très répandue dans les départements les plus pauvres. Amodru insiste sur la situation particulièrement alarmante de l'armée, où la tuberculose est des plus virulentes. Malgré le système de « réforme temporaire », elle continue à progresser. Les grandes administrations sont également concernées, la marine comme les chemins de fer, mais aussi les hôpitaux, les usines et les ateliers, tous les lieux publics. Pour appuyer sa démonstration et devenir pleinement convainquant, il s'appuie sans cesse sur des études statistiques, sur les rapports des commissions d'hygiène et des bureaux de bienfaisance, sur les études médicales et les témoignages.

C'est son extrême contagiosité qui fait de la tuberculose une maladie extrêmement dangereuse ; une contagiosité qui avait été reconnue dès 1865 par Villemain. En 1882, Koch avait réussi à isoler le bacille, un microbe très résistant, que seuls la chaleur humide, le grand air et surtout le soleil, principal agent antiseptique, étaient capables d'éliminer. Trois causes expliquaient la facilité avec laquelle la contagion progressait dans le pays. La principale était constituée par les crachats desséchés sur le sol, dont la virulence était démontrée : « le crachat bacillifère est le principal agent de contagion. C'est donc lui l'ennemi »[14]. Or, dans le combat contre la tuberculose, les règlements administratifs, les lois aujourd'hui ne suffisent plus, souligne Amodru. Des mesures pratiques d'éducation s'imposent : « Il faut la coopération de tous les citoyens ; il faut, notamment, que tous les individus sains comprennent que s'ils ont droit à être protégés, il est nécessaire qu'ils donnent l'exemple et qu'ils s'abstiennent de cracher par terre, pratique aussi contraire du reste à l'hygiène qu'à la bienséance »[15].

14. Rapport, p. 21.
15. Rapport, p. 21.

Pour être moins fréquente, l'ingestion de germes infectieux par voie digestive n'en doit pas moins être prise au sérieux. C'est tout le problème de la qualité des viandes et du lait provenant d'animaux infectés – en particulier de tuberculose abdominale – qui est posé, et indirectement celui des abattoirs privés, voire clandestins ; et Amodru souligne la nécessité d'une plus grande surveillance vétérinaire des abattoirs. Il existe enfin une troisième source de contagion, beaucoup plus rare celle-là, la contagion par les plaies qui affecte exclusivement le corps médical, en particulier lors d'autopsies.

Amodru insiste alors sur deux facteurs qui à son avis favorisent la contagion : la qualité du milieu et le comportement de l'individu. Dans les grands centres, la proportion importante d'habitations insalubres facilite la diffusion de la maladie : « il faut voir à Paris certains logements d'ouvriers pauvres pour comprendre à quel point l'hygiène peut être méconnue » ; d'où la nécessité de populariser les règles élémentaires d'hygiène. Mais l'individu n'est pas moins fautif, souligne-t-il ; la faiblesse des constitutions, le surmenage, et surtout l'alcoolisme, « le plus redoutable des excès et le plus fréquemment observé à l'heure présente », créent les conditions de la prolifération de la tuberculose dans les milieux les plus défavorisés. Et ce qui est vrai dans les grandes villes ouvrières ne l'est pas moins au fond de certaines campagnes, puisque « les départements qui possèdent les grands foyers de tuberculose sont presque toujours ceux où la consommation d'alcool est plus forte ». Et pourtant, et « c'est une vérité qu'il ne faut pas craindre d'affirmer », on peut prévenir la tuberculose.

Certes, « l'idée de la contagion de la tuberculose est extrêmement répandue dans le public », raison de plus pour inculquer d'urgence dans les esprits l'idée de prévention. Or, la prévention, souligne Amodru, passe d'abord par la destruction des crachats. Il faut donc impérativement interdire cette habitude sociale de cracher à terre, alors fort répandue. Mais « avant de donner une sanction à cette défense, souligne Amodru, il faut commencer par faire l'éducation des masses », et faciliter les nouveaux comportements, par l'installation systématique de crachoirs hygiéniques et par des avertissements clairement dissuasifs dans tous les lieux publics : « Il est interdit de cracher à terre »...[16] Il préconise aussi de faire dans les gares, les postes, les administrations ouvertes au public des balayages et des essuyages humides. Il faut compléter ces mesures par la désinfection des habitations et des vêtements des tuberculeux, et faire obligation de déclarer la maladie. Il faut enfin isoler les tuberculeux, mais en prenant des précautions pour ne

16. On se souvient d'avoir vu ces mentions dans certains lieux publics et dans les transports en commun, il y a quelques dizaines d'années.

pas stigmatiser les malades. L'idéal, c'est le sanatorium, puisqu'il permet d'isoler le malade et de le soigner dans les meilleures conditions. Or, à l'époque, il n'existe pour tous les malades de Paris qu'un seul sanatorium, celui d'Angicourt, dans l'Oise ; on est donc loin de pouvoir faire face aux besoins. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'assurer la salubrité des habitations, mais aussi de surveiller la qualité du lait et de la viande. Amodru, soucieux de préserver la santé des plus faibles, propose de pasteuriser les sous-produits du lait, comme on le fait, dit-il, au Danemark. Et puis, il faut intervenir efficacement auprès de l'armée, à laquelle « les pouvoirs publics ont à cœur de conserver toute sa puissance et toute sa force ». Si l'on veut limiter la propagation rapide de la maladie dans ce milieu où règne la promiscuité, il faut organiser dans chaque caserne une véritable croisade contre la tuberculose, en y dispensant des leçons d'hygiène et de prévention que chaque homme portera ensuite dans ses foyers. Et puisque les deux maladies sont souvent liées, il insiste à nouveau sur les dangers de l'alcoolisme. Éradiquer la tuberculose à l'armée, passe aussi par une amélioration de la vie quotidienne du soldat. Il faut que les recrues soient mieux nourries, que l'appel des classes qui se fait à la fin de l'automne soit avancé, afin que les exercices les plus exposés ne se déroulent pas au beau milieu de l'hiver, occasionnant ainsi les pneumonies et la tuberculose. Les transports publics, en particulier les chemins de fer, doivent être tout particulièrement surveillés. Il faut y introduire de sérieuses mesures prophylactiques, comme l'interdiction de cracher sur le sol des gares et sur le plancher des wagons. Il faut également désinfecter fréquemment les compartiments, dont le capitonnage favorise la rétention des miasmes.

La crainte qu'inspire ordinairement la tuberculose doit être dissipée ; certes, c'est une affection redoutable, mais elle est curable. Il faut faire valoir aux malades et à leur famille que la maladie peut être vaincue par la suralimentation, le repos et le grand air. Or, la France est en retard par rapport aux autres grandes nations. La construction de sanatoria constitue un bon indicateur d'une politique de lutte contre la maladie. Alors qu'ils sont déjà nombreux à l'époque en Allemagne, la France n'en a que trois : Angicourt, Hauteville et Bligny (dont la construction n'a été lancé qu'en 1900). Et ce n'est sans doute pas un hasard si c'est Amodru et un groupe d'amis décidés à faire du sanatorium un instrument privilégié de la lutte contre la maladie, qui sont à l'origine de cette dernière fondation. Mais dans la lutte pour la prévention, le rôle le plus important est dévolu aux dispensaires qui, par leur proximité, peuvent prodiguer conseils et soins dès le début de la maladie.

Amodru termine sa longue intervention en s'appuyant, comme il l'avait fait pour défendre le dossier des champs d'épandage, sur les

travaux d'une autorité médicale incontestée : ici, le projet du Dr Calmette qui avait déjà été approuvé par la commission extraparlementaire de lutte contre la tuberculose. La chambre suivit Marie-Joseph Amodru ; la loi de lutte contre la tuberculose fut adoptée et marqua un tournant dans la lutte contre ce fléau.

Le docteur Amodru pendant la guerre 1914-1918

Ancien combattant et médaillé de 1870, Amodru avait été nommé, dans les années 1880, aide-major honoraire de 1ère classe du corps de santé militaire. Son activité de parlementaire contribua sans doute à le distinguer, puisqu'en 1912 le ministre de la guerre le nomma délégué régional du gouvernement militaire de Paris auprès de l'association des Dames de France, les bénévoles de la Croix Rouge. Sa mission consistait à assurer la coordination des soins aux blessés dans les hôpitaux placés sous son autorité.

Et ce fut la guerre. Au cours des premières semaines, en septembre 1914, en particulier lors de la bataille de la Marne, une déferlante de blessés graves submergea les plans de campagne et contraignit le commandement à changer le dispositif : Amodru, devenu médecin-major de 1ère classe, reçut la direction des hôpitaux auxiliaires prévus en temps de paix (Paris, Seine et Seine-et-Oise). Son sens de l'organisation lui permit de faire face ; il créa au fur et à mesure des besoins de nouvelles structures et chercha des appuis pour obtenir de nouvelles unités de soins. Il se retrouva progressivement à la tête d'un groupe de 122 hôpitaux disséminés dans le gouvernement militaire de Paris, qui reçurent pendant la durée de la guerre 110 000 blessés ou malades militaires. Le problème majeur fut celui de l'accueil et de la répartition des blessés à leur arrivée par train sanitaire. Devant la cohue qui avait d'abord prévalu et qui mettait en danger la vie même des soldats, Amodru imagina un système qui se révéla très efficace : chaque blessé arrivant à Paris, par les gares de Pantin, La Courneuve ou La Chapelle était examiné sommairement par une escouade de médecins qui, après avoir déterminé la nature de ses blessures, le dirigeait sur la formation où il recevait les soins les mieux appropriés à la gravité de son cas. Pendant ces quatre années de guerre, Amodru accomplit avec un extrême dévouement, une tâche essentielle. « Ses relations avec les sommités médicales et chirurgicales lui (permirent) de remplir sa tâche dans des conditions particulièrement favorables aux blessés qui lui (furent) confiés »...« Je serais un misérable, dira-t-il à la fin de la guerre, si pouvant être utile à nos blessés, je ne m'y étais pas donné tout entier »[17]. C'est là tout Amodru, plein de sollicitude,

17. *L'Abeille d'Etampes*, 15 novembre 1919.

d'un dévouement exemplaire, et toujours soucieux de remplir au mieux la tâche qu'on lui a fixée. Il s'y épuisera. Et il n'est pas étonnant que, pendant cette législature de guerre, il ait peu siégé à la Chambre.

Un médecin s'engage en politique

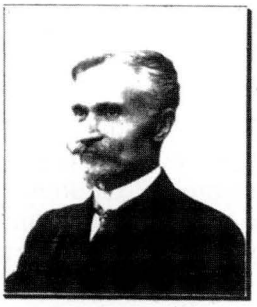
Peut-on légitimement séparer chez Amodru ses compétences médicales de son engagement politique ? Celui-ci n'apparaît en effet que comme un moyen de faire aboutir ses idées sociales : comment améliorer les conditions de vie et de santé des plus démunis ? À l'abri de tout souci financier, évoluant entre son château de Chamarande et sa belle demeure de l'avenue des Champs-Elysées, il ne s'enferme pas dans son confort de bourgeois nanti. Ennemi des solutions radicales, il s'inscrit dans une ligne politique réformiste dont il ne variera pas tout au long de sa longue carrière politique. Amodru est un homme de centre gauche, puis de centre droit, aux idées sociales bien affirmées.

La carrière politique de Marie-Joseph Amodru

Le Dr Amodru a été député pendant 30 ans, soit sept mandats[18]. Sa carrière parlementaire comprend en fait deux périodes assez distinctes. Les quatre premiers mandats qui couvrent seize ans, de 1893 à 1910 sont les plus fructueux. Il siège alors à la Commission d'hygiène, où un médecin averti comme lui des affaires sociales est particulièrement apprécié. C'est d'ailleurs comme membre de la Commission d'hygiène qu'il a préparé le dossier sur l'assainissement de Paris et celui sur la lutte contre la tuberculose. À chaque consultation électorale, Amodru l'emporte largement sur ses adversaires ; ce qui témoigne de sa bonne implantation et de la considération que l'électorat a pour l'homme politique, son action sociale lui valant à chaque fois le vote d'adhésion des milieux les plus humbles. Amodru, qui a 43 ans lors de sa première élection à la Chambre, est alors en pleine possession de ses moyens. Il est inscrit en 1906 au groupe des « républicains progressistes » et en 1910, il est dit simplement « progressiste » ; ce qui ne signifie pas, compte tenu de l'échiquier politique de l'époque, qu'il s'agit d'un homme de gauche. Les députés de gauche, ce sont alors les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes. Il faut plutôt voir Amodru parmi les républicains « opportunistes », les modérés. Il termine difficilement son quatrième mandat ; épuisé, malade, il ne se représente pas en 1910. Le cumul des mandats, en

18. Les mandats sont de quatre ans, mais les deux chambres élues en avril 1914 et novembre 1919 ont été prolongées.

N° de Classement :



État civil et antécédents

Nom : Amodru

Prénoms : Laurent, Marie, Joseph

Député d : département de Seine-et-Oise
arrond[t] de Etampes (1re circonscription)

né le 9 Octobre 1849

à Saint-Vallier (Drôme)

âge au jour de l'élection initiale 43 ans 11 mois

Profession ou qualité : Docteur en médecine, ancien Président du Conseil général de Seine-et-Oise *

Situation de famille

à l'époque de l'investiture : Marié

marié le — à M

née le 3 Mars 1849 — décédée le Mai 1921

veuf le Mai 1921

enfants : né le / né le / né le / né le / né le — né le / né le / né le / né le / né le

Exercice du mandat

élu pour la 1re fois le 3 Septembre 1893 (6e Législ[re]) élection générale ~~partielle~~

en remplacement de M Lecesne

réélu les 8 Mai 1898 (7e Lég.) 24 Avril 1902 (8e Législ[re]) 16 Novembre 1919 (18e Lég.) (Législ[re])
6 Mai 1906 (9e) 26 Avril 1914 (11e Législ[re]) 11 Mai 1924 (13e) (Législ[re])

non réélu les 24 Avril 1910 (ne fait pas ballotage) (10e), 22-4-1923 (14e),

élu Sénateur le — démissionnaire le

mandat interrompu du 1er Juin 1910 au 31 Mai 1914 } temps d'interruption 4 a m j

mandat interrompu du — au

cessation du mandat : date — motif

âge atteint / temps accompli à la cessation : a m j

Renseignements complémentaires.

Grandes commissions

Groupes politiques : Progressiste, Républicains de gauche

Rang : dans l'armée — dans la Légion d'Honneur

Notes et renvois.

* Maire de Chamarande depuis 1888.

Décédé à Paris (sénateur) le 27 Août 1930

Fiche du député Marie-Joseph Laurent Amodru à la Chambre des députés. Outre les indispensables mentions concernant l'état-civil, sont mentionnés les différents mandats exercés. Une erreur s'est glissée dans la fiche : Amodru est mort à Chamarande et non à Paris.

particulier entre 1904 et 1908 où il est président du conseil général de Seine-et-Oise et maire de Chamarande, n'est sans doute pas étranger à ce surmenage. Il est alors bien décidé à se retirer de la vie parlementaire.

La deuxième période de mandat parlementaire du Dr Amodru commence en avril 1914 lorsque, pressé par ses amis qui ont peur de voir désigner un candidat qu'ils n'apprécient pas, il accepte, après bien des hésitations, de se représenter. Très vite, c'est la guerre, et Amodru qui se voit confier la gestion des hôpitaux militaires de la région parisienne n'a guère le temps de participer aux débats parlementaires. C'est la raison pour laquelle il se contentera de soutenir en 1915 un projet de loi qui lui tient particulièrement à cœur au nom de lutte contre l'alcoolisme : l'interdiction définitive de la consommation d'absinthe en France[19]. Pour les élections de novembre 1919, où le vote se fait au scrutin de liste par département, il est élu dans la fameuse chambre « bleu horizon », orientée à droite, sur la « Liste républicaine d'union nationale démocratique » conduite par Tardieu. En 1924, Amodru résiste à la poussée du Cartel des Gauches, et est réélu. Pendant ces deux législatures, il est membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communications. Depuis 1900 environ, il manifeste en effet un intérêt particulier pour tout ce qui touche aux transports. Ses va-et-vient constants entre Paris, Versailles et Chamarande l'ont rendu d'autant plus sensible à cette question, que des accidents graves se sont produit à plusieurs reprises sur la ligne du PO, le Paris-Orléans.

Âgé et usé par le travail qu'il n'a cessé de fournir au parlement, au conseil général et à la mairie de Chamarande, veuf depuis 1921, il ne se représente pas en 1928 et meurt deux ans plus tard à Paris.

Un républicain modéré

Pour reprendre une formule fameuse, Amodru est républicain modéré, mais pas modérément républicain. « La République telle que je la conçois, écrit-il en 1906, n'est pas celle des violents et des sectaires : elle doit être au contraire tolérante, généreuse, ouverte à toutes les bonnes volontés »[20]. Un appel très politique d'élus de l'arrondissement,

19. La proposition de loi est présentée par Henry Schmidt, ami d'Amodru. Le débat opposera le président de la commission d'hygiène publique, Lachaud, à Adolphe Girod, défenseur des intérêts des distillateurs. Invoquant le chômage possible des ouvriers des usines de distillation, ce dernier aura ces mots : « Il ne serait pas digne de ce pays, toujours à l'avant-garde des idées généreuses, que des familles françaises, ainsi privées de leur gagne-pain, soient jetées à la misère. Vous êtes des législateurs ; pas un de vous ne voudra être un bourreau »... Où va se nicher l'éloquence parlementaire ! *Annales de la Chambre des députés*, « Débats parlementaires », 1915, p. 130-131.

20. Profession de foi, *L'Abeille d'Etampes*, 28 avril 1906.

publié dans le même journal, insiste sur ce trait de caractère : « Que (le Dr Amodru) ait été constamment opposé à la politique sectaire, aux atteintes portées à la liberté, aux querelles intestines par lesquelles on a affaibli ce pays et on l'a exposé l'an dernier (allusions sans doute à l'affaire du Maroc) aux sommations brutales, aux injonctions humiliantes de l'étranger (...) Si vous voulez ramener dans notre pays l'ordre, la sécurité, l'union, enrayer le mouvement révolutionnaire dont vous avez pu trop bien constater le progrès[21], rendre notre armée forte et disciplinée pour en faire une garantie sérieuse de paix extérieure[22], pratiquer une politique économique qui améliore nos finances, apporte au monde du travail les réformes dont il a besoin et maintienne à l'agriculture la protection qui est condition de son existence, c'est le nom de M. Amodru que vous ferez triompher dimanche. Vos suffrages n'iront pas seulement à un député qui les a mérité par son caractère, sa loyauté et son dévouement ; ils approuveront la politique républicaine de concorde, d'apaisement et d'intérêts que la grande majorité du pays s'apprête à acclamer dimanche et qui fera notre patrie plus grande, plus forte, et plus prospère »[23]. Un texte comme celui-ci doit être pris bien entendu pour ce qu'il est : un document électoral destiné à mobiliser les citoyens et présentant toujours le candidat à son avantage. Il n'empêche : tous les témoignages concordent pour faire de Marie-Joseph Amodru un homme de qualité qui inspire le respect, même à ses adversaires politiques. Car aucun élu du sud de la Seine-et-Oise n'a sans doute eu une telle audience, n'a inspiré une telle confiance que cet homme ; et ceci dans toutes les couches de la société.

Un conservateur social

Amodru non seulement est favorable aux dispositions destinées à améliorer la condition des humbles, mais il est à l'origine au conseil général de Seine-et-Oise de décisions importantes ; il s'implique en effet avec autant de détermination au plan local qu'au plan parlementaire. Il veut par exemple que les campagnes puissent offrir aux plus pauvres des secours comparables à ceux que reçoivent les pauvres des villes. Il fait donc voter un texte sur l'hospitalisation des malades et des blessés nécessiteux des communes dépourvues d'hôpitaux. Mais il se soucie également du devenir des personnes âgées dans le besoin, en

21. Au cours des années qui précèdent la guerre, et surtout entre 1905 et 1907, les conflits sociaux sont fréquents et les affrontements politiques souvent d'une rare violence.

22. Après l'affaire Dreyfus, qui a affecté le crédit de l'armée, la Revanche est plus que jamais à l'ordre du jour, d'autant plus que les tensions diplomatiques avec l'Allemagne de Guillaume II sont fréquentes (affaire Schnaebelé, question marocaine).

23. « Un dernier mot », *L'Abeille d'Étampes*, éditorial du 5 mai 1906.

un temps où, dans les campagnes, il n'existe pas de système de retraite et d'aide aux personnes âgées ; à l'initiative d'Amodru, une loi est votée qui rend obligatoire l'assistance aux vieillards de plus de soixante-dix ans et aux infirmes incurables. Sensible à la détresse des jeunes femmes des milieux les plus humbles lors de leurs couches, et conscient de l'urgence qu'il y a à remédier à la situation démographique du pays, il réussit à convaincre ses collègues de la nécessité d'assister les femmes lors de leurs couches. « À la femme du peuple, soulignait-il lors du débat au conseil général de Seine-et-Oise, il faut à tout prix la santé qui lui est presque aussi nécessaire que la vie, car elle a besoin de travailler pour subvenir à sa subsistance et celle de sa famille. Tout le monde sait à combien de maladies et de décès donne lieu l'accouchement. Mères et enfants meurent trop souvent faute de soins suffisants, faute de secours de la sage-femme ou du médecin, faute de médicaments ou des linges nécessaires avant, pendant et après l'accouchement ». Désormais, toutes les femmes nécessiteuses du département de Seine-et-Oise qui accouchent chez elles peuvent bénéficier de l'assistance du médecin ou de la sage-femme ; et elles reçoivent en outre un trousseau de maternité comprenant des linges, des médicaments et une layette. Et l'on comprend que l'appel des élus à voter Amodru insiste sur la dimension sociale d'une telle mesure : « Nous dirons assez les services que cette véritable assurance contre les maladies puerpérales et la mortalité infantile a rendus aux familles ouvrières de Seine-et-Oise en constatant qu'en 1905 il a été procédé ainsi à plus de 1600 accouchements gratuits et à la fourniture d'un nombre correspondant de trousseaux »[24].

Amodru était également très attentif à la condition ouvrière ; il fit voter plusieurs lois qui constituaient des avancées : la loi qui porte son nom sur les sociétés de secours mutuel, une autre sur les caisses d'épargne, une autre enfin relative aux accidents du travail. Dans cette optique, il militait pour ce qu'il appelait des « réformes sociales pratiques », que les membres de son comité de soutien ne manquèrent pas de rappeler lors de la campagne électorale de 1906, dans un article de presse intitulé « Aux travailleurs » qui voulaient témoigner des idée sociales d'Amodru et de sa démarche pragmatique, opposée à celle de la gauche et de l'extrême gauche.

« On peut s'occuper des intérêts des travailleurs de deux façons, écrivait-il : en les flattant, en excitant les passions, en les poussant à des conflits dangereux contre les patrons, en les bernant par les chimères du collectivisme, en introduisant la politique et en abusant de la promesse de réformes irréalisables, ou bien en servant leurs

24. *L'Abeille d'Étampes*, 5 mai 1906.

intérêts directs, en leur apportant des réformes pratiques et durables, en remédiant peu à peu par l'action de la loi aux souffrances de la classe la plus nombreuse. C'est à cette seconde forme de socialisme[25] que M. Amodru s'est toujours rallié et son nom demeurera attaché à des améliorations et à des réformes pratiques et immédiates qu'il faut rappeler aux ouvriers à la veille du scrutin de dimanche »[26].

Marie-Joseph Amodru étonnait ses adversaires politiques, dont il n'hésitait pas à voter les propositions qui lui semblaient aller dans le sens de l'intérêt général. Ennemi des systèmes, l'homme était avant tout un pragmatique. Il se montrait par contre conservateur pour tout ce qui touchait au budget et aux finances publiques. C'est ainsi qu'en 1906, il défendit une politique de rigueur budgétaire pour lutter contre le déficit de l'État et proposa une politique protectionniste destinée à éviter aux agriculteurs la concurrence des blés étrangers, russe en particulier, grâce au maintien de droits de douanes.

Rapporteur, en réponse aux questions des citoyens

La constitution de la Troisième République prévoyait que les citoyens puissent faire remonter à la Chambre des députés les questions qui concernaient leur vie quotidienne ; c'était le « droit de pétition ». Ces questions étaient portées à la connaissance des députés par l'élu de la circonscription, discutées en commission et un rapporteur y répondait au nom du gouvernement. Amodru, qui appartenait à la majorité de la Chambre, eut à plusieurs reprises l'occasion de jouer ce rôle. Les *Annales de la Chambre des députés* ont gardé la mémoire de plusieurs de ses interventions, au cours de l'année 1897. Leur consultation témoigne du souci du député de répondre avec le maximum d'efficacité à tous ceux qui avaient des plaintes à formuler. De telles mises au point supposaient de la part du rapporteur un gros travail préparatoire. Certaines de ces adresses à la Chambre étaient personnelles ; comme celle qui fut soutenue par le député de la Seine Edouard Vaillant en faveur d'une veuve Tarpin de Paris qui sollicitait la direction d'un bureau de tabac[27]. Ou encore celle déposée par un député de Meurthe-et-Moselle à propos de la faillite d'un sieur Duval de Nancy. La réponse faite par Amodru, au nom de la commission, tenait compte de la situation personnelle du pétitionnaire, et attirait l'attention du préfet du département ou du ministre de la justice sur le cas. Mais il s'agissait le plus souvent de questions d'intérêt général. Amodru eut ainsi à formuler une réponse à la requête des habitants de

25. Le terme à l'époque n'avait pas la connotation qu'on lui connaît aujourd'hui ; tous ceux qui avaient la fibre sociale adhéraient à une forme de socialisme.

26. *L'Abeille d'Étampes,* 5 mai 1906.

27. *Annales de la Chambre des députés,* pétition n° 2779, t. 51, année 1897, p. 513-514.

Bar-le-Duc dans la Meuse dans laquelle ils demandaient « la substitution absolue dans l'armée de la chemise de flanelle de coton à la chemise de cretonne écrue ». La question intéressait directement l'activité économique de la ville et la pétition était présentée tant par les fabricants que par les ouvriers, lésés par la décision de l'armée en 1892 de limiter désormais les achats de chemises de flanelle au quart des fournitures. La commission ayant décidé « de ne pas prendre part entre les différents intérêts engagés dans une telle question », la pétition fut renvoyée par Amodru au ministre de la guerre[28].

Certaines de ces pétitions reflétaient le climat politique de l'époque. Ainsi, un nommé Delmas ancien officier à Ussel en Corrèze protestait-il « contre l'organisation, par les jésuites, d'une société secrète », dans laquelle seraient entrés des officiers de l'armée : sujet fort sensible en pleine affaire Dreyfus ! La commission ayant constaté que le pétitionnaire n'apportait aucune preuve de l'existence de la dite société, Amodru débouta le sieur Delmas[29]. Autre sujet sensible : la question des retraites. Un certain Bernard de Paris soumit à la Chambre « un ensemble de considérations tendant à augmenter de cinq ans la durée des services civils et à en fixer la limite à soixante-dix ans, sauf pour les agents qui demanderont leur retraite avec persistance ou dont la santé ne permettra pas de continuer leurs fonctions ». La commission estima que la mesure préconisée constituerait certainement un palliatif à une situation qui devenait chaque jour plus inquiétante, mais qu'il fallait apprécier au cas par cas » ; et on ajoutait que « c'est vers cet âge (de 70 ans) que les forces déclinent le plus et que le besoin de repos se fait sentir. Les fonctionnaires conservés au-delà de cet âge –l'expérience le prouve– ne rendent plus les mêmes services et aspirent à une tranquillité de corps et d'esprit qui les rend chaque jour moins complaisants envers le public, moins soucieux de leurs obligations et moins zélés dans l'accomplissement de leurs fonctions. Le maintien en place devient dans leur esprit un calcul cupide ». Amodru fit renvoyer la pétition au ministre des finances[30].

Grâce à ses relations et à sa compétence reconnue, Marie-Joseph Amodru se vit donc confier des tâches importantes. Mais s'il fut si longtemps réélu par les populations du sud de la Seine-et-Oise, c'est avant tout parce qu'il était proche de ses administrés et en défendait les intérêts.

28. *Annales de la Chambre des députés,* pétition n° 2803 et 2808, t. 51, année 1897.
29. *Annales de la Chambre des députés,* pétition n° 2740, t. 51, année 1897.
30. *Annales de la Chambre des députés,* pétition N°2746, t. 51, année 1897.

Un défenseur des intérêts locaux

Amodru était un bon parlementaire, capable on l'a vu de présenter des projets de loi ambitieux, mais aussi de se battre pour faire triompher la cause de ses administrés dès lors qu'il les jugeait légitimes.

En 1893, il fut amené à défendre les carriers de La Ferté-Alais, dont le travail était menacé. Le département de la Seine qui avait l'habitude de faire appel aux gisements de grès de Seine-et-Oise pour paver ses rues prit la décision de s'approvisionner désormais en grès des Vosges, sans doute parce qu'il était moins coûteux. C'était pour les carriers de la région un gros marché qui risquait de leur échapper et, à terme, la fermeture d'un certains nombre de carrières. Amodru intervint auprès du Conseil général de la Seine et une solution fut trouvée qui préservait l'essentiel de l'activité des carrières d'Étréchy jusqu'à la Ferté-Alais, puisque le recours au grès des Vosges fut limité au quart des besoins[31]. Trois ans plus tard, il s'impliqua à la Chambre dans le débat à propos de l'importation des poudres pyroxylées utilisées pour la fabrication des cartouches de chasse ; or, ces importations menaçaient l'emploi des ouvriers du site du Bouchet. Une proposition de loi déposée par le député Linard visait en effet à faciliter l'entrée en France de poudres étrangères. Lors des discussions, Amodru attira l'attention sur les conséquences sociales d'une telle mesure, usa d'arguments protectionnistes et fit vibrer la corde sensible pour que le projet de loi soit repoussé. « Je me contenterai de faire observer, déclara-t-il à la tribune de l'assemblée, que dans les poudreries on refuse constamment d'embaucher des ouvriers. Bien plus, on met au chômage chaque année, pendant des semaines et des mois, une partie des ouvriers auxiliaires qui sont employés dans ces établissements. Je ne pense pas, messieurs, que vous consentirez à aggraver encore cette situation en diminuant le travail de ces braves gens (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*) En outre, si vous adoptiez la mesure qui vous est proposée, vous feriez tout autre chose que de limiter le travail des ouvriers étrangers chez nous : vous iriez le favoriser chez eux. J'ai la conviction que vous ne le voudrez pas ». Là encore un compromis fut trouvé qui sauvegardait les intérêts des ouvriers du Bouchet[32].

Soucieux de paix sociale et conscient du rôle essentiel joué par les fonctionnaires d'État ou les agents territoriaux, Amodru manifesta à plusieurs reprises sa volonté de revaloriser leur condition. C'est ainsi qu'il appuya les mesures prises par le conseil général de Seine-et-Oise en faveur des cantonniers, des agents et des fonctionnaires du département, y compris les instituteurs. Cohérent avec ce qu'il préconisait à

31. «Aux travailleurs. M. Amodru et les réformes sociales », *L'Abeille d'Étampes*, 5 mai 1906.
32. Annales de la Chambre des députés, 1896, p. 470.

l'Assemblée pour lutter contre la tuberculose, il proposa en février 1902 une loi permettant aux conseils de révision d'éliminer les jeunes gens reconnus comme prédisposés à la tuberculose. Il participa activement à la création d'un comité de lutte contre la maladie qui fit construire à Briis-sous-Forges un sanatorium : l'hôpital de Bligny, qui accueillit ses premiers malades en 1903. Construit à l'aide de souscriptions privées, cet établissement de 125 lits fut d'abord réservé aux hommes ; puis quelques années plus tard, on construisit 60 lits pour les femmes.

Après la double catastrophe ferroviaire de Juvisy, en août 1899, qui fit 7 morts et 20 blessés, et de Choisy-le-Roi, en novembre 1900, Amodru qui était alors membre de la commission des transports se fit l'artisan de la sécurité de la ligne du Paris-Orléans. Pour l'emprunter souvent lors de ses déplacements, il savait combien elle était encombrée, les lignes existantes ne suffisant plus aux exigences du trafic : entre Juvisy et Austerlitz, il n'existait qu'une seule ligne totalement saturée par les trains à grande vitesse, les trains de banlieue et les trains de marchandises. Aussi, les convois devaient-ils attendre, sur des voies de garage, le passage des trains qui venaient en face ; avec tous les risques d'erreurs humaines qu'une telle pratique engendrait. Après l'accident de Choisy, la compagnie du Paris-Orléans qui ne se souciait que des actionnaires dut prendre des mesures pour renforcer la sécurité ; elle entreprit de doubler les voies existantes entre Bretigny et Paris. C'est alors qu'Amodru fit valoir que le même problème se posait entre Brétigny et Étampes ; il exigea donc que le doublement de la voie ferrée fût réalisé entre ces deux gares et il obtint satisfaction. Il fit ensuite achever les travaux de prolongement de la ligne d'Orléans jusqu'au quai d'Orsay, avec la construction de la station du pont Saint-Michel. Voyant dans le chemin de fer un véritable service public, Amodru manifesta également son intérêt pour les lignes d'intérêt local. C'est ainsi qu'il fut amené à soutenir le dossier du chemin de fer à voie étroite d'Étampes à Arpajon, et d'Étampes à Milly et Corbeil avec embranchement vers Méréville et La Ferté-Alais : le « tacot » cher aux Étampois[33]. Il intervint aussi pour que les horaires des trains circulant sur les lignes de chemin de fer du département de Seine-et-Oise fussent améliorés et respectés.

Rien n'était en effet pour lui anodin. Persuadé, comme la plupart de ses contemporains, que la science et le progrès technique permettraient à terme de résoudre la question sociale, Amodru intervenait volontiers pour améliorer les services locaux. À Étampes par exemple, il proposa que soit installé un second circuit téléphonique et en juin

33. *1893-1906. Les Douze années...*, p. 11-12.

1904 demanda l'installation d'un bureau de poste auxiliaire à Saint-Martin ; il fit également créer dans l'arrondissement plusieurs postes de facteur-receveur[34].

Élu d'une circonscription rurale, Amodru montra toujours beaucoup de sollicitude à l'égard des agriculteurs et se fit le défenseur de leurs intérêts. C'est ainsi qu'il soutint à la Chambre les intérêts des producteurs de céréales par des lois protectionnistes. Localement, il ne cessa d'expliquer aux agriculteurs, notamment lors des comices agricoles d'Étampes en juillet 1902 et juillet 1904, ce qu'il avait fait pour s'opposer à l'abaissement des droits de douane sur les blés étrangers ; non sans relents ruralistes, voire populistes : « À quoi bon perdre notre temps en vaines agitations, disait-il dans une brochure électorale de 1906, quand la bonne terre nourricière est là qui demande tout notre soin et toute notre énergie ? Les paroles creuses ne suffisent pas à faire pousser le blé »[35]. Rien ne lui semblait négligeable. C'est ainsi qu'il appuya en avril 1903 une proposition de loi ayant pour objet d'assurer la destruction des corbeaux et des pies qui cette année-là proliféraient et occasionnaient « des dommages considérables aux ensemencements et aux récoltes »[36].

L'orage qui frappa la région le 9 novembre 1901 et dévasta Bouray, Saint-Vrain, Vert-le-Petit et Ballancourt conduisit Amodru à intervenir une nouvelle fois à la Chambre pour y défendre les intérêts des sinistrés. Les agriculteurs, les maraîchers et les viticulteurs avaient beaucoup souffert ; quant à la poudrerie du Bouchet, elle avait été gravement touchée et de gros travaux de réparation étaient à effectuer. Avec l'appui de l'un de ses collègues, Amodru déposa donc une proposition de loi destinée à obtenir des indemnités pour couvrir les dommages subis. Il fit valoir qu'en présence d'un tel sinistre, « les indemnités ordinairement attribuées en ce cas, secours ou dégrèvement d'impôts, étaient tout à fait insuffisantes, car seuls les indigents sont appelés à en bénéficier ». Or, maint propriétaire était dans l'impossibilité de faire face aux travaux urgents et indispensables. Il demanda au gouvernement de reconnaître ce que nous appellerions aujourd'hui l'état de catastrophe naturelle et l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs pour venir immédiatement en aide aux victimes de l'ouragan[37].

---

34. 1893-1906. Les Douze années... , p. 31.

35. 1893-1906. Les douze années de Parlement de M. Amodru, Étampes, Lecesne-Allien, 1906, p. 27.

36. Rapport sur la destruction des nuisibles », 6 avril 1903, Session ordinaire de l'Assemblée, *Annales de la Chambre des députés*, I, n°1548, p. 553.

37. Annales de la Chambre des députés, année 1901, annexe n° 2732, séance du 11 novembre 1901.

Au plan local, à Chamarande, il n'a cessé d'améliorer les conditions de vie de ses administrés. Les relations difficiles qu'entretenait le fils Boucicaut avec l'ancien maire de la commune, parce qu'il se comportait en châtelain peu soucieux des intérêts des habitants, firent place avec Amodru à un climat apaisé. Il était dans la nature de cet homme de rechercher le consensus. Ses ambitions sur le plan foncier étaient différentes de celles de son prédécesseur. Il s'évertuait non plus à consolider le domaine, à l'arrondir par de nouveaux achats, afin qu'il soit plus agréable pour le châtelain, comme l'avait fait le fils Boucicaut, mais à satisfaire les besoins des habitants[38]. C'est ainsi qu'en 1919, il proposa de distraire du parc du château pour la céder à la commune une parcelle de terrain destinée à y installer le monument aux morts : la place qui est à l'entrée de Chamarande. Trois ans plus tard, il céda là encore gracieusement une parcelle de terrain située devant la gare, pour y construire une gendarmerie et une agence postale. Il n'y mettait qu'une seule condition : que cette parcelle ne soit jamais aliénée par la commune ; ce qui fut pourtant fait, il y a quelques années, lorsque ces bâtiments furent désaffectés et vendus pour en faire des logements.

Il donna une impulsion nouvelle aux travaux de voirie dans la commune, les finançant largement de ses deniers. Pour faciliter la circulation des exploitants agricoles, il fit également aménager les chemins ruraux. Bref, un travail d'édile soucieux de ses administrés.

Un défenseur de l'Église

Fervent patriote, catholique pratiquant, Marie-Joseph Amodru ne pouvait être indifférent aux grands évènements qui bouleversaient la vie politique du pays à la fin du XIX[e] et au début du XX[e] siècle. Si nous ne connaissons ni ses sentiments ni ses prises de position à propos de l'Affaire Dreyfus, nous savons assurément qu'il vota contre la loi de Séparation[39]. Il s'en explique d'ailleurs dans *L'Abeille d'Étampes* du 28 avril 1906. À ses yeux, cette loi est une loi sectaire et le Concordat était « la meilleure sauvegarde de la paix religieuse, la meilleure garantie de l'indépendance et de l'autorité de l'Etat (...) Dans ces conditions, écrivait-il, voter la séparation eût été manquer à mes engagements, ce que personne, ni vous, ni moi, ne saurait admettre. Il m'apparaissait du reste que faire la séparation à la veille des élections législatives, sans avoir consulté sur une réforme aussi importante la

38. L'attitude volontiers hautaine d'Anthony Boucicaut à l'égard des habitants de Chamarande rappelait celle de Persigny, ministre de Napoléon III, et celle de Talaru auparavant. Le châtelain Amodru tranche avec les précédents propriétaires du château.

39. Rappelons qu'il s'agit de la loi dite de Séparation entre l'Église et l'État votée sur la proposition du ministère Combes en 1905.

volonté nationale, était un acte de défiance à l'égard du suffrage universel qu'on a ainsi voulu mettre arbitrairement en présence du fait accompli ». Amodru dénonçait donc à la fois le principe de la loi et la manoeuvre qui selon lui avait présidé à son vote.

L'homme était en effet conséquent, cherchant toujours, sans faux-semblants, à mettre ses actes en accord avec ses principes. Amodru entendait favoriser l'Église et contribuait volontiers de ses deniers aux oeuvres catholiques. Le chanoine Desgranchamps, dans l'article nécrologique qu'il lui consacra en 1930, rappella qu'il avait été « le bienfaiteur du diocèse et des séminaires ». Et il dressait de l'homme ce portrait :

« Homme de conscience, il ne se déroba jamais à ce qu'il considérait comme son devoir, mais il avait horreur de l'ostentation et ne voulut jamais aucune décoration pour les services qu'il rendit à la science ou à la société (...) disparaître sans bruit, comme il avait vécu...Voilà pourquoi il ne voulut pas de discours à son enterrement »[40].

Et le chanoine de rappeler l'accueil que le Dr Amodru fit à partir de 1922, aux rassemblements scouts dans le parc de Chamarande, dans ce contexte si particulier de l'après-guerre, où il fallait donner à la jeunesse de nouvelles raisons d'espérer : « Tout le monde sait l'encouragement qu'il donnait aux œuvres saines de jeunesse ; depuis quelques années, le parc de Chamarande est devenu pendant la période de vacances, un vrai camp de boy-scouts qui font l'édification du pays » Le parc servit pendant l'entre deux guerres de vitrine au mouvement scout[41]. Proche de la Fédération nationale catholique du général de Castelnau à la Chambre et de Madame André Thome, désormais propriétaire en viager du domaine, qui connaissait bien le chanoine Cornette aumônier général des scouts de France, Amodru facilita jusqu'à sa mort les réunions annuelles du scoutisme. Le Père Sevin, grand animateur des camps y créa dès 1923 « l'École des chefs de Chamarande », puis celle des cheftaines et des louveteaux. Ces manifestations du scoutisme catholique venaient couronner en quelque sorte le soutien politique et social que Marie-Joseph Amodru n'avait cessé d'apporter à l'Église pendant un demi-siècle.

La personnalité et l'oeuvre du docteur Marie-Joseph Amodru ont été abordées ici avec la volonté de tirer de l'oubli un homme politique de qualité, dont le souvenir est aujourd'hui oublié. Au terme de cette brève étude, on peut s'interroger sur les causes de cet oubli. Certes l'homme a été maire de Chamarande pendant plus de quarante ans,

40. *L'Echo catholique de La Ferté-Alais,* n° 77, juin 1930, p. 1-2.

41. Sur les camps scouts à Chamarande, cf. Alain DEVANLAY, « La « salle Roland Pierre » à Chamarande ; une contribution à la célébration du scoutisme », *Essonne et Hurepoix , Bulletin de la SHAEH*, n° 76, 2006, p. 83-90.

mais Chamarande est une petite commune. S'il avait été maire d'Étampes ou de Corbeil, il aurait trouvé une assise politique locale qui lui aurait certainement permis de mieux s'affirmer ; le "châtelain" de Chamarande fut certainement un bon maire ; il ne fut pas un grand maire. Il y avait aussi tous ses autres mandats électoraux, de conseiller général, de président du Conseil général de Seine-et-Oise, de parlementaire maintes fois réélu : une carrière active d'homme public. Ce n'est donc pas du côté de sa carrière politique, au demeurant plus qu'honorable, qu'il faut chercher la cause de l'oubli dans lequel sa mémoire est tombée. Alors ?

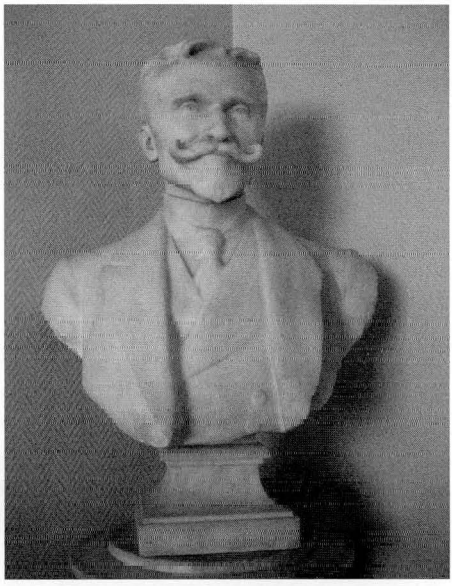
Deux éléments d'explication viennent à l'esprit. En premier, son origine géographique : Amodru n'est pas un homme du terroir, c'est un déraciné ; et même si son implantation dans le sud de la Seine-et-Oise est, au demeurant, une réussite, il n'est pas homme du cru ; il est devenu châtelain de Chamarande par son mariage ; or, sa femme meurt avant lui, et surtout il n'a pas d'enfants qui auraient pu entretenir sa mémoire et contribuer à valoriser son oeuvre. Mais la principale raison de cette défaillance de la mémoire collective est sans doute à chercher dans l'absence de publications. Marie-Joseph Amodru fut un homme de dossiers, un bon exemple de ce que peut la parole d'un parlementaire ; ce n'est pas un homme de plume. À son actif, pas de livre doctrinaire, pas de livre-passion sur l'Affaire Dreyfus, pas d'ouvrage prospectif sur la conquête coloniale ou la politique rurale ; rien, pas même un volume de mémoires où il aurait pu s'exprimer sur sa carrière... Mais il n'était pas homme à contempler le travail accompli. Amodru fut en effet avant tout un pragmatique qui consacra tout son temps à l'intérêt général. Il accomplit sa tâche, sans se soucier de son image.

Dès lors que ceux qui l'avaient connu disparaissaient, la mémoire de son oeuvre s'estompa, et comme il n'y avait aucun autre relais, l'oubli s'installa.



Place du Dr Amodru à Chamarande : l'un des rares lieux à conserver la mémoire de l'élu.

Aujourd'hui, dans la mairie de Chamarande, l'ancien maire est encore présent dans la salle du conseil, grâce à une belle statue en marbre, un buste... dissimulé derrière des plantes vertes, comme incongru. L'homme méritait mieux, et cette étude est aussi une façon de lui rendre hommage.



Marie-Joseph Amodru en 1900.
Buste en marbre ; mairie de Chamarande.
Amodru fut maire de Chamarande de 1888 à sa mort en 1930.

Les toponymes d'origine celtique en Essonne, une mise au point

Michel MARTIN*
avec la collaboration d'Alain LELŒUFF
* *7 chemin de La Charbonnière 91660 Méréville*

Les toponymes d'origine celtique apparus dans l'Antiquité et conservés ne sont pas exceptionnels. Dans la zone française d'expansion des langues celtiques, il faut rejeter les étymologies celtiques uniquement si l'évolution à partir du latin, de la langue germanique (francique), du roman et du français – langues apparues postérieurement à l'usage du gaulois – est indiscutables. Toutefois les toponymes que nous identifions comme celtiques ne correspondent pas toujours à ceux reconnus comme tels par les travaux des chercheurs locaux qui généralement ne sont pas celtisants et se reportent à des travaux élaborés trop souvent par des linguistes qui eux-mêmes possédaient mal ou pas du tout les langues celtiques. Ceux-ci avaient alors recours à la langue gauloise, même pour des étymons bien connus, uniquement si le latin, ses dérivés, ou le francique ne permettaient pas de « résoudre » le problème. Ces études donnent lieu très fréquemment à des résultats insoutenables. D'autant plus que les progrès très récents en matière de langue celtique ont brutalement fait vieillir tous les traités, manuels ou répertoires de toponymie publiés depuis 60 ans. Pourtant certains persistent à ignorer les avancées substantielles de la connaissance du celtique continental depuis 20 ans et s'obstinent à soutenir des thèses toponymiques invraisemblables. Il est vrai qu'ils ignorent que le champ d'application historique de la toponymie s'est aussi singulièrement restreint.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

Évolution de l'archéologie et de la toponymie depuis un siècle

Les nouveaux centres d'intérêt de l'archéologie

En effet pendant plus d'un siècle, l'intérêt de l'archéologie se tournant essentiellement vers les beaux objets, éventuellement précieux, et les monuments, les documents livrés par les archives du sol se révélaient obstinément rares. Depuis une soixantaine d'années, l'attention portée aux vestiges plus modestes a complètement renouvelé les données et en conséquence la densité des populations apparaît bien plus forte dès le Néolithique. Dans le nord du département le nombre des sites archéologiques a triplé depuis 1950 et il a presque décuplé dans le sud agricole. De ce fait, là où seule la toponymie semblait susceptible de fournir des informations sur l'ancienne mise en valeur du terroir, les données archéologiques ont livré un cadre plus large, plus précis et plus varié, très souvent en reculant dans le temps les traces des premiers occupants (du Néolithique se rencontre dans presque toutes les communes). Malgré les affirmations de certains toponymistes, qui citent toujours les mêmes rares exemples à l'appui de leur opinion[1], les découvertes contemporaines doivent peu à la toponymie qui est d'un secours minime pour la prospection archéologique. Dans l'absolu, une analyse toponymique du terroir peut conduire à des découvertes archéologiques, mais de trop nombreux microtoponymes ont disparu (nous le verrons) ou, lorsqu'ils existent dans les sources historiques, il est souvent impossible de les localiser avec précision ; ce qui revient au même dans la pratique. Peu importe qu'un toponyme celtique flotte dans un cercle d'un kilomètre de rayon, si un site de l'âge du Fer connu existe à proximité. La présence du site archéologique est fondamentale, non le toponyme impossible à localiser précisément dont il a pu porter le nom. Le matériel archéologique livre des informations concernant la nature du site et les activités humaines, ainsi que l'époque d'occupation et sa durée ; données bien plus fiables et précises que celles apportées par la toponymie. Par exemple, un toponyme celtique forgé sur *nemeton* « sanctuaire », sauf coïncidence topographique totale, a peu de chances de correspondre à une exploitation agricole découverte à proximité. La toponymie demeure indispensable aux développements de la linguistique et

1. L'identification du toponyme antique *Aquis Segestae* avec Sceaux-du-Gâtinais par Jacques Soyer, confirmée par une inscription découverte en fouille en 1972, est exceptionnelle ; SOYER Jacques, « *Aquis Segeste* de la table de Peutinger, son véritable emplacement, son véritable nom », *Bulletin de la section géographique C.T.H.*, 1917, p. 1-15 et RONCIN M, « A propos du nom antique de Sceaux-du-Gâtinais...Soyer avait raison », *Bulletin de Montargis*, n° 25, 1975, p. 2-5.

apporte indubitablement des informations à l'historien et à l'archéologue, mais l'étude toponymique n'est pas indispensable à la prospection archéologique. Sans données toponymiques, dans le sud du département et ses marges (350 km^2), une vingtaine de membres de la Société historique et archéologiques du canton de Méréville ont découvert une vingtaine de sites de l'Âge du Bronze, deux fois plus de sites de l'âge du Fer, une centaine de sites gallo-romains et une trentaine de sites carolingiens en 25 ans. C'est seulement ensuite à partir de la carte archéologique ainsi élaborée que d'éventuelles constantes peuvent apparaître. Les indices permettant une prospection plus efficace ne reposent d'ailleurs pas sur la toponymie, mais sur le parcellaire gallo-romain restitué.

La stagnation de la toponymie celtique française

De 1940 à 1990, les toponymistes français majeurs ont souvent négligé la langue celtique continentale pour comprendre la signification des noms de lieux, sauf évidemment en Bretagne. Il en a résulté un recul de la compréhension de ces toponymes y compris souvent pour le sens de ceux qui étaient correctement interprétés auparavant. Suivant les régions cela revenait à analyser de façon erronée la signification de 10 à 20 % des toponymes. A tel point que la toponymie celtique est mieux comprise par Jacques Soyer en 1933[2] que dans les ouvrages généraux postérieurs. L'usage de ces références plus récentes viciées au départ en toponymie celtique n'arrangeait pas les affaires des toponymistes amateurs.

Les limites des toponymistes amateurs

Malheureusement l'expérience montre que trop d'« érudits locaux contemporains »[3] qui se tournent vers la toponymie, après la lecture des anciennes publications locales, ne font que mimer la démarche des auteurs de la charnière du XIXe et du XXe siècle. De nombreuses contributions d'un collectif paru en 2002 sont typiques de cet état de fait[4]. Un article encore plus récent et plus ahurissant consacré à la région du bocage gâtinais (77) nous apprend que les toponymes du

2. SOYER J, *Les noms de lieux du Loiret*, Roanne, Horvath, 1979, 735 p. (1ère édition en 10 livraisons, 1933-1952).

3. Nous qualifions ainsi ici le type de curieux qui croient tout savoir sur une région étroite, voire une commune, ce qui a leurs yeux justifie l'ignorance du reste. Ces considérations ne concernent pas les chercheurs de la fin du XIXe s. et du début du suivant qui généralement possédaient assez de connaissances (par rapport au niveau de l'époque) pour fournir dans le contexte du temps un travail de qualité, même s'il est dépassé de nos jours.

4. *Patrimoine des communes de l'Essonne*, Paris, Flohic, 2002, 2 t. ; de nombreux auteurs persistent à ne citer que les données, souvent dépassées, publiées à la fin du XIXe s. .

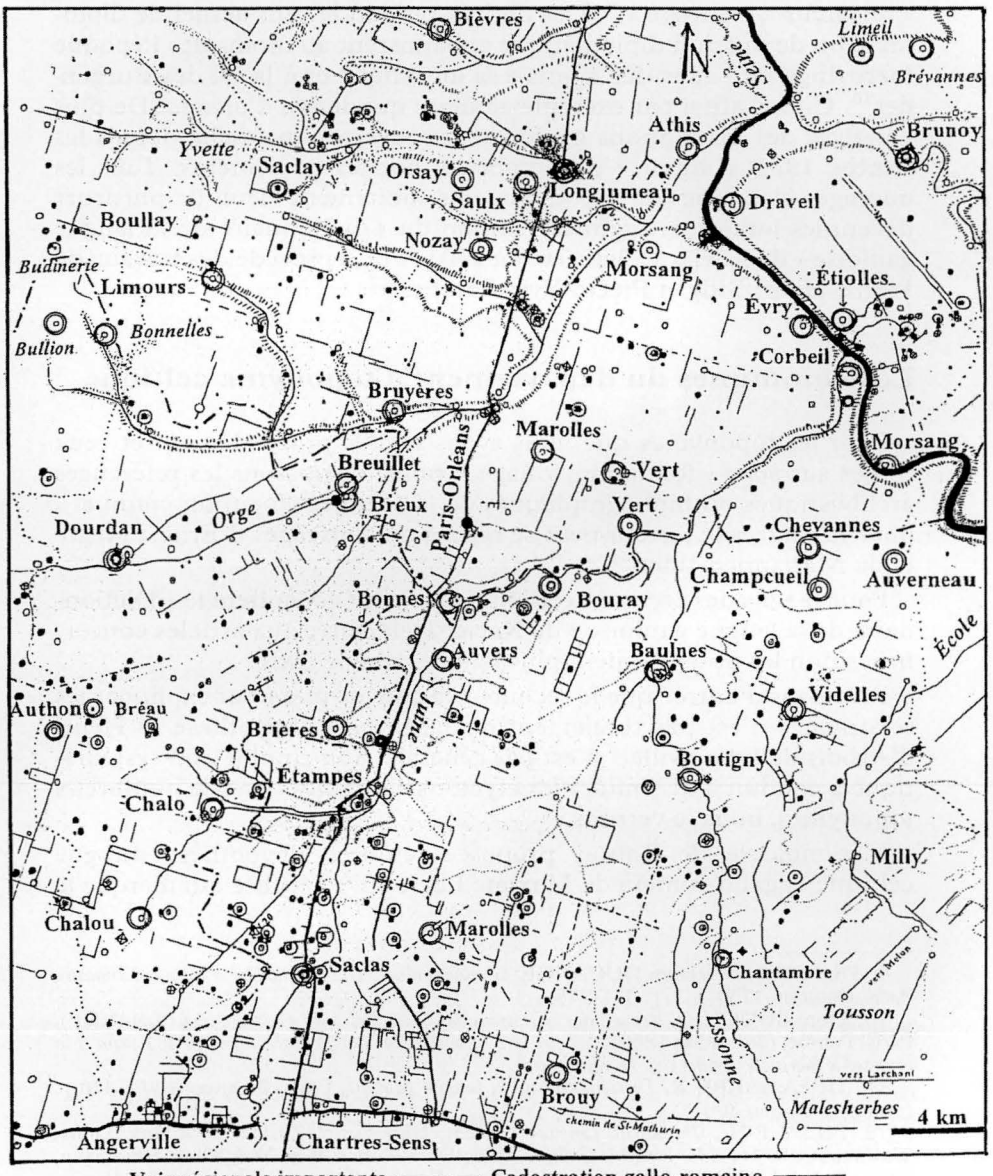
type ville + déterminant (comme Villecerf, Villebougis ou Villebéon, toponymes romans[5]) sont gallo-romains tandis que ceux du type déterminant + ville (par exemple Egreville, toponyme franc) sont plus tardifs (VIIe ou Xe siècle), car d'après l'auteur la grammaire germanique est différente de la grammaire latine alors que dans les deux langues le déterminant précède le déterminé. Ce brillant linguiste confond en fait le latin et le roman (dérivant du bas-latin et langue-mère du français), d'où des datations erronées des toponymes, et montre ainsi qu'il ignore tout du sujet[6]. Le latin *villa*, radical de ville, est très peu productif en toponymie pendant la période romaine : aucun toponyme de ce type n'est attesté par les textes et l'épigraphie pour les 165 agglomérations secondaires de Gaule du nord, de Belgique, du Luxembourg, de Rhénanie et de Suisse dont le toponyme antique est connu, alors que ville entre parfois en composition dans le toponyme actuel[7].

Les « études » de ces « chercheurs » contemporains montrent qu'ils possèdent une expérience aussi pauvre en linguistique qu'en archéologie et en préhistoire. Il est clair qu'ils ignorent généralement la linguistique et le latin[8] et ne sont pas polyglottes ; leur fréquentation des sources historiques se résumant souvent à recopier des travaux antérieurs, trop généralement fondés sur la même méthode, les résultats sont aussi contestables dans un cas que dans l'autre et ces « études » laissent l'impression d'avoir été menées bien avant 1914. Ces « érudits » pratiquent une seule méthode d'étude : le recopiage de travaux anciens mal compris. Aux erreurs démontrées par l'avancement des connaissances ils ajoutent des contrevérités dues à leur ignorance.

Le celtique continental, une langue de mieux en mieux connue

Le celtique continental (gaulois) a disparu progressivement et ce qu'il en subsiste donne une image incomplète de cette langue ; mais certains éléments ont été assimilés par le latin ou le bas-latin avant de disparaître et quelques uns sont parvenus jusqu'à nous : quelques toponymes celtiques sont donc apparus à partir du bas-latin, du roman ou du français quand le gaulois n'était déjà plus utilisé. Nous ne parlons pas gaulois lorsque nous utilisons certains mots comme ambassadeur dont l'origine celtique est attestée depuis longtemps. Le dictionnaire de la basse latinité, édité il y a près de trois siècles, en fait déjà état pour ambassade et ambassadeur (qui dérivent d'*ambactos*

5. Donc postérieurs au VIIIe siècle.
6. DUMONTHIERS J, « L'habitat », *Bull. Association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain*, n° 76, 2006, p. 11-13.
7. *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule belgique et des Germanies*, sous la direction de J-P PETIT et M MANGIN, Paris, Errance, 1994, 263 p.
8. A l'inverse des érudits des années 1890-1914, qui possédaient les langues anciennes.



Voie régionale importante ——— Cadastration gallo-romaine ———
Âge du Fer ◎ Toponyme celtique ◎ Vicus ● ● villa ● Mérovingien ⊕
Carolingien ⊗ Nécropole ◇ Ferme ou hameau ◦ Agglomération actuelle ○
Limite départementale ····· Limite diocésaine médiévale — · — · —

Toponymes celtiques et données archéologiques et historiques (fond de carte : cadastration gallo-romaine restituée).

« serviteur », « envoyé »)[9]. Des dérivés qui ont le sens actuel de diplomate ou de mission diplomatique apparaissent au moins dès l'époque mérovingienne dans des ajouts à la loi salique et à la loi des Burgondes[10]. Citons aussi par exemple alouette qui dérive d'*alauda*. De plus l'analyse des inscriptions gauloises découvertes en fouille depuis les années 1980 a apporté de nombreux nouveaux éléments. Tous les ouvrages classiques de toponymie ont subitement vieilli de plusieurs décennies lors de la première édition du « dictionnaire de la langue gauloise » de Xavier Delamarre en 2001[11], déjà précédé des travaux de Pierre-Henri Billy et Pierre-Yves Lambert[12].

Les communes du département à toponyme celtique

Pour les toponymes que nous avons révisés profondément et ceux forgés sur *bona* « fondation, village », nous fournissons les références archivistiques ou bibliographiques de la première mention connue[13], pour les autres le lecteur peut se référer aux ouvrages d'Ernest Nègre et de Marianne Mulon[14].

Pour le sens des étymons celtiques le lecteur consultera le « Dictionnaire de la langue gauloise » de Xavier Delamarre aux articles concernés, sinon les notes seraient plus longues que le texte.

Précisons d'entrée que le recours à la patronymie pour expliquer les toponymes n'est pas totalement déplacé, mais l'hypothèse d' Henri d'Arbois de Jubainville[15] n'est pas générale. Son emploi trop systématique a conduit à dissimuler les étymons véritables dans de nombreux toponymes, nous le verrons.

L'étymologie de Bouray proposée renforce l'hypothèse du gué celtique et gallo-romain de Maxime Legrand[16]. L'église qui marque le

9. DUFRESNE C, Dom DUCANGE, *Glossarium ad scriptores mediae et infinae latinitatis*, Paris, Osmont, 1733, t. 1, p. 371-376.

10. Dom BOUQUET *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (désormais RHF), Paris, Palmié, (2e édition 1869), t. 4, p. 162 *in ambascia sua* (*lex salicae*) et p. 281 *nam si in ambascia fuerit occupatus* (*lex Burgundium*).

11. DELAMARRE X, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, Errance, 2008, 440 p. (première édition 2001).

12. BILLY P-H., *Thesaurus Linguae Gallicae*, Hildesheim, Zürich, New York, Olms-Weidmann, 1993 et *Atlas Linguae Gallicae*, Hildesheim, Zürich, New York, Olms-Weidmann, 1995 ; P.-Y. LAMBERT, *La langue gauloise*, Paris, Errance, 239 p. (réédition 2003, 245 p.).

13. Il faut utiliser les mentions les plus anciennes, qui sont le moins déformées par rapport au toponyme originel.

14. MULON M, *Nom de lieux d'Île-de-France*, Paris Bonneton, 1997, 232 p ; E NEGRE, *Toponymie générale de la France*, Genève, Droz, 1991,.3 t.

15. ARBOIS DE JUBAINVILLE (d') H, *Recherche sur la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine)*, Paris 1890.

16. LEGRAND M, *Étampes pittoresque*, Étampes, Humbert-Droz, 1907, p. 956-957.

centre du village médiéval se trouve à mi-pente du flanc de coteau, à 300 m de la Juine ; le toponyme a subi un léger déplacement.

L'identification de Brouy avec le toponyme *Braogilum* repose sur le fait que les possessions de l'abbaye de Saint-Denis sont réparties par groupes régionaux dans l'acte de Charles le chauve concerné[17], or *Braogilum* figure entre *Salica* et *Blanziacum* (Saclas et Blandy), suggérant qu'il s'agit de Brouy. Dans le pouillé de la province de Sens de 1350, Brouy est latinisé en *Broyacum*[18]. Notons l'analogie entre *Braiolet*, *Braogilum* et *Broyacum* montrant que la prononciation médiévale de ces « breuils[19] » différait de la prononciation actuelle.

D'après le toponyme médiéval, Brunoy dérive probablement de *brunnio* « sein ». Le méandre de l'Yerres découpe un mamelon culminant à 80 m qui se détache nettement dans le paysage. La toponymie celtique utilise assez fréquemment l'étymon *brunnio* pour désigner des mamelons. L'étymon *branos* « corbeau » n'est toutefois pas totalement invraisemblable d'après le toponyme médiéval. La toponymie classique faisait intervenir un *bratu* signifiant « en gratitude », mais de sens obscur à l'époque. On pourrait avoir recours au celtique *Brauon* « meule », mais l'évolution aurait probablement été différente (voir *infra* Limeil-Brévannes).

Chevannes était raccordé au patronyme *Cavannus* dérivant de *cavannos* qui signifie la « chouette » ou le « chat-huant ». Le mot peut-être utilisé comme patronyme.

Corbeil ne dérive pas du patronyme *corbus*, mais de deux étymons celtes de sens connu attestés et identifiables dans le toponyme médiéval de Corbeil (51). Évry a une origine celtique, dont la racine patronymique éventuelle *Eburus* dérive d'*eburos* « if ».

Le latin *materia*, signifiant bois d'œuvre, n'est pas à l'origine des toponymes Mareuil, Mareau, Marolles, etc. qui proviennent du gaulois *maros* « grand » en antéposition à *ialon* « clairière ». *Materiacum* évolue en Méry[20]. D'ailleurs il faut expliquer le l (géminé ou non) dans ces toponymes prétendument forgés sur *materia*. *Materiola* conviendrait, mais ce diminutif est difficile à accepter : du petit bois d'œuvre n'a guère de sens, alors que les autres significations de *materia* se prêtent mal à un usage toponymique. De plus le celtique ayant précédé l'usage du latin, il est rationnel de donner la priorité à l'étymologie celtique.

17. *Recueil des actes de Charles le Chauve, roi de France*, édité par A. GIRY, M. PROU et G. TERRIER, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1912, t. 2. p. 62, n° 247.
18. LONGNON A, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, Klincsieck, 1904, p. 93.
19. Microtoponyme fréquent dans le sud-est des Yvelines.
20. SINDOUX R, « *Materiacum* » in *Parlure*, n° 7-10, 1995, p. 461-468.

Communes ou anciennes paroisses à toponyme celtique

Les toponymes en romain correspondent à une interprétation récente ignorée des anciens auteurs, en romain souligné ceux dont une étymologie celtique plus ou moins erronée avait été proposée et en gras ceux dont une des étymologies celtiques antérieures proposées est reconnue comme valide. A partir du IX[e] siècle, les toponymes sont latinisés ou « traduits » en latin, langue qui n'est alors plus parlée.

commune	celte	sens	toponyme ancien	commune	celte	sens	toponyme ancien
Athis	*attegia*	cabane	*Athis*	**Essonnes**	*uxouna*[21]	<la rivière	*Exona vicus*
Auverneau	*Are-verna*	devant l'aulne	*Auverneolis*	**Évry**	*eburos*	if	*Ayvreum*
Auvers	identique		*Alvers*	Etiolles	*attegia-ialo*	clairière des cabanes	*Atheiolis*
Bièvres	*bebros*	castor	*Bevria*	**Limours**	*lemo*	orme	*Lemsunum*
Baulne	*Bona*	village	*Bona*[22] *(de)*	**Long-jumeau**[23]	*longomello*	colline du marais	*Nongemellum*
Bonnes	*Bona*	identique	*Bonniis (de)*[24]	Marolles–en-Beauce	*maros-ialon*	grande clairière	*Marolae*[25]
Bouray	Bo-ritu	gué des boeufs	*Bolretum*	Marolles-en-Hurepoix	identique		*Merola*[26]
Breuillet	*Brogilos*	petit bois	*Braiolet*	Morsang-sur-Seine	*Muro-cinctus*[27]	enceinte de murs	*Murocinctus*
Breux	Identique		*Brolium*	Morsang-sur-Orge	identique		*Morsenc*
Brouy	Identique		*braogilum*[28]	**Nozay**	*noviios-ritu*	nouveau gué	*novaritum*[29]
Brières	*Bruca*	bruyère	*Brocaria*	Orsay	*orco*	petit cochon	*Orciacum*[30]
Bruyères	Identique		*Brueris*	Saclay	*salico-clitos*	pilier de saule	*Sarclaia*
Brunoy	*Brunnio*	mamelon	*villa braunate*	Saclas	identique		*Salioclita*
Chalo	*Caleto*	dur	*Catelaunum*	Saulx-les-Chartreux	*salico ou salix*	saule	*Salices*
Chalou	Identique		*Calau*[31]	Vert-le-Grand	*verna*	aunaie.	*Ver*
Chevannes	*cavannos*	chouette	*Chevannes*	Vert-le-Petit	identique		*Ver*
Corbeil	*Coro-bilio*	arbre isolé	*Corbolii*				

21. Voir *andouna* « eau d'en haut », *in* X. Delamarre, *Op. cit.*, p. 48 ; *villa exonna in Recueil des actes de Charles le Chauve...*, t. 2. p. 56-62, n° 247.

22. *La chronique de Morigny*, éditée par L MIROT, Paris, Picard, 1912, p. 4.

23. LACROIX J, « L'origine gauloise du nom de Longjumeau », *Bull. de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix (désormais SHAEH)*, n° 75, 2006, p. 117-128.

24. *La chronique de Morigny...*, *Op. cit.*, p. 3.

25. 1224 *Odo de Marolis*, in Dom B FLEUREAU, *Les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes avec l'Histoire de l'abbaye de Morigny, et plusieurs remarques considérables qui regardent l'Histoire générale de France*, Paris, Coignard, 1683, p. 40.

26. Vers 1090-1100, A MARION, *Le cartulaire du prieuré de Longpont de l'ordre de Cluny au diocèse de Paris*, Lyon, Perrin , 1879, p. 206.

27. A *cencto*, in X DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, Errance, 2008, p. 113.

28. *Recueil des actes de Charles le Chauve...*, t. 2. p. 62.

29. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé au temps d'Irminon*, édité par A. Longnon, Paris, Champion, 1886-1895, 2 t. , t.1, p. 363 (*fragmenta*).

30. Vers 1090, A Marion, *Op. cit.* p. 98

31. La Chalouette qui dérive de *Caleto* a donné leurs noms aux deux paroisses ; M MARTIN avec la collaboration d'A LE LOEUFF, *Bulletin de la Société historique de Dourdan en Hurepoix (désormais SHDH)*, n° 55, 2008, p. 79-89, mais l'hydronyme ayant persisté l'apparition du toponyme paroissial peut être postérieur à l'usage de la langue celtique, il en va de même pour Bièvres et Essonnes.

Pour Nozay il y a une difficulté, la situation de la localité sur une hauteur pose le problème du gué. Nous devons envisager un déplacement de toponyme, devenu incompris, depuis l'une des deux vallées délimitant ce plateau étroit. Bouray montre que c'est possible, nous l'avons vu. Il faut aussi faire intervenir la modification classique du r en z (particularité fréquente dans la région, comme l'inverse).

Saclas et Saclay dérivent difficilement du radical *sal* « sel » car du point de vue géologique nous ne voyons pas d'où ce sel proviendrait. L'alternative consiste à envisager une racine provenant de *salico* « saule » voisin du latin *salix*.

Examinons pour finir un toponyme présenté, conformément à la pensée de d'Arbois de Jubainville, comme étant forgé sur un patronyme latin. Chilly-Mazarin est attesté vers 1110 sous la forme *Calliacum*[32] qui aurait signifié le domaine de *Callius*. Pourtant ce nom de lieu peut très bien être forgé sur *caliacos* « coq » ou sur *callio* « sabot », le toponyme celtique signifierait alors la sabotière. La rareté des mentions de l'anthroponyme *Callius* s'oppose à la fréquence du toponyme justifiant largement le recours à la langue celtique.

Quelques toponymes celtiques voisins, mais hors département

A proximité, citons d'autres communes hors de l'Essonne, dont le toponyme est aussi celtique. Cette liste n'est pas exhaustive, il s'agit d'une sélection choisie au nord du département. Nous pourrions ajouter quelques microtoponymes (Marolle, Le Bréau...).

Bonnelles (78) < *bona* « village » et *ialon* « clairière »,
Bonneuil-sur-Marne (94) identique,
Combs-la-Ville (77) < *cumba* « creux, vallée »,
Bullion (78) < *boduos* « corneille » et « *ialon* »,
Issy (92) < *ico* sens hypothétique « pic »,
Ivry (94) < *eburos* « if »,
Limeil-Brévannes (94) < *Lemo* « orme » et *brauon* « meule »,
Marolles-en-Brie (77) < *maros-ialon*.

Les microtoponymes

Nous ne prenons en considération que la partie sud du département et ses marges, pour lesquelles le stock des microtoponymes que nous

32. MARION A, *Op. cit.*, p. 106.

avons recueillis depuis le haut Moyen Âge est abondant ; nos dépouillements portant sur le nord de l'Essonne sont trop limités pour permettre une récolte satisfaisante d'éventuels microtoponymes d'origine celtique. Il faut distinguer les toponymes fixés à l'époque où la langue était parlée (Gaule indépendante et période gallo-romaine) et les toponymes romans voire français issus du celtique au travers du bas-latin.

A Richarville, subsiste le toponyme de l'ancienne paroisse, Le Bréau-Saint-Lubin, qui a définitivement périclité au XVII[e] siècle. Ce toponyme provient de *brogilos* et signifie donc « petit bois ».

Du celtique *olca* « terrain labourable », dérive (h)ouche dont le sens n'est généralement plus connu, mais qui figure encore dans certains dictionnaires contemporains (pour combien de temps ?). Il désigne un jardin et un verger clôturés proches d'une maison depuis le Moyen Âge, son usage est continu jusqu'à une date récente dans les actes notariés. On le rencontre sur les cartes IGN à Ablis (78) ; Garancières-en-Beauce (28) ; Châtignonville, Étampes (au Chesnay), Marolles-en-Beauce, Méréville (Montreau), Valpuiseaux (le Poty) et Mespuits (91) ; Andonville, Césarville-Dossainvile, Nangeville (45) et Jacqueville (77). Il s'agit uniquement des toponymes retenus pour figurer sur les cartes au 1/25000, recouvrant un territoire d'environ 1900 km^2, or il existe 5 microtoponymes en « houches » non mentionnés pour les cartes sur les 19 km^2 de Boissy-le-Sec[33]. Cette fréquence montre la banalité du terme pendant des siècles. Ces toponymes sont vraisemblablement toujours apparus en français.

Comme pour les précédents, les toponymes dérivant de la présence de la bruyère, du saule ou d'une de ses formes anciennes, par exemple le gaulois *salico* et le latin *salix*, ne remontent pas automatiquement à l'époque de la Gaule indépendante. C'est le cas de tous les toponymes forgés sur des noms de plantes dont les étymons celtiques et latins sont de quasi homonymes.

La « Bonde » (Milly-la-Forêt, Gironville (91), « Bondas » à Boissy-le-Sec[34]) dérivent de *bunda* « sol, fond ».

Un microtoponyme local assez fréquent peut remonter directement à l'indépendance gauloise, il s'agit d'Ardenne et de ses variantes (Cerny - Ardenay, Maisse-Ardennet- et Saint-Hilaire -Ardenne). Ce toponyme provient de *arduo* « haut » Le sens évolue depuis « hauteur boisée » jusqu'à « bois » en général.

33. DOBLER J-P., « Lieux-dits du sud de l'Essonne, l'exemple de Boissy-le-Sec », *Bull. SHAEH*, n° 72, 2003, p. p. 34, 37, 51, 54 et 62.
34. DOBLER J-P., *Op. cit.*,. p. 78.

Chantambre, attesté dès 1165[35], à Buno-Bonnevaux, peut dériver de *canto-ambe* « les cent rivières » ; de *canto* « cent » et du nom de rivière de forme *ambra, ambria, ambris*, enregistré dans toute l'Europe tandis que le glossaire de Vienne cite *ambe*[36] ; il faudrait attribuer à *canto* un sens symbolique « beaucoup, nombreux » et non une précision arithmétique rigoureuse. Les sources alimentent des ruisseaux, l'un d'entre eux est figuré sur les cartes IGN. Le site n'était probablement pas beaucoup mieux aménagé il y a plus de vingt siècles. Ici aussi une occupation remontant à l'âge du Fer est attestée. « Chantambreau » se trouve un kilomètre au sud, mais est apparu plus tard par adjonction d'un suffixe diminutif au précédent.

Les toponymes celtiques douteux ou incertains

Toponymes éventuellement celtiques

commune	celte	sens[37]	toponyme ancien	commune	celte	sens	toponyme ancien
Champcueil*	*N-ialon*	inconnu	*chancolia*[38]	Ris	1 *rica* 2 *ritu*	1 sillon 2 gué	*Riis (de)*

Toponymes douteux, de sens mal assuré, d'étymon non attesté ou de sens fautif

commune	celte	sens	toponyme ancien	commune	celte	sens	toponyme ancien
Authon*	*alto dunum*	forteresse élevée	Alton	Gif	Inconnu	obscur	*Gittum*
Crosne	Crosne	trou d'eau	*Cronis (de)*	Linas	*Linas*	<rivière	*Linaias*
Dhuison	*Doutios*	patronyme	Duiso	Maisse	*Massius*	patronyme	*Messia*
Dourdan*	*Dord-iva*	obscur	Dordincum	Moigny	*Monius-iacum*	village du pélerin	*Moigniacum*
Draveil*	*Dravoca*	ivraie	*Dravernum*	Vayres	*Vero*	méandre	*Variis (de)*

Toponymes probablement celtiques*

Il existe des toponymes dont l'étymologie est supposée celtique faute de mieux. Généralement le toponyme actuel comme les formes anciennes ne soutiennent pas la solution envisagée. La méthode

35. LUCHAIRE A, *Etude sur les actes de Louis VII*, Paris 1885, Bruxelles , Culture et Civilisation, 1964, p. 262.

36. DELAMARRE . *Op. cit.* , p. 41 (*ambe*), p. 51 (*arduo*), p. 94 (*bunda*), p. 104 (*canto*), p. 131 (*cumba*).

37. D'après les auteurs, généralement faux ou inacceptable.

38. « Cartulaire de l'abbaye de Morigny », *in* E MENAULT, *Morigny (village monacal) son abbaye, sa chronique et son cartulaire suivi de l'histoire du doyenné d'Etampes*, Paris, Aubry, 1867, p. 79.

héritée de d'Arbois de Jubainville, consistant à imaginer un patronyme a été très utilisée, elle avait l'avantage de limiter le nombre des toponyme inexpliqués sans reposer sur des bases toujours très stables. Certains radicaux celtiques (ou pré-latin) semblent imaginaires.

D'autres toponymes demeuraient toutefois inexpliqués ou d'étymologie mal assurée : Bondoufle *Bonalfa* ou *Bondalpha*, Buno *Buno*, Courcouronnes *Corcorona*, Echarcon *Escharcum*, Gif *Gitum*, Videlles *Videles*.

Parmi les formes prétendument patronymiques Duison et Maisse demeurent actuellement délicates à rattacher de façon vraisemblable à un radical celte.

La forme médiévale d'Authon ne permet pas d'y voir avec certitude un ou plusieurs étymons celtiques attestés. *Alton* linguistiquement peut dériver des toponymes hybrides *Augustodunum* ou *Altodunum*, signifiant la forteresse d'Auguste ou la forteresse de hauteur, solution délicate à accepter puisque malgré les prospections répétées les vestiges de l'âge du Fer et gallo-romains ne sont pas nombreux à proximité et par leur nature ne justifient pas cette forteresse. Ce toponyme est néanmoins très vraisemblablement celtique.

Le toponyme Dourdan paraît d'origine celtique, mais le sens est obscur[39]. Si Vayres peut remonter au gaulois, l'étymon proposé ne signifie pas méandre, mais « large » « généreux », son quasi homonyme *viros* signifiant premièrement « homme » et deuxièmement « vrai ». En celtique continental méandre se dit « *cambo* ».

Si le suffixe *ialon* paraît probable dans Champcueil (forme médiévale *Chancolia*), le premier étymon demeure incertain *cantos* « roue », « jante » au sens adjectival « circulaire », « rond » pose le problème du passage du t au k. Les étymons *Caneco* « doré » et *canico* « lièvre » conviendraient beaucoup mieux, mais existent-t-il réellement ?

Crosne pourrait être un toponyme celtique, mais il faut accepter que le c de la première syllabe provienne d'un g ; l'étymon serait alors *grava* « sable, gravier ». La transformation d'un g en k n'est pas impossible quoique plus rare que l'évolution inverse. Nous ignorons toujours si *Cenabum* et *Genabum* correspondent à un seul toponyme (Orléans-45) ou s'il s'agit de deux toponymes distincts. Alors Gien (45) pourrait avoir été *Genabum* et Orléans *Cenabum*. En Saône-et-Loire court une rivière, la Grosne dont le toponyme est forgé sur *Gravona* « rivière graveleuse ». L'hypothèse est séduisante mais mériterait d'être confirmée par des données toponymiques plus probantes antérieures au XI[e] siècle.

39. MARTIN M. avec la collaboration d'A LE LOEUFF, « La toponymie du doyenné de Rochefort », *Bulletin SHDH*, n° 55, 2008, p. 79-89.

Draveil pourrait dériver de *dravoca-ialon* « la clairière de l'ivraie », d'après le toponyme actuel, mais la forme médiévale ne concorde pas avec ce radical celte. En revanche hasardons sans certitude l'hypothèse d'un toponyme forgé sur un nom de plante celtique, car la terminaison médiévale du toponyme évoque l'aulne *verna*.

Les deux solutions proposées pour Ris ne sont pas totalement convaincantes. Dans les toponymes composés avec *ritu* en postposition, la syllabe finale disparaît toujours. Si Ris dérive du celtique continental, il semble pouvoir évoluer à partir de *ritu*, la position de la localité en bord de Seine ne s'y oppose pas, mais à l'ordinaire *ritu* évolue vers roi ou ré (ray).

Pour tous les autres toponymes les radicaux celtiques proposés ne sont pas attestés en celtique continental actuellement. Pour Moigny, attesté seulement au XIV[e] siècle,[40] *Monachi-iacum* « le village du moine » est envisageable, ceci n'implique pas forcément une fondation ecclésiastique car *monachus* (ou *monacus*) est aussi un sobriquet[41].

Parmi les toponymes inexpliqués deux peuvent se rattacher à un étymon celtique :

Dès le Moyen Âge[42], Videlles évoque un *ialon* en postposition, le radical préposé serait-il *vid* « le savoir », d'où le sens de « clairière du savoir » ?

Buno pourrait dériver de *bona* « fondation, village », mais sans certitude, car l'évolution locale de Bonnes et Baulne, demeurés phonétiquement presque inchangés, pose problème.

Sur 41 toponymes reconnus comme celtiques seulement 26 (63 %) l'étaient auparavant, mais pour 12 d'entre eux l'étymon proposé était inexact tandis que seulement Ris et Vayres pourraient, sans certitude, être celtiques parmi les huit autres dont une origine gauloise avait été suggérée. Il n'est pas rare d'avoir le choix entre deux et parfois trois étymons celtiques, dans ce cas le sens obtenu et les caractéristiques du site permettent éventuellement de trancher, mais pas toujours. Ne dissimulons pas que les hypothèses concernant plusieurs de ces derniers toponymes sont très spéculatives et au limite du jeu de l'esprit et du loto toponymique. Laissons les linguistes faire progresser la recherche avant d'essayer d'aller plus loin, et espérons la découverte de mentions plus anciennes et plus claires.

40. Cité seulement en 1350 ; Longnon A, *Op. cit.*, p. 30.
41. Par exemple *Monacus* de Milly in *RHF*, t..23, p. 672 ou *Jaquelinus dictus monachus* en 1278 (Arch dépt. Essonne E 3869).
42. En 1259, *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil au diocèse de Paris*, édité par E COÜARD-LUYS, Rambouillet, Société archéologique de Rambouillet, 1882, p. 109.

Villebon et Boutigny, des toponymes celtiques ?

Cette attitude est loin d'être la norme chez les curieux friands de toponymie. Un article récemment publié développe une analyse de Villebon, où l'auteur veut voir une racine celtique[43]. Jusqu'à ce travail, l'hypothèse de la *villa* d'Abbon, *villa Abbonis*, (d'ailleurs attestée en Eure-et-Loir) et datant de la fin du haut Moyen Âge à cause du déterminant en postposition n'était pas contestée. Mais l'auteur en regroupant des interprétations fautives de toponymes forgés partiellement ou totalement sur *bona* « fondation » y interprète *bona* (dans *villebona*[44]) comme dérivant de *bodina* attesté au XI[e] siècle et signifiant à l'époque « borne frontière »[45]. Il est plus que certain que l'étymon médiéval *bodina*, dérivant de *budenicos* attesté au V[e] siècle, n'a pas pu engendrer l'étymon *bona* remontant à l'indépendance celtique[46].

Analyse étymologique ou illusionnisme ?

Les données puisées essentiellement dans l'ouvrage de Marianne Mulon utilisant de nombreux résultats antérieurs démontrent largement les défauts de l'analyse toponymique des années 1940-1990 en matière d'étymologie celtique. Le même étymon *bona* devient au gré des uns et des autres *bodina* « borne », les patronymes gaulois *Bonos* et *Bodius*, le patronyme germanique *Bodo* entre autres, et demeure quand même aussi *bona*, mais rarement. Certes, l'ignorance fréquente de la position de l'accent vocalique en celtique continental conduit souvent à soupçonner l'existence d'homonymes orthographiques de sens différents, dans ce cas deux au plus. Mais l'économie d'hypothèses est indispensable dans ce type d'analyse, sinon la méthode de recherche s'apparente à l'illusionnisme. D'ailleurs de trop nombreuses analyses ne sont pas désintéressées, l'auteur y cherchant inconsciemment ou non la preuve d'une hypothèse plus ou moins valide. L'analyse du toponyme Bonnes par Michel Roblin qui y découvre une borne alors qu'il recherche les limites territoriales des *Parisii* est un excellent exemple, en effet l'auteur croit savoir que *bona* signifie

43. GERARD P, « Origine du nom de Villebon-sur-Yvette », *Bull. SHAEH*, n° 76, 2007, p. 61-72.

44. Vers 1090, A MARION, *Op . cit.* p. 98.

45. DELAMARRE X, *Op. cit.* , p. 93 ; nous insistons sur le fait que l'interprétation de *butina* comme signifiant « arbre frontière » dans la loi des Francs ripuaires paraît inexacte d'après le contexte et qu'il faut accepter le sens retenu par les premiers éditeurs ou commentateur, *butina* signifiant butin ; *RHF*..., t. 4, p. 126.

46. TACITE, *Histoire* IV, 19, 25, 70 et V, 22 (*Bonna* au premier siècle de notre ère) (Itinéraire d'Antonin, au III[e] siècle ; RHF, t. 1, p.103 et 106).

« source » en celtique continental, mais retient un étymon qui conforte son hypothèse de travail[47].

Comment découvrir de faux amis

Voici deux exemples de recherche de bornes. Brno, en Moravie, en zone d'expansion celtique, peut convenir. Malheureusement Ptolémée nous livre le toponyme celtique de Brno, *eburos-duron* le « marché de l'if »[48]. Ouvrons le dictionnaire de Félix Gaffiot et nous trouvons *Borni, orum*, ville de Thrace citée par Cornelius Nepos, dans sa vie d'Alcibiade[49]. Avant d'en faire une borne celtique il faut envisager un toponyme thrace latinisé. Poussons le système jusqu'à l'absurde : nous pouvons faire dériver Bombay de *Bona-bo-iacon* le « village du bœuf de la borne ». Afin d'éviter ce type d'errements, la plus grande rigueur est indispensable, en particulier l'économie d'hypothèses : un même radical ne peut posséder qu'un seul sens. Il faut aussi négliger les variantes orthographiques des toponymes médiévaux latinisés car l'orthographe n'était pas normalisée.

Boutigny, le village de la garde frontière ?

Ceci n'empêche nullement que des toponymes locaux puissent dériver sans problèmes linguistique, sémantique ou phonétique de *budina* ou *bodina*. Dans les Yvelines, se trouvent la ferme et le hameau de La Budinerie (dont nous ignorons les formes du toponyme médiéval) sur le finage de La Celles-les-Bordes[50], Le toponyme actuel est situé à 250 mètres de la limite du diocèse de Sens et de celui de Paris et à 500 mètres du lieu-dit « la Bornes des Grès ». Nous ne nous hasarderons pas à soutenir uniquement sur ces bases que ce microtoponyme marque l'emplacement d'une borne et encore moins à prétendre que, les diocèses coïncidant plus ou moins avec le territoire des anciennes nations gauloises, cette borne aurait alors marqué la frontière entre Carnutes et Parisis. Mais la thématique mérite d'être explorée.

De même, en Essonne, cette fois, Boutigny et ses formes médiévales peuvent évoluer à partir de *budina-iacum*[51]. Il est vrai que pour Marianne Mulon le toponyme dérive de *bod*, « messager » en langue germanique, tandisque, épigone de d'Arbois de Jubainville, Ernest

47. ROBLIN M, *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaines et franques, peuplement et défrichement dans la civitates des Parisii (Seine, Seine-et-Oise)*, Paris, Picard, 1971, p 26 pour *bona*, source (note 3), et p. 36 pour Bonnes, borne.

48. DELAMARRE X, *Op. cit.* , p. 159.

49. GAFFIOT F, *Op. cit.*, p. 225.

50. Paroisse du diocèse médiéval de Paris, A LONGNON, Op, cit. (1904), p. 391.

51. Rappelons que l'auteur de l'hypothèse d'une origine celtique de Villebon demeure à Boutigny.

Nègre y découvre aussi comme radical le patronyme germanique *Budinis*. En conclusion Villebon n'est assurément pas un toponyme celtique, mais Boutigny pourrait bien en être un et avoir un sens voisin du « village de la garde-frontière » ou du « village de la borne ».

La datation et la conservation des toponymes

Toponymie, vestiges archéologiques et mentions historiques

Toponymes	nombre	occupation[52]	total		continue[53]		non continue[54]	
			N	%		%		%
celtiques	41 (20,7%)	âge du Fer	13	31,7%	10	24,3%	3	7,3%
		Romaine	31	75,5%	14	34,1%	17	41,3%
		mérovingienne[55]	16	39,0%	8	19,5%	8	19,5%
		carolingienne	11	26,8%	11	26,8%	0	
gallo-romains	23 (11,5%)	âge du Fer	5	21,7%	5	21,7%	0	
		Romaine	18	78,0%	7	30,4%	11	47,3%
		mérovingienne	6	25,7%	3	13,0%	3	13,0%
		carolingienne	7	30,4%	7	30,4%	0	
« francs »	45 (22,7%)	âge du Fer	19	42,2%	18	40%	1	2,2%
		Romaine	29	64,4%	9	20%	20	44,4%
		mérovingienne	10	22,2%	6	13,3%	4	8,8%
		carolingienne	13	28,8%	13	28,8%	0	
romans ou français	78 (39,3%)	âge du Fer	18	23,0%	15	19,2%	3	3,8%
		Romaine	51	65,3%	10	12,8%	41	53,5%
		mérovingienne	8	10,2%	1	1,2%	7	8,9%
		carolingienne	9	11,5%	9	11,5 %	0	
non assurés ou inexpliqués	11 (5,5%)	âge du Fer	7	63,6%	5	45,4 %	2	19,1%
		Romaine	9	81,8%	3	27,2%	6	54,5%
		mérovingienne	4	35,3%	1	9,0%	3	27,4%
		carolingienne	1	9,0%	1	9,0%	0	

Une partie du vocabulaire gaulois s'est conservée en latin ou en bas-latin puis parfois jusqu'à nous, le problème de la date exacte d'apparition des toponymes celtiques se pose. Remontent-ils à l'indépendance, à l'époque gallo-romaine ou sont-ils encore plus récents ? Ils peuvent être médiévaux ou même moins anciens pour les breuils ou les ouches. La plus ancienne mention connue fournit alors une

52. Sauf continuité d'occupation sur le même site, les communes de grande surface, comme Étampes, Milly, Méréville etc., ne sont pas prises en compte, car les habitats peuvent être séparés de plusieurs kilomètres.
53. Le site est occupé à la période suivante.
54. Le site n'est pas occupé à la période suivante.
55. Preuve historique ou archéologique, comme pour l'époque carolingienne d'ailleurs.

date minimale. Le toponyme a pu persister incompris avant une nouvelle installation humaine, par exemple lorsqu'il s'agit d'un toponyme forgé sur un hydronyme (Bièvres, Châlo, Essonnes...). La date de la première mention et la présence reconnue d'installations de l'âge du Fer à proximité sont fondamentales. D'après les données archéologiques, il y a actuellement continuité apparente de l'occupation humaine à Bures, Chalou-Moulineux, Chalo-Saint-Mars, Dourdan, Gif, Longjumeau, Palaiseau, Saclas, Saint-Germain-lès-Corbeil, Souzy-la-Briche, Tigery et peut-être Chamarande (Bonnes), soit 6,0 % des communes. Dans seulement la moitié d'entre elles, le toponyme est celtique avec certitude (58,3 % avec Dourdan). Sur les 198 communes du département (nous éliminons les Ulis, mais séparons Corbeil et Essonnes ainsi que Athis et Mons et Chalou et Moulineux), 41 portent un toponyme celtique (avec Dourdan dont le toponyme obscur semble être celtique), soit 20,7 %.

Les toponymes celtiques et gallo-romains

Nous avons la certitude que dans près des trois quarts des cas une population celtique autochtone a créé le nom de lieu puisque les vestiges archéologiques démontrent la présence celtique ou gallo-romaine dans 75 % des communes à toponyme celtique. Toutefois les toponymes forgés sur des noms de végétaux quasi homonymes en celtique continental et en latin ou qui se sont fixés en bas-latin puis en roman, voire sont conservés en français peuvent être apparus à une date plus récente (Bruyères et ses variantes[56], Vert-le-Petit et Vert-le-Grand etc.). De nombreux toponymes d'origine douteuse ou inexpliquée pourraient être fréquemment d'origine celtique ou des composés hybrides car le terroir de 63 % de ces communes livrent des restes de l'âge du Fer et 81 % des vestiges gallo-romains. Le recours fréquent à la langue gauloise par les anciens toponymistes semble souvent la bonne solution, mais les étymons satisfaisants demeurent inconnus ou la modification du toponyme est telle que cette identification est difficile. Il est certain que, dans l'état actuel des connaissances, l'occupation humaine du haut Moyen Âge est rarement enregistrée sur les terroirs de ces toponymes. La désertion fréquente de ces terroirs du VIe au Xe siècle, en particulier pendant la fin de la période (carolingienne), pourrait être la cause des éventuelles altérations ; à cette époque, la présence humaine n'est attestée qu'à Étampes dont le toponyme peut très bien être celtique, mais de sens mal assuré[57]. Ces

56. Ce n'est probablement pas le cas pour Bruyères-le-Châtel.

57. MARTIN M, *Cahiers d'Étampes Histoire*, n° 10, 2009 et travail en cours avec B Gineste.

toponymes incompris n'ont pas disparu mais leur usage raréfié a accentué leur modification par remotivation[58].

Aux temps gallo-romains, des remplacements sont survenus puisque des traces archéologiques de l'âge du Fer sont présentes dans plus du cinquième des communes dont le toponyme remonte probablement à la romanisation. Quelle que soit l'origine linguistique des toponymes communaux, au moins dans 65 % des cas un site gallo-romain se trouve sur leur finage alors que les noms de lieux susceptibles d'être gallo-romains ne représentent que 11 % des toponymes ; même l'ajout des toponymes celtiques porte l'échantillon à 32 % du total. Dans notre zone de prospection (200 km^2) intensément et méthodiquement exploitée, de Torfou à Autruy (45) nous trouvons un site de l'âge du Fer pour 7 km^2, et un site gallo-romain pour 2 km^2, alors que la superficie moyenne départementale des communes atteint 9,2 km^2 ; potentiellement il peut exister au moins un site d'habitat celtique par commune, celui-ci pourrait donc avoir donné son toponyme à la future paroisse, devenue commune par la suite. La probabilité est encore plus forte s'il s'agit d'un toponyme celtique forgé pendant la romanisation. La situation n'est pourtant pas toujours aussi simple. A Marolles-en-Beauce, par exemple nous ne connaissons, ni habitat de l'âge du Fer, ni habitat gallo-romain, nombreux sur les terroirs limitrophes, sauf à l'est, car nous sommes près des limites orientales de notre zone de prospection privilégiée. L'habitat groupé actuel n'est pas apparu avant le XIIe siècle[59], mais le toponyme a survécu. Cependant le village, d'un finage de 6 km^2, est éloigné d'environ 3 km de la voie Pithiviers-Étampes, or, dans la région, les habitats celtiques et gallo-romains sont concentrés le long des voies de communication[60]. A l'inverse l'occupation humaine paraît continue à l'échelle des datations archéologiques dans certaines communes, comme Palaiseau, dont le toponyme est plus récent.

Les toponymes francs, romans et français

Les toponymes francs[61] apparus pendant la période mérovingienne et une partie des temps carolingiens (avant le Xe siècle) représentent près du quart du total malgré une très médiocre conservation des traces archéologiques et la rareté des mentions historiques. Moins du

58. La remotivation consiste à modifier par analogie phonétique un toponyme dont le sens n'est plus perçu afin de lui donner une signification dans la langue courante.

59. FLEUREAU Dom B, *Op. cit.*, p. 40

60. MARTIN M.,. B. BINVEL, B. MARTIN et R. PROT, « Cadastration romaine et habitats ruraux antiques et médiévaux », *Bulletin SHDH*, n° 45, 2003, p.2-19.

61. Ils sont souvent forgés sur un patronyme germanique.

quart de ces communes livre du matériel mérovingien où apparaît au travers d'une mention historique.

Tous les vestiges archéologiques ne sont pas connus et de nombreuses sources historiques ont disparu, mais les contrastes demeurent frappants : ces communes dont le nom fut forgé entre les règnes de Clovis et de Charles le Chauve fournissent près d'une fois sur deux des traces de l'âge du Fer alors que celles dont le toponyme est susceptible de remonter à l'époque celtique n'en livrent qu'une fois sur quatre. Par suite de la chute démographique s'étendant du IIIe au VIIIe siècle de notre ère, la densité de population était trop faible pour permettre le souvenir des noms de lieux désertés et de nombreux toponymes nouveaux ont été forgés.

Plus tard, le développement de la féodalité induit un regroupement de l'habitat dispersé tandis que l'essor démographique a provoqué l'apparition de nouveaux habitats entre le Xe et le XIIIe siècle[62]. Parfois l'ancien toponyme subsiste pour un hameau à la suite d'une création d'habitat, comme à Saint-Vrain où Escorcy (*Scorciacum*) demeure un lieu habité, tandis que la population se concentre auprès du sanctuaire et que la paroisse prend le nom du vocable de l'église[63]. Plus tardivement, à la fin du XVIIe siècle, la population abandonne l'ancien centre de la paroisse du Bréau-Saint-Lubin et se regroupe à Richarville. De nombreux toponymes romans et français apparaissent sur des terroirs où les traces des cultures antérieures demeurent tangibles, mais où la toponymie plus ancienne que l'époque franque n'est guère conservée tandis que les microtoponymes préromans ont presque totalement disparu.

Les microtoponymes

En effet les microtoponymes, y compris ceux relevés dans les archives médiévales et d'Ancien Régime (cartulaires, censiers, terriers, aveux et dénombrements, acte de foi et hommage et minutiers notariaux), sont relativement récents (français ou romans) dans au moins 90 % des cas[64] ; même en éliminant les microtoponymes apparus depuis les conséquences de l'industrialisation et l'urbanisation du dernier siècle. En revanche seulement 39 % des toponymes paroissiaux médiévaux de sens connu apparaissent directement en français. Cette disproportion

62. C'est certain pour Bois-Herpin, La Forêt-Sainte-Croix, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Torfou et Villeneuve-sur-Auvers.

63. LONGNON A, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, Klincsieck, 1904, pouillé 1205 , p. 351. Arch. dep. Essonne E 2489.

64. Lorsqu'ils comprennent un nom propre celui-ci peut-être d'origine germanique, mais de nombreux prénoms germaniques se sont maintenus jusqu'à nos jours, comme Bernard ou Thibaud.

montre aussi que, sauf changements toponymiques imposés par le féodal local (à Arpajon ou Chamarande par exemple), les toponymes anciens ont plus facilement persisté sur les lieux habités que les microtoponymes purement forestiers ou agricoles. Un phénomène *a priori* évident apparaît : dans une région où plusieurs états linguistiques se sont succédés, plus la date d'apparition d'un toponyme est ancienne moins il a de chances de se maintenir, surtout s'il ne s'agit pas d'un habitat. Le phénomène très fréquent est souvent facile à suivre : par exemple à Étampes une villa gallo-romaine connue par les prospections pédestres et la photographie aérienne succède à une ferme celtique puis l'occupation humaine cesse au IVe siècle de notre ère ; elle réapparaît à la fin du haut Moyen Âge à quelques centaine de mètres au sud et plus près de la route Paris-Orléans ; actuellement l'emplacement de l'installation antique se nomme « la Pièce de la treille » et le hameau implanté vers l'an mille s'appelle « Villesauvage ». L'abandon du site pendant plusieurs siècles a engendré l'oubli du toponyme primitif et la création médiévale de nouveaux noms de lieux en roman et en français.

La disproportion nord-sud

Sur le territoire de l'ancien bailliage d'Étampes (près de 900 km^2) qui s'étend sur trois départements, l'Essonne, l'Eure-et-Loir et le Loiret, les données archéologiques concordent mieux avec les données toponymiques, sauf sur sa marge beauceronne (le sud-ouest) où presque toutes les communes portent un toponyme franc tandis que leur territoire livre essentiellement des habitats gallo-romains. Un site de l'âge du Fer est connu sur le territoire de dix des quinze paroisses portant un toponyme celtique certain ou supposé, quelle que soit la date de fixation du toponyme, soit 66 % des cas. Dans quatorze de ces communes, au moins un site gallo-romain est repéré, soit 93 % des communes concernées. D'autre part la présence mérovingienne est assurée dans sept (45 %) d'entre elles et un habitat carolingien existe dans huit autres (53 %). Cette fréquence bien supérieure à la moyenne régionale est liée à la répétition des prospections, facilitées par l'étendue des surfaces agricoles. Nous pouvons en déduire que le toponyme ne pouvait pas être oublié pour près de la moitié d'entre eux pendant le haut Moyen Âge.

Conclusion

Pour les anciennes paroisses, la toponymie de l'Essonne montre une conservation relativement bonne des noms de lieu celtiques : au moins quarante et une d'entre elles portent ou peuvent porter un

toponyme celtique. Notre analyse, fondée sur les avancées récentes de la connaissance du celtique continental, a permis de rectifier l'étymon celtique dans une dizaine de cas et d'ajouter une douzaine de toponymes à la liste, par ailleurs nous avons mis en doute ou rejeté l'étymon proposé pour une douzaine de toponymes considérés comme d'origine prélatine ou obscure sans pouvoir toujours pour autant apporter une solution satisfaisante, toutefois certains de ces toponymes pourraient bien être celtique, mais leurs significations exactes et leurs étymologies ne sont pas établies avec certitude actuellement. Si Longjumeau est assurément un toponyme celtique, en revanche Villebon n'en est pas un, tandis qu'il faut probablement incorporer Boutigny-sur-Essonne à l'échantillon. La date de fixation de nombreux toponymes celtiques de lieux habités (éventuellement désertés puis réoccupés par la suite) remonte souvent au moins à l'époque gallo-romaine. Mais certains forgés sur du vocabulaire gaulois assimilé par le latin et conservés altérés en roman puis en français ont pu apparaître bien plus tard, en particulier des toponymes forgés sur des noms de plantes et des microtoponymes comme « les ouches ».

Les monuments aux morts de la Grande Guerre en Essonne, conceptualisation et édification*

Matthieu BEAUHAIRE

11 rue des Grouettes 91820 Boutigny-sur-Essonne
matthieubeauhaire@hotmail.fr

Le 11 novembre 1918, une joie immense déferle sur toute la France. La guerre, qui depuis quatre années ne cessait de ravir aux familles des pères, des maris et des enfants, vient de s'achever. À grand renfort de formules patriotiques exaltées, les journaux annoncent la bonne nouvelle : *l'armistice, avant coureur de la paix libératrice et réparatrice, est signé*. De Paris jusqu'au plus petit village de France, la population est en liesse. Les cloches sonnent. Des cortèges se forment spontanément dans la rue. On se rend à la mairie pour en savoir plus et on assiste aux nombreuses conférences et assemblées organisées par les élus et les responsables militaires. À Etampes, on s'extasie autour du rôle de chacune des nations de l'Entente au cours de la guerre. Les discours, ponctués de généreuses *Marseillaise*, démontrent le courage du *Tommy* anglais, la vaillance du *Sammy* américain et la bravoure du *Bersaglier* italien. Mais plus que tout, ils exaltent l'héroïsme du poilu français.

L'atmosphère de fête et la ferveur patriotique peinent cependant à dissimuler l'ampleur du traumatisme. Déjà, le temps du deuil s'annonce. Le bilan des pertes humaines est entrepris très tôt. Dès le mois de décembre 1918, le sous-secrétaire d'État à la guerre est en mesure d'avancer un chiffre de 1 380 000 morts. L'année suivante, le rapport publié par le député Louis Marin parle d'environ 1 350 000 disparus, soit près de 15 % des quelques 8 660 000 soldats mobilisés au cours de la guerre. Cette mort sur le front, que l'on nous dit glorieuse et héroïque, presque désirée, est suivie d'une mort plus insidieuse mais tout aussi massive. Nombreux sont en effet les poilus qui, revenus du

* Cet article résume un mémoire de Master 2, présenté à l'université Évry - Val d'Essonne.

© 2008 *Essonne et Hurepoix*. Bulletin de la SHAEH

front, décèdent des suites de leurs blessures ou de maladies contractées dans le froid et l'insalubrité morbide des tranchées.

C'est toute une catégorie sociale – un « peuple des victimes de guerre » comme l'appelle Frédéric Monier[1]– qui se dessine à la suite de la guerre. Composée des mutilés, des veuves, des orphelins et des invalides, elle regroupe près de 1 410 000 individus. Le corollaire de cette hécatombe en vies humaines est l'affaiblissement profond et durable du potentiel économique de la France car les mobilisés étaient jeunes. C'est une partie des forces vives de la nation qui repose désormais dans les vastes cimetières militaires. En Essonne, ils sont ainsi près de 7500 soldats à ne pas être revenus des champs de bataille, soit environ 4,5 % de la population totale[2].

C'est afin de ne pas l'oublier que les municipalités s'affairent, dès le début du conflit pour certaines, à élaborer un hommage aux morts de la guerre. La voix monumentale est rapidement envisagée. *Le culte de la mémoire doit se perpétuer par quelque chose de plus réel que la pensée : le monument*[3]. Près de 36000 édifices commémoratifs sont érigés de 1920 à 1925, soit – comme le souligne Olivier Descamps[4] – plus de 15 par jour. Le phénomène est unique tant par sa durée que par son ampleur : aucun pays belligérant n'a commémoré ses morts dans de telles proportions. À défaut de comprendre, les monuments aux morts proposent de se souvenir. Ils martèlent partout le même message salutaire : la Grande Guerre a bien eu lieu. Ils luttent contre l'oubli et l'abstraction inéluctable d'un conflit dont la mémoire s'estompe peu à peu au fil du temps.

LA GENESE DU PROCESSUS COMMEMORATIF DE LA GRANDE GUERRE

Les monuments aux morts de 1870-1871

Dans l'imaginaire collectif, le terme « monument aux morts » est le plus souvent associé aux monuments commémoratifs de la Première

1. MONIER Frédéric, Les années 20 (1919-1930), in SIRINELLI Jean-François (dir.), *La France contemporaine*, Librairie générale française, Paris, 1999, p.14.

2. 7426 noms ont été relevés sur les monuments aux morts de notre échantillon. La population totale de l'ère de recherche retenue en 1914 s'élève à 167623 habitants.

3. *Dialogue de pierres ; les monuments et les morts.* Exposition, Mouilleron-en-Pareds, maison natale du maréchal de Lattre-de-Tassigny, 14 juin – 27 septembre 1993, organisée par la Réunion des musées nationaux et le Musée national des Deux victoires, p.4.

et de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, l'érection de tels monuments n'a rien d'une nouveauté au début du XX[e] siècle. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker nous rappellent ainsi qu'« *on avait érigé un certain nombre de monuments après la guerre de Sécession, après les guerres coloniales, après le conflit franco-prussien de 1870-1871*[5] ». Ce sont les monuments érigés en mémoire des victimes de ce dernier conflit qui présentent ici une pertinence toute particulière. Les figures, les symboliques et les sentiments qu'exaltent les monuments aux morts de 1914-1918 sont en effet déjà dessinés en filigrane sur les édifices commémoratifs de 1870-1871.

Matériellement et architecturalement proches, les monuments aux morts du conflit franco-prussien et de la Grande Guerre n'en demeurent pas moins intrinsèquement différents. Tout d'abord, la France des années 1870-1880 n'est pas celle de 1918. C'est une France meurtrie, exsangue et, surtout, vaincue. Reflets de cette situation, les monuments aux morts de cette époque valorisent, à défaut de victoire, le sacrifice et l'héroïsme des soldats. Il ne s'agit pas, contrairement aux édifices commémoratifs de 1914-1918, de monuments à la victoire mais bien de monuments aux morts. Conçus dans l'euphorie de l'armistice et de la paix retrouvée comme des monuments à la victoire, les édifices commémoratifs de 1914-1918 sont peu à peu devenus *des monuments à la douleur, au souvenir de ceux qui sont partis et qui ne sont pas revenus*[6].

Peu nombreux, les monuments aux morts de 1870-1871 sont édifiés par départements, par arrondissement, par cantons[7], et, plus rarement, par commune[8]. Leur édification, tardive, dans les années 1880, ne s'inscrit pas dans le cadre de l'émotion et du deuil de l'immédiat après-guerre. Elle accompagne la fièvre nationaliste qui saisit la France lors de l'épisode boulangiste et qui s'impatiente d'une revanche sur l'Allemagne. Les monuments aux morts du conflit franco-prussien présentent également la caractéristique de résulter d'initiatives en grande majorité privées. Ils *émanaient de la partie de l'opinion publique qui cultivait la volonté de revanche. Ils n'engagent ni l'ensemble de la nation, ni ses représentants officiels, collectivités locales ou Etat.*[9] Par conséquent, le consensus autour de ces monuments était

4. DESCAMPS Olivier, *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 : chefs-d'œuvre d'art public*, Paris, Editions Art Public, F. Deswarte, 1978.

5. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18. Retrouver la guerre*, Gallimard, 2000, p. 216.

6. L'expression est de Michel Ragon, in *L'espace de la mort : essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraire*, Albin Michel, Paris, 1981.

7. Un monument aux morts cantonal est ainsi édifié dans la commune de La Ferte-Alais, en plus de l'édifice communal.

8. À Dannemois (canton de Milly-la-Forêt) une stèle a été érigée à la mémoire de 20 francs-tireurs parisiens morts au combat.

9. PROST Antoine, *Les monuments aux morts* p. 199-222,

nettement moins établi que celui qui allait sous-tendre les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale, dont le processus d'édification associait étroitement la population, l'Etat et les collectivités locales.

La moindre postérité des monuments aux morts du conflit franco-prussien peut d'autre part s'expliquer par leur localisation particulière. À l'inverse des édifices commémoratifs de la Grande Guerre, ceux édifiés après 1871 l'ont été à l'emplacement des champs de batailles ou, comme le signale Annette Becker, sur celui « *des ambulances, le long des zones de retraite, et jusque dans les camps de prisonniers en Allemagne*[10] ». Ils sont bien souvent implantés en dehors de la ville, parfois en plein champ, notamment dans les régions rurales. Dans ces conditions, l'aspect pédagogique et patriotique des monuments tombe assez vite en désuétude. Si l'édifice peut encore servir de repère géographique, sa vertu première n'est déjà plus qu'accessoire. Le monument n'est pas devenu, pour reprendre l'expression de Michel Ragon un « *symbole actif* [11] ».

L'élaboration des formes de la commémoration

La volonté de rendre un hommage aux morts de la guerre est apparue très tôt au cours de la Première Guerre mondiale. C'est consécutivement à l'ampleur des pertes et avant même de connaître l'issue du conflit que s'élaborent et se mettent en place les premiers jalons du processus commémoratif.

« Morts pour la France »

Au terme de la première année du conflit, la France déplore près de 300 000 tués, au moins autant de prisonniers et plusieurs centaines de milliers de blessés. C'est dans ce contexte, alors que la guerre s'enlise et que débute la guerre des tranchées, que la loi du 2 juillet 1915[12] crée la mention « Mort pour la France » à apposer sur les actes de décès des tués à la guerre. Cette énonciation officielle pour désigner et commémorer la mémoire des morts de la guerre est essentielle ; définie et codifiée par une loi, elle a par conséquent une valeur juridique. Elle conditionne l'accès aux primes, pensions et autres

10. RIVE Philippe, BECKER Annette, PELLETIER Olivier (dir.), *Monuments de mémoire : les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, Paris, 1991, in BECKER Annette, *Monuments et cérémonies de 1871 aux années vingt*, p. 17.

11. RAGON Michel, *op. cit.*.

12. JORF, n° 184, vendredi 9 juillet 1915, p. 4653.

allocations de guerre. De son attribution dépend également, au moins en théorie, l'inscription du nom du défunt sur les listes nécrologiques des monuments commémoratifs.

La glorification des morts et la vision héroïsée de la guerre qu'entretient ce dispositif peinent cependant à cacher l'ampleur des pertes. Il marque également la fin du mythe de la guerre courte. Une guerre d'un type nouveau commence en 1915 : guerre de position, guerre d'usure. Une nouvelle mort se dessine sous les éclats d'obus et les gaz asphyxiants : une mort massive, atroce et défigurée. La mention « Mort pour la France » entretient dans ce contexte l'illusion, salutaire pour les familles en deuil, d'une guerre héroïque et d'une mort glorieuse. La création de la mention « mort pour la France » peut ainsi être considérée comme l'une des premières étapes d'un processus de singularisation de la mort militaire entamé au cours de la Première Guerre mondiale.

La loi du 2 juillet 1915 est suivie par d'autres dispositifs qui convergent vers une même héroïsation marquée du sacrifice. Une autre étape dans cette commémoration prend corps avec la création des « diplômes » de « Mort pour la France », émanation directe de la loi de 1915. Institués par la loi du 27 avril 1916[13], ces diplômes d'honneur portant en titre « *Aux morts de la Grande-Guerre, la Patrie reconnaissante* » sont remis par les autorités civiles et militaires aux familles des victimes militaires[14].

La création de ces diplômes, de même que l'affichage, dans chaque localité, d'un tableau contenant les noms de tous les habitants de la localité tombés au champ d'honneur ou l'établissement d'un livre d'or des municipalités françaises contribuent selon Stéphane Audouin-Rouzeau à la « *présence collective des morts* », à leur « *constant retour* » parmi la communauté des vivants : « *chacun des morts de la guerre est rappelé dans sa famille, son village, sa paroisse, son lieu de travail. Il est rappelé aussi par l'Etat, à travers les représentants locaux et les manifestations nationales.*[15]» Ce retour s'exprime, nous l'avons déjà vu, par le biais d'une héroïsation du sacrifice et des morts de la guerre. Néanmoins, devant le peu de grandeur et la relative précarité des listes des victimes affichées dans les mairies, d'aucuns commencent à élaborer une commémoration plus durable, plus digne des héros auxquels elle entend rendre hommage.

13. JORF, n° 118, dimanche 30 avril 1916, p. 3716.
14. Il faut signaler que si le principe en a été voté dès l'année 1916, les diplômes d'honneur de « Mort pour la France » n'ont été distribués aux familles qu'à partir de 1919.
15. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *op. cit.*, p. 211.

Le cénotaphe, support commémoratif de circonstance

Une nouvelle étape dans la dynamique commémorative est inaugurée en 1916 par Jean Ajalbert. Deux ans après le début de la guerre, cet avocat crée l'association patriotique *La Reconnaissance Nationale,* dont l'originalité se manifeste dans le support qu'elle entend donner à l'hommage. Cette association se propose en effet d'« *organiser la glorification des morts de la guerre au moyen de magnifiques stèles commémoratives en marbre et en bronze sur lesquelles seront gravés les noms de ces héros morts pour la France* ». À cette fin, Jean Ajalbert lance en 1916 une enquête auprès d'intellectuels et d'hommes politiques ; les personnalités consultées doivent se prononcer sur les modalités de la commémoration des victimes de la guerre. Les suggestions sont ensuite compilées et publiées la même année dans un ouvrage intitulé « *Comment glorifier les morts pour la Patrie ?* » dans lequel l'idée d'une commémoration monumentale recueille la majorité des suffrages.

Dans la continuité de la dynamique commémorative amorcée au lendemain de la guerre de 1870-1871, la forme architecturale du cénotaphe apparaît comme la plus appropriée pour entretenir le culte des morts. Quand ils n'ont pas été happés par la boue des tranchées, les corps des combattants ont été enterrés ailleurs, sous les innombrables croix de bois qui couvrent les cimetières militaires. L'emploi massif de l'artillerie, dont les obus pouvaient littéralement volatiliser les corps, empêche la reconnaissance et même souvent la simple mise en terre des corps. À défaut de tombes, on pense au cénotaphe. Le support commémoratif s'adapte face aux nouvelles pratiques de la guerre.

L'urgence de la commémoration

Encore peu nombreux, des projets de monuments commémoratifs voient le jour dans certaines communes. C'est ainsi que, dans sa délibération du 13 février 1916[16], le conseil municipal de Ballainvilliers décide l'édification future d'un monument aux morts. Les préoccupations qui allaient présider à l'érection des monuments après l'armistice y sont déjà largement présentes. L'ampleur des pertes, l'absence de sépultures individuelles et, partant, l'impossibilité du travail de deuil déterminent l'urgence de la commémoration : « *Le conseil, considérant que la guerre actuelle a déjà fait nombre de victimes parmi les soldats de la commune. Que les familles et la population n'ayant pas à leur portée les restes de leurs enfants ni aucun endroit où elles pourraient témoigner leur admiration et leur regret pour les chers disparus. Décide qu'il sera érigé dans*

16. ADE (Arch. Dép. Essonne), 8R5.

le cimetière, aux frais de la commune, un monument dédié à toutes les personnes de la commune tombées pour la France ».

Le monument aux morts s'affirme donc en premier lieu comme un édifice funéraire même s'il n'est pas exempt d'une dimension patriotique. Le rappel exalté de l'héroïsme et du patriotisme des combattants trouve un écho naturel dans l'hommage esquissé. On y retrouve également les principaux thèmes de la « mobilisation des esprits », notamment celui de la guerre défensive. Le choix du support monumental dans la commémoration peut ici être associé à la volonté de conserver l'identité et la mémoire « glorieuse » des morts. Le monument doit ainsi « *perpétuer à l'avenir l'héroïsme de nos défenseurs et conserver leurs noms à la postérité.* ». Bien que le principe de son édification ait été adopté dès 1916, le monument ne sera édifié que quatre années plus tard, en 1919[17].

Les commémorations entreprises dans les premières années de la guerre, largement multiformes, traduisent le besoin de plus en plus pressant parmi la population de commémorer durablement le souvenir des morts. La genèse du phénomène commémoratif de la Première Guerre mondiale trouve ainsi sa source dans les formes de commémoration primaires évoquées précédemment. Il y a effectivement une forme de filiation dans la recherche du moyen le plus approprié pour honorer la mémoire des morts de la guerre, entre les journaux, les livres d'or, les plaques commémoratives et les monuments aux morts. De populaires à officielles, de temporaires à éternelles, du papier à la pierre, les formes de l'hommage s'élaborent à mesure que les pertes augmentent. La nature de l'hommage, son élaboration et son évolution vers une forme publique et officielle, sont en effet étroitement liées à l'ampleur du conflit et aux nouvelles pratiques militaires inaugurées au cours de celui-ci. L'horreur et la douleur sont telles que les hommages ponctuels, émanant de la presse, de particuliers ou d'associations privées ne suffisent plus à les restituer. Il faut, à la mesure de la souffrance collective, un hommage unanime et universel. Multiforme pendant la guerre, l'hommage devient convergent et uniforme après l'armistice. La période 1915-1917 correspond donc à un moment de gestation du processus commémoratif dont les préceptes – aussi bien esthétiques que symboliques – s'expriment pleinement après l'armistice.

17. Face à ces initiatives précoces, l'État choisit en effet la plupart du temps d'user de son droit régalien de préemption en matière d'hommages publics et les ajourne jusqu'à la fin des hostilités.

PENSER ET CONCEVOIR UN HOMMAGE

Une spécificité française ?

La commémoration des morts de la guerre est une nécessité au début des années 1920. Elle s'exprime en France avec une ampleur et une intensité singulières. En effet, si l'ensemble des pays belligérants ont également érigé des monuments, ils l'ont fait de façon beaucoup moins systématique qu'en France. Une autre « exception » française réside dans le fait que l'hommage rendu est largement uniformisé sur le territoire : il prend généralement la forme d'un monument, une stèle la plupart du temps. De fait, le système commémoratif français s'articule largement autour de la construction des monuments et, plus tard, des cérémonies patriotiques et du souvenir.

Si le système commémoratif français s'inscrit dans une dynamique plus large, entreprise au niveau mondial, ce sont les proportions et l'ampleur de l'hommage rendu qui en fondent la spécificité. L'expression « frénésie » ou « tension commémorative » souvent utilisée pour qualifier ce processus résume bien l'acuité des enjeux commémoratifs au sein de la société française du début des années 1920. Ce ne sont ainsi pas moins de 36 000 monuments aux morts qui sont érigés entre 1920 et 1925. On comprend mieux l'appel lancé dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* le 30 juillet 1921[18], qui s'émeut du quotidien insensé des inaugurateurs qui n'ont plus qu'à « *attendre, stoïque, la mort par insolation ou la fin de la corvée officielle.* » Le titre de l'article, aux allures de complainte, – « *Ayez pitié des inaugurateurs !* » – laisse imaginer l'ampleur du phénomène commémoratif.

Qui plus est, ces chiffres sont mésestimés. Ils ne prennent en compte que les seuls monuments proprement dits. Il faut donc, pour donner une idée un tant soit peu réaliste de la tension commémorative des années vingt, les multiplier par quatre ou cinq. L'hommage est en effet multiple. Il émane de la municipalité et de la population, mais également des entreprises, des écoles, des paroisses, des gendarmeries etc. L'hommage est bien sûr éminemment privé et intime ; les salles à manger se muent en autels familiaux où trônent en bonne place les décorations et les photos du défunt.

Les raisons d'une telle ferveur et les ressorts psychologiques d'un tel enthousiasme commémoratif ne sont d'ailleurs pas si évidents. Car, objecte Annette Becker, bien d'autres pays belligérants ont connu les affres de la guerre sans éprouver le besoin de cette frénésie

18. ADE, JAL 91 [15], *Le Réveil d'Etampes*, n°31, samedi 30 juillet 1921.

de commémorations. Le premier argument à évoquer ici est d'ordre démographique. La Première Guerre mondiale est le conflit le plus meurtrier que la France ait connu, qui plus est sur son territoire. C'est de toute une classe d'âge que le pays est orphelin, une « *génération perdue* » qui représente près d'un mort pour 28 habitants. La perte de ces 1 350 000 d'hommes est d'autant plus durement ressentie que la France connaît depuis quelques années un déclin démographique lié au déficit des naissances. Le corollaire de cette hécatombe en vies humaines est l'ampleur du deuil qui saisit la société d'après-guerre. La souffrance et le deuil, sont collectifs. Les nouvelles pratiques de la guerre et l'éparpillement des corps qui en résulte rendent impossible la constitution de stèles individuelles. Le monument aux morts se fait sépulture collective de substitution. La nécessité du travail de deuil préside donc en un certain sens à l'édification de ces édifices. Enfin, un autre argument qui peut expliquer la tension commémorative des années 1920 réside dans l'ampleur du traumatisme lié à l'expérience de la guerre. La Grande Guerre est en effet le premier conflit « moderne », avec son cortège d'horreurs, de mutilation et de morts. Le monument aux morts est alors réflexe cathartique face à l'horreur de la guerre.

L'hommage de la petite patrie

Au lendemain de la Grande Guerre, chaque commune veut exprimer sa reconnaissance envers les morts de la guerre. Toutes les municipalités ont peu ou prou été touchées. Aussi la victoire est-elle ressentie par les communes comme une victoire « personnelle ».

Dans la France des années 1920, le village constitue le cadre de vie essentiel. Si le thème patriotique de la défense de la Patrie trouve un réel écho au sein de la population, c'est qu'il est étroitement associé à celui de la défense de la « petite patrie » qu'est la commune. Il est d'ailleurs largement repris dans les quotidiens locaux. Ce patriotisme défensif joue pour beaucoup dans le maintien de la mobilisation, aussi bien sur le front qu'en arrière des lignes. Car, note Stéphane Audouin-Rouzeau, « *dans tous les camps, on se défend : on défend le sol de sa patrie, on défend sa « civilisation », on défend sa famille.* » La mobilisation des esprits et le consensus autour de la guerre sont ainsi profondément ancrés dans la vie quotidienne des Français et dans le « patriotisme de proximité » qui lui est associé. Dans ce contexte, la commune constitue l'échelle première de mobilisation de la population autour du sentiment patriotique.

La France dispose en 1914 de forces d'actives importantes ; elle peut mobiliser rapidement près d'un million de réservistes. Mais la guerre est dévoreuse d'hommes. Les soldats que l'on envoie bientôt sur le front n'ont pas encore vingt ans. Les citoyens ont remplacé les militaires de carrière dans les tranchées. C'est le pays entier, des enfants aux femmes et aux vieillards mis à contribution dans les ateliers et les usines, qui s'engouffre dans la tuerie. À l'heure du bilan, l'hommage est à la hauteur de l'engagement. La guerre a changé d'échelle et de dimension. La souffrance s'est insinuée au plus profond du pays, jusqu'à en modifier la vie communale. Les commémorations en prennent acte et accompagnent ce changement. Au lendemain de la guerre, les communes endeuillées formulent donc le vœu d'ériger un monument à la mémoire de ses « enfants morts pour la Patrie ».

Le temps de la commémoration

Le moment de l'immédiat après-guerre, celui du deuil, de la souffrance et de la reconnaissance, se traduit au sein des municipalités françaises par la commande de monuments du souvenir.

En Essonne[19], on constate que cette première phase dans le processus commémoratif s'échelonne sur neuf ans, de 1915 à 1924. Mais l'édification de la plupart des monuments est décidée dans un laps de temps très court, entre 1919 et 1921. Ce sont ainsi près de 144 monuments sur 161[20] qui sont commandés au cours de ces trois années, soit 90 % des projets d'édifices compris dans notre échantillon. Mais c'est encore en 1920 que s'exprime avec le plus d'intensité le besoin, dans les communes essonniennes, de commémorer la mémoire des morts de la guerre. Elles sont 72 à se prononcer en faveur de l'édification d'un monument au cours de cette année, soit 45 % de notre échantillon. Cette phase de commande connaît une évolution exponentielle jusqu'en 1920, année après laquelle le nombre de commande va décroissant. L'édification de six monuments est ainsi projetée avant 1919 par les communes de Ballainvilliers, Brétigny-sur-Orge, Grigny, Dourdan, Le Plessis-Pâté et Viry-Châtillon. Quarante-cinq monuments sont commandés au cours

19. L'analyse des sources a permis de déterminer, sur les 198 projets de monuments commémoratifs recensés dans les archives départementales, l'origine chronologique précise de 161 d'entre eux, soit environ 81% de l'échantillon. Cette proportion se réduit à 79% si l'on considère le nombre réel d'édifices – plaques et monuments – élevés sur le département sud-francilien dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, soit 204 constructions.

20. Ce chiffre ne correspond pas au nombre de monuments élevés dans le département de l'Essonne mais au nombre d'édifices pour lesquelles il a été possible de retrouver la formulation initiale du projet.

de l'année 1919, 72 l'année suivante, 27 en 1921, 9 en 1922 et un en 1923.

L'impérieuse nécessité de commémorer

On peut s'interroger sur les fondations théoriques de ces projets. En d'autres termes, comment les communes expriment-elles le besoin de commémorer les morts pour la France, et, plus spécifiquement, comment justifient-elles le recours au support monumental ? Ces questionnements sont essentiels ; ils nous conduisent à nous interroger sur l'essence même des monuments aux morts, sur leur finalité et leur fonction intrinsèque. Ils dessinent également – en conférant d'emblée à l'hommage une couleur et une dimension peu ou prou patriotique, victorieuse, funéraire ou civique – une première piste d'analyse sémiologique du monument.

L'analyse des délibérations des conseils municipaux nous renseigne sur l'état d'esprit qui préside, au sein des municipalités, à l'édification des édifices commémoratifs de la Grande Guerre. Nous nous positionnons ici en amont du phénomène commémoratif, au moment de la fondation théorique des monuments aux morts communaux. Débattant et argumentant âprement à grand renfort de formules rhétoriques exaltées, les municipalités élaborent le socle idéologique sur lequel viendront s'adosser les stèles de pierre et de bronze. L'enjeu de ces délibérations enthousiastes est considérable. Il ne s'agit en effet rien moins que de constituer une mémoire collective de la Grande Guerre dans les communes. L'argumentaire déployé par les municipalités à l'appui des projets d'édification de monuments commémoratifs définit également les accents de la commémoration. Il infléchit vers une tonalité peu ou prou patriotique, funéraire, civique, plus rarement pacifiste, la mémoire du conflit incidemment altérée, léguée et transmise par l'édifice. Car au-delà de la fonction essentielle, commune et quelque part transcendantale à tous les monuments aux morts – à savoir signifier de manière physique et publique la disparition des soldats originaires de la commune –, les vecteurs de transmission de la mémoire qu'ils mettent en jeu par le biais de leur architecture, de leur emplacement ou de la symbolique qu'ils déploient, varient en fonction des sensibilités diverses, politiques, idéologiques, exprimées par le destinateur de l'hommage, en l'occurrence les municipalités.

Conserver l'identité des morts

C'est la problématique de la conservation de l'identité des morts qui apparaît au premier chef dans les projets d'édification de monuments

aux morts formulés par les communes essonniennes. Plus que la conservation de l'identité des morts, c'est en réalité la perpétuation du souvenir des défunts qui semble régir, ou tout au moins justifier, la démarche commémorative entreprise par la commune.

Il peut sembler futile à première vue d'établir une distinction entre deux termes a priori aussi semblables qu'« *identité* » et « *souvenir* ». Cette différenciation sémantique est au contraire significative d'un premier glissement de l'hommage vers une tonalité qui relève de l'affectif et du sentimental. À l'inverse de l'identité, qui est une donnée de fait et de droit, donc intangible et inaltérable, le souvenir est une notion beaucoup plus floue qui fait intervenir, dans sa restitution, des éléments relevant de l'affect et de l'humain. L'hommage s'écarte ainsi d'emblée d'une posture de restitution fidèle de la réalité au profit de la survivance laudative de celle-ci. L'emploi du terme « *souvenir* », redondant dans les délibérations des conseils municipaux, corrobore l'évolution du processus commémoratif vers la glorification et l'héroïsation des morts de la guerre. L'écart de signification entre ce terme et celui d'« *identité* » est également symptomatique du décalage existant entre la mémoire, ancrée dans l'affectif et qui relève du sensible, et l'histoire, dont la démarche est marquée par un objectivisme central. Le terme « *souvenir* » est le plus souvent associé avec l'expression « *perpétuer le souvenir des enfants de la commune tombés au champs d'honneur*». C'est le cas à Cheptainville où le maire « *émet le vœu d'ériger au cimetière un monument destiné à perpétuer le souvenir des enfants de la commune morts au champ d'honneur pendant la guerre de 1914-1918*[21] ». C'est encore le cas à Baulne, où « *le maire expose le désir de la population et de la municipalité tendant à perpétuer le souvenir du sacrifice des enfants de la commune qui sont tombés au champ d'honneur en élevant un monument à leur mémoire* [22]». À Chatignonville, c'est « *parce qu'il veut un juste hommage aux morts de la guerre et pour perpétuer leur souvenir* » que le maire propose au conseil municipal d'ériger un monument aux morts[23]. À Sermaise, l'édification d'un édifice doit « *perpétuer le souvenir de ces braves tombés glorieusement pour la défense du sol sacré de la Patrie* [24]». L'emploi du terme « *perpétuer* » n'est ici pas anodin. Préféré à d'autres termes au sens équivalent comme « *conserver* » ou « *commémorer* », il dénote avec beaucoup plus d'intensité la volonté de la part des destinateurs de l'hommage d'ériger celui-ci en œuvre éducative et pédagogique pour les générations futures. Souvent implicite, cette volonté, parfois explicite, transparaît dans certaines

21. ADE, 2 O 304
22. ADE, 2 O 88
23. ADE, 2 O 294
24. ADE, 2 O 1287

délibérations des conseils municipaux. Tandis qu'à Bures-sur-Yvette l'édification du monument doit satisfaire au « *devoir patriotique et sacré d'honorer et de perpétuer aux générations futures le souvenir de nos Morts pour la France au cours de la Grande Guerre 1914-1918*[25] », celle du monument de Brétigny doit permettre aux « *générations futures de conserver pieusement le souvenir de ces héros*[26]». Cette dimension pédagogique des monuments commémoratifs pensée et envisagée par certaines municipalités n'est pas contradictoire avec une forme d'exaltation patriotique. Rappelons en effet que les enfants ont toujours fait partie intégrante du processus de mobilisation articulé principalement autour de l'exaltation du sentiment patriotique. Il est d'ailleurs significatif que les enfants soient étroitement associés au culte des morts organisé autour du monument et jouent un rôle actif dans les cérémonies.

La volonté de conserver l'identité des morts, qui se manifeste ici par la formule redondante « *perpétuer le souvenir* », s'exprime également par le biais d'autres expressions plus solennelles et emphatiques. L'apposition de plaques commémoratives à la mairie de Cerny[27] répond ainsi au désir de la petite bourgade du sud-Essonne d'« *immortaliser la mémoire des enfants de* [*la commune*] *morts pour la France* ». Si l'utilisation du terme « *mémoire* », proche sémantiquement de celui de « souvenir », n'appelle pas de réflexions supplémentaires, il en va autrement en revanche pour celle du verbe « *immortaliser* ». Beaucoup plus fort que l'expression « *perpétuer le souvenir* », le terme désigne par définition l'action de rendre immortel un fait, un événement ou une personnalité dans la mémoire des hommes. Ce faisant, en introduisant au « panthéon de la commune » les victimes de la guerre, l'hommage prévu introduit une forme de sacralisation du culte des morts organisée autour du monument.

Cette conception cultuelle de l'hommage aux morts de la Grande Guerre – qui a pu justifier l'appellation de « religion civique » – est encore nettement perceptible dans la commune de Brétigny-sur-Orge, où le conseil municipal, « *désireux d'entourer d'une vénération particulière le culte des enfants de la commune morts pour la Patrie, décide de leur élever un monument commémoratif* [28]». On notera ici la spécificité du support monumental, dont le choix est relié explicitement à la volonté exprimée par la commune de rendre un hommage particulier.

Mais ce processus commémoratif n'émerge pas au lendemain de la guerre. Il prend corps dès les premières années du conflit, dans le consentement et les ferveurs qui se renouvellent à l'épreuve de la

25. ADE, 2 O 240
26. ADE, 8 R 5
27. ADE, 2 O 251
28. ADE, 8 R 5

guerre sur et à l'arrière du front. La proximité avec la mort a redonné une acuité tout aussi neuve au sentiment religieux et spirituel. La sacralisation du culte des morts de la guerre s'inscrit donc dans la continuité du renouvellement spirituel qui s'était fait jour au cours du conflit et qui s'explique en grande partie par l'ampleur du traumatisme subi.

Le devoir envers les morts

Certaines municipalités invoquent, pour justifier l'édification d'un monument commémoratif dans la commune, le devoir de respect et de reconnaissance envers les morts. On le trouve dans sa formulation la plus dépouillée à Prunay-sur-Essonne, où le maire expose au conseil « *qu'il serait de la plus stricte reconnaissance et du devoir de la commune d'ériger un monument à la mémoire de nos enfants morts au champ d'honneur*[29] ». Cette sobriété de l'hommage se retrouve à Saint-Chéron, où le monument est un « *témoignage de reconnaissance aux enfants de la commune morts pour la Patrie*[30]. » Point ici de grandes déclarations emphatiques : l'hommage revêt un caractère exclusivement civique. Il n'est fait aucune mention d'un devoir patriotique. Ceci est, il faut le noter, relativement rare. Les arguments que les communes utilisent dans la justification de ce devoir de reconnaissance sont en effet souvent articulés autour des grands thèmes mobilisateurs de la propagande patriotique, notamment le thème de la guerre défensive ou celui de la lutte pour la civilisation contre la barbarie. À Bures-sur-Yvette, on veut ainsi commémorer par un monument la mémoire de ceux « *qui ont fait le sacrifice de leur vie en combattant pour le droit, la justice et la civilisation*[31] ». C'est le sacrifice au cours d'une guerre civilisatrice qui est ici mis en avant. La Grande Guerre, nous rappelle Annette Becker, fut en effet perçue – de la part de tous les protagonistes – comme « *une guerre morale, une guerre de la morale pour une civilisation meilleure*[32] ». À Chalou-Moulineux, le don d'un monument par un citoyen influent de la commune constitue encore « *une excellente occasion de glorifier les morts tombés pour nous sauver de l'esclavage*[33]. » L'allusion à l'esclavage et à la servitude alimente ici encore le thème de la lutte contre la barbarie et la tyrannie. Le raisonnement qui le sous-tend est inversé. La dépréciation de l'ennemi, qui peut aller jusqu'à son animalisation et qui fait poindre le danger d'un rabaissement de la civilisation, justifie dans un

29. ADE, 2 O 1073
30. ADE, 2 O 1141
31. ADE, 2 O 240
32. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *op. cit.*, p. 65.
33. ADE, 2 O 265

premier temps la mort sur les champs de bataille et, dans un second temps, la commémoration des morts de la guerre.

L'argumentaire utilisé par les communes dans la promotion des projets de monuments aux morts a largement recours au thème de la guerre défensive. Ce thème se manifeste de manières multiples, par l'emploi notamment d'expressions associées au champ lexical de la protection et de la sauvegarde. Notons que ce thème est double ; il est en effet souvent combiné et confondu avec celui du salut, teinté de religiosité et de spiritualité. Le verbe « *sauver* » apparaît ainsi à plusieurs reprises dans les délibérations des conseils municipaux. Nous avons vu l'exemple de la commune de Chalou-Moulineux avec l'expression « *pour nous sauver de l'esclavage* ». À Monnerville, c'est encore parce que « *la mémoire de ceux qui sont morts pour la France pour sauver les destins de la France ne saurait être oubliée*[34] » que la commune décide d'élever un monument commémoratif. La municipalité avance deux arguments à l'édification d'un monument aux morts de la guerre. Le premier consiste à sauver à leur tour de l'oubli ceux qui ont sauvé les « *destins de la France* ». Le second se réfère plus explicitement encore au thème de la guerre défensive. Il s'agit ainsi de rendre hommage aux « *héros qui ont barré le passage à l'envahisseur et lui ont épargné l'occupation ennemie* ». Les termes « *occupation* » et « *envahisseurs* » renvoient ici au thème de la guerre libératrice et, en creux, à celui de la guerre juste. La glorification des combattants transparaît également à travers l'expression « *ces héros qui ont barré le passage à l'envahisseur* », expression qui n'est pas sans rappeler la maxime « *On ne passe pas !* », et qui dicte si souvent l'attitude des poilus de pierre figés sur leur socle de marbre.

Le devoir patriotique

La reprise par les conseils municipaux des grands thèmes de la mobilisation patriotique s'accompagne d'une glorification des morts de la guerre. Ainsi à Sermaise, le thème de la guerre défensive et l'héroïsation de la perte s'entrecroisent pour justifier l'édification d'un monument aux morts. On veut rendre hommage aux « *braves tombés glorieusement pour la défense du sol sacré de la Patrie*[35] ». Les municipalités éludent les réalités meurtrières de la guerre et déportent l'hommage des considérations pacifistes et antimilitaristes. À La Ferté-Alais, on commémore « *ceux des soldats de la ville* [...] *qui ont lutté pour la défense de la Patrie, et qui se sont distingués par quelque action héroïque et de bravoure*[36] ». La dimension religieuse et spirituelle n'est

34. ADE, 2 O 903
35. ADE, 2 O 1287
36. ADE, 2 O 558

jamais loin, imbriquée dans le sentiment d'attachement à la Patrie. Tandis qu'à Sermaise on célèbre la sauvegarde du « *sol sacré de la Patrie* », c'est aux enfants de la commune « *tombés pour le salut du pays* » que l'on rend hommage au Plessis-Paté[37]. On retrouve encore trace de cet entremêlement du sentiment patriotique et spirituel dans la délibération du conseil municipal de Bures-sur-Yvette qui considère « *qu'il est un devoir patriotique et sacré*[38] » d'honorer les morts de la guerre.

Entre autres caractéristiques de l'hommage voulu par les communes pour commémorer les victimes de la Grande Guerre, on constate que celui-ci doit être « *pieux* ». Ainsi à Fontenay-les-Briis, la municipalité considère « *qu'il ya lieu de rendre un pieux hommage aux morts et disparus*[39]». Dans le nord du département, c'est « *en vue de rendre un pieux et éternel hommage aux enfants de la commune morts pour la France* » que la petite bourgade de Wissous décide d'élever un monument aux morts. Cet emprunt lexical au vocabulaire religieux n'est pas anodin. Il témoigne du renouveau spirituel qui saisit la société française pendant et après la Première Guerre mondiale même si *cela ne signifie pas que tous les contemporains aient été croyants et encore moins pratiquants*[40].

La grande majorité des projets d'érection de monuments aux morts formulée par les communes est en revanche traversée par une glorification marquée du sacrifice et de la mort pour la Patrie. Ainsi, avant même de conserver l'identité des morts, on souhaite conserver le souvenir de leur sacrifice. Cet état d'esprit se manifeste dans les délibérations des conseils municipaux par l'utilisation redondante de l'expression « *perpétuer le souvenir du sacrifice des enfants de la commune morts pour la France* ». C'est ainsi « *afin de perpétuer le souvenir du sacrifice des enfants de [la] commune tombés pour le salut du pays*[41] » que le conseil municipal du Plessis-Pâté projette de construire un édifice commémoratif. Dans d'autre cas, l'adjonction de l'adjectif « *héroïque* » vient parfois explicitement glorifier le sacrifice des soldats. C'est le cas dans la petite commune de Buno-Bonnevaux où le conseil municipal « *considère qu'un monument seul pouvait perpétuer le souvenir de l'héroïque sacrifice de ses enfants*[42] ». C'est également parce qu'elle considère que « *le souvenir du sacrifice héroïque de nos concitoyens doit être perpétué dans la mémoire des générations futures* [43] » que la municipalité de

37. ADE, 8 R 5
38. ADE, 2 O 240
39. ADE, 2 O 577
40. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette, *op. cit.*, p. 65.
41. ADE, 8 R 5
42. ADE, 2 O 235
43. ADE, 2 O 577

Fontenay-les-Briis décide d'élever un monument aux morts de la guerre. Cette héroïsation de la perte et du sacrifice relayée par les argumentaires des conseils municipaux trouve ses racines dans les discours propagandistes et mobilisateurs déployés au cours du conflit. Comme le souligne Stéphane Audouin-Rouzeau, « *le sens du sacrifice pour la cause unit républicains, libres penseurs, catholiques, protestants, juifs*[44] ». Il concrétise sur le front l'Union sacrée qui prévaut en politique et dans la société en général. Sa reprise dans l'argumentaire déployé par les communes constitue donc un élément de poids dans la justification et la légitimation des projets d'édifices commémoratifs auprès de la population.

Le deuil et l'absence de sépultures individuelles

Les problématiques du deuil et de l'absence de sépultures individuelles motivent également quelques unes des démarches entreprises par les municipalités.

Grande, la première guerre mondiale l'a été pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles réside dans les blessures et les mutilations qu'ont infligées les nouveaux armements et les nouvelles pratiques militaires. C'est une nouvelle mort qui s'expérimente ainsi sous les pluies d'obus et les rafales des mitrailleuses. Cette guerre industrielle a empêché du même coup la restitution des corps aux familles. Prenant acte de cette réalité, les monuments aux morts s'improvisent cénotaphes. Ils doivent, sinon permettre, au moins faciliter la réalisation du travail de deuil dans les familles. La glorification des morts et celle du sacrifice pour la Patrie qu'ils entretiennent doivent également y contribuer. Cette fonction « psychanalytique » du monument est visible dans la délibération du conseil municipal de Fontenay-les-Briis. Dans sa séance du 3 août 1919, l'assemblée justifie l'édification d'un édifice commémoratif par le fait « *qu'il y alieu de rendre un pieux hommage aux morts et disparus à qui la population et les familles n'ont pu rendre les derniers devoirs*[45] ». Elle souligne également le fait que « *la commune a été très éprouvée par la guerre* » et que « *des deuils nombreux frappent la population.* » L'ampleur des pertes donne au monument sa raison d'être. La problématique du deuil, à laquelle le monument est supposé répondre, est ici largement invoquée pour justifier son édification Notons que l'hommage – en associant la population au culte des morts – s'affirme d'emblée comme public. Ceci est manifeste dans la petite commune de Chalou-Moulineux, où la municipalité, acceptant le don d'un monument fait par M. Rondu, lui adresse « *ses sincères*

44. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette, *op. cit.*, p. 64.
45. ADE, 2 O 577

remerciements au nom des familles en deuil, comme au nom de tous les habitants de la commune[46]».

L'hommage rendu aux morts de la guerre à travers le bronze et la pierre se veut unanime et populaire. Cette volonté de la part des communes de provoquer l'adhésion populaire autour du projet d'édification d'un monument commémoratif est symptomatique du consentement à la mémoire évoqué plus haut. Elle se traduit le plus explicitement par le recours à la souscription publique. Ceci est manifeste dans la petite commune de Leudeville où c'est en considérant « *qu'il est un devoir pour tous de collaborer à l'édification du souvenir proposé*[47] » que le conseil municipal décide de faire appel à la générosité publique pour financer la construction du monument aux morts. L'enjeu mémoriel est ici évident. Le monument projeté doit permettre entre autres choses de construire une mémoire – « d'édifier un souvenir » pour reprendre l'expression exacte utilisé par le conseil – officielle et reconnu comme telle par la population.

L'éternité du souvenir

Un autre argument avancé par les municipalités dans la promotion des projets de monuments commémoratifs découle de leur volonté d'élaborer un hommage pérenne aux morts de la guerre. La durabilité du support constitue en effet une préoccupation majeure des municipalités dans l'élaboration de cet hommage. Ainsi, à Brétigny-sur-Orge, c'est parce qu'il est désireux « *d'entourer d'une vénération particulière le culte des enfants de la commune morts pour la Patrie*[48] » et qu'il veut « *rendre un hommage durable à ces vaillants* », que le conseil municipal a décidé d'élever un monument. La préférence accordée dans l'hommage au support monumental tient à deux facteurs principaux. Le premier, nous l'avons déjà évoqué, consiste dans la perpétuation du souvenir et donc dans la durabilité du support mémoriel. Le second réside dans la volonté de donner une forme concrète, matérielle, mais également décente et digne à l'hommage. L'un conditionne le choix de la pierre et du marbre dans le choix du matériau, l'autre détermine le choix du modèle architectural. Les deux sont en tout cas étroitement liés. Le cas de la commune de Brétigny-sur-Orge est particulièrement révélateur de cet état d'esprit. Sa démarche dans la détermination du support commémoratif est double. C'est parce qu'il souhaite conférer à l'hommage une dimension particulière – en l'espèce « *entourer d'une vénération particulière le culte des enfants de la*

46. ADE, 2 O 265
47. ADE, 8 R 5
48. ADE, 8 R 5

commune morts pour la Patrie » – que le conseil opte dans un premier temps pour la forme monumental. C'est dans un second temps parce qu'il souhaite pérenniser cet hommage qu'il décide que les noms des morts de la commune seront « *inscrits sur une plaque de marbre* ». Sa première intention est de commémorer tandis que sa seconde intention est de perpétuer cette commémoration. La différence est ténue. Bien que n'impliquant pas de modifications notables dans la conception de l'hommage, elle mérite d'être soulignée. Ce double enjeu dans le choix du support monumental est encore perceptible dans la délibération du conseil municipal de La Ferté-Alais en date du 19 juillet 1919. Les raisons invoquées sont semblables à celles avancées par la municipalité de Brétigny : « *Le conseil, pour rendre un hommage durable, de respect et de reconnaissance à ceux des soldats de la ville de La Ferté-Alais qui ont lutté pour la défense de la Patrie* [...] *décide de procéder à l'érection d'une plaque commémorative* [apposée] *au monument élevé dans le cimetière de la ville*[49]». La durabilité et la dignité du support déterminent encore une fois le choix de l'assemblée. Cette prééminence du support monumental est parfois explicitement évoquée par les communes, à l'instar de celle de Leudeville, où « *M. le maire propose au conseil de commémorer d'une façon tangible et durable le souvenir des morts pour la Patrie pendant la Grande Guerre par l'édification d'un monument commémoratif*[50]». La volonté de concrétiser l'hommage par une forme matérielle et d'en assurer la pérennité aboutit logiquement à l'adoption du support monumental.

Le "consentement à la mémoire"

L'analyse des délibérations des conseils municipaux permet de mettre en évidence la prégnance d'une phraséologie patriotique et commémorative, à la fois singulière et traditionnelle. Singulière, car elle se manifeste avec une redondance et une amplitude incontestable dans les délibérations des conseils municipaux. Traditionnelle, car le recours constant et majoritaire au sentiment patriotique dans la justification de l'hommage est un processus commémoratif classique. Son emploi dans le cadre des projets de monuments aux morts formulés par les municipalités peut être interprété comme la recherche, au sein tout d'abord du conseil municipal puis plus largement parmi la population, d'un consensus autour de l'hommage aux morts de la guerre.

Car si l'implication des habitants des communes dans les projets commémoratifs se situe d'avantage en aval de ceux-ci, notamment dans la participation aux souscriptions publiques, il est évident que

49. ADE, 2 O 558
50. ADE, 8 R 5

les édiles locaux ne pouvaient passer outre leur assentiment. La recherche du consensus est ainsi effectuée par les municipalités dès la formulation et l'esquisse des projets. L'enjeu de ce consensus est d'autant plus important que l'hommage rendu par les municipalités aux morts de la guerre s'affirme, de par la nature de ses destinateurs, comme institutionnel, officiel et public.Ce faisant, en avalisant et en perpétuant à l'avenir une certaine vision de la guerre, les monuments aux morts sont investis d'enjeux qui dépassent le stricte cadre commémoratif et qui relèvent du champ mémoriel.

La teneur de l'hommage ne va pas de soi ; elle résulte d'un choix fait par le conseil municipal. Or ce choix peut, par définition et parce qu'il est quelque part nécessairement partial, être remis en cause. Il faut donc qu'il soit argumenté et justifié par l'équipe municipale en place. Ce caractère « artificiel » de l'hommage est nettement perceptible dans la délibération du conseil municipal de Leudeville en date du 16 février 1919, dans laquelle le maire expose son avis qu'« *il est un devoir pour tous de collaborer à l'édification du souvenir proposé*[51] ». Le terme « *proposé* » est ici essentiel : il atteste de l'aspect fondamentalement arbitraire de l'hommage. Disons-le tout de suite, si dans la plupart des cas les projets d'édifices commémoratifs ont reçu un accueil favorable de la part de la population, c'est en premier lieu parce qu'ils correspondaient à une attente. Mais c'est aussi parce que d'une certaine manière, et bien que cette association ne soit que postérieure à la décision initiale d'élever un monument, les municipalités ont pris soin d'associer les habitants à son édification par le biais de la souscription publique.

Les municipalités s'emploient néanmoins à provoquer – selon la formule d'Annette Becker – une forme de « consentement à la mémoire » au sein de la population. Elles y parviennent en reprenant les arguments utilisés au cours du conflit dans le cadre de la propagande qui devait maintenir dans l'opinion le consentement à la guerre. On note ainsi une symétrie de procédé entre l'argumentaire servant à justifier le sacrifice au front et celui servant à légitimer l'édification des monuments aux morts. Ce sont les mêmes mots qui justifiaient hier la mort sur le champ de bataille qui servent après-guerre à la commémorer.

La réaction ponctuelle de la population face aux projets d'édifices commémoratifs formulés par les municipalités reste difficile à apprécier et à mesurer précisément. On peut d'ailleurs s'interroger sur le degré d'implication réel des habitants dans la conduite de ces projets. S'il est en effet très probable qu'ils aient attendu et suivi l'évolution

51. ADE, 8 R 5

des projets avec intérêt, plus floue apparaît en revanche la part de leur participation dans les choix plus particuliers de l'architecture du monument, des symboles ou des matériaux le composant. La consultation de la population dans l'élaboration de l'hommage est donc davantage une consultation a posteriori, concernant notamment l'emplacement du monument. Bien que constituant une aspiration éminemment populaire, l'hommage aux morts de la guerre se dessine en premier lieu dans le cadre des réunions des conseils municipaux. La concertation avec la population n'intervient donc qu'après sa formulation par les municipalités, par le biais, nous l'avons déjà évoqué, des souscriptions publiques. L'adhésion majoritaire de la population à l'hommage dessiné par les municipalités conduit à la constitution d'une mémoire collective de la Grande Guerre, transmise, véhiculée et pérennisée à travers la pierre des monuments aux morts.

La légitimation populaire des monuments aux morts tient également pour beaucoup au fait que leur édification émanait de la commune en tant que circonscription administrative dotée de la personnalité morale. C'est donc un hommage des plus officiels qui est rendu à travers les monuments aux morts de la guerre. Pour cette raison, les programmes de construction d'édifices commémoratifs mis en œuvre par les municipalités sont soumis à un processus législatif et réglementaire contraignant, progressivement mis en place par l'État au cours années 1910-1920.

CONSTRUIRE L'HOMMAGE

Le cadre législatif

Résurgence centralisatrice : l'ordonnance du 10 juillet 1816.

La décision d'ériger un monument aux morts devait tenir compte des désirs et des opinions de tous mais également de la loi, dans la mesure où elle s'inscrivait dans le cadre des hommages publics. La multiplication des monuments aux morts au lendemain de la Grande Guerre s'inscrit de fait dans un contexte législatif et réglementaire contraignant, progressivement mis en place par l'État dans le but de canaliser et de contrôler autant que possible les initiatives locales. C'est tout un arsenal de lois et de décrets qui est ainsi promulgué en l'espace d'une dizaine d'années, de 1915 à 1925.

Une première question qui se pose ici concerne les fondements de cette « législation commémorative » ; en d'autres termes, pourquoi l'État légifère t-il ? La première raison est historique : les projets de monuments aux morts constituent des témoignages de reconnaissance publique. Or la législation très centralisatrice issue de la Restauration attribuait au seul représentant du pouvoir exécutif le pouvoir de décision concernant les hommages publics. Ce conservatisme résurgent dans la commémoration des morts de la Grande Guerre se réfère à l'ordonnance royale prise le 10 juillet 1816 par Louis XVIII[52]. Celle-ci rappelle les droits régaliens du souverain en matière d'hommages publics : « *Le droit de décerner des récompenses publiques est un droit inhérent à notre couronne. Dans la monarchie, toutes les grâces doivent émaner du Souverain ; et c'est à nous seuls qu'il appartient d'apprécier les services rendus à l'État, et d'assigner des récompenses à ceux que nous jugeons en être dignes* ». Le pouvoir royal entendait ainsi garder la mainmise sur le décernement des hommages. Il est, d'ailleurs, fait explicitement référence à l'ordonnance du 10 juillet 1816 dans certaines délibérations des conseils municipaux. C'est le cas notamment à Monnerville, où « *M. le maire invite le conseil à délibérer, conformément à l'ordonnance du 10 juillet 1816, sur le projet d'érection d'un monument aux morts de la guerre*[53] ». Il faut dire que l'acuité aussi nouvelle que tragique de la loi n'agit pas en défaveur des communes, bien au contraire. Si elle institue effectivement un pouvoir d'autorisation et de contrôle de l'État sur l'hommage, elle n'empêche ni ne conteste en revanche la volonté et les initiatives commémoratives pouvant émaner de la population. L'ordonnance constitue également pour les communes un moyen de défense efficace contre les initiatives privées qu'elles jugent inopportunes ou inappropriées. De fait, note Antoine Prost, « *pour interdire à un groupe de citoyens d'édifier un monument aux morts qui ne lui convient pas, toute municipalité peut invoquer l'ordonnance du 10 juillet 1816, qui prévoit l'approbation par décret des hommages public*[54] ». En dépit de la tradition centralisatrice de l'État français, les communes conservent donc une marge de manœuvre appréciable dans la conduite des projets d'édification de monuments aux morts.

Un cadre législatif contraignant

On peut distinguer deux temps dans la législation relative à l'hommage aux morts de la guerre. L'un, séculaire, régit l'hommage aux morts de la guerre. Il fixe la préséance de l'Etat dans la tenue des

52. *Bulletin des lois du royaume de France*, second semestre de l'année 1816, bulletin n° 100, p. 43.
53. ADE, 2 O 903
54. PROST Antoine, *Les Anciens combattants et la société française*, *op. cit.* p. 40.

hommages publics. L'autre, contextuel et contemporain, réactif, prend acte de l'ampleur des pertes et cherche à encadrer les formes de l'hommage. L'intervention de l'Etat dans le processus commémoratif se justifie ainsi tout autant par des raisons historiques et institutionnelles que par une volonté affirmée de la part des gouvernements d'éviter les dérives commerciales et artistiques qui n'ont pas tardé à se manifester dans certains projets. Cette volonté politique se traduit par une intense activité législative et réglementaire initiée par les gouvernements successivement en place entre 1915 et le milieu des années 1920. S'il s'exprime avec le plus d'intensité et de véhémence après l'armistice, l'hommage aux morts s'élabore dés le début du conflit, au moment où la guerre – après la bataille de la Marne, la « course à la mer » et l'utilisation des gaz asphyxiants pour la première fois en avril 1915 – s'enlise dans la boue des tranchées et révèle son vrai visage, celui de la souffrance et de l'horreur. Un visage aux antipodes du mythe de la guerre courte et « joyeuse », si vivace dans l'esprit des combattants de chaque camp. La désillusion est à la mesure de l'hommage ; elle en détermine l'ampleur.

Dès 1915, on prépare donc la commémoration de ceux que l'on craint qu'ils ne soient encore nombreux à devoir mourir sur les champs de bataille. La seconde année du conflit (juillet 1915) est ainsi marquée par la promulgation de deux lois et de deux circulaires régissant l'attribution de la mention « Morts pour la France » aux victimes de la Grande Guerre. Premier jalon dans le processus commémoratif de la Grande Guerre, cette étape essentielle dans l'identification et l'individualisation des morts de la guerre préfigure leur glorification mise en scène après-guerre dans la pierre des monuments aux morts.

Intégrées dans la nomenclature législative et juridique, les victimes des champs de batailles deviennent des « *Morts pour la France* ». L'énonciation est officielle. Codifiée par des textes de loi, elle a – rappelle Antoine Prost – une valeur juridique. Les morts peuvent désormais entrer au panthéon des communes. Leurs noms vont pouvoir recouvrir les parois sombres des monuments aux morts, expression officielle de la reconnaissance publique. Les formes de la commémoration se précisent, étroitement encadrées et contrôlées par l'État qui joue un rôle primordial au niveau de l'autorisation de la construction du monument. Ce rôle, les gouvernements entendent l'exercer en vertu de l'ordonnance du 10 juillet 1816 sur l'attribution des hommages publics, tributaire en dernier ressort de l'autorisation du chef de l'État.

De nombreuses lois s'attachent également à définir les conditions de financement des projets communaux. La première mesure prise dans ce domaine concerne les œuvres ayant recours à la générosité

publique dans la prise en charge financière des monuments commémoratifs. La loi du 30 mai 1916[55] précise en effet les conditions dans lesquelles les comités formés pour l'érection desdits monuments sont autorisés à lancer des souscriptions. L'adoption de ce premier texte en 1916 est symptomatique, près de trois mois après le début de la bataille de Verdun, de l'ampleur d'emblée acquise par l'hommage naissant. Les lois suivantes s'inscrivent dans un contexte différent, après la signature de l'armistice et le traité de Versailles. Le bilan de la guerre se dévoile peu à peu. Tragique, il s'écrit fébrilement sur les tableaux d'honneur dans les mairies et sur les monuments précurseurs. La commémoration des morts de la guerre est devenue une évidence et une nécessité. C'est dans cet état d'esprit que le congrès, réuni à Versailles, vote la loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des morts pour la France[56]. Texte essentiel dans le processus commémoratif de la Grande Guerre, il prévoit notamment l'attribution de subventions par l'État aux communes désireuses de glorifier les morts de la guerre. Les conditions d'attribution de ces subsides sont déterminées un peu moins d'un an plus tard par la loi de finance du 31 juillet 1920[57], elle-même complétée par les circulaires du Ministère de l'Intérieur des 18 août 1920 et 18 avril 1921. C'est également en vue d'aider les communes à rendre hommage à leurs morts qu'est adopté l'article 12 de la loi de finance du 30 juin 1923 relatif à l'exonération des taxes fiscales des actes relatifs à l'érection de monuments aux morts de la guerre 1914-1918. L'article 13 prévoit également la concession gratuite par l'État de son domaine privé aux communes pour ériger lesdits monuments[58].

Plusieurs lois votées par la suite amorcent en revanche le désengagement de l'Etat dans le financement des édifices commémoratifs. L'article 34 de la loi du 31 décembre 1924 met ainsi un terme à sa participation dans les dépenses engagées par les communes, à l'exception néanmoins des colonies, de l'Algérie et des régions « *dont le pourcentage de destruction atteint au moins trente pour cent* » [59]. Ce retrait de l'État apparaît clairement en 1925 avec l'adoption de la loi du 29 avril (article 142), portant suppression des subventions attribuées aux communes en vertu de l'article 81 de la loi de finance du 31 juillet 1920.

L'État se fait également fort d'intervenir dans les domaines plus spécifiques de l'art et de l'architecture des monuments aux morts. Insignifiante au premier abord, l'intégration des armes – notamment

55. JORF, 8 juin 1916, p. 4866.
56. JORF, 26 octobre 1919, p.11910.
57. JORF, 1er août 1920, p. 10940.
58. JORF, 1er juillet 1923, p. 6267.
59. JORF, 1er janvier 1925, p.10

des obus – dans l'architecture et le décorum des monuments aux morts constitue sinon une révolution, au moins une innovation, dans le domaine artistique. Yves Hélias a analysé ce phénomène de « défonctionnalisation » des obus et objets guerriers comme une déréalisation de la mort. La symbolique meurtrière de l'obus est selon lui rendu anodine par l'intégration de l'arme dans le décorum du monument. Les obus sont cependant souvent associés à des chaînes qui les relient entre eux. La symbolique est dans ce cas quelque peu différente, elle s'articule avec l'ensemble de la structure architecturale du monument. Ces objets de morts, désamorcés et enchaînés, sont désormais rendus inoffensifs. La liste des morts vient toutefois rappeler que cela ne fut pas toujours le cas. Ce détournement artistique et esthétique d'objets militaires s'apparente en effet aux « ready-made », ces objets usuels ironiquement promus œuvres d'art par Marcel Duchamp à partir de 1913. L'État, note le sculpteur Olivier Descamps[60], contribue ainsi indirectement par ce décret à associer les monuments aux morts aux recherches esthétiques les plus avant-gardistes. C'est encore le souci de l'exécution artistique des monuments aux morts qui préside à la création en mai 1920, dans chaque département, d'une commission d'examen des projets de monuments formulés par les municipalités. Il s'agit de veiller à la dignité et à l'équilibre architectural du support choisi. D'autres textes insistent également sur des aspects plus anecdotiques, concernant notamment l'édification de monuments commémoratifs dans les édifices classés au patrimoine historique. Les circulaires du 10 juin 1919 et du 5 septembre 1922 rappellent ainsi les dispositions prises dans ce domaine par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Le religieux, le funéraire et le commémoratif

Le législateur s'est également penché sur des aspects plus particuliers, mais non moins importants, de l'édification des monuments aux morts. Il faut ici mentionner les articles 28 et 29 de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905[61]. L'article 28, en particulier, stipule qu'« *il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions*». On peut s'apercevoir que la question religieuse est étroitement liée à celle du statut du monument. Car il est entendu que

60. DESCAMPS Olivier, *op. cit.*, chapitre "Esthétique. La symbolique des matériaux".
61. JORF, 11 décembre 1905, p. 7205.

si les monuments aux morts devaient être reconnus comme des monuments exclusivement commémoratifs, les signes et emblèmes religieux seraient proscris de leur ornementation. Cette controverse sur le statut des édifices élevés en mémoire des morts de la guerre sévit sur l'ensemble de la période d'érection des monuments aux morts.

La question religieuse est de facto imbriquée dans celle du statut du monument. En réalité, l'enjeu est plus vaste encore et dépasse le cadre du respect de la loi de séparation de 1905. Ce sont en effet rien moins que les valeurs de la République, et plus particulièrement l'idéal républicain de laïcité, qui sont ici mis à l'épreuve à travers la controverse des monuments aux morts. Cet enjeu de la laïcité, promu en mode de gouvernement effectif sous la III[e] République, transparaît nettement dans la question écrite remise le 22 février 1921 par M. Georges, député, au ministre de l'Intérieur. Il est demandé à ce dernier « *si un maire peut, le jour de l'inauguration d'un monument aux morts pour la Patrie, et afin d'assurer l'entier respect de toutes les opinions politiques ou religieuses des héros de la Grande Guerre, interdire la pose d'un emblème religieux sur ce monument ou sa bénédiction par un officiant du culte catholique*[62] ». L'antagonisme apparaît clairement entre le concept de laïcité, défini par le député comme « *l'entier respect de toutes les opinions politiques ou religieuses des héros de la Grande Guerre* » et l'apposition d'emblèmes religieux spécifiques sur les monuments aux morts. Les entraves à la mise en œuvre d'un tel principe sont bien connues ; elles resurgissent régulièrement jusqu'à nos jours à l'aune des nouvelles mesures législatives mises en place.

Dans le cas plus particulier des monuments aux morts de la Grande Guerre, la question de la laïcité est d'autant plus problématique que le sentiment religieux et spirituel, qui fait partie intégrante de la « culture de guerre » décrite par Annette Becker et Stéphane Audouin-Rouzeau, se renforce et se renouvelle au cours de la guerre. La souffrance et l'horreur vécues dans les tranchées et à l'arrière accompagnent la résurgence des croyances et des espérances mystiques et religieuses au sein de la population. La Grande Guerre prend des allures de croisade contre elle-même, contre le fléau de la guerre, « *pour une humanité meilleure, régénérée, plus juste, plus fraternelle.* [...] *Chacun est persuadé qu'il vit la « geste de Dieu » pour son propre camp*[63] ». La présence religieuse dans l'ornementation des monuments aux morts s'explique également par l'engagement des Églises aux côtés des armées. Cet engagement, note Danièle Voldman, « *déjà sensible lors*

62. JORF, 22 avril 1921, p. 1866.
63. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette , *op. cit*, p. 65.

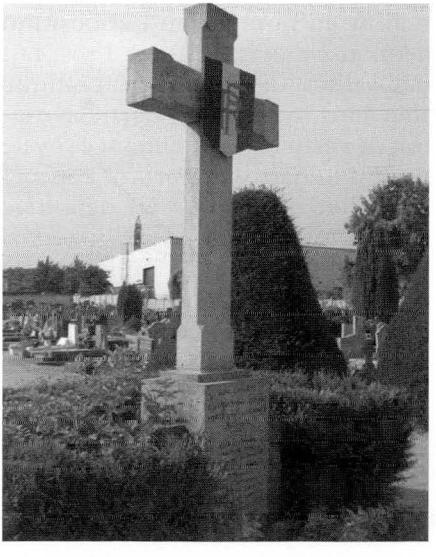
de la guerre de 1870-1871, [...], *s'est accentué lors de la Grande Guerre*[64] ». La loi de séparation de 1905 n'a sur ce point pas véritablement introduit de rupture : « *Tout au long de la période, considérant que mourir pour la Patrie était une autre façon de mourir pour la religion, les aumôniers ont béni les régiments avant l'assaut, introduit des prières spécifiques pour les soldats, reçu les confidences ou la confession des plus croyants, mené de longues conversations de réconfort dans les temps d'accalmie.* [...] *Ils accompagnaient quand ils le pouvaient les agonisants sous la mitraille et, à la fin des batailles, organisaient les funérailles*[65]». Cette imitation du sentiment patriotique et religieux est également mis en lumière par Annette Becker et Stéphane Audouin-Rouzeau : « *Imitation du Christ, imitation de la Vierge, imitation de la patrie. La foi en sa patrie, en la victoire de la patrie, se mêle à des ferveurs diverses*[66]». Cette implication des Églises dans la guerre entretient ainsi une forme de légitimité de la religion à figurer sur les monuments aux morts érigés dans l'après-guerre.

Confrontée à la mort massive de la Grande Guerre, la troisième République – fraîchement émancipée de la « tutelle » de l'Église – doit élaborer de nouvelles pratiques funéraires collectives. L'État engage pour ce faire un processus de réappropriation des formes cérémonielles funèbres ainsi que des rituels de la religion majoritaire – en l'espèce la religion catholique – du pays. « *Un rituel nouveau pour les morts de la patrie s'est peu à peu élaboré. Au-delà des clivages religieux ou politiques, s'est forgée une forme de culte laïcisé, étatisé et nationalisé, où se manifestait un syncrétisme entre funérailles civiles et religieuses, entre pratiques civiles et militaires, entre culte civique et confessionnel*[67]». Il n'est dès lors pas étonnant que les conflits les plus graves aient eu pour enjeu l'apposition d'emblèmes religieux sur les monuments aux morts. Antoine Prost fait néanmoins remarquer que les municipalités disposent en pratique d'une marge de manœuvre confortable dans le choix de l'ornementation des monuments. Si les communes, en vertu de l'ordonnance royale du 10 juillet 1816, conservent un pouvoir d'initiative important concernant l'édification desdits monuments, l'État ne dispose en définitive quant à lui que d'un droit de regard limité sur ces projets. Il n'a ainsi guère les moyens, comme le souligne Antoine Prost, d'imposer aux communes une stricte application de la loi de séparation.

L'État remédie à cette situation par la création, en 1920, de commissions départementales d'examen des projets de monuments

64. VOLDMAN Danièle, CAPDEVILLA Luc, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre XIX*ème *– XX*ème *siècle*, Payot et Rivages, Paris, 2002.
65. *Ibid.*
66. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette, *op. cit.*, p. 64.
67. *Ibid.*

aux morts pour la France, réunies sous l'autorité du préfet. Instaurées à la suite de la circulaire du 10 mai 1920 relative aux monuments commémoratifs de la Grande Guerre, ces commissions veillent avant tout au respect de l'article 28 de la loi de séparation de 1905. Ces antagonismes entre l'Églises et l'État, de même que les rivalités – nommées « *querelles de la croix* » – qui divisent les communes, témoignent de la persistance des difficultés engendrées par la loi de séparation qui affectent, avec parfois beaucoup de virulence, certaines communes de France, notamment les régions de forte tradition catholique de l'ouest de la France. Il semble néanmoins que le gouvernement, pour ne pas risquer un conflit ouvert avec les municipalités, se soit montré conciliant et modéré dans l'application de l'article séditieux. L'État, en dépit de l'article 28 de la loi de séparation, a su faire preuve d'indulgence et de tolérance envers les municipalités désireuses d'apposer des emblèmes religieux sur les monuments aux morts de la guerre. Mais les maires, tout autant que les ministres, souhaitent également éviter dans la mesure du possible les conflits avec les autorités ecclésiastiques et la population. Ils optent alors pour une solution de compromis et font ériger le monument aux morts dans le cimetière. L'implantation dans ce lieu permet en effet de faire du monument un édifice funéraire, et, partant, d'y faire figurer une croix ou tout autre symbole religieux. L'édifice commémoratif de Valpuiseaux, orné sur sa face antérieure d'une large croix en or gravée dans le marbre, trouve ainsi naturellement sa place dans le cimetière communal. La délimitation de son emplacement n'a d'ailleurs



À Épinay-sous-Sénart, un des rares monument-croix du département (cimetière communal).

souffert d'aucune remise en question au sein du conseil municipal. Le motif en croix sculpté sur la plaque commémorative est prévu dans l'ornementation du monument dès sa conception. Il figure sur le croquis adressé par M. Besnault, entrepreneur de monuments funèbres, à M. Darblay, maire de la petite commune[68]. À Richarville[69], à Boissy-sous-Saint-Yon et à Saclay, les discrètes croix gravées sur le monument aux morts se confondent avec les pierres tombales en croix qui recouvrent l'espace du cimetière communal. À Souzy-la-Briche, la référence religieuse est plus ostensible. La plaque érigée dans le cimetière à la mémoire des morts de la guerre laisse apparaître une épaisse croix latine gravée sur le marbre et peinte en jaune ocre. Un drapeau tricolore marqué des initiales de la République et une branche de laurier, symbole de gloire et d'immortalité, complètent le motif. La patrie, la foi, la victoire : trois termes qui résument l'essence de la « culture de guerre » de 1914-1918. Les ferveurs patriotiques et religieuses sont indissociables dans le consentement à la guerre. Composant l'essentiel de la propagande patriotico-religieuse française, elles s'articulent également autour des thèmes de la guerre morale pour une civilisation meilleure. La tonalité religieuse de l'hommage est indéniable dans la commune de Fontenay-les-Briis, dont le monument aux morts, situé dans le cimetière communal, est surmonté d'un amortissement[70] en croix. Cette référence est d'autant plus explicite que l'édifice en question est érigé au centre de l'allée principale, devant le calvaire. La perspective est de fait saisissante entre les deux structures. Le calvaire, d'une dimension par ailleurs importante, surplombe le monument aux morts et donne de par sa position une impression de supériorité sur celui-ci. L'hommage aux morts de la guerre s'érige ainsi sous le patronage du sentiment religieux, induit à la fois par l'ornementation de l'édifice et par son environnement immédiat. Ce caractère religieux présupposé de l'hommage n'est toutefois qu'implicite. Il s'exprime, outre l'implantation du monument, à travers l'argumentaire déployé par la municipalité pour justifier son édification. La volonté de rendre un pieux hommage aux morts de la guerre se dégage ainsi de la délibération du conseil municipal de Fontenay-les-Briis en date du 3 août 1919. C'est en outre une des rares communes de notre échantillon qui fait référence, dans la justification de l'érection de l'édifice commémoratif, à la problématique du deuil. Une problématique qui, dans une société française encore largement marquée par la tradition chrétienne et plus particulièrement catholique,

68. ADE, Edépôt 12 1M1

69. La croix sculptée au sommet du monument de Richarville est en fait une croix à trèfle. Celle gravée sur le monument de Saclay est une croix latine, ou croix de la passion (dite *christique*). La croix du monument de Boissy-sous-Saint-Yon est également une croix latine.

70. Elément ornemental placé au sommet du monument.

trouve des échos et des réponses naturels dans la religion. Sa résolution passe en premier lieu par une ferveur spirituelle renouvelée. On cherche, note Stéphane Audouin-Rouzeau, « *une consolation dans l'espoir de la résurrection. Les catholiques multiplient les dévotions auprès des saints protecteurs et de la Vierge, qui a donné l'exemple de la souffrance extrême*[71] ». Dans la commune de Paray-Vieille-Poste, l'ornementation du monument aux morts est en revanche au centre d'une vive opposition entre la municipalité et l'Amicale des Anciens combattants. Dans une délibération en date du 8 octobre 1933[72], le conseil municipal enjoint aux promoteurs de l'édifice de modifier son ornementation. Les griefs évoqués sont de deux ordres. D'une part, l'assemblée reproche à l'Amicale d'avoir procédé à l'érection du monument dans le cimetière communal sans en avoir préalablement demandé l'autorisation au maire ou au conseil municipal. D'autre part, elle considère que le monument « *est loin de refléter la neutralité qui devrait s'imposer dans un lieu où toutes les opinions sans distinction de parti ou de religion devraient être respectées.* » La délibération du conseil est sans appel. Celui-ci « *se refuse à laisser le monument aux morts du cimetière dans l'état où il se trouve* » et « *met en demeure les promoteurs de ce monument de le modifier sans aucun délai* ». L'assemblée, faisant montre d'une intransigeance et d'une fermeté résolue, annonce en outre que, « *faute de le faire, la municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le travail soit exécuté* ». L'argument principal avancé par la municipalité concerne ainsi moins l'absence d'autorisation pour l'érection de l'édifice en question que le non respect d'une forme de laïcité dans l'hommage aux morts de la guerre. Elle tient ainsi à rappeler, comme justification de l'action intentée auprès de l'Amicale des Anciens combattants de Paray-Vieille-Poste, que « *pendant les jours de souffrance qu'ils ont endurés pendant les 52 mois de la guerre, les combattants ne se sont pas occupés des conceptions philosophiques ou religieuses de ceux qu'ils coudoyaient. La même mentalité doit* [donc] *être respectée dans le néant et chacun doit avoir le droit de dormir de son dernier sommeil à l'abri d'un monument sans que ses sentiments personnels soient sacrifiés*[73] ». Cet argumentaire reprend l'idée selon laquelle la guerre, de par les modalités de son déroulement et la fraternité entre les hommes qu'elle a pu susciter sur le front, a pu être porteuse d'un idéal de tolérance, conforme par ailleurs aux thèmes mobilisateurs de la guerre morale et civilisatrice. La France de 1914-1918, celle de la guerre et de la victoire, est une France républicaine et laïque. Dès lors, le respect des principes nouvellement établis par la loi de séparation des Églises et de

71. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Anette, *op. cit.*, p. 64.
72. ADE, 2 O 1054
73. ADE, 2 O 1054

l'État n'impose t-il pas de proscrire tous les emblèmes religieux de l'ornementation des monuments aux morts ? C'est en tout cas l'interprétation qu'en fait le conseil municipal de Paray-Vieille-Poste, lequel réitère son avertissement trois ans plus tard, dans une délibération en date du 9 octobre 1936[74]. Après la polémique suscitée par le monument commémoratif élevé dans le cimetière, l'assemblée prévoit en effet qu'« *aucun monument, autre que celui qui pourra être érigé par les familles, sur chaque sépulture particulière, ne pourra être construit sans l'autorisation de l'administration communale* ». Affirmant sa prééminence dans le processus commémoratif, la commune entend également intervenir dans la définition des formes de l'hommage. Elle interdit à cette fin l'apposition d'emblèmes religieux sur de tels édifices. La laïcité et le respect de toutes les religions figurent au premier rang des arguments avancés par l'assemblée communale : « *Parmi les anciens combattants, il en est qui appartiennent à des religions les plus diverses et d'autres qui n'appartiennent à aucune religion. En conséquence, à seule fin de respecter toutes les croyances et au cas où un monument serait érigé, il ne devra refléter aucun insigne, d'une religion plutôt que d'une autre*».

Hormis le cas de la commune de Paray-Vieille-Poste, le département de l'Essonne semble avoir été relativement épargné par les « *querelles de la croix* ». Les seules références à des différends ayant trait à l'ornementation des monuments aux morts en Essonne concernent les emblèmes, drapeaux ou oriflammes, à connotation politique cette fois. Il est d'autre part probable, compte-tenu de la configuration administrative encore très centralisée de la IIIe République, que les départements proches de la capitale aient été plus sensibles et moins rétifs devant la laïcisation des institutions affirmée par la loi de séparation. Toutefois, si la question de la présence ou non d'emblèmes religieux sur les monuments aux morts a pu engendrer de réels conflits au sein des communes et des municipalités, elle n'a que très rarement et superficiellement – au moins dans le cas de notre échantillon – occasionné un bouleversement de la vie politique locale. Il faut dire que la jurisprudence avait depuis 1924[75] pris fait et cause pour la représentation

74. ADE, 2 O 1054

75. Depuis 1924 en effet, un arrêt du conseil d'État a définitivement statué sur la nature des monuments élevés en mémoire des morts de la guerre. Prononcé dans le cadre du conflit opposant l'Abbé Guerle et le maire de la commune de Fouilloy dans la Somme, cet arrêt, en date du 4 juillet 1924, stipule que « *tout monument rappelant le souvenir des morts, même s'il ne recouvre pas de sépulture, doit être considéré comme un monument funéraire. À ce titre, en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905, peuvent y être apposés des signes, emblèmes religieux ou autre emblèmes.*». Faisant jurisprudence, cet arrêt met pratiquement un terme à la controverse. Les emblèmes religieux auront désormais droit de cité sur les monuments aux morts. La seule exception prévue par le texte concerne les édifices élevés sur la voie publique, pour lesquels « *les maires ont le droit, en vertu de leurs pouvoirs de police, d'interdire, si les circonstances l'exigent, l'apposition sur lesdits monuments d'emblèmes de nature à enlever leur véritable caractère et à provoquer des troubles.* »

de la religion dans l'hommage aux morts de la guerre. Affaire de pragmatisme et de réalisme : la III[e] République, bien que fraîchement émancipée de la « tutelle » religieuse, ne pouvait décemment supprimer, dans la célébration des funérailles des morts pour la Patrie, les pratiques funéraires traditionnelles, au premier rang desquelles figurent les formes religieuses.

Le cadre administratif

L'initiative

Les démarches effectuées par les communes dans le but d'édifier un monument aux morts sont nombreuses. Elles s'inscrivent dans un cadre administratif et législatif contraignant, mis en place par l'Etat, qui souhaite par ce biais conserver un droit de regard sur les projets d'édifices commémoratifs élaborés par les municipalités.

Tout projet quel qu'il soit débute par la prise d'initiative, qui revient la plupart du temps à la comm One. Le conseil municipal, réuni en séance à la mairie, juge de l'opportunité d'élever un monument à la mémoire des morts de la guerre et procède à un vote pour entériner la décision. Fort de la légitimité conférée par le vote et par la loi, les assemblées communales n'estiment pas devoir recourir à une enquête d'opinion dans la décision d'édifier un monument aux morts sur le territoire de la commune. L'hommage aux morts de la guerre est donc pour une grande part décidé par les municipalités françaises. La consultation de la population dans la prise de décision est loin d'être systématique. Elle n'intervient que plus tard dans le processus commémoratif, au travers notamment des souscriptions publiques levées dans la plupart des communes essonniennes. De fait, la décision prise à l'issue de certains conseils municipaux peut sembler quelque peut rédhibitoire pour certains habitants insatisfaits. L'urgence de la commémoration, le devoir impérieux de reconnaissance et le patriotisme sont autant de raisons qui permettent à l'assemblée communale de passer outre – au moins dans un premier temps – la consultation de la population. D'autre fois en revanche, le projet est plus explicitement ressenti et exprimé comme émanant du peuple. À Baulne, la décision d'élever un monument aux morts veut ainsi explicitement exaucer « *le désir de la population et de la municipalité tendant à perpétuer le souvenir du sacrifice des enfants de la commune qui sont tombés au champ d'honneur*[76]. » Ce sentiment est encore plus affirmé à Bouville, où c'est « *pour donner satisfaction au vœu unanime de la*

76. ADE, 2 O 88

population[77] » que le maire de la petite commune préconise d'élever un monument à la mémoire des morts de la guerre. La référence aux aspirations populaires est également présente dans la délibération du conseil municipal de Fontenay-les-Briis. L'accomplissement du travail de deuil par les familles est en effet au centre des préoccupations. Il commande l'édification d'un monument commémoratif : « *Le conseil, considérant que la commune a été très éprouvée par la guerre ; que des deuils nombreux frappent la population ; qu'il y a lieu de rendre un pieux hommage aux morts et disparus à qui la population et les familles n'ont pu rendre les derniers devoirs* [...] *fera élever un monument commémoratif à ses habitants morts et disparus pendant la guerre*[78] ».

. En l'absence de corps et de sépultures rendant impossible le travail de deuil, les monuments aux morts s'imposent avant tout comme des sépultures de substitution, des cénotaphes. Cette vocation essentiellement funéraire s'exprime avec particulièrement d'acuité dans la commune de Ballainvilliers, où, dès le 13 février 1916, c'est en « *considérant que les familles et la population n'ont pas à leur portée les restes de leurs enfants ni aucun endroit où elles pourraient témoigner leur admiration et leur regrets pour leurs chers disparus*[79] » que le conseil municipal décide de faire ériger un monument dans le cimetière communal, ce qui sera fait en 1919.. Dans certain cas, en effet, l'initiative peut être différée. Ceci est fréquent dans le cas des hommages précoces. Pendant la guerre, une municipalité décide d'élever un monument à la mémoire des morts de la guerre mais, faute de moyens et de temps, faute également d'une législation adéquate, le projet est ajourné. Il est alors repris après-guerre par une autre équipe municipale, laquelle entérine la délibération initiale et proclame à son tour sa décision d'ériger un monument aux morts. Une telle situation se présente à Grigny, où l'idée d'un édifice commémoratif est lancée à peine plus d'un an après le début du conflit. Saisi par un habitant qui propose d'édifier dans la commune un « *monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la Patrie*[80] », le conseil municipal, réuni en séance du 14 novembre 1915, déclare que « *la pensée de cet habitant* [...] *n'était pas sienne car tous les membres du conseil avaient déjà songé que la commune devait s'acquitter de cette dette patriotique* ». L'assemblée estime également que la question est prématurée. Elle décide néanmoins qu'« *à la fin des hostilités, un monument sera élevé dans le cimetière communal* [...] *à l'aide d'une souscription publique qui permettra à chacun d'y contribuer* ». Après-guerre, le conseil municipal, « *vu la délibération*

77. ADE, 2 O 171
78. ADE, 2 O 577
79. ADE, 8 R 5
80. ADE, 2 O 642

du 14 novembre 1915 relative à l'érection d'un monument à la mémoire des soldats de Grigny morts pour la Patrie » et « *considérant que le moment est venu de s'occuper de cette question*[81] », décide de procéder à l'édification de l'édifice commémoratif, à l'emplacement et selon les modalités établies lors de la délibération initiale.

Le projet d'édification d'un monument aux morts se dessine dans les esprits avant de s'exprimer sur le papier et la pierre. Il s'élabore au cours de discussions informelles répétées et de plus en plus pressantes au sein des conseils municipaux. Ainsi, le 6 novembre 1919, le maire de la petite commune d'Écharcon, rappelant « *à M.M les membres du conseil municipal que lors de conversations répétées, il avait été admis qu'il serait procédé à l'érection d'un monument dans le cimetière communal* » déclare qu'« *il serait urgent de faire ériger maintenant ce monument puisque l'état de guerre a pris fin et le traité de paix étant ratifié*[82]. » Plus rarement, l'assemblée entérine le projet d'un(e) habitant(e) de la commune et vote les crédits nécessaires à sa réalisation.

Le compte-rendu de la délibération comportant la décision d'ériger un monument aux morts doit être ensuite affichée en mairie, dans un délai ne devant pas excéder 8 jours, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884. L'affichage public de la délibération devait permettre aux habitants de la commune de prendre connaissance de la décision municipale et, éventuellement, de pouvoir faire des observations ou des objections.

Le comité du monument

Ériger un monument aux morts n'est pas chose anodine ou facile ; la construction d'un édifice commémoratif, même aux proportions modestes, nécessite en effet des démarches multiples. Devant l'ampleur de la tâche, la nécessité de mettre en place une structure particulière apparaît rapidement dans les délibérations des conseils municipaux. Bien des questions se posent en effet : Quelle forme et quelle ornementation donner au monument ? Quel emplacement choisir ? Comment concevoir et faire ériger le monument ? Comment assurer son financement ? Comment, enfin, organiser l'inauguration ?

L'édification des monuments aux morts est d'autant plus délicate après-guerre que la III[e] République se trouve confrontée pour la première fois aux conséquences de la loi de séparation de 1905. Partagés entre les convictions religieuses des familles et la politique du gouvernement, les conseils municipaux doivent construire le « premier tombeau laïque » : « *canalisée par un dispositif législatif, l'édification du*

81. ADE, 2 O 642
82. ADE, 8 R 5

monument impose toutes les solutions de compromis et par conséquent rien ne sera laissé au hasard : emplacement, date de construction, coût, statuaire[83]. » Tiraillés entre une législation contraignante et des aspirations populaires implicitement mais fermement exprimées, les comités œuvrent sous le double patronage des institutions et de la population. C'est à eux que revient la difficile mission de concilier les exigences, parfois antagonistes, des deux parties. Ces structures reçoivent selon les communes des appellations différentes mais voisines. Brèves à Ballancourt, Chalou-Moulineux, Écharcon, Limours et Méréville, où on les nomme « *Comité du monument* », ces appellations sont parfois plus détaillées. À Baulne et à Boutigny-sur-Essonne, on insiste sur les destinataires de l'hommage : ce sont les « *comités du monument aux morts de la guerre 1914-1918* ». L'appellation de la commission est voisine à Vigneux, où elle prend le nom de « *Comité du monument des morts de la Guerre* ».

La composition et les prérogatives des comités sont aléatoires selon les communes. Les effectifs de ces comités sont également variables selon les communes. La commission se compose généralement d'un président – c'est le maire de la commune la plupart du temps –, des membres et d'un trésorier. Il peut s'agir d'un comité restreint, n'excédant pas six personnes. C'est le cas à Milly, où le conseil municipal, réuni en séance du 29 août 1919, procède à la nomination des cinq membres de la « *commission spéciale* » – présidée par M. Chagot, maire de la commune – chargée de l'érection du monument aux morts[84]. Le comité de la petite commune de Saint-Maurice-Montcouronne ne comprend que cinq membres : un président, un vice-président, un suppléant, un secrétaire et un trésorier[85]. Ce comité est réduit à sa plus simple expression à Thionville, à Villiers-sur-Orge et à Écharcon, communes dans lesquelles il ne comporte que trois membres qui se répartissent les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier. Son effectif peut également être plus élargi. Le comité nommé par le conseil municipal de Baulne au cours de la délibération du 11 janvier 1920[86] pour mener à bien les travaux d'édification du monument aux morts comprend ainsi huit membres, dont un trésorier. La présidence en est assurée par M. Cardin, premier magistrat de la commune. On retrouve une structure analogue à Boutigny-sur-Essonne, où le comité – également présidé par le maire – comprend sept membres et un trésorier. L'effectif des commissions excédent rarement dix. Il atteint neuf personnes à Pussay et dix à Chalou-Moulineux, où le comité comprend deux membres d'honneur. La

83. *Dialogue de pierres : les monuments et les morts*. Exposition, Mouilleron-en-Pareds, *op. cit.*.
84. ADE, 2 O 874
85. ADE, 2 O 1185
86. ADE, 2 O 88

plupart du temps, la composition des comités consacre la prépondérance du conseil municipal dans le processus d'édification du monument aux morts. Il faut dire que la loi n'incite pas les assemblées communales à faire preuve d'ouverture. La loi du 30 mai 1916 impose en effet aux communes, dans le cas où la composition du comité chargé du projet est différente de celle du conseil municipal, de faire approuver sa constitution par décret préfectoral. Par commodité et compte tenu de la lourdeur déjà pesante des procédures administratives nécessaires à l'édification d'un monument commémoratif, il est probable que les municipalités aient opté pour l'option de la facilité. Nombre de comités se composent ainsi exclusivement de conseillers municipaux. À Baulne, sa présidence est assurée par le maire et la trésorerie est tenue par le secrétaire de mairie. L'adjoint au maire et les conseillers municipaux complètent l'effectif. Cette configuration est fréquente ; on la retrouve au sein du comité nommé par le conseil municipal de Boutigny-sur-Essonne le 13 février 1921. On la retrouve encore dans les comités mis en place dans les communes de Milly et de Villiers-sur-Orge. À Écharcon, deux conseillers municipaux sont désignés pour la constituer tandis que le secrétaire de mairie fait office de secrétaire-trésorier.

Certaines communes ont néanmoins souhaité que les comités soient l'expression de la population. Cette volonté d'ouverture se traduit par une plus grande diversité sociologique des membres les composant. Elle se manifeste au sein de plusieurs communes de notre échantillon. Projetant de constituer une telle commission dans sa commune, la municipalité de Palaiseau décide que celle-ci sera « *composée des membres du conseil municipal actuel* » mais également « *des personnes ayant bien voulu se charger de recueillir les souscriptions pour le monument* » ainsi que « *quelques autres personnalités*[87] ». L'ouverture est également sensible à Chalou-Moulineux, où le comité d'initiative compte parmi ses membres un instituteur ainsi que deux personnalités n'appartenant pas à l'équipe municipale. Nommés membres d'honneur, ceux-ci apportent une caution prestigieuse au projet. M. Célestin Joubert, chevalier de la Légion d'honneur et conseiller d'arrondissement, occupe la fonction de président d'honneur. Il est secondé dans sa tâche par M. Laurent Rondu, ancien maire de Choisy-le-Roi[88]. Mais l'autonomie du comité est néanmoins toute relative puisqu'il est explicitement placé sous le patronage du conseil municipal. L'ouverture est un peu plus franche à Pussay, où le conseil municipal, afin de constituer un comité d'érection du monument aux morts, décide d'adjoindre à la commission du conseil qui

87. ADE, 2 O 1039
88. ADE, 2 O 265

s'était jusqu'alors chargé des démarches « *d'autres membres pris en dehors du conseil municipal*[89]. » C'est mû par le même état d'esprit d'ouverture que le conseil municipal de Méréville procède à la nomination, parmi les huit membres qui composent le comité, de cinq habitants de la commune[90]. Il y a là un notaire, un menuisier, un peintre, un agent-voyer ainsi qu'un pharmacien. Trois conseillers municipaux complètent l'effectif. La composition sociologique de l'assemblée est, il faut le remarquer, assez équilibrée et représentative, sinon de la population, au moins d'une frange majoritaire de celle-ci. On retrouve une composition analogue au sein du comité mis en place le 13 octobre 1919[91] par le conseil municipal d'Estouches. Nous apercevons un rentier, trois cultivateurs, un charron[92], un maréchal-ferrant, un agent-voyer – auquel échoit la direction des travaux – ainsi qu'une institutrice, qui se charge de recueillir les fonds de la souscription publique. La volonté d'ouverture est ici d'autant plus manifeste que certains membres du comité ne résident pas à Estouches même mais dans une petit hameau attenant : Le Petit-Villiers.

Si la composition des comités d'érection des monuments aux morts reflète, dans la plupart des cas, la prééminence de l'autorité municipale, elle souligne également son ancrage dans l'évolution politique de la IIIe République. Parce qu'elles disposent de moyens législatifs pour se prémunir des initiatives privées, les municipalités peuvent orienter et définir à leur guise – dans la limite néanmoins du consentement populaire – l'hommage aux morts de la guerre. Les comités, émanation directe du conseil municipal, se contentent bien souvent d'entériner les décisions de l'assemblée communale. Leur mise en place correspond malgré tout à un vrai besoin, notamment financier, des communes. Leurs prérogatives, de même que leur composition, sont révélatrices de la capacité de chaque municipalité à déléguer ses compétences. À Baulne et à Boutigny-sur-Essonne, le mandat est simple : le comité est « *chargé de recevoir les souscriptions et de faire toutes démarches*[93] » nécessaires à l'édification du monument. Sa mission est tout aussi explicite à Thionville, où il est « *chargé de tout ce qui concerne l'achat et la pose du monument et d'organiser une souscription publique destinée à couvrir en partie les frais votés par le conseil*[94] ». Dans ces communes, le comité semble donc bénéficier d'une large autonomie dans la réalisation du projet. C'est en effet lui qui a en charge la

89. ADE, 2 O 1085
90. ADE, 2 O 849
91. ADE, 2 O 489
92. Personne qui fabrique et répare des chariots, des charrettes, des voitures hippomobiles.
93. ADE, 2 O 88/2 O 164
94. ADE, 2 O 321

totalité des opérations relative à l'édification du monument aux morts. À Palaiseau, il reçoit ainsi pour toute mission de « *mener à bien l'exécution du projet du monument*[95] ». À Milly, la « *commission spéciale* » nommée par le conseil municipal le 29 août 1919 est « *chargée de recueillir les fonds de la souscription publique, du choix du monument, de la conduite des travaux etc. En un mot de procéder à l'érection du monument* ».

La constitution d'un comité répond la plupart du temps à la nécessité de lever des fonds en vue d'ériger le monument aux morts. Au lendemain de la guerre, les finances communales sont au plus bas. Le recours à la générosité publique apparaît de fait comme un moyen efficace de surseoir à ces difficultés. Toutefois, les conseils municipaux n'étant pas habilités à recevoir les produits des souscriptions publiques, la mise en place de structures adaptées s'impose. Certains comités reçoivent ainsi pour seule mission de procéder au recueil des souscriptions organisées dans la commune. C'est le cas à Chalou-Moulineux, où il est placé sous le patronage direct de la municipalité.

Si la conduite des travaux d'érection peut échoir à un comité, c'est cependant à la municipalité – en vertu de l'ordonnance du 10 juillet 1816 – qu'il revient de constituer un dossier en vue d'obtenir les autorisations officielles nécessaires à l'édification d'un monument aux morts.

Les contraintes administratives

Toute municipalité désireuse d'élever un monument commémoratif aux morts de la guerre doit élaborer un projet en bonne et due forme. La constitution de ce dossier est essentielle. Elle détermine l'obtention du décret d'approbation autorisant l'édification du monument. Les pièces apportées au dossier sont de plusieurs natures et leur fourniture est impérative, sous-peine de non-recevabilité. Une circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets, datée du 10 mai 1920, précise la nature et le nombre des pièces à fournir en vue de constituer un tel dossier[96]. Il s'agit en premier lieu de la délibération du conseil municipal par laquelle celui-ci décide d'élever un monument à la mémoire des morts de la guerre. Le second document devant être versé au dossier d'érection est le croquis du monument projeté comportant également l'indication de son emplacement. Le devis descriptif du monument et l'indication des moyens financiers mis en œuvre pour la réalisation de l'édifice projeté doivent également être joints au dossier. Enfin, si l'édifice commémoratif doit être érigé dans

95. ADE, 2 O 1039
96. Arch. Nat. F21 4770 [2i]

le cimetière communal, le dossier doit comprendre l'engagement du conseil municipal d'acquitter le droit des pauvres sur les concessions perpétuelles ou le renoncement du bureau de bienfaisance à le percevoir[97]. Une fois le dossier constitué, celui-ci doit encore être transmis puis validé par les autorités supérieures jusqu'à l'approbation du projet par décret présidentiel. Dans le processus décisionnel relatif à l'érection des monuments aux morts, le premier interlocuteur des municipalités est le sous-préfet de l'arrondissement dont dépend la commune. C'est à lui que les conseils municipaux adressent, en vue de l'approbation présidentielle – préfectorale après 1922 –, leur projet d'édification d'un monument aux morts de la guerre. Le sous-préfet n'a cependant aucune compétence pour statuer ou pour intervenir dans le processus décisionnel. De fait, son rôle se limite à centraliser les demandes formulées par les communes et à les soumettre à l'approbation du préfet de Seine-et-Oise. Les dossiers transmis au préfet par les sous-préfets des différents arrondissements sont soumis à différents examens. Le premier est administratif. On veille à la conformité du projet et du dossier. Le second est technique. En effet, à partir de 1920, les projets d'édification de monuments aux morts sont soumis au contrôle d'une nouvelle structure : la commission d'examen des projets, également appelée « commission artistique » ou « commission spéciale ».

La commission artistique

En dépit de la loi de séparation, les antagonismes demeurent entre l'Église et l'État. Leur résurgence à travers l'hommage aux morts de la guerre conduit à la création, en 1920, de commissions départementales chargées de veiller à la légalité et à l'équilibre artistique et architectural des projets formulés par les municipalités. La création de telles commissions est envisagée, dès la fin de l'année 1919, devant la multiplication de projets fantasques ou inesthétiques. Les commissions d'examen sont officiellement instituées dans les départements par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920 afin de « *conseiller et guider les municipalités* » dans l'adoption d'un support commémoratif décent. Leur mise en place répond en premier lieu à une volonté de lutter contre les monuments en série et à un souci d'ordre esthétique et

97. Toutes les concessions existant dans les cimetières communaux comportent en effet une redevance au profit du bureau de Bienfaisance. Habituellement, lorsqu'une municipalité décide de concéder gratuitement un emplacement, elle doit verser au bureau de bienfaisance la part qui lui revient dans la concession. Cependant, la circulaire ministérielle du 10 mai 1920 prévoit, bien que le bureau de Bienfaisance ne puisse disposer du patrimoine des pauvres en dehors de ses attributions légales, que « *pour rendre hommage aux soldats morts pour la Patrie, il pourrait renoncer à la part lui revenant dans ces concessions.* »

architectural. Le préambule de la circulaire s'insurge ainsi en priorité contre les dérives commerciales de certains projets : « ... *les projets présentés sont dus, pour la plupart des cas, soit à des industriels qui n'hésitent pas à les entreprendre « en série », dans un but exclusivement commercial, soit à des sculpteurs et architectes dont les productions sont trop souvent loin de répondre à un souci d'esthétique* ».

La circulaire définit également sa composition. Constituée par arrêté préfectoral et présidée par le préfet ou son délégué, elle devra comprendre « *un petit nombre de membres, notamment l'architecte départemental et quelques autres personnes prises dans l'enseignement des arts décoratifs ou parmi les artistes qui voudront bien prêter leur concours*». Son avis, de même qu'un croquis du monument, doivent également figurer au dossier d'édification présenté par les communes en vue d'obtenir le décret d'approbation présidentiel.

Elles ne cherchent pour autant pas à imposer des critères esthétiques et sont avant tout attentives à la décence du support commémoratif choisi. Les commissions remplissent au premier chef un rôle incitatif.

Cette préoccupation ressort ainsi largement des avis formulés par la « *commission d'examen des projets* » mise en place dans le département de Seine-et-Oise. Cette commission, qui siège à la préfecture, comprend une dizaine de membres et est présidée par M. Albert Petit, architecte. Sa composition précise est toutefois difficile à établir. Il est probable, à l'instar des commissions constituées dans les autres départements et conformément à la circulaire ministérielle, qu'elle compte parmi ses membres, outre l'architecte départemental, des artistes, des enseignants ainsi que d'autres architectes. Seul son effectif global peut être évalué. Pour se prononcer sur un projet d'édification d'un monument aux morts, la commission – après examen – procède à un vote parmi ses membres. Or, certains avis formulés par la commission comportent le décompte de ces voix. À Abbeville, Boissy-le-Cutté et Estouches, on comptabilise ainsi 10 votants, contre 8 à Bouville et 11 à Champlan et Chalou-Moulineux. On peut en conséquence estimer l'effectif régulier de la commission à une dizaine de membres. Ces avis ne nous éclairent en revanche aucunement sur le mode de fonctionnement de la commission. On ignore ainsi comment elle procédait en cas d'égalité de voix : le préfet dispose-t-il en dernier ressort du pouvoir de décision ? Sur quels critères objectifs la commission se fondait-elle pour juger les projets ? Les seuls documents disponibles produits par la commission sont les avis versés aux dossiers d'érection. Nul document ne rend compte de ses délibérations. Aussi est-il difficile d'apprécier les critères, notamment esthétiques, qui prévalent dans la prononciation du « verdict ». Plusieurs cas

de figure s'offrent à la commission. Elle peut tout d'abord, si le projet présente des caractéristiques architecturales convenables, émettre un avis favorable à sa réalisation. Sur les 117 avis retrouvés aux archives départementale et communales, 78 vont ainsi dans ce sens, soit près de 66 % d'entre eux. Lorsque la commission d'examen juge que l'édifice commémoratif envisagé ne présente pas toutes les garanties esthétiques nécessaires, elle peut s'opposer à sa réalisation. Trente-neuf communes se sont vues ainsi opposer un avis défavorable, soit 34 % des avis formulés. Un tel avis est normalement rédhibitoire dans l'approbation du projet. La municipalité est donc contrainte de procéder à une nouvelle étude du monument. On enregistre ainsi près de 27 avis de modification. Les nombreux avis de modification émis par la commission d'examen des projets attestent de son engagement dans le processus commémoratif et de l'étendue de ses prérogatives. Son intransigeance et la sévérité de certains de ses verdicts tendent également à confirmer son indépendance et son impartialité.

Les recommandations faites par la commission sont de plusieurs natures. Elles touchent à l'architecture du monument comme à son esthétique et à son ornementation. Même lorsque le support commémoratif est une plaque, la commission veille à son esthétique. À la commune de Fontenay-le-Vicomte, qui soumet, en juillet 1920, à la commission son projet d'érection d'une plaque dans le cimetière communal, il est demandé de « *supprimer les moulures intermédiaires pour revenir à un seul motif de plaque*[98] ». Plus rarement, devant les carences de certains croquis, la commission se déclare dans l'impossibilité de se prononcer et renvoie le projet à une nouvelle étude. Ainsi, à Breux-Jouy, elle estime que « *le dessin présenté ne permet pas de se rendre compte de la valeur des parties et des proportions*[99] ». Certains projets connaissent un parcours pour le moins chaotique avant de recevoir l'approbation de la commission. Il en est ainsi pour le projet d'érection d'un monument aux morts sur la place de l'église présenté par la municipalité de Baulne. Un premier croquis est soumis à l'examen de la commission le 13 juillet 1920. Il reçoit à l'unanimité un avis défavorable. La commune doit donc revoir sa proposition. Le 21 octobre, la commission examine les nouveaux plans du projet soumis à son intention par le conseil municipal. À nouveau, elle prononce un avis défavorable à sa réalisation. Des recommandations accompagnent cette fois-ci son avis : « *proportions à modifier pour égalité apparente entre le soubassement et la pyramide* ». Fait suffisamment rare pour être signalé, la commission invite également la municipalité à

98. ADE, 8 R 5
99. ADE, 2 O 195

modifier l'emplacement du monument de façon à ce qu'il se trouve dans une « *position plus normale par rapport aux façades de l'église*[100]. » Le projet est examiné pour la troisième fois le 19 mars 1921. Si les modifications concernant l'emplacement ont semble t-il été apportées au projet, l'avis formulé par la commission laisse penser que ses autres observations n'ont pas été suivies. Celle-ci se contente donc de « *maintenir les observations qu'elle a déjà présentées*[101] ». Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est néanmoins promulgué le 23 avril 1921.

Le cas de la commune de Baulne nous incite à nous interroger sur les prérogatives réelles de la commission d'examen. Il est de fait apparu, lors de la consultation des avis formulés par celle-ci, que certaines communes sont passées outre l'approbation de la commission pour ériger leur monument. Elle se trouve parfois devant le fait accompli, la construction du monument étant déjà largement entamée, quand il n'est pas déjà inauguré. Il faut dire que le rôle de la commission est relativement difficile à assumer. L'hommage aux morts et, partant, l'érection de monuments commémoratifs constituent après-guerre un enjeu de société. La commémoration des morts de la guerre est une impérieuse nécessité. Elle est ardemment souhaitée par l'ensemble de la population. Aussi l'activité zélée de la commission peut parfois être perçue comme une entrave au « devoir de mémoire » invoquée par certains édiles ou responsables politiques. Confrontées au deuil des familles, le souci artistique exacerbé manifesté par la commission a pu paraître futile aux yeux des hommes politiques locaux et de la population. Les modifications apportées aux projets peuvent également être vécues comme une altération de l'hommage que la commune entend rendre en son seul nom aux habitants de la commune morts à la guerre. En définitive, il ressort que la commission d'examen dispose d'un pouvoir réel. Son rôle est de fait essentiel dans le processus commémoratif. Conformément à la circulaire du ministère de l'Intérieur, la conformation des projets déposés par les communes aux observations émises par la commission constitue une condition *sine qua non* à l'obtention du décret d'approbation. De fait, la quasi-totalité des municipalités de l'Essonne respecte le processus décisionnel relatif à l'édification des monuments aux morts. Quant aux buts poursuivis par la commission, ils se limitent – tout au moins en Essonne – à des considérations esthétiques et architecturales. Par aucun avis la commission n'invite ainsi une commune à supprimer de l'ornementation du monument un motif par trop « religieux ».

100. ADE, 2 O 88
101. ADE, 2 O 88

Le décret d'approbation

C'est au ministre de l'Intérieur qu'incombe, en vertu de l'ordonnance du 10 juillet 1816, l'application de la réglementation sur les hommages publics. C'est donc lui qui supervise toutes les demandes formulées par les municipalités. En 1922, devant l'encombrement que ne manquent pas de provoquer la multitude des projets et les démarches quelque peu retorses imposées aux municipalités, l'État est contraint d'amorcer un mouvement de déconcentration vers les préfets. Par décret du 15 juillet 1922 « *il sera* [désormais] *statué par arrêté préfectoral sur les projets de monuments à élever, en dehors des cimetières militaires, à la mémoire des soldats morts pour la patrie au cours de la guerre 1914-1918*[102] ».

Bien que l'édification d'un monument aux morts soit théoriquement subordonnée à l'aval des autorités compétentes, en l'espèce le président de la République puis le préfet de Seine-et-Oise, il apparaît que certains édifices ont été érigés avant même l'émission du décret d'approbation. À Gironville, la municipalité en exercice en 1920 a ainsi fait procéder, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire, à l'érection d'un monument aux morts. Les travaux sont achevés le 28 septembre 1920. Les recommandations apportées par la commission d'examen réunie en séance du 22 novembre 1920 restent donc sans effet. Les élections municipales ayant vu l'adoption d'une nouvelle majorité, celle-ci informe le sous-préfet d'Étampes de la situation et lui transmet le dossier d'érection. Transmettant le projet au préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet lui fait part de son agacement : « *Il est profondément regrettable que la commune de Gironville, de même du reste qu'un certain nombre d'autres communes ait cru devoir procéder à l'érection d'un monument de cette nature sans avoir obtenu l'autorisation préalable prévue par l'ordonnance*[103] ». Placé devant le fait accompli, le sous-préfet ne peut que regretter la façon d'agir de l'ancien maire et propose l'approbation du projet. Le décret est promulgué le 2 avril 1921, soit près de 8 mois après que le monument ait été construit. Gironville est, il faut le signaler, un cas isolé. La grande majorité des municipalités se conforment en effet aux directives ministérielles. Toutefois, l'exaspération manifestée par le sous-préfet d'Étampes est symptomatique de l'état d'esprit qui préside à la mise en place de la législation commémorative au lendemain de la guerre. Toutefois, si la décision de rendre hommage aux morts est soumise par principe à l'aval de l'État, la conception et l'élaboration des formes de la commémoration reviennent pour l'essentiel aux conseils

102. JORF, 19 juillet 1922, p. 7528.
103. ADE, 2 O 619

municipaux, libres de faire appel aux entrepreneurs, architectes et artistes de leur choix.

Du papier à la pierre : construire les monuments aux morts

La place du souvenir

Le choix du lieu d'implantation du monument constitue un moment important dans le processus d'érection. Dans la très grande majorité des cas, les municipalités effectuent seules le choix de l'emplacement du monument aux morts. Et même lorsqu'il est confié au comité d'érection, la municipalité – par le biais de son approbation – reste en dernier ressort seule détentrice du pouvoir de décision. Certains édiles ont néanmoins manifesté le souhait d'associer plus étroitement la population à leur prise de décision. Dans une note, datée du 16 décembre 1922, l'adjoint au maire de la commune de Saint-Escobille écrit ainsi que c'est « *sur le vœu de la population et la décision du conseil municipal que le monument élevé en mémoire des morts de la Grande Guerre sera érigé sur la place publique de Saint-Escobille*[104] ».



À Authon-la-Plaine, le double patronage civico-religieux : la plaque commémorative, est implantée dans la cour de la mairie, au pied de l'église

104. ADE, 2 O 1158

Toutefois, la consultation des habitants ne peut être ici que présumée. Nous ignorons en effet selon quelles modalités la population a pu se prononcer dans le choix du lieu d'implantation. Aucun autre document ne fait, du reste, référence à une telle consultation. Elle peut, parfois, être très restreinte. Ainsi, dans la commune des Granges-le-Roi, la municipalité sollicite l'avis des quinze familles des soldats morts pour la France[105]. Il ressort de ces différents exemples que le choix du lieu d'implantation des monuments commémoratifs n'est pas une évidence.

Entre recueillement et ferveur patriotique

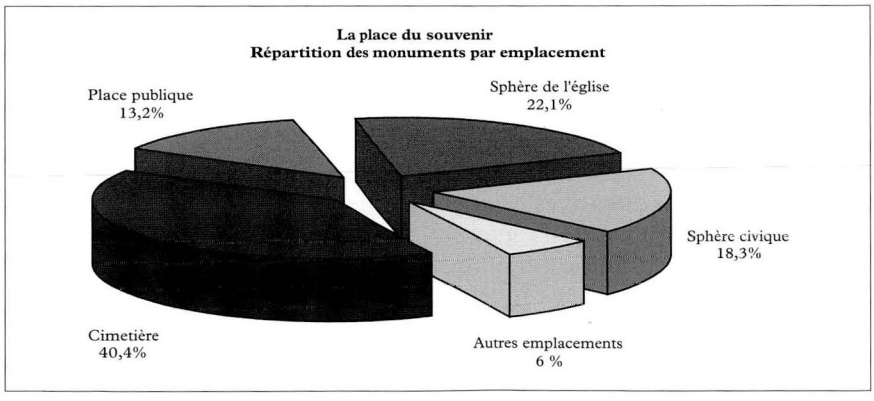
Les tensions relevées à propos de l'emplacement sont en réalité symptomatiques des deux fonctions essentielles qui caractérisent les monuments aux morts et qui, transférées sur la question de l'implantation géographique, se révèlent bien souvent antagoniques. Les monuments aux morts ont en effet une double fonction. La première, la plus évidente, est la commémoration des morts de la guerre et la perpétuation de leur mémoire. C'est donc une fonction que l'on pourrait qualifier de « funéraire ». La deuxième fonction des monuments aux morts, moins évidente de nos jours, est patriotico-éducative. Pédagogie et patriotisme sont en effet étroitement liés ; les monuments doivent avant tout susciter le sentiment patriotique chez les jeunes élèves des écoles républicaines. La confrontation à l'horreur de la guerre n'est toujours qu'implicite, provoquée par la lecture des interminables listes nécrologiques qui ornent leurs façades.

Or l'emplacement du monument varie selon la fonction que l'on veut principalement lui attribuer. Au cimetière, sa tonalité est éminemment funèbre. Le monument est avant tout cénotaphe. Sur une plaque publique, le monument s'improvise mémorial : ses vertus pédagogiques et éducatives sont plus affirmées. Ces deux visions de l'hommage aux morts de la guerre résument assez bien le sentiment éprouvé par une grande partie de la population. L'une, guidée par l'adage « les morts avec les morts », préconise d'implanter les monuments aux morts dans les cimetières. L'autre, soucieuse de transmettre aux générations futures la mémoire des morts de la guerre, souhaite en revanche qu'ils trônent au centre du village, vus et compris par tous. Cruel dilemme pour les municipalités. Aux Granges-le-Roi, comment répondre en effet aux attentes de la famille Empereur, qui *« estime que la place du monument est au cimetière »* et à celles de la famille Battouflet, qui estime quant à elle que *« le monument doit être placé sur la place de la mairie »*, sans léser l'une des deux parties ?

105. ADE, E dépôt 45 1M2

Comment concilier les exigences de la famille Latrier, qui « *est d'avis qu'il faut placer le monument au cimetière* », et celles de la famille Foulu, qui « *désire voir placer le monument sur la place de la mairie* » ?

Le choix d'un unique emplacement provoque immanquablement l'insatisfaction d'une partie plus ou moins importante de la population. On comprend dés lors que cette question ait parfois soulevé de vives polémiques dans certaines communes. La consultation des habitants, initiée notamment par les conseils municipaux de Saint-Escobille et des Granges-le-Roi, peut contribuer à désamorcer les tensions. À Angerville, la consultation est d'une toute autre nature. Réuni en séance du 21 décembre 1920, le conseil municipal sollicite en effet du sculpteur Charles Pourquet, qui a réalisé la maquette du monument, son avis sur l'emplacement à donner à celui-ci : « ... *afin d'avoir le meilleur rendement du sujet. Dans une visite qu'il a faite avec M. Desmolins, président du comité, il a proposé comme emplacement ; la mare, la place du Marché au Blé et la place de la Liberté*[106] ». C'est finalement le site de la place du Marché au Blé qui est retenu par l'assemblée pour l'implantation du monument aux morts. Les préoccupations manifestées par la municipalité dans le choix de l'emplacement relèvent ici davantage du domaine esthétique que symbolique. Il s'agit, selon l'expression utilisée par le conseil, d'accroître le rendement du sujet, c'est-à-dire du monument. La désignation du lieu d'implantation est dictée par la mise en valeur de l'édifice et non par des considérations



106. ADE, 2 O 11

◆Diagramme. 235 monuments ont été recensés, dont 187 constructions monumentales et 48 plaques. Les édifices implantés à proximité de l'église sont recensés sous la dénomination « sphère de l'église » et ceux édifiés près de la mairie sont regroupés dans la catégorie « sphère civique ». Le groupe « place publique » rassemble les monuments dont l'implantation est explicitement indiquée sur la place publique, parfois à proximité de l'église et de la mairie. Les autres emplacements sont plus rares : il peut s'agir de l'entrée du village, d'une place anodine dans la ville etc.

d'ordre religieux ou pratique. En portant la question de l'emplacement du monument sur le terrain de la technique, la municipalité peut également – même si, nous le verrons, rien ne l'y oblige – surseoir à la consultation de la population. À l'inverse, à Mérobert, c'est l'ensemble des habitants de la commune qui est amené à se prononcer sur l'emplacement du monument aux morts. Si nous ignorons les détails de son organisation, tout porte à croire qu'un scrutin a été organisé à la mairie. C'est en tout cas ce que suggère une délibération du conseil municipal en date du 15 août 1920[107] : « *Ayant fait procéder à un référendum populaire pour la désignation de l'emplacement du monument aux morts pour la Patrie, la majorité de la population a demandé que le dit monument soit édifié sur l'un des bas-côtés de l'avenue qui va de la chaussée au chemin parallèle* ». À l'issue du vote, la municipalité entérine la décision populaire. Elle décide également de rebaptiser cette avenue « *Avenue du Monument* ». Une telle initiative de la part du conseil municipal est remarquable. Elle est, pour tout dire, rarissime. Son organisation présente pourtant des avantages certains pour la municipalité. La consultation préalable des habitants dans la fixation du lieu d'implantation du monument aux morts lui permet en effet de se prémunir des polémiques et protestations qui peuvent naître lorsque l'emplacement, non content de déplaire à une partie de la population, a été choisi de manière unilatérale par le conseil. À l'inverse, l'emplacement fixé à l'issu du référendum organisé par la commune de Saint-Escobille dispose de la légitimité du plus grand nombre. Un tel procédé procède également d'une forme d'appropriation de l'hommage par la population, qui se voit ainsi attribuer un rôle dans la commémoration des morts de la guerre. La légitimité populaire du monument en sort donc renforcée.

Rien n'oblige cependant les municipalités à procéder de la sorte. Il est d'ailleurs plus juste de dire que rien ne les y incite. Dans une lettre du 24 novembre 1919 adressée au préfet de Seine-et-Oise[108], le maire de la commune d'Orsay fait part des dissensions entre la population et le conseil municipal à propos de l'emplacement du monument qui doit bientôt être élevé dans la commune. Relayant la suggestion émise par un des membres du conseil, le maire émet l'hypothèse de consulter les habitants. Il s'interroge néanmoins sur la légalité d'une telle démarche. La réponse du préfet lui parvient 5 jours plus tard, le 29 novembre 1919[109]. Il l'informe que « *le référendum n'est prévu par aucune loi et que la consultation envisagée ne saurait être envisagée sous cette forme* ». Paradoxalement, alors que l'hommage aux morts de la

107. ADE, 2o 858
108. ADE, 2 O 1019
109. ADE, 2 O 1019

guerre s'exprime partout comme une volonté nationale, populaire et unanime, la consultation populaire ne peut être effectuée qu'à titre indicatif par la municipalité. Elle ne peut en aucun cas s'en prévaloir pour justifier le choix d'un emplacement. Cet obstacle juridique est en réalité aisément contournable par les communes. La consultation des habitants n'étant en soi pas interdite, les municipalités – à l'instar de celles de Saint-Escobille et de Mérobert – peuvent tout à fait y avoir recours. En effet, si le référendum ne peut à lui seul motiver le choix d'implantation, son résultat peut être officieusement pris en compte et orienter la décision du conseil municipal.

Le choix du lieu d'implantation du monument intervient en outre très tôt dans le processus décisionnel. De nombreuses municipalités procèdent ainsi à sa définition au cours de la séance même où a été admis le principe de son érection. Toutefois, cette diligence ne les prémunit cependant pas contre les protestations de certains habitants. Les exemples sont ainsi nombreux de communes contraintes de revoir leurs copies devant l'opposition grandissante de la population. Si l'emplacement est en définitive entériné par un vote du conseil municipal, sa désignation fait l'objet d'une attention renouvelée de la part des habitants et des associations d'anciens combattants, qui ne manquent pas de faire part de leur désapprobation dans les journaux locaux. Parfois anecdotique et ponctuelle, la désapprobation prend en revanche dans certains cas des proportions considérables : des lettres ouvertes sont publiées dans les quotidiens locaux, des pétitions circulent parmi les habitants pour réclamer la modification de l'emplacement. La symbolique du lieu d'implantation est de fait ressentie dans de nombreuses communes. À l'occasion des polémiques resurgit régulièrement la question de la fonction du monument. Dans son numéro du 19 février 1921, *L'Abeille d'Étampes* publie le plaidoyer d'un habitant de Maisse à propos de l'emplacement du monument aux morts qui doit prochainement être élevé dans la commune. À ceux qui veulent implanter le monument dans le cimetière communal, l'auteur de la lettre objecte que cet emplacement n'est pas le plus approprié pour glorifier les morts de la guerre. Le recueillement du lieu et son silence ne conviennent pas en effet selon lui à l'exaltation patriotique qu'il veut associer à l'hommage. Certains habitants, dit-il, veulent encore implanter l'édifice projeté sur la place qui s'étend devant l'école des garçons. D'autres, enfin, le pensent mieux en valeur en haut du boulevard. L'auteur manifeste sa désapprobation en mettant en avant l'environnement inadéquat d'un tel emplacement. Les adjectifs péjoratifs ne manquent pas pour le qualifier. En ces deux endroits, explique t-il, « *toute la vie affairée ou joyeuse de la commune se déroule ; la fête avec ses chevaux de bois, ses musiques criardes, ses boniments de marchands ambulants, la foire avec ses présentations d'animaux,*

ce sont aussi les ébats des enfants et des sportifs avec tous leurs imprévus. En ces deux endroits, on pourrait voir le souvenir sacré à tous abîmé ou profané par des étrangers[110] ». À la tranquillité trop effacée du champ de repos et au bouillonnement de la place publique, l'auteur préfère la solennité et le calme de la place d'honneur, face à la mairie : « *Le souvenir à nos soldats morts doit être entouré d'une atmosphère de paix, de respect et d'amour, il doit être impérissable en nos âmes et en celles de ceux qui viendront après nous, la vraie place qui lui convient est la place d'honneur, face à la mairie.* [...] *nos héros ont joué là tout petits, leur mémoire y est encore vivante. Ils seront bien ainsi sous les plis du drapeau communal qu'ils ont aimé jusqu'à en mourir, à l'ombre du clocher qui a sonné pour leur naissance et pour leur mort et qui parle à tous d'espérance. Bannissons à jamais de ce lieu les plaisirs bruyants, enlevons-lui les boutiques ambulantes qui lui enlèvent tout caractère* ». L'argumentaire déployé par cet habitant de la commune de Maisse est intéressant à plusieurs titres. On y retrouve ainsi certaines caractéristiques de la « culture de guerre » de 1914-1918, notamment le dualisme église/patrie et les marques d'un patriotisme communal, incarné par le mythe de la « petite patrie ». Après quelques hésitations, la municipalité choisit d'implanter le monument « *à l'entrée de la route de La Ferte-Alais, face au boulevard sur lequel passe le tramway, tout à coté de la place de l'église*[111] ». Les appels de l'auteur de cette lettre exaltée seront donc restés vains.

Qu'elles soient vives ou plus apaisées, les discussions et les polémiques qui entourent la désignation du lieu d'implantation des édifices commémoratifs montrent l'intérêt soulevé par l'édification des monuments aux morts. Un habitant d'Auvers-Saint-Georges, dans un article paru dans le *Réveil d'Étampes* de mai 1921, exprime ainsi son soulagement et son optimisme devant la controverse suscitée par l'emplacement du monument aux morts érigé dans la commune : « *De ces controverses doit-on s'en affliger ? À notre sens, non, bien au contraire. Elles prouvent quand elles restent dans les limites de la correction, que les habitants attachent une grande importance à ce que ces monuments soient placés le mieux possible, autant en souvenir de ceux qui sont tombés pour la défense du Droit, que pour montrer aux générations futures combien les guerres font couler de larmes. En développant ce sujet, il nous serait facile de démontrer que l'indifférence est un mal bien dangereux* ».

Les moyens de financements

À côté de la question du choix de l'emplacement, celle du financement des travaux de fourniture et d'édification constitue une préoccupation

110. ADE, JAL 19 [20], *L'Abeille d'Etampes*, n° 8, samedi 19 février 1921.
111. ADE, JAL 91 [15], *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 8 octobre 1921.

essentielle des municipalités qui projettent d'ériger un monument aux morts pour la France. Les communes doivent en effet engager des sommes relativement importantes, compte tenu des ressources dont elles disposent, ressources d'autant plus amoindries au lendemain de la guerre. Plusieurs sources de financement s'offrent cependant à elles.

La souscription publique, légitimation populaire de l'hommage

La souscription publique consiste dans la sollicitation de dons pécuniaires auprès de la population dans le but de subvenir à une dépense commune. Ce mode de financement, s'inscrit dans la continuité des œuvres du XIX[e] siècle pour lesquelles c'était la ressource naturelle. Il constitue en effet un recours privilégié pour les communes, notamment les plus petites, désireuses d'élever un monument. La période d'immédiat après-guerre correspond ainsi au point culminant du processus commémoratif mais également à l'apogée de la souscription. Le lancement d'une souscription publique répond à deux objectifs. Le premier, le plus évident, est de subvenir à la dépense occasionnée par les travaux d'érection du monument. Le second objectif, plus imperceptible, est d'associer la population à la commémoration des morts de la guerre. Il permet à la fois l'engagement public mais aussi l'intervention individuelle et volontaire de chaque citoyen dans le processus commémoratif. La souscription publique apparaît comme le moyen le mieux approprié pour associer la population au processus commémoratif. Cette association, certes, s'effectue à posteriori, en aval de ce processus. Elle participe néanmoins d'une appropriation de l'hommage par les habitants de la commune. Elle entretient également une forme de légitimité de l'édifice commémoratif, qui est de fait intégré – par le biais de la souscription publique – à l'espace et à la vie communale. Celui-ci n'est plus l'hommage dessiné par la municipalité mais celui de toute la commune. Cet élan fédérateur motive parfois explicitement le lancement de certaines souscriptions. On en appelle au patriotisme des citoyens. À Leudeville, le conseil municipal – réuni en séance du 16 février 1919 – est ainsi « *d'avis de procéder au recouvrement de la somme nécessaire en faisant appel à la générosité patriotique de tous*[112] » et sollicite auprès du préfet l'autorisation d'ouvrir une souscription dans la commune. Dans la petite commune de La Forêt-Sainte-Croix, l'ouverture d'une souscription doit selon le maire « *permettre à tous les habitants* [...] *et aux propriétaires fonciers n'habitant pas la commune mais y ayant des biens de participer à l'érection du monument qui sera posé prochainement sur la place publique*[113] ». À Vert-le-Petit, c'est encore « *pour permettre à la population de s'associer à ce témoignage de reconnaissance*[114] » que le conseil municipal décide d'ouvrir une

112. ADE, 8 R 5
113. ADE, Edépôt 46 1M1

souscription dans la commune. Le lancement de la souscription est annoncé par la municipalité par l'affichage d'un avis ou par l'envoi d'une missive aux habitants. Très souvent, l'appel aux dons est relayé dans les journaux locaux, qui suivent d'ailleurs de près l'avancement des projets d'édification des monuments aux morts. En général, l'ouverture de la souscription publique coïncide avec la constitution du comité d'érection. Dans les journaux, elle est le théâtre d'envolées patriotiques et de discours exaltés où se mêlent ferveur patriotique et sentiments antiallemands. Annonçant le lancement d'une souscription dans la commune de Ris-Orangis, le reporter de *l'Indépendant de Seine-et-Oise*[115] interpelle les habitants : « *En recevant les membres du Comité qui ont bien voulu assumer la tache délicate de recueillir les souscriptions, vous penserez à ce que vous auriez pu perdre si les allemands avaient été vainqueurs* ». La mobilisation des esprits, si efficace en temps de guerre, perdure après elle dans la commémoration des « Morts pour la France ». Le don est assimilé à l'hommage. À travers la bouche du journaliste, la reconnaissance envers les morts se fait plus pressante. Elle devient devoir de mémoire et glorification du sacrifice : « ... *un beau geste de générosité pour le souvenir de ceux qui ont donné leur sang afin de défendre et votre vie et votre famille et vos intérêts. Avant tout, pensez à ceux que nous voulons honorer, eux qui n'ont pas hésité à tout sacrifier en sauvegarde de la collectivité* ». Cette exhortation de la population à contribuer à la commémoration des morts de la guerre fait également intervenir des éléments qui relèvent de la finalité intrinsèque du monument. La perpétuation de la mémoire des morts de la guerre apparaît ainsi en premier dans la justification de l'érection des monuments et, partant, dans celle de la souscription. Ceci est manifeste dans l'appel aux dons lancé aux habitants de Longjumeau : « *93 enfants de Longjumeau sont morts pendant la Grande Guerre. Que de foyers en deuil ! Quels vides dans nos rangs ! Quelles pertes irréparables ! Quelles forces ainsi perdues ! Les noms de nos soldats, de ceux qui sont morts pour que nous vivions, doivent rester éternellement dans la mémoire des habitants de notre cité, des enfants d'aujourd'hui et de ceux de demain*[116] ». Les franches sollicitations effectuées par la presse auprès de la population ne présument cependant pas de l'élan populaire qui sous-tend le processus commémoratif. Ainsi, les longues listes de souscription publiées dans les journaux démontrent l'implication des habitants dans l'érection des monuments aux morts. Ces listes, nominatives, ne sont pas confidentielles. Elles traduisent tout autant la générosité

114. ADE, 8 R 5
115. ADE, JAL 171 [20], *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, n°2084, dimanche 28 mars 1920.
116. ADE, JAL 22 [1], *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 21 octobre 1920.

populaire et collective que l'investissement individuel et personnel dans l'hommage aux morts de la guerre. La souscription constitue ainsi un témoignage de reconnaissance et une première forme d'hommage.

Dans bien des cas, le montant de la souscription permet de soulager les comptes de la commune, grevés par les difficultés persistantes d'approvisionnement et la cherté des matériaux – marbre, pierre, bronze – nécessaires à l'édification des monuments. Ce mode opératoire produit cependant des résultats aléatoires selon les communes. Alors que le produit de la souscription levée dans la commune de Ballancourt permet de couvrir près de 84 % de la dépense, il ne compte que pour 6 % des recettes à Egly. Si la souscription est unanimement plébiscitée par les municipalités, sa part dans le financement global des programmes de construction reste fluctuante. Elle assure parfois plus des 2/3 de la dépense. C'est le cas, nous l'avons vu, à Ballancourt, où elle produit la somme de 17500 francs pour une dépense totale de 20750 francs. C'est encore le cas à Grigny, où son montant s'élève à 2688 francs alors que le devis présenté par l'entrepreneur est de 3500 francs. À Juvisy-sur-Orge, la somme recueillie est d'environ 11700 francs, soit 78 % des 15000 francs nécessaires à l'édification du monument. À Monnerville, les 2100 francs recueillis grâce à la souscription publique permettent de couvrir 70 % de la dépense, laquelle est évaluée à 3000 francs. Sans être une constante, ces taux attestent néanmoins de l'implication de la population dans le processus commémoratif. Le produit de la souscription n'est cependant pas toujours symptomatique d'une adhésion populaire au projet présenté par la municipalité. Dans bien des cas, le montant de la souscription est fixé par avance par le conseil municipal, selon les disponibilités budgétaires de la commune. Il n'y donc pas toujours de corrélation entre son montant et un quelconque rejet des habitants. De fait, la part de la souscription dans le financement du projet est d'autant plus restreinte que la commune dispose de moyens budgétaires conséquents. Force est de constater, néanmoins, que ce mode opératoire assure l'essentiel du financement, le plus souvent un ou deux tiers de la dépense totale. On retrouve des taux élevés à Fontenay-les-Briis, où la souscription recueille 2688 francs sur 4220,73 francs nécessaires, soit 66 % de la dépense, mais également à Janville-sur-Juine (60,7 %) et à Sermaise (61,5 %). Le recours à la générosité publique est en revanche moins franc à Mespuits (54 %) et à Richarville (52,6 %). Couvrant moins de la moitié de la dépense à Pussay (37 %), à Villeneuve-sur-Auvers (37,7 %), à Champmotteux (36 %) et à Cerny (41 %), la souscription est parfois minoritaire dans les programmes de financement retenus. Ainsi, à Vaugrigneuse, Milly, ou

encore Nozay, la participation populaire représente moins d'un tiers de la dépense et à Égly, elle représente à peine 6 % de la dépense totale. Le produit des souscriptions publiques ouvertes dans les communes suffisant très rarement à financer la totalité du projet de monument aux morts, l'engagement fiduciaire de la municipalité est bien souvent incontournable.

La participation communale

La participation des communes dans la dépense est inégale. Elle prend également plusieurs formes.

La première d'entre elles est la subvention communale, votée par le conseil municipal. Le montant des subventions est variable. Il dépend de l'ampleur du projet et des fonds disponibles mais également des recettes produites par les autres moyens de financement, à commencer par la souscription. Ainsi, à Angervilliers, où les habitants ont offert la somme de 2772 francs, la municipalité, afin de recouvrer la totalité de la somme requise – soit 4772 francs –, vote un crédit complémentaire de 2000 francs prélevé au budget additionnel de 1921[117]. Le ratio entre l'engagement fiduciaire de la commune et la recette de la souscription est ici à l'avantage de la municipalité, qui contribue à hauteur de 30 % dans la dépense d'érection. À Ballancourt-sur-Essonne, la répartition des sources de financement est également à l'avantage de la commune. Le projet de monument aux morts est pourtant ambitieux. Le prix réclamé par l'entrepreneur est par conséquent élevé : 20750 francs. La générosité des administrés permet toutefois de récolter 17150 francs, soit plus de 80 % de la dépense totale. Pour combler la somme, le conseil municipal vote un crédit de 3000 francs, prélevé sur les fonds libres de l'exercice 1920. La participation communale représente ici moins de 15 % du montant total. Elle est d'autant plus réduite qu'une subvention de l'État de 600 francs[118] a été attribuée à la ville[119]. Le rapport entre la participation communale et les recettes de la souscription n'est pas toujours de cet ordre. Il est parfois inversé. À Égly, où la dépense nécessaire à l'édification du monument aux morts est de 8500 francs, la municipalité vote deux crédits de 4000 francs et fixe le montant de la souscription à 500 francs. L'engagement communal représente ainsi près de 94 % de la dépense totale. Ce ratio ne doit pas être interprété comme la manifestation d'un rejet du projet par la population locale. En effet, c'est ici le conseil municipal qui fixe par avance le montant de la souscription et détermine donc la part de la

117. ADE, 2 O 18
118. La subvention ne représente cependant que 3% de la dépense totale.
119. ADE, 8 R 5

participation populaire dans le recouvrement de la dépense. Il ressort en définitive que le rapport entre le produit de la souscription et l'engagement fiduciaire de la commune est loin d'établir un point d'équilibre. La contribution est ainsi rarement paritaire.

Les communes peuvent aussi recourir à l'emprunt sous réserve qu'il ne soit pas jugé déraisonnable en proportion du budget municipal. La sollicitation d'un emprunt doit en effet être autorisée par le préfet. Les communes doivent également apporter la preuve qu'elles ne disposent d'aucune ressource permettant d'éviter le recours à ce mode de financement et ne peuvent s'adresser qu'à trois établissements prêteurs. Il s'agit du Crédit Foncier de France, de la Caisse des Dépôts et Consignations et – plus rarement – de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Le marché de la dette communale est en effet principalement réparti entre la Caisse des Dépôts et le Crédit Foncier ; la caisse intervient depuis 1822 pour les communes et depuis 1838 pour les départements et ses concours financiers concernent, en priorité, les communes rurales, alors que les communes urbaines se financent auprès du Crédit Foncier[120]. Bien qu'il soit relativement contraignant, ce mode de financement est adopté par quelques communes. On en dénombre cinq, dont quatre qui font appel au Crédit Foncier et une à la Caisse de Dépôts et Consignations[121]. Il s'agit respectivement des municipalités d'Étréchy, de Nozay, d'Angerville, de Gometz-le-Châtel et de Sainte-Geneviève-des-Bois.

D'autres communes font appel dans le financement des travaux d'érection à des placements financiers. Quatre municipalités procèdent ainsi à l'aliénation d'un titre de rente sur l'État : Bouville, Puiselet, Richarville et Villeneuve-sur-Auvers. Après-guerre, de nombreuses communes sont en possession de tels titres. L'emprunt d'État constitue en effet un moyen efficace pour les gouvernements de financer la guerre. Les municipalités se plient en outre volontiers à ce devoir patriotique et apportent leurs devises à l'État. Cette contribution financière à l'effort de guerre est nettement perceptible dans la délibération du conseil municipal de Bouville de février 1920 : « *... pendant la durée de la guerre, le conseil municipal, par devoir patriotique, a converti ses disponibilités en titres de différents emprunts de l'Etat, mais à titre provisoire et dans la pensée que ces disponibilités lui permettraient de faire face à ses dépenses d'après-guerre*[122] ». De fait, les coûts importants occasionnés après-guerre par l'érection dans les

120. RAIMBAULT Aline, HEUGAS-DARRASPEN (dir.), *Crédit Foncier de France. Itinéraire d'une Institution*, Editions du Regard, Paris, 1994, p.112-115

121. Il est probable qu'un nombre supérieur de communes ait eu recours à ce mode de financement. Les municipalités qui sont ici citées sont celles pour lesquelles nous disposions de données tangibles et sûres.

122. ADE, 2 O 171

communes de monuments commémoratifs nécessitent la mobilisation de toutes les sources de financement, et notamment des fonds placés. Ce choix, relativement contraignant, représente une part minoritaire dans le financement des monuments aux morts.

La participation de l'État

Le principe d'une subvention de l'État accordée aux communes en vue d'édifier un monument à la mémoire des morts de la guerre est posé par la loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France[123]. L'article 5 de cette loi stipule en effet que « *des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie. La loi de finance ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées réglera les conditions de leur attribution.* »

Ce dispositif subventionnel – complexe – est institué par l'article 81 de la loi de finance du 31 juillet 1920[124]. Il repose sur deux barèmes, définissant chacun le montant d'une subvention dont l'addition détermine la participation globale de l'Etat dans la dépense d'érection du monument aux morts. La première subvention est allouée en proportion du nombre des habitants de la commune morts au cours de la guerre par rapport au chiffre de la population déterminé par le recensement de 1911 (barème n° 1). La seconde subvention, dite « complémentaire », est allouée en proportion de la valeur du centime communal rapporté à la population[125] (barème n° 2).

Barème n° 1	
Nombre des morts comparé à la population de 1911 (en %)	Coefficient de la subvention de l'Etat correspondante
moins de 1 % de la population	04 % des crédits inscrits au budget
moins de 1 % à 2 % de la population	05 % des crédits inscrits au budget
moins de 2 % à 3 % de la population	06 % des crédits inscrits au budget
moins de 3 % à 4 % de la population	07 % des crédits inscrits au budget
moins de 4 % à 4,5 % de la population	08 % des crédits inscrits au budget
moins de 4,5 % à 5 % de la population	09 % des crédits inscrits au budget
moins de 5 % à 5,5 % de la population	10 % des crédits inscrits au budget
moins de 5,5 % à 6 % de la population	11 % des crédits inscrits au budget
moins de 6 % à 7 % de la population	12 % des crédits inscrits au budget
moins de 7 % à 8 % de la population	13 % des crédits inscrits au budget
moins de 8 % à 9 % de la population	14 % des crédits inscrits au budget
plus de 9 % de la population	15 % des crédits inscrits au budget

123. JORF, 26 octobre 1919, p. 11910.
124. JORF, 1er août 1920, p. 10940.
125. Encore appelé centime additionnel, le centime communal est la majoration autrefois pratiquée au profit des communes, également des départements, du montant de certains impôts.

Barème n° 2	
Valeur du centime rapporté à la population (en 100 habitants)	Coefficient de la subvention complémentaire
inférieure à 3 francs	11 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 03,01 Frs. à 04 francs	10 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 04,01 Frs à 0 5 francs	09 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 05,01 Frs. à 06 francs	08 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 06,01 Frs. à 07 francs	07 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 07,01 Frs. à 09 francs	06 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 09,01 Frs. à 11 francs	05 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 11,01 Frs. à 13 francs	04 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 13,01 Frs. à 15 francs	03 % des crédits inscrits au budget
inférieure de 15,01 Frs. à 20 francs	02 % des crédits inscrits au budget
supérieure à 20 francs	01 % des crédits inscrits au budget

Le système de subvention modulable ainsi mis en place par la loi du 25 octobre 1919 et par l'article 81 de la loi de finance du 31 juillet 1920 apparaît relativement équitable. Le montant de la participation de l'Etat est en effet proportionné à l'importance du budget communal, à l'effort pécuniaire consenti ainsi qu'aux pertes humaines subies par la commune et qui ne manqueront pas de se répercuter tôt ou tard sur l'économie et la vie locale. Bien qu'en définitive peu généreuse, la subvention de l'État est largement sollicitée par les communes de notre échantillon : elles sont près de 119 sur 195 à avoir recours à ce mode de financement, soit un peu plus de 60 % de l'effectif. Le montant des subventions accordées est relativement disparate. Si la municipalité de Montlhéry reçoit 3630 francs et celles de Boutigny-sur-Essonne et La Ferte-Alais près de 3400 francs, la commune de Bouray-sur-Juine doit se contenter de 18 francs. Saintry-sur-Seine et Fontenay-le-Vicomte ne sont pas beaucoup mieux loties avec une vingtaine de francs. La contribution de l'État ne dépend pas en effet du montant total du projet, mais du montant des crédits votés par le conseil municipal pour l'édification du monument. La sollicitation massive de la générosité publique dans les communes contribue ainsi d'autant à faire diminuer le montant de cette subvention. Ce dispositif subventionnel est restreint par la loi de finance du 31 décembre 1924[126], mettant fin à la participation de l'État aux dépenses engagées par les communes pour l'édification de monuments aux morts de la guerre. Seules les régions dévastées à plus de 30 % et les communes de l'Algérie et des colonies restent concernées par le dispositif. Peu après, la loi du 29 avril 1925 supprime totalement la participation de l'Etat.

126. JORF, 1er janvier 1925, p.10.

Plus ponctuellement, les communes ont pu disposer de ressources financières complémentaires.

Les festivités villageoises

Elles peuvent représenter une ressource complémentaire. De nombreuses fêtes sont données à l'initiative de la municipalité, d'associations sportives, caritatives ou d'anciens combattants au profit de l'édification d'un monument aux morts dans la commune. Les journaux locaux s'en font largement l'écho. S'il reste difficile d'apprécier, faute de sources suffisantes, la part de la dépense couverte par ces moyens de financement, il est cependant manifeste que ces festivités villageoises permettent de pallier les carences budgétaires de certaines communes. Elles contribuent également à entretenir une forme de sociabilité communale et participent, au même titre que la souscription publique, d'un processus d'appropriation de l'hommage aux morts de la guerre par la population, qui peut par ce biais participer indirectement à l'édification du monument aux morts. Ce moyen de financement est volontiers sollicité par les édiles locaux du département, que ce soit à Etampes, Ris-Orangis, Champcueil ou Milly-la-Forêt.

Les aides matérielles et financières

En plus du système subventionnel, l'État promulgue un certain nombre de lois visant à faciliter l'édification des monuments aux morts dans les communes. Le décret du 16 mai 1919[127] prévoit ainsi la fourniture gratuite, aux municipalités qui en font la demande, de trophées de guerre provenant du matériel pris à l'ennemi au cours de la guerre pour orner les monuments. Les communes peuvent également solliciter l'attribution « *d'armes, d'effets ou d'objets provenant du matériel en usage dans les armées* [pendant la guerre] *et d'une valeur ne dépassant pas 2000 francs.* » Les trophées sont distribués en fonction de l'importance et du statut administratif de la ville. Ainsi, il est en principe prévu de fournir quatre canons aux chefs-lieux de département, deux canons pour les chefs-lieux d'arrondissement, deux canons également pour les villes de plus de 3000 et 5000 habitants, une mitrailleuse ou un mortier de tranchée et des obus pour les communes de 1500 habitants et au-dessus, et, enfin, pour les communes de moins de 1500 habitants, des obus et des panoplies[128] (sabres, casques, fusils etc.). Plusieurs communes faisant partie de notre ère de recherche sollicitent l'attribution à titre gracieux de ces objets militaires, notamment Mondeville, qui sollicite en mars 1922 l'attribution

127. JORF, 1er mai 1920, p. 6545.
128. ADE, JAL 19 [20], *L'Abeille d'Etampes*, n°35, samedi 21 août 1920.

de quatre obus de gros calibre[129]. Ce dispositif est supprimé en 1936. Yves Hélias a analysé ce phénomène de « défonctionnalisation » des obus et objets guerriers comme une déréalisation de la mort. La symbolique meurtrière de l'obus est selon lui rendu anodine par l'intégration de l'arme dans le décorum du monument. Les obus sont cependant souvent associés à des chaînes qui les relient entre eux. La symbolique est dans ce cas quelque peu différente, elle s'articule avec l'ensemble de la structure architecturale du monument. Ces objets de morts, désamorcés et enchaînés, sont désormais rendus inoffensifs. La liste des morts vient toutefois rappeler que cela ne fut pas toujours le cas.

De l'art à l'industrie, de la guerre à la paix.

Le prix du souvenir

Les sommes engagées par les municipalités dans la construction des édifices commémoratifs sont très variables et relativement difficiles à évaluer avec précision. Plusieurs éléments entrent en effet en ligne de compte dans l'évaluation des dépenses occasionnées par l'édification des monuments aux morts. Il s'agit en premier lieu du prix du monument proprement dit. Il s'agit ensuite du coût engendré par la préparation du sol et la réalisation des fondations de l'édifice, les frais de transport et de pose ainsi que l'achat du terrain destiné à recevoir le monument.

Le choix de l'emplacement du monument aux morts constitue un jalon essentiel dans le processus commémoratif. La plupart du temps, les municipalités optent pour la solution la plus économique et élèvent la stèle sur un terrain appartenant à la commune, sur la place communale, à proximité de l'église ou de la mairie. Dans d'autres cas, lorsqu'aucun écueil ne s'oppose à son implantation dans ce lieu, le cimetière présente également une alternative intéressante pour le conseil municipal. Parfois, en raison de l'exiguïté du champ de repos ou du caractère particulièrement adéquat d'un emplacement, la municipalité doit procéder à l'acquisition du terrain. Cette procédure lui est souvent épargnée par les propriétaires, qui dans un geste patriotique, consentent à céder gracieusement à la commune le précieux lopin de terre. C'est notamment le cas à Boissy-le-Cutté et à D'Huison-Longueville, où MM. Alfred et Albert Billarand proposent de faire don à la commune de 155 mètres carré destinés à l'emplacement du monument aux morts pour la France qui doit être érigé à

129. ADE, 2 O 898

Longueville[130]. Soucieuse de préserver l'équilibre des finances communales, le conseil municipal s'empresse d'accepter la proposition et ne manque pas d'adresser aux donateurs « *ses plus vifs remerciements.* » Le don d'un terrain par un habitant n'est pas un geste anodin. Assimilé à une forme de patriotisme, il montre localement l'influence des notables qui peuvent également affirmer leur position sociale sinon dominante au moins privilégiée par le biais de la souscription publique. Si le montant investi par les communes dans l'achat d'un terrain destiné à accueillir un monument aux morts, lorsqu'elles y sont contraintes, reste modéré, il est bien souvent alourdi par d'autres dépenses liées notamment à l'aménagement de l'emplacement. En fait d'aménagement, les travaux prennent parfois la tournure d'un chantier pharaonique. Ainsi, à Pussay, c'est une mare qu'il faut entièrement assécher et combler afin d'y implanter le monument aux morts. Cette mare, argue la municipalité, a une grande étendue et donnera, une fois comblée et aménagée, une place remarquablement située au milieu du pays. Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 9000 francs, « *somme qui sera certainement dépassée car il faut établir des caniveaux couverts, des regards, etc. et d'ici que le projet soit approuvé, les matériaux auront encore augmenté de prix* ». Aussi, étant donné l'ampleur du projet, le maire sollicite t-il auprès du préfet et par l'entremise du conseiller général de Seine-et-Oise l'attribution d'une subvention départementale. La municipalité ne ménage pas sa peine et déploie des trésors d'arguments pour convaincre le haut fonctionnaire. On souligne les enjeux sanitaires – la mare, nous dit-on, est un « *véritable foyer d'infection en été et la cause de nombreuses maladies* » – et patriotiques du projet. En réponse, le préfet promet de faire accélérer le versement de la subvention de l'État prévue par la loi du 25 octobre 1919.

Le poste de dépense le plus important consiste dans la réalisation du monument même. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. Le premier d'entre eux est le type de monument. Lorsqu'il s'agit d'une simple plaque commémorative, les travaux d'exécution sont limités et réduisent le coût. Ainsi, sur les édifices de ce type recensés dans le département, rares sont ceux qui excèdent 1000 francs. À Brouy, la plaque en marbre blanc avec « *lettres gravées et dorées, dédicaces et noms des seize habitants de la commune tombés au champ d'honneur, comportant un cadre en marbre rouge griotte avec fronton portant motif gravé et peint, représentant la croix de guerre et palme* » est commandée auprès de M. Besnault, marbrier à Étampes, pour la somme de 850 francs[131]. C'est pour un montant comparable de 800 francs que la

130. ADE, 2 O 421
131. ADE, E dépôt 4/1M1

municipalité de Corbreuse fait l'acquisition en 1922 d'une « *plaque de marbre blanc [...] avec inscriptions en lettres dorées*[132] ». À Saint-Hilaire, la dépense consentie est un peu plus importante. M. Arsène Barthélémy, entrepreneur de monuments funéraires à Étampes, réalise un panneau commémoratif en marbre rehaussé d'un motif de bronze formant applique d'un montant de 1100 francs[133]. Lorsque l'édifice commémoratif est une stèle, les montants investis sont autrement plus importants. À Pussay, le monument à lui seul représente, avec 12500 francs, près de 54 % de la dépense totale (23002,20 francs). Les travaux de fouilles, de terrassement et de maçonnerie représentent quant à eux 24 % du montant totale de la dépense. Les autres 22 % sont consacrés aux travaux d'entourage – grilles et obus – ainsi qu'aux aménagements paysagers autour de l'édifice (sablage et gravillonnage des pourtours, plantations). À Crosne, la répartition de la dépense – d'un montant total de 18622 francs – est à peu près similaire[134]. Le monument à lui seul, pris au Chantier du statuaire, à Paris, coûte 11000 francs, soit 59 % du montant global. La fouille et les travaux de terrassement s'élèvent à 950 francs. Le chargement, le transport et la pose de l'édifice représentent quant à eux 12 % de la dépense avec 2250 francs. Le reste de la dépense est consacré à la gravure des inscriptions (1400 francs) et à la création d'un entourage et d'un jardinet autour du monument (2500 francs). À Gif-sur-Yvette[135], la fourniture et la pose du monument correspondent, avec 7000 francs, à 51 % de la dépense totale (13619,16 francs). La réalisation des fouilles et des fondations, d'un montant de 2019,16 francs, représente un peu moins de 15 % de la dépense. La sculpture des quatre palmes et du chapiteau, la gravure des 45 noms avec chiffres et la réalisation du coq coûtent quant à elles 4600 francs, soit près de 38 % du montant global.

À cela il convient d'ajouter, lorsque le conseil municipal y a eu recours, les honoraires de l'architecte qui a dressé les plans de l'édifice. À Gif-sur-Yvette, ceux-ci sont fixés à 5 % du montant total de la dépense soit 680,95 francs. Plus rarement, le paiement des primes attribuées aux lauréats des concours organisés par certaines municipalités vient s'ajouter au coût global. C'est le cas à Étampes, où, faute de pouvoir les départager, le jury décide de partager la prime de 5000 francs entre les auteurs des trois projets retenus[136].

132. ADE, 2 O 372
133. ADE, 2 O 1174
134. ADE, 8 R 5
135. ADE, 2 O 610
136. ADE, JAL 91 [15], *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 1er octobre 1921.

Si la structure des dépenses est sensiblement identique d'une commune à l'autre, on note en revanche une grande disparité entre les montants des dépenses consenties communes. Alors que la municipalité de Savigny-sur-Orge dépense 24000 francs pour l'édification de son monument aux morts, celle de Valpuiseaux ne peut y consacrer que 1300 francs. On constate que ce sont les communes les plus peuplées qui investissent le plus largement dans les projets de monuments. Ballancourt-sur-Essonne, qui compte 1732 habitants en 1921, y consacre ainsi 20750 francs contre 18622 francs pour Crosne qui compte 1675 habitants la même année. À l'inverse, le petit village de Breux-Jouy, qui compte 344 habitants après-guerre, investit 1250 francs dans l'édification de son monument. Boissy-le-Sec, village de 400 âmes en 1921, n'est guère mieux loti avec 2500 francs. Si certaines municipalités, à l'instar de celles d'Étampes, de Montgeron, d'Angerville ou encore d'Orsay, font ériger de véritables œuvres d'art, la majorité – au budget plus limité – doivt se contenter d'un obélisque agrémenté de quelques palmes et de croix de guerre acquis auprès d'un entrepreneur local pour un montant inférieur à 10000 francs.

Les entrepreneurs locaux

Le choix de l'entrepreneur intervient tardivement dans le processus décisionnel. Bien souvent, la municipalité s'enquiert en premier lieu de la façon de faire face à la dépense. Ce n'est que lorsque le financement de la construction du monument est assuré qu'elle charge le maire ou le comité d'érection – s'il a été formé – d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs, architectes et artisans-statuaires.

La grande majorité des communes de notre échantillon choisit de s'en remettre aux entrepreneurs et artisans locaux. Ce choix s'explique, en premier lieu, par la proximité, ce qui est plus commode. Il traduit également la préférence accordée aux « enfants du pays » dans la conception de l'hommage aux morts de la guerre. Les conseils municipaux ont, d'ailleurs, l'embarras du choix. Pas moins de vingt-sept entrepreneurs se partagent le marché des monuments aux morts en Essonne au début des années 1920.

C'est généralement le premier magistrat de la ville qui entre en contact avec les artisans locaux – quand ils ne se sont pas déjà proposés – pour établir les plans et devis du monument. L'entrepreneur est ensuite choisi sur présentation d'un projet dessiné ou – lorsqu'il s'agit d'un monument présentant un caractère artistique – d'une maquette, accompagné de l'estimation précise du coût des travaux. Ce mode opératoire se présente lorsque l'édifice projeté est une construction de type courant susceptible d'être élevée par un marbrier ou un

entrepreneur. En revanche, lorsque la commune souhaite conférer à l'hommage une dimension et une tonalité particulière, elle peut avoir recours aux services d'un architecte. Dans le département de l'Essonne, cette situation se présente notamment à Quincy-sous-Sénart, Saint-Sulpice-de-Favières, Crosne, Savigny-sur-Orge, Gif-sur-Yvette ou encore Saint-Michel-sur-Orge. Dans ce cas, la municipalité mandate le maire ou le comité d'érection pour entreprendre les démarches nécessaires auprès des architectes. Il peut s'agir, dans les communes importantes, de l'architecte communal, mais également d'un architecte « extérieur » officiant dans les communes voisines ou à Paris. Il ressort en définitive que les projets de monuments commémoratifs conçus par les architectes sur la demande des municipalités sont en général plus coûteux que ceux élaborés directement par les marbriers et entrepreneurs locaux. Cet écart s'explique en grande partie par l'effort d'originalité manifesté dans la conception des édifices. Il est cependant difficile de mesurer avec précision le surcoût entraîné par la sollicitation d'un architecte. Le montant des honoraires réclamé par ces derniers n'est que très rarement indiqué. Les seules communes pour lesquelles nous disposons de telles informations sont Massy et Gif-sur-Yvette. À Massy, la note d'honoraire présentée par les architectes parisiens Muret et Heaume pour les travaux du monument aux morts s'élève à 237,50 francs. À Gif, la somme réclamée par M. Colin en paiement de ses services est égale à 5 % de la dépense prévue dans le devis, soit 680,95 francs[137].

Les marchés de gré à gré

Le marché de gré à gré constitue le type de contrat le plus largement sollicité par les municipalités. Il ne peut toutefois être employé que lorsque certaines conditions sont remplies,

par exemple si un seul soumissionnaire est susceptible de satisfaire à l'objet du marché en raison de particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et s'il n'existe pas de solution de rechange adéquate. Cette condition est le plus souvent invoquée par les communes. C'est ainsi et parce qu'il considère que « *le travail projeté ne peut être confié qu'à des entrepreneurs dans ce genre de travaux*[138] » que le conseil municipal d'Auvers-Saint-Georges autorise en 1921 le maire de la commune à conclure un marché de gré à gré avec M. Barthélémy, marbrier à Étampes, pour la fourniture et la pose d'un monument. Le même argument est également avancé par la municipalité de Briis-sous-Forges.

137. ADE, 2 O 610
138. ADE, 2 O 66

Une autre condition requise dans la réalisation de ce type de transaction est liée à l'urgence des travaux. En raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une procédure ouverte ou sélective, telle que le concours ou l'adjudication. En raison de la hausse brutale des matières premières survenue en juin 1917 et de la rareté de la main d'œuvre pour travaux artistiques, la commune de Ballainvilliers éprouve ainsi bien des difficultés à trouver un entrepreneur qui accepte de réaliser les travaux d'érection du monument. Le 24 juin 1917, le maire s'émeut de la situation devant le conseil. Nous ne pourrons arriver à l'exécution du projet, dit-il, qu'en passant un marché de gré à gré avec l'entrepreneur qui voudra bien assurer l'exécution du travail. Au terme de la séance, l'assemblée communale « *demande de nouveau la réalisation des travaux dans un délai aussi rapproché que possible et, pour arriver à ce résultat, prie Monsieur le préfet de Seine-et-Oise d'autoriser Monsieur le maire de Ballainvilliers à passer un marché de gré à gré pour l'exécution du monument*[139] ». À Boissy-sous-Saint-Yon, l'urgence de la commémoration se fait également jour dans les déclarations du conseil municipal. C'est ainsi « *afin d'assurer l'exécution rapide et bien faite des travaux*[140] » qu'il sollicite du préfet la dispense de devis et d'adjudication et l'autorisation de traiter de gré à gré par marché avec l'entrepreneur pour la fourniture et la pose du monument.

L'adjudication

Si les municipalités ont recours dans leur grande majorité aux marchés de gré à gré, les travaux peuvent aussi être attribués aux entrepreneurs par le biais d'une adjudication[141]. Ce terme désigne la procédure de marché public par laquelle une administration publique, en l'espèce la municipalité, sélectionne un fournisseur pour l'acquisition de travaux, de fourniture ou de services, ici l'édification d'un monument commémoratif aux morts de la guerre. La particularité de cette procédure est que l'entrepreneur offrant le prix le moins élevé est systématiquement retenu. Cette solution n'est, il faut le signaler, pas majoritairement envisagée par les communes. Seules les communes de Bures-sur-Yvette, de Corbeil, de Gif-sur-Yvette et d'Itteville y ont ainsi recours. La procédure est immuable. L'architecte contacté par la commune est chargé d'élaborer un projet en équilibre avec le budget communal. Lorsque le devis donne satisfaction au conseil municipal, celui-ci peut procéder à la mise en adjudication des travaux ou bien laisser à l'architecte le soin de les confier à un

139. ADE, 8 R 5
140. ADE, 2 O 133
141. Il s'agit en l'occurrence d'une adjudication administrative.

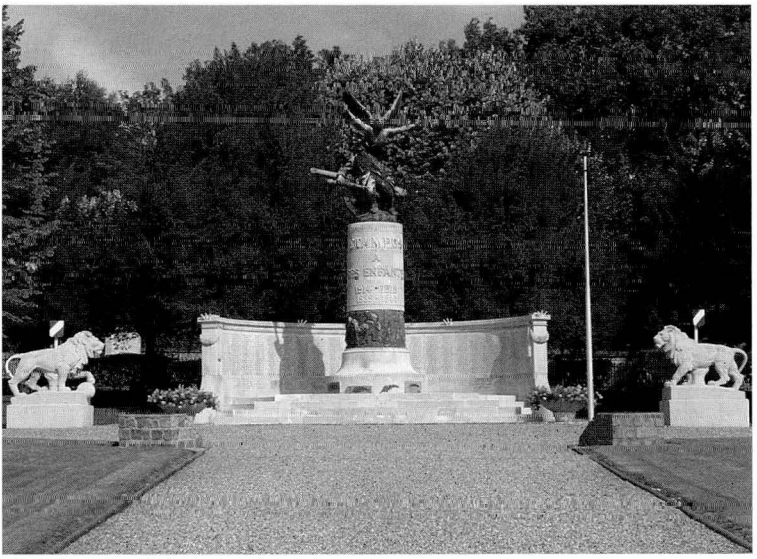
entrepreneur de son choix. La mise en adjudication peut concerner l'ensemble des travaux d'érection du monument ou certaines parties uniquement. La procédure d'adjudication, qu'elle soit publique ou restreinte, n'est pas majoritairement choisie par les municipalités. Ce mode opératoire est en effet relativement contraignant. Il semble en outre que ce type de marché ait rebuté la plupart des entrepreneurs et artisans, qui lui préfèrent de beaucoup la souplesse et la commodité des marchés de gré à gré.

Le concours ou l'art au service de la mémoire

La mise au concours des projets de monuments aux « Morts pour la France » participe d'une volonté unanimement partagée par les municipalités de rendre un hommage digne aux morts de la guerre. Elle participe également d'un processus d'individualisation et de différenciation de la commémoration au niveau communal. Chaque commune veut avoir un édifice qui lui soit propre, qui soit différent de celui érigé dans la ville voisine. Il ne semble ainsi pas exagéré d'évoquer une forme d'orgueil municipal. Ce mode opératoire confirme également l'ancrage de l'autorité municipale dans l'évolution politique de la IIIe République. Principales commanditaires des monuments commémoratifs élevés aux morts de la Grande Guerre, les communes entendent bien conserver le pouvoir d'initiative dans le choix et l'élaboration de l'hommage.

Les municipalités disposent d'une relative autonomie dans le choix du modèle de monument qu'elles veulent dédier à leurs morts. Elles ont les mains d'autant plus libres lorsqu'elles disposent d'un budget suffisamment important pour choisir – par le biais d'un concours – l'artiste, le sculpteur ou l'architecte qu'elles jugeront le plus à même de réaliser l'édifice commémoratif. Ce mode opératoire est réservé aux communes les plus peuplées ou disposant de ressources suffisantes. Seuls trois conseils municipaux de notre échantillon – ceux de Limours-en-Hurepoix, de Savigny-sur-Orge et d'Étampes – y ont ainsi recours. La mise au concours du projet de monument aux morts est décidée en séance du conseil, lequel fixe dans un premier temps les conditions d'admission au concours ainsi que la date de dépôt des projets. Le règlement fait parfois l'objet d'une insertion dans la presse locale. C'est le cas à Étampes, où les modalités et le déroulement du concours sont scrupuleusement retranscrits dans les colonnes du *Réveil d'Étampes* et de *L'Abeille d'Étampes*.

Le nombre de candidats admis aux concours était relativement restreint. À Savigny-sur-Orge, ils sont dix à soumettre leur projet à la commune. On reconnaît les noms des principaux statuaires et entrepreneurs du département. Il y a là M. Roblot, statuaire à Épinay-sur-Orge,



Plaidoyer pour un art commémoratif à Étampes. Au-dessus d'un soldat mort, étendu sur le fût d'un canon, surgit une Victoire ailée (F. Benneteau, 1924)

M. Aubert, architecte à Juvisy-sur-Orge, M. Marin, marbrier à Essonnes – qui soumet au conseil trois projets –, ainsi que M. Valeille, architecte à Montlhéry, associé pour l'occasion à M. Maubert, statuaire à Nice. Certains prétendants viennent des départements voisins, à l'instar de M. Roubille, décorateur-sculpteur à Joinville-le-Pont, de M. Somme, statuaire à Sucy-en-Brie, ou encore des frères Lecreux, marbriers funéraires, qui ont fait le déplacement depuis Pantin. Le sculpteur-décorateur parisien Berthier est également présent, tout comme les représentants des grandes entreprises funéraires. On note ainsi la présence de M. Gourdon, directeur des Marbreries Générales de Paris, et M. Rombaux-Roland, directeur des marbreries du même nom basées à Jeumont (59). Le conseil municipal d'Étampes doit quant à lui faire son choix parmi les dix-sept projets présentés par les candidats.

Les commandes effectuées par les communes traduisent la notoriété et l'influence significative de certains entrepreneurs dans les zones où ils sont établis. On peut ainsi établir des aires d'influence à partir de l'analyse de la répartition des monuments réalisés par les différents artisans. Auteur des édifices commémoratifs d'Abbeville-la-Rivière, de Breux-Jouy, de Boissy-le-Sec, de La Forêt-Sainte-Croix, d'Ormoy-la-Rivière ou encore de Chalo-Saint-Mars, le marbrier étampois Georges

Pinturier est ainsi fermement établi dans sa région. Un peu plus au nord, entre Étampes et La Ferté-Alais, M. A. Besnault réalise les monuments de Boissy-le-Cutté, Brouy, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Sulpice-de-Favières, de Torfou et de Valpuiseaux. M. Miard, entrepreneur milliacois, est quant à lui établi dans le sud-est du département, autour de sa ville. C'est lui qui réalise notamment les stèles de Dannemois, Gironville, Maisse, Moigny et Videlles. À l'extrême sud de l'Essonne, à la limite du Loiret, M. Chévrier est l'auteur des monuments de Mespuits, Boigneville et Champmotteux. À l'ouest du département, le marché des monuments est partagé entre M. Morisseau, au nord, M. Héron, au centre, et M. Barthélémy, au sud. À l'est, MM. Robin et Marin signent la majorité des œuvres commémoratives. Le premier réalise les monuments de Bondoufle, Corbeil, Étiolles, Évry-Petit-Bourg, Marcoussis ou encore du Plessis-Pâté. Le second ceux de Champcueil, Courcouronnes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Lisses, Tigery, Villabé et du Coudray-Montceaux. Au nord du département, les Montlhériens, les Génovéfains, les Saint-Michellois et les Villemoissonnais doivent leurs monuments à M. Marit. On peut toutefois difficilement raccorder ce partage manifeste des commandes par aires géographiques à des formes d'affinités entre les municipalités et les artisans, en effet le coût et les conditions de vente du monument préemptent sur tout autre critère.



À Champcueil, sur la place communale, une illustration du monument-type. L'obélisque sur piédestal constitue le type architectural dominant en Essonne (Pierre Marin, 1921).

Art et industrie de la mémoire

Après-guerre, chaque commune, du plus petit village à la plus grande ville, s'enquiert de la façon la mieux appropriée de rendre hommage aux enfants du pays tombés au champ d'honneur. Elles ne sont en réalité pas les seules et ont été devancées depuis longtemps par quelques sculpteurs et industriels qui ont flairé la bonne affaire. Ainsi, en 1916, certains artistes proposent déjà des plaques commémoratives bon marché aux communes endeuillées. Mais c'est surtout dans l'immédiat après-guerre que ce marché prospère face aux demandes toujours plus nombreuses d'édifices commémoratifs aux morts de la guerre. Statuaires, sculpteurs, marbriers et fondeurs se spécialisent dans la production de monuments commémoratifs en série et standardisés permettant à chaque commune, aussi modeste soit-elle, de rendre hommage à ses morts. C'est tout un pan de l'économie de guerre qui se reconvertit dans l'industrie de l'art commémoratif. Les marbreries et les grandes fonderies, celles-là même qui avaient participé à l'industrie de guerre, démarchent maintenant par correspondance les municipalités et leur soumettent, à grand renfort de publicité, leurs catalogues toujours plus épais de monuments funèbres.

Les années 1920 marquent d'ailleurs l'achèvement d'un processus séculaire. Le XVIII[e] siècle, note Corinne Gautier[142], avait essayé, en vain, de promouvoir l'art industriel. Au XIX[e] siècle, la révolution industrielle a permis l'essor de cette forme d'art par l'amélioration des techniques de fonte et de la pierre reconstituée. Ces matériaux permettent en effet de reproduire de nombreuses fois le même modèle pour un prix de revient abordable. Cet argument est essentiel dans la stratégie de vente des entreprises spécialisées. Le système subventionnel mis en place dans le cadre de la loi du 25 octobre 1919, proportionné à l'effort consenti par les communes dans la commémoration des morts de la guerre, reste insuffisant. Les municipalités disposent de budgets limités et n'ont pas les moyens de faire appel à des artistes et à des sculpteurs. Certaines d'entre elles se tournent donc vers des fournisseurs spécialisés. Ce « *marché de la mort* », comme l'appelle Jean-Claude Gilquin, est monopolisé par quelques grandes enseignes comme les fonderies Durenne, celles du Val d'Osne les établissements Jacomet (Vaucluse), les Marbreries Générales de Paris ou encore l'entreprise Rombaux-Roland de Jeumont (Nord). La concurrence est féroce. Ces entreprises proposent un panel particulièrement diversifié

142. RIVE Philippe, BECKER Annette, PELLETIER Olivier (dir.), *Monuments de mémoire : les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Paris, Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, , 1991. Article de Corinne GAUTIER, *L'art de série*, p. 139-140.

d'édifices commémoratifs. Il y en a pour toutes les bourses. On vante des prix toujours plus bas, des méthodes de fabrication à la pointe de la technologie et l'exclusivité des modèles proposés. Pour convaincre les plus sceptiques, on assène les longues listes des communes qui ont passé commande auprès de l'enseigne. On compte également sur l'orgueil communal : chaque ville veut élever un monument au moins aussi beau que celui du village voisin.

« Statuomanie », « marché du siècle », « fièvre commémorative », « commémorativite » ; les expressions et néologismes ne manquent pas pour qualifier le mouvement qui saisit la société française au lendemain de la Grande Guerre. L'épisode représente l'âge d'or des sculpteurs, marbriers et autres entrepreneurs de monuments funèbres. L'éventail du choix proposé par les entreprises spécialisées est particulièrement large. Il s'élargit à mesure que la demande se fait de plus en plus forte. Dans un premier temps, dans les mois suivant la fin de la guerr e, les entreprises proposent essentiellement des plaques commémoratives, le plus souvent en marbre et comportant le nom des soldats tombés au champ d'honneur. Plus tardif est le marché des monuments aux morts proprement dits. C'est tout un « *arsenal du prêt-à-poser* », pour reprendre la formule employée par Jean-Claude Gilquin, que les entreprises de monuments funèbres déclinent au fil de leurs catalogues. On peut y voir les formes les plus simples tels que l'obélisque ou la pyramide, juchés sur un piédestal, agrémentés, au choix, d'une croix de guerre, d'un coq ou d'un chapiteau. Mais ces monuments ne sont pas les seuls représentants de l'art de série. Sur les pages des prospectus s'étalent également des statues et allégories en tout genre. Plusieurs catégories de sculptures peuvent être identifiées. Il s'agit en premier lieu des poilus, déclinés dans une multitude de postures du repos à l'assaut, et des allégories de la Patrie, de la Victoire, de la France ou de la République. Les civils – veuves et orphelins le plus souvent – et les emblèmes, patriotiques, funéraires ou religieux, figurent également en bonne place dans les catalogues des marbreries. La grande diversité des symboles proposés permet l'élaboration d'un monument original, sinon individualisé. La multitude des signes, leur contradiction et leur juxtaposition font ainsi de chaque édifice un exemplaire quasi-unique qui se différencie de celui du village voisin que l'on croirait pourtant identique. Malgré les prix attractifs pratiqués par les entreprises spécialisées, seules les communes des Granges-le-Roi et de Bouville passent commande d'un monument auprès d'elles. L'édifice grangeois est commandé à l'entreprise Rombaux-Roland pour la somme de 4100 francs. D'une hauteur de 2,85 mètres et orné de sculptures en relief, il s'agit d'un obélisque surmonté d'un chapiteau reposant sur un piédestal, référencé sous le numéro 1029B. À Bouville, le conseil municipal opte pour le modèle

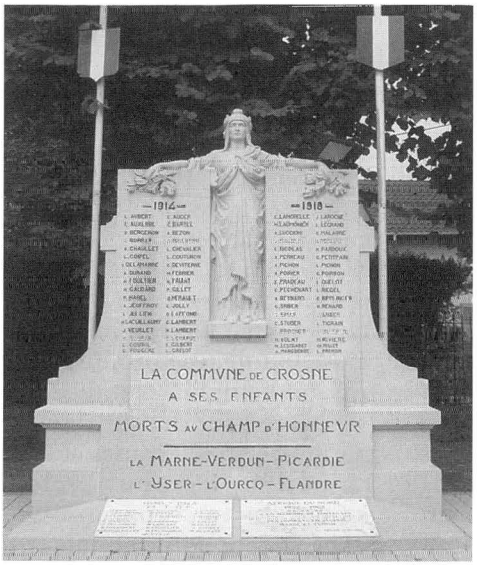
n° 1920 du catalogue des Marbreries Générales : un obélisque sur piédestal sans bornes ni palme de 4200 francs[143].

Il faut signaler que les grandes entreprises de monuments funèbres ont veillé à s'attacher les services de quelques artistes, sculpteurs ou architectes reconnus. Ainsi, Charles-Henri Pourquet – auteur des poilus d'Angerville, d'Etrechy, de Milly, de Palaiseau et de Soisy-sur-Seine – travaille-t-il pour le compte des Fonderies du Val-d'Osne (Haute-Marne). Tandis que les Marbreries Générales comptent parmi ses collaborateurs l'artiste Hector Guimard, les Fonderies Durenne exposent dans leur catalogue un soldat réalisé par le sculpteur Eugène Paul Bénet. Dans les prospectus envoyés par les marbreries se côtoient le minimaliste et le grandiose, l'œuvre d'art et le simple monument. Les établissements Rombaux-Roland proposent ainsi sur la même page de leur catalogue un « poilu tombé » en bronze ciselé et patiné de 53800 francs et un édifice de moindre importance à 13100 francs. Plus loin, on surprend deux poilus, l'un victorieux, l'autre mourant, en bronze ciselé et patiné d'une valeur de 42500 francs, à côté d'un monument en granit belge de 4570 francs. Encore un peu plus loin, la prestance et l'énergie des poilus fièrement dressés sur leur socle tranchent avec la raideur emprunte de tristesse des obélisques de pierre. La plupart des œuvres proposées par les entreprises comme par les sculpteurs, marbriers et architectes locaux, relèvent – notent Jacques Bouillon et Michel Petzold – d'un art académique, s'affirmant comme le dernier prolongement de la statuaire du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Ces monuments sont ceux de la fin d'une époque ; les derniers exemplaires de la statuaire descriptive[144]. La valeur esthétique des monuments aux morts est difficile à apprécier. Résultant d'une volonté populaire relayée par les municipalités, ils reflètent ainsi davantage le goût artistique dominant de la société française du début des années 1920 que le celui des avant-gardes. Pour Olivier Descamps, les monuments aux morts de la Grande Guerre sont les témoignages d'un phénomène d'art collectif tout à fait exceptionnel. Il est temps selon lui que sa très grande qualité soit reconnue, même si elle ne correspond pas aux critères du beau des années 1920. Il y a en effet un décalage manifeste entre les courants artistiques les plus progressistes de l'époque et les attentes exprimées par les communes endeuillées. Les rescapés des champs de bataille considéraient ainsi que les monuments aux morts devaient refléter de façon concrète et didactique la réalité de la guerre, une réalité que devait comprendre les générations futures. L'avant-garde est ainsi considérée comme un vecteur d'appauvrissement et d'altération du

143. ADE, 2 O 171
144. DESCAMPS Olivier, *Les monuments aux morts de la guerre 14-18, op.cit.*.



▲ *Remarquable expression de l'industrie funéraire d'après-guerre à Palaiseau, où le sculpteur Charles-Henri Pourquet, officiant pour le compte de la fonderie d'art du Val d'Osne, exécuet, en 1919, la statue d'un poilu montant la garde et foulant au pied l'aigle impérial (Charles-Henri Pourquet, 1919).*



▲ *L'art au service de la mémoire à Crosne, où une République drapée et coiffée du bonnet phrygien offre les attributs de la gloire et de l'immortalité aux morts de la guerre.*



À Montgeron, la référence antique est évidente. Dressée au centre d'une colonnade, une victoire ailée aux allures de « Korê » offre des couronnes de lauriers, symboles de victoire et d'immortalité, aux morts de la guerre (Paul-Marcel Dammann, 1922).

message délivré par les édifices commémoratifs de la Grande Guerre. L'hommage voulu par les municipalités se veut en premier lieu réaliste, un réalisme qui se retrouve dans le soin donné à la représentation de l'expression et de l'équipement de certains poilus de bronze et qui aboutit à une sorte de portrait-type du soldat sacrifié. Les relations entre l'art et les monuments aux morts sont pour le moins complexes. Quand certains fustigent la laideur et la banalité de certains édifices, d'autres mettent en avant leur caractère populaire et humble, débarrassé des frivolités artistiques. Preuve que l'esthétique des monuments n'est pas toujours du meilleur effet, la revue « *Les Arts* » décide en 1920 d'ouvrir un concours afin d'offrir un prix à la commune ayant érigé le plus affreux des monuments aux morts[145]. Un ancien combattant de Limours, ayant eu vent de la nouvelle et pour protester contre le projet établi par la municipalité, déclare non sans une certaine ironie que la commune est en passe de remporter la victoire. Il faut dire que la volonté d'élever un édifice commémoratif comporte une dimension sociale et politique indéniable. C'est du reste pour cette raison que les entreprises spécialisées ont bien souvent mis en avant tous leurs atouts populaires.

En s'extrayant de la sphère purement artistique, par ailleurs difficilement compréhensible et appréciable par une grande majorité de la population, notamment provinciale, les monuments aux morts se sont rapprochés de ceux qu'ils honoraient et, par la même occasion, de leurs commanditaires. C'est un hommage à leur image que les populations ont voulu pour honorer la mémoire des morts de la guerre. Cette reconnaissance de l'édifice, de ses symboles et de sa signification, qui est de fait intelligible par tous, contribue à son appropriation par les habitants. Le monument devient alors un symbole actif qui utilise les mêmes codes de langage que la population, qui est à la fois le destinateur et le destinataire, après les morts de la guerre, de l'hommage.

Matière de mémoire

Les matériaux utilisés dans l'édification des monuments aux morts de la Grande Guerre sont ceux de la construction funéraire traditionnelle. La pierre et le métal sont largement plébiscités. Ce choix n'est pas anodin. Il traduit le recours à certains critères se situant sur le plan symbolique. Parmi les moyens variés dont dispose une œuvre d'art pour communiquer un message, les types de matériaux employés sont en effet essentiels. Aussi les municipalités ont-elles choisi précautionneusement les matériaux de construction en tenant

145. ADE, JAL 184 [1], *Le Martinet des Vallées de Chevreuse et de la Bièvres*, n°9, 10 mai 1920.

compte du symbolisme qui leur était attaché. Ce n'est ainsi pas un hasard si les monuments aux morts sont en pierre, en bronze ou en fonte. Tous ces matériaux, en plus d'être résistants aux intempéries, sont – pour reprendre l'expression employée par Olivier Descamps – des matériaux « *nobles, ceux qui servent à matérialiser les lois, les traités, les frontières. Ceux sur lesquels sont gravés les écrits historique*».

La pierre revêt ici une double dimension symbolique. La première symbolique, celle de l'immortalité, liée à la pérennité de la matière, est consubstantielle à la seconde symbolique, plus spécifiquement liée à sa fonctionnalité, qui tend à conférer à la pierre une forme de noblesse et de grandeur. À l'inverse, les matériaux dont la fonctionnalité est trop importante (brique, parpaings etc.) sont très rarement utilisés par les marbriers et les entrepreneurs. Seuls les édifices commémoratifs de Bondoufle et de Boutervilliers, réalisés en maçonnerie enduite de ciment, peuvent être rattachés à cette catégorie. Quelques rares monuments comportent également un entourage confectionné à partir de ces matériaux, à l'instar de l'édifice fleuriacumois[146], ceinturé par un muret en briquettes.

La pierre d'Euville (Meuse, près de Commercy) est la plus sollicitée. Facile à travailler et résistante aux intempéries, elle est le matériau privilégié des sculpteurs et des marbriers. Elle compose ainsi de nombreux monuments de notre échantillon. On la retrouve notamment à Buno-Bonnevaux, Janville-sur-Juine, La Ferte-Alais, Grigny, Longpont, Puiselet-le-Marais, à Moigny-sur-Ecole ou encore à Itteville. On la retrouve également sous l'appellation « *pierre dure de Lorraine* » à Villebon-sur-Yvette et Ollainville et « *pierre d'Euville de la Meuse* » au Coudray-Montceaux. Plusieurs variétés existent. Elle est « *dure* » à Abbeville-la-Rivière, Breux-Jouy, La Forêt-Sainte-Croix, Villeconin, Plessis-Saint-Benoist et à Mespuits, « *marbrière*[147] » à Crosne, Dannemois, Quincy-sous-Sénart, Roinville et Saint-Escobille, et « fine » à Mondeville.

La pierre de Savonnières (Meuse, près de Bar-le-Duc) remporte également de nombreux suffrages. Ses teintes, multiples, vont du blanc au gris et du beige à l'ocre. Elle compose les monuments de Boissy-le-Cutté, La Norville et Boissy-le-Sec. Plusieurs variétés existent. Ainsi, pour Valpuiseaux, M. A. Besnault, marbrier à Étampes, exécute un obélisque sur piédestal en pierre demi-dure de Savonnières.

D'autres types de pierre sont employés occasionnellement par les sculpteurs. La pierre de Chauvigny (Vienne, près de Poitiers) compose les édifices de Savigny-sur-Orge et de Gif-sur-Yvette. À

146. De Fleury-Mérogis.

147. Certaines pierres calcaires acceptent un beau poli sans avoir pour autant un métamorphisme important. Ces pierres sont dites "marbrières".

Limours-en-Hurepoix et Morsang-sur-Orge, l'artiste-statuaire a, quant à lui, utilisé de la pierre de Bourgogne. Pour le monument de Cerny, l'entrepreneur étampois Martin choisit une pierre des Pyrénées. À Videlles, l'entrepreneur milliacois Miard combine la pierre d'Euville et de Villebois. Tandis qu'à Viry-Châtillon, la stèle du souvenir mêle adroitement la pierre d'Euville et de Savonnières, celui d'Evry-Petit-Bourg associe la roche dure de Bourgogne à la pierre d'Euville.

Le granit est également utilisé dans la réalisation de nombreux édifices. Roche éruptive provenant du magma solidifié des volcans, le granit est la pierre naturelle la plus dure et la plus résistance. C'est aussi la plus chère. Elle se distingue par ses différents tons, du gris pâle au rouge en passant par le bleu et le vert, ainsi que par son aspect tacheté. Pour le monument de Boigneville, l'entrepreneur malesherbois Henri Chévrier choisit un granit bleu-noir des Vosges. C'est également dans une « pierre des Vosges » qu'est taillé l'édifice dédié aux Baulnois « Morts pour la France ». Le granit de Belgique est plébiscité par de nombreux artistes. Il compose ainsi les monuments de Chamarande, de Champcueil, des Granges-le-Roi, de Morigny-Champigny ou encore celui de Pussay. Pour honorer ses morts, la municipalité de Brunoy commande quant à elle un édifice en granit du Labrador auprès de la maison Lambert. Tandis qu'à Saint-Vrain, le granit choisi par J. Asnard pour la réalisation du monument aux morts vient des Pyrénées, celui choisi pour la confection de l'édifice forgeois provient de Vire, dans le Calvados. Plusieurs types de finition sont utilisés par les artistes et entrepreneurs. À Boissy-sous-Saint-Yon, c'est un obélisque sur piédestal en granit bouchardé[148] que M. Chevallier livre à la municipalité. À Bouville en revanche, c'est un monument en granit taillé que le conseil municipal commande auprès des Marbreries Générales. Enfin, quelques communes possèdent des édifices en grès. Poli à Boutigny-sur-Essonne, il est brut à Saint-Sulpice de Favières.

L'emploi de certains matériaux dans l'édification de quelques monuments est plus anecdotique. Quatre édifices – ceux de Bures-sur-Yvette, Nainville-les-Roches, Saclay et Auvernaux – sont ainsi composés de pierre meulière, utilisée en région parisienne dans la construction. À Saint-Aubin, la pierre du souvenir est constituée d'une plaque de marbre enchâssée entre deux imposantes roches naturelles, également de type meulière. Ce type d'édifice, extrêmement rare, est dit extra-architectural, c'est-à-dire qu'il est constitué par l'utilisation d'un site naturel quelconque : grotte, rocher, monticule, etc.

148. Travaillé avec une boucharde, marteau de tailleur de pierre, à deux têtes carrées et découpées en pointe de diamant.



Structure extra-architecturale à Saint-Aubin, où la pierre du souvenir est constituée d'une plaque de marbre enchâssée entre deux imposantes roches naturelles.

Bien qu'elle ne puisse pas véritablement être considérée comme un matériau de construction, la mosaïque est également employée par quelques artistes. Ponctuant par petites touches le monument aux morts de Saclay et de Méréville, où elle est associée à une roche dure de Vaurion (Côte d'Or), elle sert le plus souvent de support à l'inscription des listes nécrologiques comme à Dourdan, Palaiseau et Verrières-le-Buisson.

Moins solide et moins résistant que le granit, le marbre est majoritairement employé dans la réalisation des plaques commémoratives[149]. Plus fortement encore que pour la pierre, le marbre est associé à la symbolique de l'éternité, du souvenir et de l'immortalité. Ce matériau dispose également d'une valeur et d'un attrait esthétiques certains. Existant dans une grande diversité de coloris, il peut être veiné ou marbré. Ainsi, après avoir hésité entre un modèle en marbre

149. Les édifices courdimanchois, montelupin et ulméen sont composés de marbre rose.

noir, rouge et blanc, le conseil municipal de Brouy commande auprès de M. Besnault, marbrier à Étampes, une plaque en marbre blanc uni et poli avec cadre en marbre rouge griotte. Le marbre blanc est presque toujours préféré par les municipalités, que ce soit à Chauffour-lès-Etrechy, Blandy, Boullay-les-Troux, Corbeil ou Villiers-le-Bâcle. Seul Saint-Hilaire se démarque avec une plaque en marbre rose surmontée d'une applique en bronze. Par souci d'économie ou de discrétion, d'autres communes optent pour une plaque en pierre ou en grès. Pour Torfou, petite commune de moins de 200 habitants avant guerre, l'entrepreneur étampois A. Besnault réalise en 1922 une plaque en grès surmontée d'une corniche du même matériau. A Corbeil en revanche, c'est un souci de sobriété qui a semble t-il motivé la pose d'une plaque commémorative en pierre dans la collégiale Saint-Spire.

Dans le large éventail des matériaux, le bronze est utilisé en diverses occasions, notamment pour les plaques, les éléments symboliques et décoratifs ainsi que dans la réalisation des statues de poilus et autres allégories de la République. Les fontes de bronze, coûteuses et techniquement exigeantes sont en réalité réservées aux communes les plus aisées. Celles dont les moyens financiers sont plus réduits doivent se contenter d'éléments en fonte bronzée ou peinte. Si la commune d'Étampes peut ainsi se permettre de faire réaliser par le sculpteur Félix Benneteau une composition et un bas-relief en bronze fondu pour orner son monument aux morts, le conseil municipal de Soisy-sur-Seine doit quant à lui se contenter d'un poilu en fonte bronzée exécuté par Charles-Henri Pourquet.

Certains habitants sont sensibles au choix du matériau choisi pour la réalisation du monument. Évoquant le projet retenu par le comité de la commune de Soisy-sur-Seine, un citoyen mécontent fait part de son insatisfaction dans une lettre ouverte publiée dans les colonnes de l'Abeille de Seine-et-Oise : « *Le comité avait à choisir entre ce monument, une Victoire ailée en bronze et un second poilu en bronze et non en toc. Ce dernier* [...] *avait à mon avis le mérite de transmettre à nos enfants le culte du devoir et de la reconnaissance envers ceux qui avaient donné leur vie pour la Patrie. Il faisait de la réclame au profit de la France et non pour une maison comme quelqu'un l'a insinué. Ce monument avait l'avantage d'être en bronze véritable, malgré les doutes émis par quelques membres du comité qui prétendaient que pour le prix demandé un sculpteur ne pourrait employer que du mauvais bronze ?*[150]». Si certains éléments décoratifs, palmes, croix de guerre, couronne de laurier et autre médaille militaire, sont réalisés en bronze, la plupart sont composés d'éléments

150. ADE, JAL 20 [31], *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n° 47, dimanche 19 novembre 1922. A.D.

métalliques en galvanoplastie[151]. Les prix des ornements en bronze ont de quoi réfréner l'enthousiasme des citoyens les plus patriotes. À Saint-Jean-de-Beauregard, l'achat d'une palme de bronze pour orner le monument aux morts représente ainsi la somme non négligeable de 150 francs. Pour y faire face, le conseil municipal doit porter la dépense au budget additionnel. À Villeconin, c'est par voie de souscription qu'une palme est achetée en vue d'orner le monument aux morts[152].

CONCLUSION

À l'instar des autres municipalités françaises, les communes essonniennes ont, selon la formule consacrée, « bien mérité de la Patrie. À Angerville, Milly-la-Forêt et Soisy-sur-Seine, un poilu – réalisé par le sculpteur Charles-Henri Pourquet – barre, stoïque, le passage à l'ennemi. « Ils ne passeront pas ! » semble t-il dire d'un air décidé. À



La guerre prise sur le vif à Montlhéry. Surmontant un imposant piédestal circulaire en pierre, un grenadier de bronze monte à l'assaut des lignes ennemies (M. Maubert, 1921).

151. Procédé consistant à déposer par électrolyse une couche de métal sur un support, métallique ou non, pour le recouvrir.

152. ADE, Edépôt13 1M1

Montlhéry, le soldat en bronze surpris en train de lancer une grenade a de quoi impressionner le passant. Seuls les édifices de Ballancourt-sur-Essonne et de Méréville peuvent laisser penser que la mort et le deuil composent le quotidien des temps de guerre. À Ballancourt, le poilu victorieux, réalisé par le sculpteur Émile Guillaume, est représenté à demi-couché, s'appuyant sur sa main droite et criant victoire. À Méréville en revanche, le sculpteur parisien Léo Laporte-Blairzy propose une mise en scène du recueillement et du deuil. On peut voir, juchée sur un piédestal, une femme drapée à l'antique brodant un rameau de laurier sur un casque de poilu. Si nombre de monuments font preuve d'un patriotisme virulent, peu d'entre eux manifestent en revanche un esprit germanophobe. Ce sentiment est toutefois explicite à Étrechy et Palaiseau, où le poilu de bronze foule au pied l'aigle impérial. Dans les communes les plus aisées, la victoire prend l'allure d'effigies féminines : « Victoire ailée » à Savigny et à Montgeron, où elle prend l'apparence de la korê grecque et « France Victorieuse » à Vert-le-Grand

Les monuments aux morts essonniens ne présentent aucune spécificité symbolique ou architecturale. Leur étude confirme en effet les caractéristiques mises en évidence dans de précédents ouvrages sur les édifices commémoratifs de la Grande Guerre. Sur le plan architectural tout d'abord, on constate une uniformité À l'exception des plaques commémoratives, tous les édifices étudiés se caractérisent par leur verticalité.

Dans ce contexte, l'obélisque sur piédestal constitue la structure architecturale dominante en Essonne. Sur les quelques 235 monuments commémoratifs recensés, on dénombre ainsi près de 136 obélisques, soit un peu moins de 58 % de l'effectif global. Quarante-huit plaques ont également été répertoriées : elles représentent 20 % des monuments contre 22 % pour les autres types d'édifices (monuments-mur, colonnes, monuments-croix, piliers etc.). Quelque soit le modèle de monument retenu, on constate que la quasi-totalité des communes[153], de la plus peti te à la plus grande, de la plus riche à la plus modeste, ont élevé un ou plusieurs édifices à la mémoire de leurs enfants « Morts pour la France ».

L'analyse de l'implantation des monuments aux morts confirme la dichotomie qui persiste après-guerre dans la signification à donner à l'hommage. Les uns veulent un monument de gloire et de victoire, axé sur une pédagogie civico-patriotique, les autres veulent un édifice de mémoire et de recueillement, basé sur la commémoration des morts.

153. Les seules localités où aucun monument n'a été recensé sont celles de Bois-Herpin (qui participe néanmoins à l'édification de celui de la commune voisine de La Forêt-Sainte-Croix), des Ulis, ville crée en 1977, et de Mauchamps.

Les premiers préconisent d'implanter le monument au centre du village, les seconds veulent le voir ériger au milieu de champ du repos. La plupart du temps, les municipalités ont choisi d'implanter leur monument dans le cimetière communal (40 %). Les abords de l'église (22 %), de la mairie (18 %) et la place publique (13 %) constituent également des emplacements privilégiés. D'autres ont préféré l'édifier à l'entrée du village afin de mettre en évidence l'exemple donné. L'orgueil communal est en jeu. La communauté affirme sa participation à la défense du territoire et proclame ainsi la ferveur de son patriotisme.

L'Essonne a, semble-t-il, été épargnée par les querelles dites « de la croix » qui ont déchiré ailleurs les conseils municipaux et la population à propos de l'apposition d'emblèmes religieux sur les monuments commémoratifs de la Grande Guerre. Peu d'édifices arborent ainsi ostensiblement des symboles religieux et on ne relève qu'un seul monument-croix dans tout le département, situé à Epinay-sous-Sénart.

Près de 90 ans après l'armistice, c'est tout un pan de la signification des monuments aux morts qui nous échappe. En effet, plus aucune réalité ne vient aujourd'hui expliquer le sens de ce patriotisme à outrance qui envahit partout les pierres du souvenir. Le passant ne voit plus aujourd'hui que des statues et des symboles patriotiques, dont le sens premier serait de masquer la réalité de la guerre. La nature des monuments aux morts est pourtant plus complexe. Ce que l'on interprète aujourd'hui comme une déformation de la vérité ne peut être véritablement compris que dans le contexte de la guerre et de l'immédiat après-guerre. La sublimation de la mort que les édifices commémoratifs mettent en scène ne peut en effet être dissociée de la nature même du conflit. Il ne faut pas oublier que les monuments aux morts sont pour la plupart des cénotaphes ; ce sont donc des édifices intrinsèquement funéraires. Ils doivent permettre la réalisation du travail de deuil. À ce titre, ils s'emploient à atténuer la douleur des proches en présentant l'image d'une mort, non pas douce comme on l'espère en temps de paix, mais « héroïque » et « glorieuse ». C'est ainsi un contresens d'analyser les monuments aux morts en dehors de leur contexte, pris dans leur seule matérialité. Comme tous les objets historiques, ils sont la production *hic et nunc* d'une époque, dont la signification nous est donnée tout autant par leur structure architecturale et ornementale que par leur articulation avec un ensemble de valeurs propre à une époque et une société données.

Recherche de polissoirs à Souzy-la-Briche[1]

Alain BÉNARD
GERSAR 59 square G. Guynemer 91070 Bondoufle
alain.benard.gersar@wanadoo.fr

Des prospections de Christian Brossut, courant 2008, autour de Souzy-la-Briche ont permis la découverte de nouveaux polissoirs sur cette commune qui en était déjà pourvue (Bénard. 1991 et Peek. 1975). Ils sont modestes mais méritent néanmoins d'être signalés. Ils sont tous constitués en grès de Fontainebleau.

Au lieu-dit Moulin Neuf

Deux polissoirs ont été trouvés dans le bois qui longe la D 82, côté ouest (section A 1, parcelle 65).

– Le premier (C. L : X 586-636, Y 1092-636) au sud du bois est situé sur un rocher bas, tabulaire et de forme triangulaire qui émerge du sol côté est et dont la pointe ouest, où se trouvent les traces de polissage, est à 0,80 m du sol. Il présente une plage polie très érodée longue à l'origine de 1,27 m et large de 0,65 m. Elle n'est plus représentée que par de petites surfaces polies résiduelles dispersées. Une très légère concavité peut laisser penser à une ancienne cuvette de polissage.

– Du second, au nord du bois (C. L : X 586-678, Y 1092-600), il ne reste plus qu'une petite surface polie de 10 cm sur 4 sur l'arête d'un rocher disposé au ras du sol.

1. Essonne, arr. d'Étampes, cant. d'Étréchy.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

Au lieu-dit le Bois de La Briche

En 1912 G. Courty signale très brièvement un polissoir dans le bois de la Briche : « Polissoir à deux stries dans le Bois de La Briche (propriété des Mazis) commune de Souzy-la-Briche » (Courty.1912). Le bois de La Briche est en fait le parc du château de La Briche (section B, feuile 1, parcelle 76).

Dans son inventaire des mégalithes, J. Peek reprend l'information (Peek. 1975) : « Courty signale un polissoir à deux rainures dans le Bois de La Briche. En 1919, il conduisit les membres de la S. E. S. (Société d'Excursions Scientifiques) en visite à un polissoir, sans doute le même, situé dans cette commune, non loin, semble-t-il, d'une petite source connue à l'époque gallo-romaine et appelée Fontaine de Cueur ou Cœur. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'un polissoir, situé au lieu-dit La Briche, a été classé Monument Historique le 28 juin 1899. Au château de La Briche, on m'a informé que, d'après le plan directeur du domaine, au 1/20 000e, il existe, au milieu du Bois de La Briche, un lieu-dit Le Polissoir. En dépit de recherches poussées, on n'a pourtant pas réussi à retrouver ce polissoir et il semble généralement admis dans la commune qu'il n'était autre que le toboggan préhistorique (énorme bloc erratique, penché et cannelé de façon à offrir une glissoire pour les enfants) qui fut exploité par un carrier il y a une trentaine d'années et n'existe plus ».

Cette mention laconique d'un polissoir dans le Bois de la Briche a suscité des recherches, restées vaines, d'un bon nombre d'amateurs de mégalithes d'autant que la carte IGN locale au I/25 000e mentionne bien un toponyme « Le Polissoir » dans ce bois, bien qu'il ne figure pas sur le cadastre.

Reprenant cette recherche, C. Brossut a découvert, à l'extrémité sud-ouest du bois, des vestiges de deux polissoirs qui montrent des traces de débitage de carrier. Ils sont néanmoins situés loin du toponyme de tradition orale « Le Polissoir » plus au nord dans le bois et ne doivent très probablement pas correspondre au polissoir disparu.

– Le premier est une dalle émergeant du sol à la rupture de pente (C. L : X587-005, Y 1092-505), d'une longueur apparente de 5 m et dont la surface supérieure portant le polissoir se trouve entre 0, 90 m et 2 m du sol suivant les endroits. De gauche à droite nous trouvons : une surface polie de 52 cm sur 19, une seconde et petite surface polie de 11 cm sur 9 et une cuvette polie peu profonde de forme irrégulière d'environ 30 cm sur 20. Cette cuvette est barrée par un sillon fin et étroit qui est peut être l'amorce d'une rainure de polissage. Ces éléments sont tous en bordure de la dalle qui est un plan de débitage

de carrier. La cuvette polie a d'ailleurs été mutilée par cette exploitation.

– Le second situé à 30 m à l'ouest du précédent et toujours à la rupture de pente, est disposé sur une dalle inclinée à 45 °, large de 2,50 m et haute de 0,60 m à 1,50. Il ne présente que deux surfaces polies de 20 cm sur 17 et 19 cm sur 12. La dalle est comme la précédente tronquée par un plan de débitage de carrier.

D'autres recherches plus anciennes ont signalé des polissoirs à Souzy-la-Briche qui n'ont pas été retrouvé. Dans ces cas ce ne sont pas les carriers qui sont en cause dans ces disparitions mais des souvenirs défaillants, des notes insuffisantes ou la végétation qui masque bien des vestiges avec le temps.

Bibliographie

BÉNARD A. , « Le polissoir de la Croix-Boissée à Souzy-la-Briche et son environnement », *Essonne et Hurepoix*. Bul. de la S. H. A. E. H, n° 60, 1990, p 113-114.

COURTY G. , « Polissoirs des environs d'Étampes », *L'Homme Préhistorique*, 1912.

PEEK J. , « Inventaire des mégalithes de la France, T 4, Région parisienne », 1er supplément à *Gallia Préhistoire*, Paris, CNRS, 1975.

Le site magdalénien d'Étiolles[1] en 2008

Monique OLIVE, Marianne CHRISTENSEN,
Nicole PIGEOT et Yvette TABOURIN
CNRS et Université de Paris I (UMR 7041)

Introduction

L'année 2008 marque une étape particulière dans l'exploration du site d'Étiolles puisque cet été, les fouilles se sont étendues sur les deux rives du ruisseau des Haudres. Aux fouilles que l'on peut qualifier de « classiques » s'est ajoutée une nouvelle opération, réalisée sur lar ive gauche du ruisseau et faisant l'objet d'une demande spécifique. Étiolles est donc le sujet cette année de deux rapports distincts : « Étiolles-La Fontaine au Soulier » et celui-ci qui rend compte des fouilles de longue durée du gisement d'« Étiolles-Les Coudray ». Bien évidemment, cette distinction n'a d'autre raison qu'administrative et c'est comme un tout cohérent que doivent s'envisager les recherches sur ce site.

Ce rapport se situe à mi-chemin de l'autorisation triennale 2007-2009 obtenue pour « Étiolles-Les Coudray ». Il nous paraît utile dans cette introduction de rappeler l'orientation générale des projets actuellement engagés sur le site. Certains travaux, situés dans une perspective palethnologique, sont dans la continuité des études antérieures ayant fait l'objet de publications nombreuses, sous forme de monographies ou d'articles ; d'autres programmes sont plus récents et traduisent une diversification de la problématique de recherche.

1. Essonne, arr. d'Évry, cant. de Saint-Germain-lès-Corbeil. Plusieurs institutions concourent à la réalisation des activités réalisées sur le site, en particulier le Conseil général de l'Essonne, propriétaire du terrain, qui soutient l'équipe d'Étiolles dans tous ses travaux, tant du point de vue financier que logistique.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

Des analyses multiscalaires

Depuis quelques années en effet, les recherches sur Étiolles suivent des directions variées et intègrent plusieurs échelles d'analyse. Comme nous venons de le mentionner, le périmètre de l'habitat s'étend maintenant à la rive gauche du ruisseau des Hauldres avec la découverte et la fouille d'une nouvelle occupation (« Étiolles-La Fontaine au Soulier », cf rapport 2008). À l'échelle du site encore, les fouilles récentes d'« Étiolles-Les Coudray », ouvrent de nouvelles voies d'investigation. Dans le locus 2 en cours d'exploration, de meilleures conditions taphonomiques favorisent la conservation des témoins fauniques. Et les niveaux mis au jour dans ce locus en livrent de nombreux. L'interprétation de l'habitat s'en trouve donc étoffée et l'on peut ainsi attendre des comparaisons plus étroites avec les autres sites magdaléniens du Bassin parisien riches en faune.

Dans un espace géographique plus large, nous avons engagé une recherche sur la taphonomie des occupations tardiglaciaires dans la vallée de la Seine aux environs d'Étiolles. Ce saut d'échelle présente deux intérêts complémentaires. Un intérêt stratégique d'abord : en étudiant le contexte taphonomique du gisement, nous espérons parvenir à une meilleure définition des zones archéologiquement sensibles pour la découverte de sites du Paléolithique récent en fond de vallée. Ensuite, ce changement de focale devrait aussi permettre de mieux appréhender le choix de l'implantation de cet habitat au sein du territoire des Magdaléniens et de répondre à la question suivante : la densité des occupations près du ru des Hauldres pourrait-elle être le simple effet d'une conservation exceptionnelle ou le reflet d'une réalité territoriale ?

C'est donc dans cette double problématique, locale et micro-régionale, que s'inscrivent les études en cours sur Étiolles.

Les recherches actuelles

Parallèlement aux activités de terrain, les travaux sur Étiolles, déjà présentés dans le rapport de l'an passé, ont été poursuivis cette année, pour certains enrichis des découvertes de la campagne 2008. Rappelons-en brièvement le contenu.

Ces travaux peuvent se scinder en deux groupes selon le cadre spatial considéré :

– À l'échelle du site

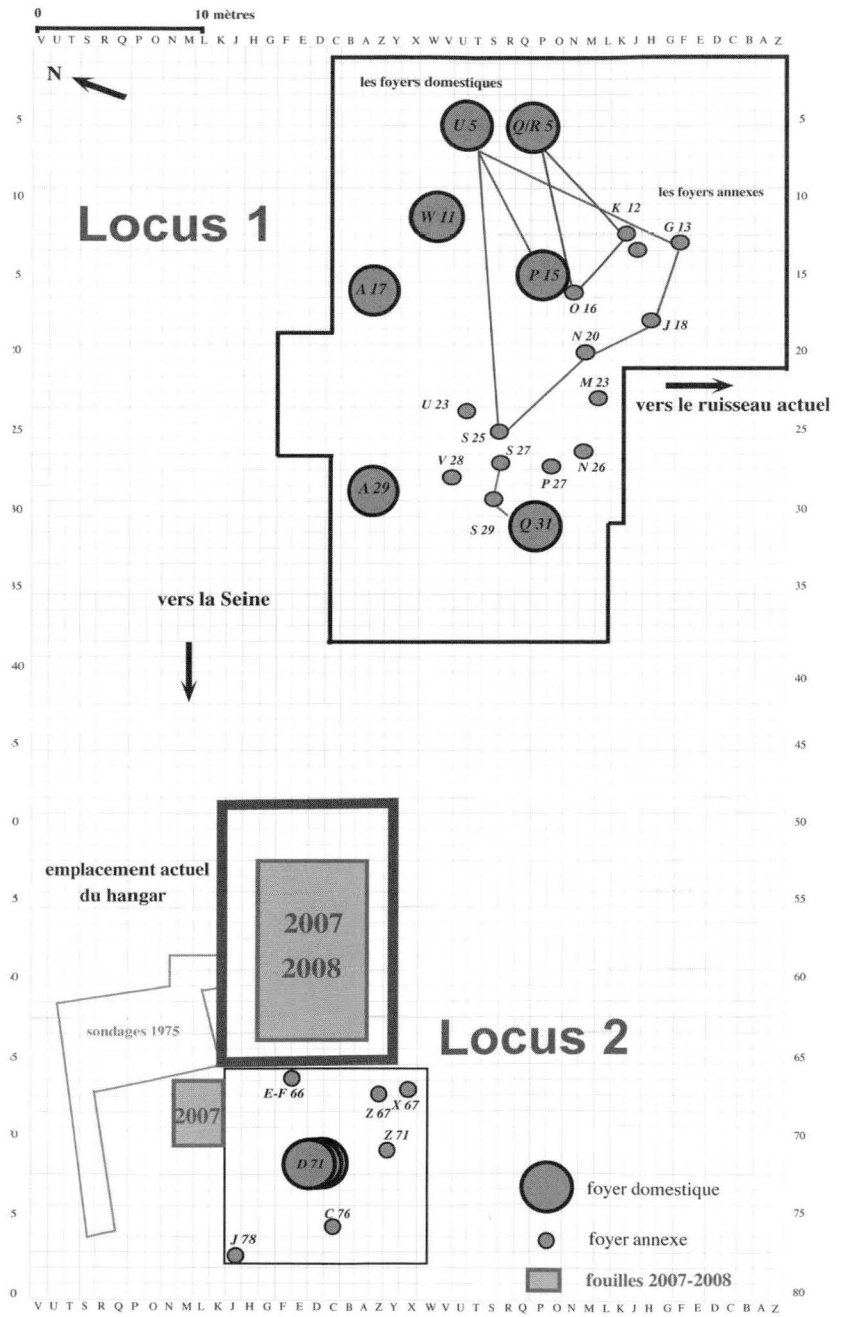
Depuis l'ouverture du chantier en 1972, les fouilles ont été concentrées sur deux grands secteurs proches, riches en niveaux d'occupation stratifiés (fig.1). Chacun de ces locus fait actuellement l'objet d'études particulières :

- Deux études sont centrées sur des unités du locus 1. Il s'agit de l'analyse extensive du campement des habitations contemporaines U5 et P15, déjà publiées (Pigeot, 1987, Olive, 1988) et de l'analyse de l'habitation W11 (Masson, 1982). Ces études prolongent des réflexions, déjà développées dans des travaux antérieurs, sur la variabilité synchronique et diachronique des occupations.
- Un autre axe de recherche concerne l'exploitation des ressources animales. La meilleure conservation des vestiges organiques dans le locus 2 nous a incité à engager des recherches sur ce thème et à réexaminer l'ensemble des témoins animaux découverts à Étiolles. La précédente synthèse, effectuée par F. Poplin, remontait au milieu des années 90 et ne concernait que le locus 1 (Poplin, 1994). Le contexte taphonomique plus favorable du locus 2 ouvre de nouvelles perspectives de recherche, tant sur la chasse et la consommation, que sur le travail des matières dures animales. Les découvertes effectuées cette année confirment l'intérêt des niveaux en cours de fouille dans ces domaines d'activité, jusque-là peu renseignés à Étiolles.

L'étude de la faune du locus 2 est prise en charge par O. Bignon ; le travail des matières osseuses par M. Christensen en collaboration avec A. Averbouh.

– *À l'échelle de la vallée*

Le projet, intitulé « Taphonomie des occupations tardiglaciaires dans la vallée de la Seine », a été initié dans le cadre du PCR « Habitats et peuplements tardiglaciaires du Bassin parisien ». Il a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2005 (Costa *et al.*, 2005). Depuis, ce travail s'est poursuivi dans deux directions complémentaires : la cartographie des dépôts tardiglaciaires grâce à une prospection de terrain réalisée par Y. Le Jeune, et la reprise de données archéologiques résultant d'un diagnostic AFAN effectué en aval d'Étiolles dans les années 90.

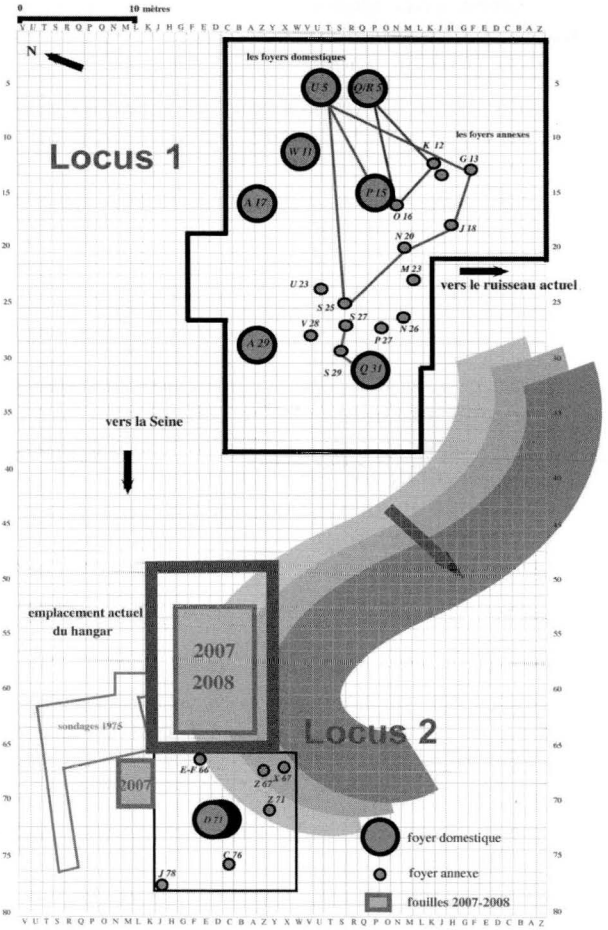


L'emplacement des fouilles en 2008

Les opérations de fouille

La jonction des deux locus de fouille : le secteur sous le hangar

Cet objectif doit s'envisager à moyen terme car le secteur en cours de fouille, comme ceux qui l'encadrent, s'avère riche en niveaux stratifiés. Nous avons même émis l'hypothèse que l'occupation magdalénienne pouvait être continue entre les deux locus. Cette continuité s'accorderait avec une autre hypothèse relative au tracé de l'ancien chenal du ruisseau et formulée à partir de l'observation des coupes. L'extension des fouilles démontrera si les campements magdaléniens s'alignaient effectivement de manière ininterrompue le long de la rive droite du ruisseau.



Hypothèse concernant l'évolution du tracé du ruisseau des Hauldres

La campagne de cette année confirme l'intérêt du secteur exploré sous le hangar. Depuis son ouverture, il a en effet livré des témoins non rencontrés dans les locus précédemment ouverts. La première découverte inédite est celle d'une nouvelle catégorie d'armatures lithiques : quelques pointes à dos courbe qui pourraient annoncer des changements dans l'équipement de chasse. Rappelons aussi qu'un des niveaux présents dans cette zone a été daté et le résultat a donné l'âge le plus récent du gisement (Lyon-2417(GrA) : 11790±60 BP). Constatons la conjonction de ces données sans pour autant en tirer des propositions définitives en raison des débats actuels sur la chronologie relative des sites magdaléniens du Bassin parisien. L'avenir dira, avec l'étude des niveaux en cours de fouille, si ces changements sont le signe d'une évolution plus globale de la société magdalénienne, à l'instar du modèle évolutif avancé en conclusion de l'étude de l'unité Q31 dans le locus 1 (Pigeot, 2004).

L'autre nouveauté apportée par les fouilles actuelles est la présence de restes osseux en assez grand nombre. Et ces conditions de conservation favorisent par la même occasion la découverte d'une catégorie d'artefacts qui était encore inconnue à Étiolles : plusieurs objets façonnés en matières dures animales.

La recherche de l'espace extérieur des habitations D71

Ces trois habitations (D71.1, 2 et 3), très proches stratigraphiquement, ont en commun un même foyer domestique successivement réutilisé. Cette organisation particulière, qui donne à penser au retour d'un même groupe familial, ainsi que la découverte de pièces exceptionnelles (ces unités ont un galet gravé unique dans le Bassin parisien et de nouvelles espèces de coquillages témoignant de contacts à longue distance vers les rivages atlantiques) nous incitent à programmer leur analyse dans un avenir proche. Il restait à en explorer la périphérie.

Ce travail, qui s'est étalé sur plusieurs années en parallèle des fouilles sous le hangar, est presque achevé. L'espace d'activité situé à l'est de l'habitation a été mis au jour durant le précédent triennal. Depuis 2006, c'est la partie ouest de ces unités qui est fouillée

Cette opération a été suspendue cette année car nous avons préféré mettre l'accent sur la zone principale. Elle sera poursuivie en 2009. Il faut souligner que les deux campagnes consacrées à la fouille de cette aire d'activité extérieure ont déjà permis d'atteindre les niveaux correspondant aux deux occupations les plus récentes (D71.1 et 2). On peut donc espérer achever ce travail durant la prochaine campagne.

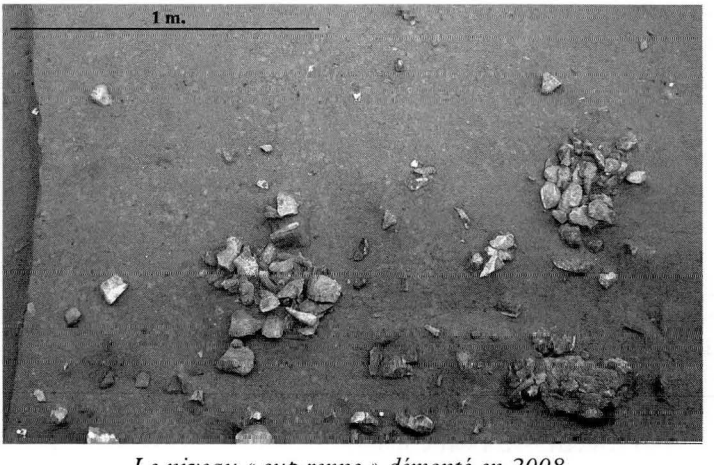
Les résultats

La campagne de cet été a donc été consacrée au secteur sous le hangar. Depuis 2006, les fouilles s'attachent à décaper deux niveaux d'occupation superposés et comparables tant par leur organisation générale que par les vestiges qui les composent. Il s'agit du niveau « renne »

et du niveau « sup. renne » séparés seulement par une dizaine de cm de sédiments[2].

Les opérations réalisées

Cette année, nous avons achevé le démontage du niveau supérieur, commencé en 2007, avec le relevé des deux dernières concentrations de silex visibles.



Le niveau « sup renne » démonté en 2008
(à gauche, la marche correspondant au niveau « renne » sous-jacent)

Le niveau « renne » est, quant à lui, connu depuis plusieurs années mais il n'a été décapé sur toute la surface creusée que cet été Les fouilles ont concerné la partie nord de la superficie (bandes 59-53) riche en restes osseux : une centaine de restes, de dimensions diverses, récoltés sur une dizaine de m^2. Ainsi, pour la première fois à Étiolles, les découvertes de cette année consistent essentiellement en témoins

2. Ils sont appelés ainsi (provisoirement) en raison de l'importance des restes de renne qu'ils ont livrés

de faune et dans des quantités auxquelles nous n'étions pas habitués. Bien que nous ayons déjà insisté sur la qualité de conservation de ces vestiges, ils n'en restent pas moins fragiles et leur dégagement demande des précautions accrues. La fouille s'en est trouvée de ce fait ralentie. Par précaution, tous ces témoins ont été relevés en fin de campagne et ils ont commencé à être restaurés par O. Bignon qui a pu en réaliser une analyse préliminaire[3].

Parallèlement, nous avons aussi procédé au démontage de plusieurs des amas situés dans la partie sud de la fouille (amas E-F/63-64, E-F/61-62, F.60).

En résumé restent encore sur le terrain deux amas (C60 et D 62), une petite concentration de silex en E55/56, et quelques pièces lithiques isolées.

La partie nord de la surface ouverte (bandes F-G-H/59-53) a de nouveau été descendue à la bêche et à la houe sans succès. Au final, depuis le sol actuel, cette surface n'aura livré que quelques pièces très dispersées à des altitudes différentes (rares éclats, lames, pierres brûlées).

L'impression est celle une zone d'évacuation très périphérique.

La découverte des premiers objets façonnés en matières dures animales

Nous connaissions déjà à Étiolles quelques pièces en os et en bois de renne montrant des traces de travail et provenant des deux locus de fouille. Mais aucun produit façonné. Cette situation a changé en 2007 avec la découverte du premier outil en os dans le niveau « sup. renne ». Il s'agit d'une pointe en os restaurée par M. Boucharat et étudiée par M. Christensen[4]. Cette pointe a été réalisée sur un petit os, probablement un stylet de petit mammifère.

En 2008, l'inventaire s'est enrichi de deux nouveaux artefacts rattachés au niveau « renne ». Il s'agit cette fois de deux armatures de sagaies en bois de renne dont l'une, très bien conservée, a été découverte associée à un fragment de maxillaire de jeune renne[5]. Ainsi, comme le note M. Christensen en tête de son article, le travail des matières osseuses est « une activité qui se précise » à Étiolles. Nous n'en avions jusqu'à présent que des traces indirectes à travers l'analyse des traces d'usure des silex et quelques déchets en os et en bois de renne.

3. Voir *infra*, IV, 3 (Olivier Bignon).
4. Voir *infra*, IV, 1.
5. Voir *infra*, IV, 2 et 3.

L'organisation spatiale du niveau « renne »

C'est le niveau connu sur la superficie la plus étendue (45 m^2). Bien qu'incomplet, une organisation est néanmoins visible et la partie fouillée se divise en deux aires fonctionnelles clairement distinctes :

– au sud-est, un regroupement d'amas de silex. Leur organisation interne laisse présumer qu'il s'agit de lieux de taille. Quelques pierres chauffées et quelques vestiges osseux (dont un fragment de colonne vertébrale) sont associés à ces amas. Rappelons que le niveau a été localement perturbé dans cette zone par le creusement d'un trou profond contenant un énorme bloc de silex intrusif (l'amas situé en F60 a d'ailleurs été tronqué par ce creusement).

– vers le nord-est, la proportion des vestiges est inverse : c'est là que se concentrent la plupart des restes osseux accompagnés de quelques pierres et silex. C'est aussi dans ce secteur que sont apparues les deux sagaies (en B54 et C57).

On se trouverait donc en présence d'un espace d'activités organisé avec d'un côté des lieux de taille et de l'autre une aire de rejet et/ou de travail liée au traitement et à la consommation du gibier. Ce niveau se prolonge assurément sur plusieurs côtés de la fouille : vers le sud (E-F 63-64), et surtout l'est comme le démontre la présence de nombreux vestiges le long de la grande coupe sud (B 53 à 59). Parmi ces derniers, une grande dalle chauffée, visible partiellement en B60, pourrait signaler la proximité d'un foyer.

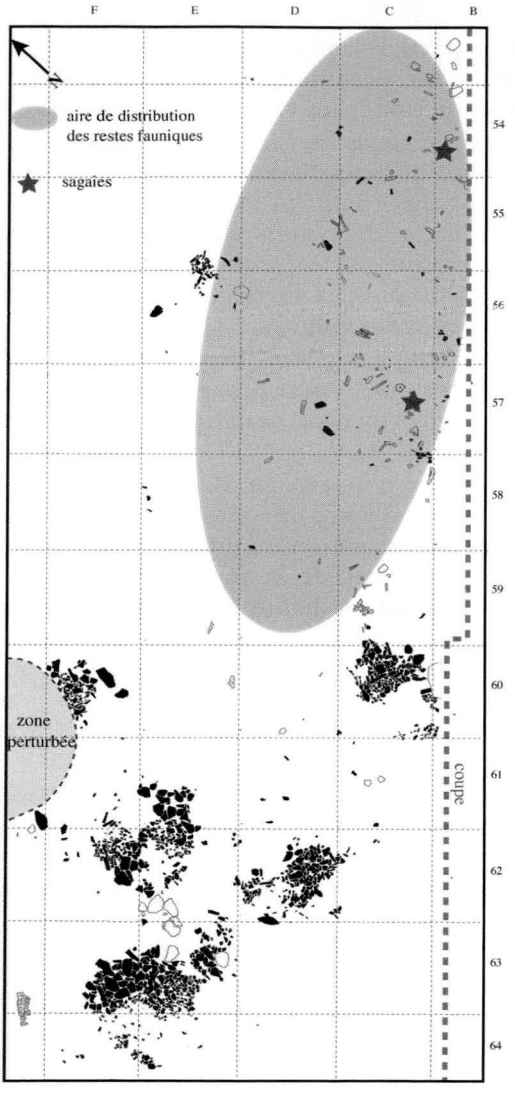
Une configuration identique à celle des campements du locus 1 ?

Les deux niveaux mis au jour ces dernières années, bien que partiellement connus, sont comparables et cette ressemblance fait naître des hypothèses sur ces espaces d'activités.

– Ils se développent sur une même diagonale et sont établis sur un sol en pendage correspondant à la berge d'un ancien chenal dont A. Roblin-Jouve a pu reconstituer le tracé. Tous deux se prolongent vers l'est, au-delà de la coupe actuelle de la fouille (dans la bande de mètres B). L'alignement des amas de silex du niveau « renne » pourrait marquer la rive de cet ancien chenal.

– On y retrouve les mêmes structures et les mêmes catégories de vestiges : des amas de silex, comme il est classique à Étiolles, des pierres brûlées, des vestiges de renne, et quelques outils en os ou en bois de renne.

L'organisation générale de ces niveaux rappelle la configuration des campements du locus 1 dans lequel on a observé un alignement des foyers annexes avec leurs aires d'activité le long de l'ancienne berge du ruisseau des Hauldres. Le niveau des habitations U5 et P15 fournit



L'organisation spatiale du niveau « renne »

un exemple de ce mode d'implantation[6]. Un indice supplémentaire rapproche le secteur en cours de fouille du locus 1 : on y observe un décalage identique entre les niveaux superposés qui révèle un déplacement progressif de la rive droite du ruisseau vers son lit actuel.

6. Voir *infra*, plan du campement.

On se trouverait donc en présence de l'espace périphérique d'un campement et si l'on poursuit la comparaison avec le locus 1, l'emplacement des habitations liées à cette aire d'activités devrait se trouver au sommet de la berge, c'est-à-dire à l'ouest de la position actuelle du hangar. Rappelons que le sondage réalisé en 1975 s'était avéré positif et avait livré des vestiges lithiques. Cette éventualité mérite une vérification en sondant de nouveau cette zone, avant de songer à déplacer le hangar.

De nouveaux indices de saisonnalité

C'est un des intérêts – et non des moindres – du locus en cours de fouille que d'apporter des informations sur la saison d'occupation. Le gisement d'Étiolles en était plutôt avare jusqu'à présent.

Faisons le bilan des données obtenues avant 2008 :

– dans le locus 1, « l'amas cheval » étudié par F. Poplin indiquait le début du printemps grâce à la présence de restes d'un juvénile dans cette concentration d'ossements. Cette concentration est raccordée (stratigraphiquement et non par remontage) à une unité récente du locus 1 (l'habitation A17).

– toujours dans le locus 1, l'étude d'un bois de massacre de renne par M. Christensen et A. Averbouh (*cf.* rapport 2007) présentant de « possibles signes de nécrose annonciateurs de la séparation du bois », fournit une autre indication saisonnière : ce renne aurait été abattu « entre la fin de l'été et le début de l'automne ». Il appartient un autre niveau supérieur de la stratigraphie du locus 1 (l'habitation A29).

– dans le locus 2 en cours de fouille, l'étude par O. Bignon (cf. rapport 2005) d'une mandibule de poulain découverte en 2005 situe la mort de ce jeune à la fin de l'hiver-début printemps. Malheureusement, cette mandibule est isolée et elle n'est raccordée à aucun niveau connu.

Les vestiges de renne mis au jour cette année dans le niveau « renne » complètent ces quelques données. Plusieurs mandibules de jeunes rennes indiquent une période identique « allant de début juin à septembre »[7].

Ainsi, si l'on résume ce que l'on sait de la (ou des) saison(s) d'occupation du site d'Étiolles, on constate que les indices sont cohérents. Quels que soient le locus, le niveau et même l'espèce chassée, les estimations correspondent à la bonne saison (fin hiver/début printemps au début de l'automne). Durant cette période de l'année, on note aussi un léger décalage entre renne et cheval mais cela reste à confirmer.

7. Voir *infra*, page 191.

On se gardera bien cependant de généraliser ces observations à l'ensemble des niveaux d'occupation d'Étiolles et d'interpréter ce site comme un habitat de bonne saison. Bien que les indices s'accumulent avec les fouilles récentes, ils restent encore peu nombreux. Par ailleurs, les études menées sur d'autres sites magdaléniens du Bassin parisien (notamment à Pincevent, longtemps considéré comme un campement d'automne lié uniquement à la migration des rennes) nous incitent en effet à la prudence.

Les activités de recherche

Nous résumons ici des études en cours menées parallèlement aux travaux de terrain. On trouvera, ci-dessous, les contributions des chercheurs qui participent aux programmes sur Étiolles.

La taphonomie des occupations tardiglaciaires dans la vallée de la Seine aux environs d'Étiolles

Après une première phase de travail essentiellement fondée sur des documents cartographiques (cartes actuelles et historiques) et des sondages géologiques, la recherche de nouveaux sites tardiglaciaires aux environs d'Étiolles s'est poursuivie dans deux directions parallèles dont nous rendions déjà compte dans le rapport 2007.

Ajoutons que l'opération de fouilles réalisée à la « Fontaine au Soulier » contribue aussi à ce projet.

– la cartographie des dépôts susceptibles de contenir des niveaux tardiglaciaires a été complétée par des sondages à la tarière à main effectués par Y. Le Jeune aux environs du site. Les transects réalisés en 2007 et 2008 ont permis de cerner l'étendue de la séquence

tardiglaciaire dans laquelle sont enfouis les niveaux magdaléniens. Couplés à un modèle numérique de terrain, ces sondages permettent de comprendre les conditions de conservation de ce gisement. Elle-ci est liée à la formation d'un cône alluvial au débouché de la vallée du ruisseau des Hauldres dont le rôle dans la préservation des niveaux magdaléniens est ainsi confirmé et éclairci. Ces travaux expliquent aussi la différence de conservation entre les occupations de la rive droite (Étiolles-Les Coudray) et de la rive gauche (Étiolles-La Fontaine au Soulier) du ruisseau des Hauldres.

– Parallèlement, il nous a paru intéressant de revenir sur les résultats d'une opération de diagnostic réalisée en aval du gisement au milieu des année 90. La première initiative a consisté à faire dater un niveau qualifié de « mésolithique » par Y. Le Grand (avec beaucoup de

réserve). Cette datation a été effectuée sur des restes fauniques. Dans le rapport 2007, nous avons insisté sur l'intérêt de la date obtenue (Ly-3723 (GrA) : 10620±50 BP soit [cal BP 12650-12785 à 1 sigma]) qui vieillissait ce niveau et le plaçait à la fin du Tardiglaciaire, période faiblement dotée en sites. Nous avons donc choisi de réexaminer l'industrie lithique à la lumière de cette nouvelle donnée. La série étant modeste, le diagnostic est incertain et l'attribution hésite encore entre Azilien récent, en concordance avec la date 14C, et Mésolithique, aucune de ces hypothèses ne pouvant être définitivement écartée.

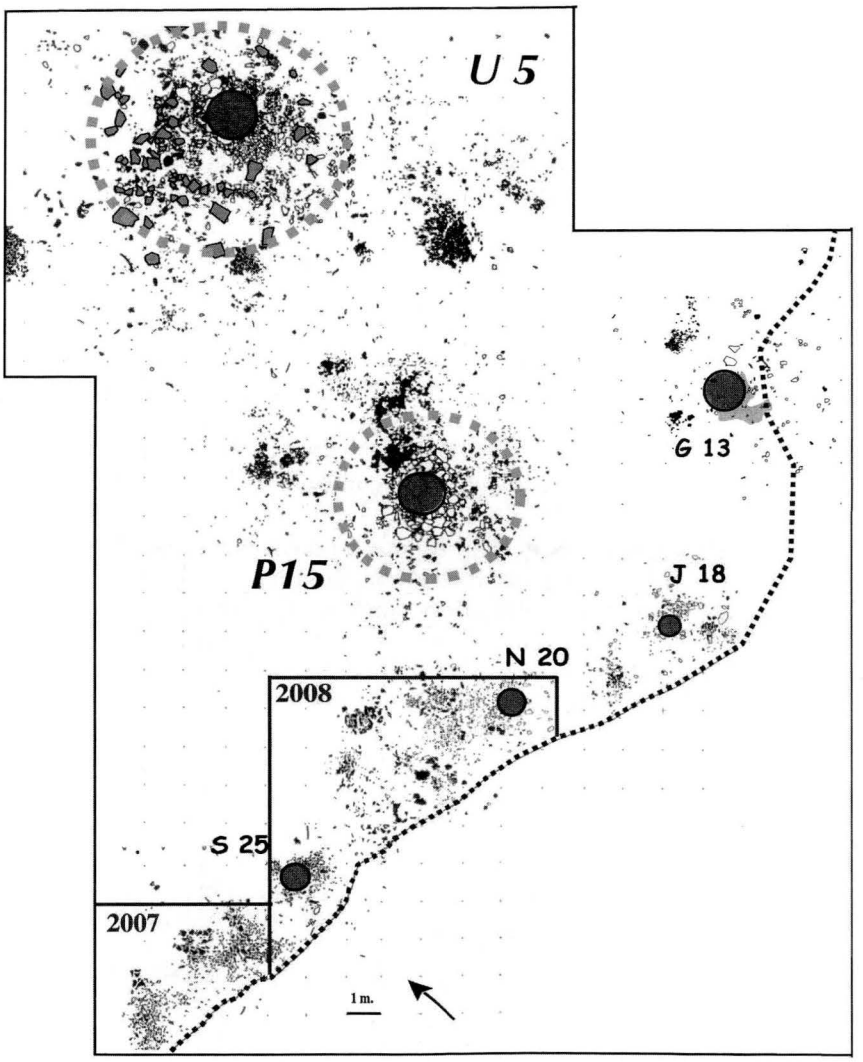
Nous voyons maintenant plusieurs prolongements possibles à cette recherche microrégionale :

– Le premier projet, en collaboration avec Y. Le Jeune, vise à s'éloigner un peu du site et à cartographier les dépôts tardiglaciaires plus en amont dans la vallée de la Seine, entre Étiolles et Pincevent, en s'appuyant sur les données acquises localement. On recherchera ainsi les dépôts tardiglaciaires sous la forme classique de terrasses alluviales et sous la forme de cônes alluviaux à la confluence des petits affluents de la Seine.

– Le second projet, à plus long terme, consisterait à reprendre des fouilles en aval d'Étiolles pour rechercher la suite du niveau « Azilien récent ou mésolithique » afin d'en préciser l'attribution chronologique. L'enjeu scientifique n'est pas négligeable car cette période est mal connue dans le Bassin parisien. Les potentialités existent : les responsables du diagnostic de 1994 précisaient en effet que le paléosol as socié au niveau avait été repéré dans plusieurs tranchées et s'étendait sur environ 2000 m^2. En outre, la fraîcheur de l'industrie lithique et la présence de restes osseux laissent présumer une bonne qualité de conservation de ce niveau.

L'analyse du campement des habitations U5 et P15

Rappelons que ce niveau d'occupation du locus 1 est connu sur 800 m^2 et est composé de deux habitations associées à quatre foyers satellites s'alignant le long de l'ancienne rive du ru des Hauldres.



Le campement des habitations U5 et P15.
Les secteurs remontés en 2007 et 2008

Comme en 2007, une dizaine de jours ont été consacrés à l'étude de ce niveau avec la réalisation de nouveaux remontages de silex. Cette étude est effectuée par M. Olive et N. Pigeot. Après le remontage des concentrations situées dans le secteur sud du campement, ont été sortis cette année les silex proches du foyer S25 et ceux appartenant à une autre unité annexe, l'unité N20 (fig. 11). Au total, une cinquantaine de remontages importants ont été effectués (dont de nombreuses séries de préparations, complètes ou partielles).

Désormais, l'ensemble des quatre unités annexes ont fait l'objet de remontages : S25 et N20 l'ont été en 2007 et en 2008, ; les deux autres, J18 et G13, avaient déjà été étudiées et publiées dans les années 90. Il reste maintenant à rechercher des liaisons longues entre les habitations et ces unités annexes en mettant l'accent sur les nucléus, les outils, les supports laminaires, les gros éclats isolés et non remontés. Ce travail a déjà été entamé au moment de l'analyse des ensembles J18 et G13, et quelques mouvements entre plusieurs unités ont déjà été établis (notamment entre les habitations U5-P15 et les unités J18-N20). La prochaine étape consistera à les systématiser pour préciser les relations fonctionnelles et chronologiques entre les habitations et leurs foyers satellites.

L'analyse de l'habitation W11

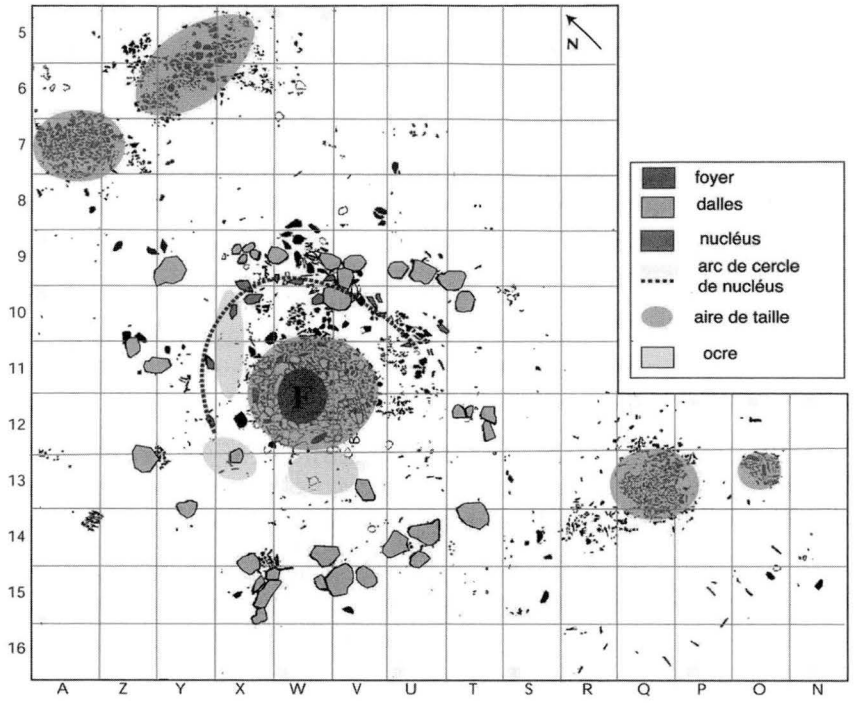
L'étude de cette habitation est toujours en cours.

Cette unité du locus 1 succède à l'habitation U5 avec laquelle elle présente plusieurs points de ressemblance. Elle se caractérise néanmoins par une association surprenante de caractères : d'un côté, une structuration générale de l'espace très comparable à U5 (avec un cercle de dalles, un grand foyer pierreux central et des amas extérieurs) et des débitages laminaires de qualité tout aussi exceptionnelle ; de l'autre, une quasi-absence de supports façonnés qui contraste avec U5 puisque cette dernière en a livré 500 (dont la moitié de lamelles à bord abattu). L'explication de cette originalité (une habitation sans outils est une situation unique à Étiolles) est un des enjeux de cette étude.

Résultats des études récentes

Restauration des bois de renne : bilan des interventions

M. Christensen (université Paris 1, UMR 7041) et M. Boucharat



Plan de l'habitation W11

Rappel des restaurations effectuées en 2006

Nous avons entrepris en 2006 un programme de restauration des bois de rennes d'Étiolles en collaboration avec les restauratrices M. Boucharat et C. Aballéa (« Archéomuse »). Faute de pouvoir effectuer la restauration de l'ensemble des bois de renne, travaillés ou non, nous avons choisi de cibler les interventions sur des zones technologiquement sensibles, susceptibles de présenter des traces de travail. Notre objectif était d'obtenir un aperçu sur les techniques de transformation des matières osseuses et les intentions en termes de productions afin de recueillir des informations sur cette activité jusqu'à présent peu documentée faute de disposer de matériel lisible.

Les deux premières campagnes ont été fructueuses, permettant de confirmer des interventions d'origine anthropique sur certains des bois de cervidé des occupations du locus I (unités Q31, A29, U5/P15). Toutefois les données restent relativement pauvres, d'abord à cause d'une mauvaise conservation générale de la matière osseuse qui nous

prive des éléments corollaires aux déchets ou supports identifiés ; et ensuite parce que les surfaces sont fortement altérées par l'action des végétaux (vermiculation) ou par celle des phénomènes de corrosion et de dissolution, empêchant une lecture fine des détails techniques.

En décembre 2006, 3 pièces ont été partiellement restaurées. Il s'agissait d'une partie basilaire (Y33.1– unité A29), d'une matrice d'extraction (P31.22 – unité Q31) et d'un supportbaguette (T28.1024 – niveau des habitations U5/P15). Leur restauration a rendu possible la lecture d'informations technologiques et saisonnières.

Ainsi, on a pu observer que les bois avaient été transformés par segmentation et par extraction, faisant intervenir des techniques d'entaillage en percussion tranchante et de rainurage. Plus précisément, dans l'unité d'habitation A.29, un bois de massacre présentait une ligne de nécrose. Si ce bois appartient bien à un mâle (ce qui est probablement le cas, vu son module moyen à gros), cet animal a été abattu entre la fin de l'été et le début de l'automne.

Les nouvelles restaurations

Au printemps 2007, nous avons fait le choix de trois nouvelles interventions :

– nous avons repris l'étude de la matrice P31.22 afin de vérifier la présence éventuelle d'une zone d'arrachement à la jonction entre la perche et la face supérieure de l'andouiller de glace ; d'éventuels stigmates d'un débitage par segmentation au niveau de l'extrémité de l'andouiller d'oeil ainsi qu'une éventuelle ligne de nécrose à la limite du pédicule et la base du bois.

– puis nous avons entrepris l'étude du déchet basilaire W14.9 (locus 1) qui présentait de probables stigmates d'entaillage sur la perche A, ainsi qu'une possible ligne de nécrose.

– enfin l'outil appointé B58.23 (locus 2, niveau. renne) découvert fracturé en 5 morceaux lors de la campagne 2007 (cf. rapport 2007) a été restauré.

La procédure suivie

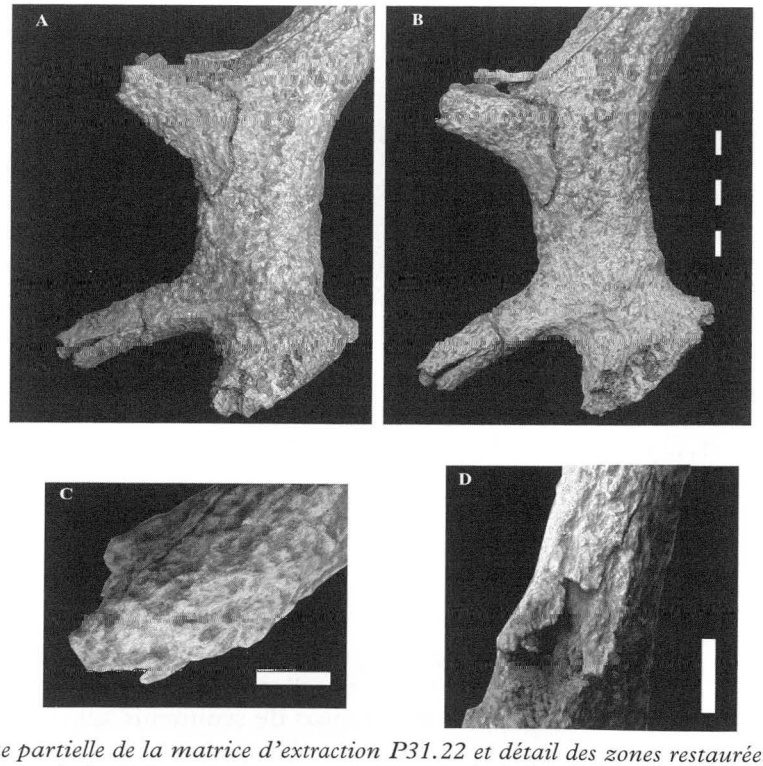
Ces opérations ont consisté à nettoyer les surfaces des objets, au moyen de compresses d'un solvant à base d'acétate d'éthyle afin d'éliminer les épaisseurs de résine et les reliquats de sédiments agglutinés. Le temps d'application était au minimum de 15 minutes. Cette étape a été suivie d'un nettoyage aux cotons-tiges imbibés du même solvant, opération faite sous loupe binoculaire. Sur l'outil appointé, on a de même procédé à l'élimination des débordements de colle des anciens collages. La structure étant très fragile, le démontage total des anciens collages

aurait risqué de provoquer des arrachements de matière. Les bords de la fracture, située dans la partie mésiale, ont été imprégnés au pinceau avec du Paraloïd B72 dilué à 20 % dans l'acétate d'éthylène.

La partie basilaire W14.9 a été consolidée par des points de collage au Paraloïd B44 dilué à 30 % dans l'acétate d'éthyle dans les fissures présentes, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble.

La pointe B58.23, très fragile, a été calée dans un support en mousse polyéthylène dans une boîte transparente neutre afin d'assurer sa conservation.

Notre problème actuel est de pouvoir assurer les conditions de conservation préconisées en atmosphère ambiante et stable (ex : humidité relative 60 % et température 20 °C).



Vue partielle de la matrice d'extraction P31.22 et détail des zones restaurées. A– la partie basilaire avant nettoyage et restauration ; B– la partie basilaire après intervention ; C– détail de l'extrémité de l'andouiller de d'oeil (face externe) probablement segmenté par une percussion tranchante ; D– détail de la zone d'arrachement sur la face supérieure de l'andouiller de glace (Cl. M. Boucharat)

Apport de la restauration à la lecture technologique

La matrice P31.22)

La précédente intervention avait permis d'observer un négatif d'extraction de baguette par rainurage convergent sur la face latérale interne de ce déchet. La deuxième, ne nous a pas vraiment permis d'aller beaucoup plus loin dans la lecture technique de ce bois.

Nous avons effectué un nouveau nettoyage des andouillers. Le dégagement de la base de l'andouiller de glace présentait des traces d'arrachement dont l'origine anthropique n'a pu être démontrée en raison de l'état très fragmentaire de ce départ d'andouiller (fig. 1d). La zone potentielle de tronçonnage, à l'extrémité de l'andouiller d'oeil, est également de lecture difficile. On remarque, en effet, un léger amincissement de l'épaisseur du tissu cortical au niveau de la fracture (fig. 1c) qui pourrait résulter d'une percussion tranchante ; cependant, en l'absence de négatifs d'enlèvement évidents, il semble plus prudent de ne pas statuer sur le caractère intentionnel de cette opération.

Sur ce bois de massacre, le nettoyage de la zone entre le pédicule et la base du bois n'a pas permis d'observer d'indice de saisonnalité (ligne de nécrose).

La partie basilaire W14.9

Le déchet basilaire W14.9 a bien été segmenté. Ce tronçonnage a été préparé par une percussion tranchante périphérique, laissant des négatifs d'enlèvement sur le pourtour de la perche (fig. 2c). Le tissu compact a ainsi été aminci sur une faible étendue dans l'objectif de contrôler la séparation. Le tronçonnage a été effectué sur la perche A, sous l'andouiller de glace, ce qui conduit à la production d'un bloc constitué de l'ensemble de la perche et de 8l'empaumure. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'objectif de cette opération : soit elle correspond à un débitage par segmentation afin de produire un ou des supports en volume, soit elle correspond simplement à la séparation du bois et du crâne.

Aucune ligne de nécrose n'a été observée entre le médaillon et le pédicule (fig. 2d).

La pointe B58.23

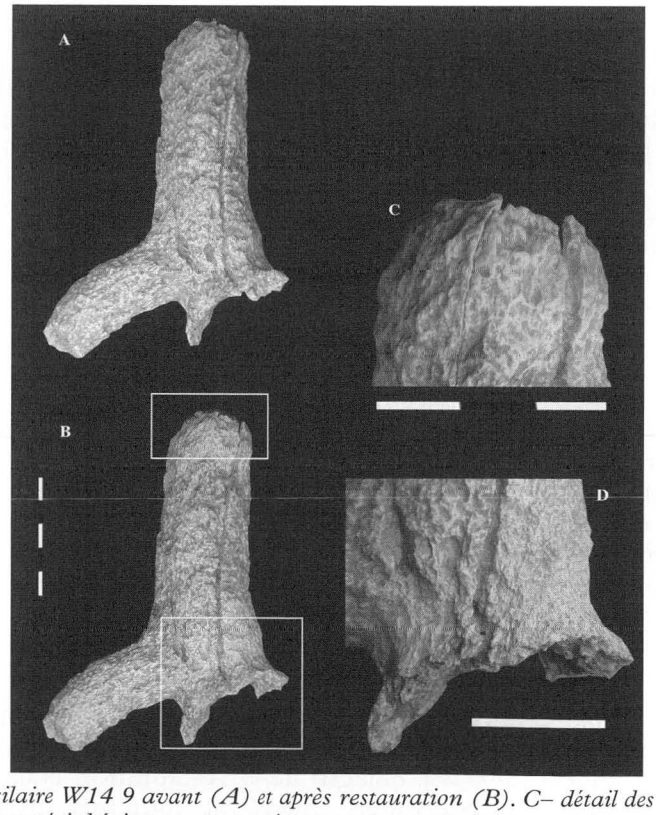
L'outil appointé, presque entier, trouvé lors de la campagne 2007, présente une surface parfaitement lisible d'un point de vue technologique (cf. rapport 2007). L'objectif de la restauration était simplement d'assurer sa conservation. Signalons toutefois qu'après le nettoyage, il manque toujours une infime petite partie de son fût, ce qui empêche de raccorder le cinquième fragment au reste de la pointe.

Conclusion

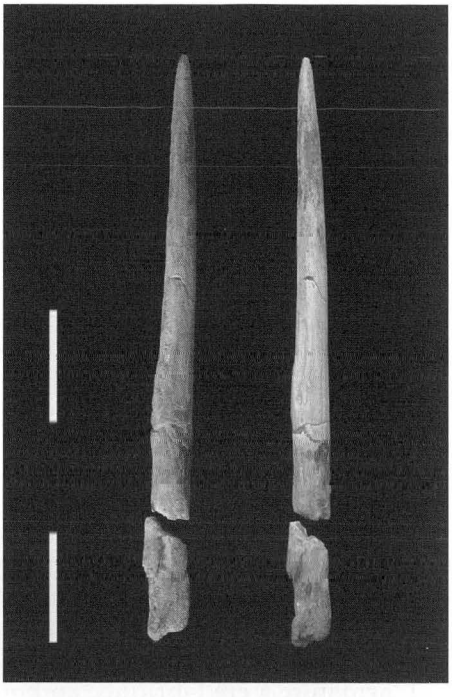
Au terme de cette deuxième campagne de restauration, l'ensemble des bois présentant des stigmates techniques les plus évidents ont été restaurés au moins localement, dans les endroits sensibles, afin d'assurer une meilleure lecture technique des pièces.

On a pu ainsi observer des stigmates d'extraction de support, des opérations de tronçonnage, ainsi qu'un indice saisonnier pour l'habitation A29 (fin de l'été, début de l'automne),

Ces informations confortent le caractère plutôt résidentiel des installations. Ils témoignent d'activités artisanales parallèles à la taille du silex. Pour l'instant, nous ne pouvons pas identifier les objectifs précis de ces opérations : produire des supports ? des blocs secondaires ?, et pour quel type de production ?



Partie basilaire W14 9 avant (A) et après restauration (B). C– détail des stigmates d'entaillage périphérique en percussion tranchante après restauration montrant la présence de négatifs d'enlèvement. D– détail de la zone sous l'andouiller d'oeil après restauration (Cl M. Boucharat)



Vue d'ensemble de la pointe B58 23 avant (à gauche) et après restauration (à droite).

Toutefois, la matrice d'extraction de l'habitation Q31 atteste de la production de supports sur baguette dont on sait qu'ils étaient souvent, au Magdalénien, destinés au façonnage d'armatures. Ce témoin, joint à la présence de nombreuses lamelles à dos portant des stigmates d'impact, renforce l'hypothèse de réfection d'armes de chasse dans cette habitation.

Ce programme de restauration va continuer en 2009. Il concernera les découvertes de la campagne de fouille 2008 : deux fragments proximaux d'armature de sagaies, dont l'un est en très mauvais état et l'autre a été enduit de Rhodopas, seul moyen de le sauvegarder au moment de son dégagement.

Le travail des matières osseuses, une activité qui se précise...

Marianne Christensen (université Paris 1, UMR 7041)

Un premier outil en os a été découvert à Étiolles lors de la campagne 2007 auquel sont venus s'ajouter deux autres outils en bois de cervidé en 2008. Il s'agit de deux fragments proximaux d'armatures de sagaies. Ces indices, tout à fait novateurs, témoignent non seulement de la transformation des matières osseuses, mais sont aussi

les témoins directs des activités de chasse qui se sont déroulées pendant l'occupation de ce site.

L'armature de sagaie C 57.270bis

Selon la nomenclature de l'industrie osseuse[8], il s'agit d'une armature à biseau bifacial dont seule la partie mésio-proximale est conservée. Ces armatures sont très fréquentes au Magdalénien et particulièrement bien connues dans les sites du sud ouest de la France.

Ce fragment d'armature a été trouvé dans une motte de sédiment prélevée en bloc lors du démontage d'un crâne de jeune renne. O. Bignon, qui a fouillé ce prélèvement en laboratoire, n'a pas pu se prononcer sur la relation entre le crâne et l'armature. Quoi qu'il en soit, il est probable que cette position protégée a contribué à la préservation de l'armature, en très bon état bien qu'elle soit incomplète. Sa surface n'est affectée par aucune trace d'altération liée à l'activité végétale (vermiculation), de corrosion ou de dissolution. Seul le tissu spongieux de la face inférieure, en contact avec le sol, a été légèrement décomposé. L'intégrité de ce fragment mésio-proximal est limité par une cassure récente sur l'extrémité proximale et par un petit enlèvement affectant l'extrémité opposée, dus au délicat dégagement de l'objet.

L'armature a été fabriquée en bois de renne, comme en témoignent l'aspect régulier de la face supérieure et la présence d'un tissu spongieux dense et serré sur la face inférieure. Le rapport entre ces deux tissus est largement en faveur du premier. Le fragment mesure 74,3 x 10,5 x 10,7 mm (L x l x ép.) ; l'épaisseur du tissu compact est de 8,8 mm et témoigne en faveur d'un support extrait sur un bois de gros module, provenant probablement d'un mâle adulte. La longueur du biseau est de 32 mm.

La lecture détaillée des stigmates de fabrication est gênée par la couche de Rhodopas (consolidant) qui a été appliquée lors du dégagement de l'objet. Il ne subsiste a priori pas de trace de débitage sur cet objet qui semble entièrement façonné par raclage, à l'exception peut être d'une petite portion de la face supérieure qui pourrait correspondre à la face originelle du bois. Le fût de l'armature, qui présente des stries de raclage, possède une section subcirculaire.

L'extrémité proximale est constituée de deux pans qui se rejoignent pour former le biseau. Il n'est pas possible actuellement de se prononcer sur la technique utilisée pour créer ce double biseau. Les pans de celui-ci sont recouverts sur les deux faces par une série de sillons

8. CAMPS-FABRER H, *Fiches typologiques de l'industrie osseuses préhistoriques, cahier n° 1 : sagaies,* Université de Provence, 1988

perpendiculaires et obliques à l'axe de l'outil. Ce sont des « stries d'adhérence ». Il est généralement admis que ces stries ont eu un rôle fonctionnel en favorisant l'adhérence à la hampe par l'application de colles ou de mastic. Signalons enfin que ce fragment d'armature présente, sur sa partie distale, une cassure en languette avec une terminaison en charnière qui est à mettre en relation avec son usage comme pointe de projectile. En raison de cette fracture d'impact et de l'intégrité de la partie proximale, en biseau double, nous pouvons raisonnablement postuler que cette armature a été utilisée sur le terrain de chasse et qu'elle a été ramenée au camp, encore insérée dans sa hampe afin d'y être réhabilitée.

L'armature de sagaie B 54.16

Cette armature est en très mauvais état de conservation, sa surface est complètement érodée. Elle est cassée à 3 endroits et un des fragments est fendu en deux. Son identification se fait grâce à la présence d'un biseau double bifacial, parfaitement reconnaissable, mais qui ne présente pas d'incisions. Cette absence est probablement à mettre en relation avec la mauvaise conservation de la pièce. Aucun stigmate technique n'est visible. La face inférieure, sur laquelle on devrait trouver le spongieux, est totalement décomposée. Les dimensions maximales, qui ne sont que partielles par rapport à la taille de l'armature originelle, sont de 67,2 x 9,2 x 5 mm (L x l x ép.) Le tissu compact est de 5 mm et pourrait correspondre à un bois de moyen module, mais étant donné son état de conservation, il est fort probable que ce tissu compact était plus important à l'origine. La longueur du biseau est de 15,5 mm.

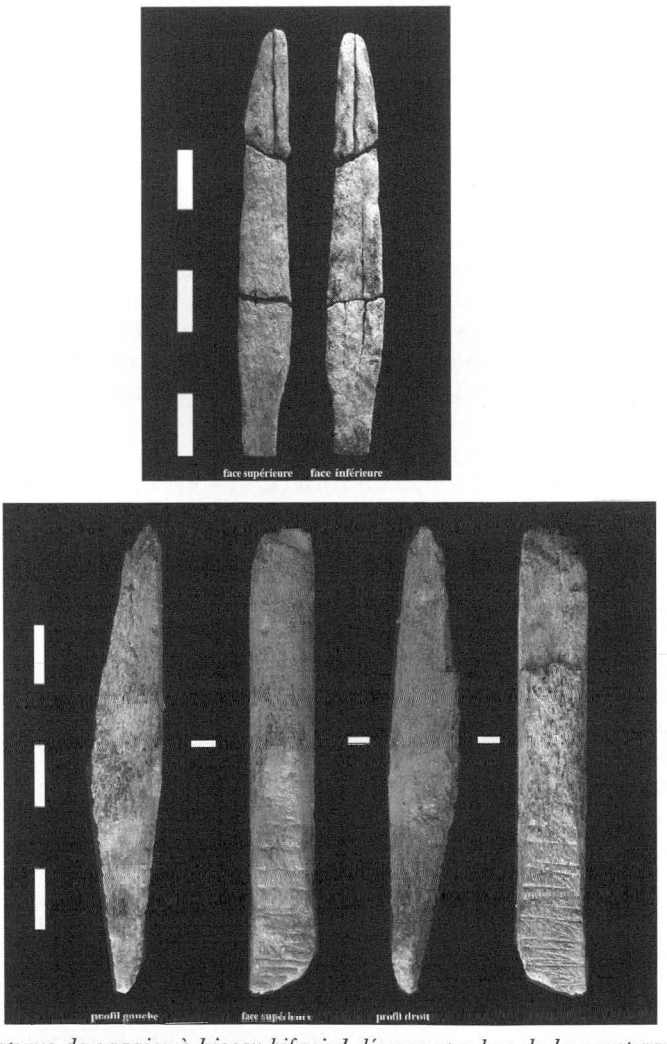
Conclusion provisoire

Malgré la très mauvaise conservation d'un des deux fragments de projectile, on peut avancer qu'ils correspondent à deux calibres de bois différents, l'un étant nettement plus petit que l'autre.

Le fragment d'armature C 57.270bis, en bon état, peut être comparé à l'ensemble des armatures connues du Bassin parisien, dont J-M. Petillon vient de faire la synthèse (2008).

Cet auteur signale trois caractéristiques pour ces armatures : leurs dimensions souvent importantes (supérieure à 140 mm) ; l'orientation des incisions ou « stries d'adhérence » sur les pans biseautés (transversales et ascendantes, parfois très légèrement descendantes), et l'importance des rainures longitudinales sur la face supérieure et/ou inférieure. L'état fragmentaire des deux objets d'Étiolles ne permet pas de statuer sur leur longueur mais leur épaisseur et largeur

semblent correspondre au cadre défini par J.-M. Pétillon. La seule armature d'Étiolles lisible ne présente pas de rainures longitudinales ; par contre, son biseau est marqué majoritairement par des incisions transversales (quelques-unes descendantes), ce qui la rapproche des armatures du Bassin parisien, à la différence des armatures à biseau incisé provenant d'autres régions magdaléniennes qui sont rarement transversales.



Les armatures de sagaies à biseau bifacial découvertes lors de la campagne 2008. En haut : L'armature de sagaie B 54.16 ; en bas : l'armature de sagaie C 57.270bis.

Perspectives archéozoologiques des témoins animaux du niveau « Renne » (locus 2)

Olivier Bignon (UMR 7041)

Introduction

Depuis plusieurs années, le Locus 2 est fouillé à Étiolles, et l'excellente surprise est qu'il livre de nombreux témoins osseux. Comme il nous a été possible de le montrer lors d'un précédent rapport concernant plus particulièrement les niveaux D71[9], la conservation est plutôt satisfaisante. Ce constat conduit à des perspectives plutôt encourageantes sur les analyses archéozoologiques à venir. Si nous sommes encore dans une phase exploratoire de l'étude de ces témoins animaux, il est remarquable que les premiers résultats montrent une grande cohérence avec les données connues pour le Magdalénien du Bassin parisien. Les récentes synthèses sur les faunes chassées par ces sociétés dans la région évoquent en effet une exploitation préférentielle très nette des chevaux et des rennes.

Nos premières analyses des niveaux D71 ont montré que les faunes d'Étiolles se conforment bien à cette double domination spécifique. Le renne (Rangifer tarandus) paraît toutefois avoir été plus particulièrement prisé lors des occupations du Locus 2, ce que tend à confirmer l'examen des faunes des niveaux « renne » et « sup. renne ».

Premier bilan quantitatif des témoins de faune de 2003 à 2008

Depuis les opérations de fouille de 2003 jusqu'à celles de cette année, le total des témoins de faune en Nombre de Restes (NR) s'élève à 369. D'après nos décomptes fondés sur les feuilles d'enregistrement des vestiges, le niveau « sup. renne » est le plus riche puisqu'il totalise, à lui seul, plus de la moitié des restes de faune (53, 39 % du NR ; tabl. 1). Le niveau « renne » représente, quantitativement parlant, près d'un tiers du NR, avec 117 restes de faune (31,71 %). Les vestiges de faune, dont l'appartenance au niveau « sup. renne » et/ou « renne » demeure à ce jour encore incertaine, sont relativement peu importants (soit 36 ; 9,75 % du NR). Enfin, quelques rares témoins (19 ; 5,15 % du NR) se rattachent aux niveaux D71-2 ou D71-3. Pour mémoire, il faut noter que cette densité relative des niveaux archéologiques « renne » et « sup. renne » en témoins de faune est comparable quantitativement avec les niveaux D71-1/– 2/-3. Elle l'est également avec la composition et la nette domination des témoins de renne.

9. Voir *Essonne et Hurepoix*, n° 77, 2007, p. 100-107

Si l'apparence des témoins fauniques peut paraître très bonne lors de leur découverte, il s'est révélé que suite à leur prélèvement, ces témoins avaient une forte tendance à s'effriter et devenir très fragiles. Cette « transformation » semble être liée au passage d'un contexte assez nettement humide dans la matrice sédimentaire, à un dessèchement accéléré après extraction. Face à ce phénomène qui risque de mettre en péril un matériel trop rare à Étiolles pour être négligé, nous avons pris deux décisions :

– premièrement, il s'agit d'appliquer un protocole de consolidation afin de sauvegarder l'intégrité maximum des vestiges de faune, et ce faisant, de permettre des analyses archéozoologiques pertinentes ;

– deuxièmement, nous avons décidé de nous occuper des témoins de 2008 parce qu'avec 110 éléments, ils représentent près d'un tiers du NR total découvert entre 2003 et 2008. Aussi, nous développerons plus bas uniquement nos observations sur le niveau « renne » 2008.

Protocole de consolidation des témoins

Plusieurs produits sont utilisés pour consolider les vestiges osseux, mais nous avons choisi le rhodopas pour plusieurs raisons. D'abord, le rhodopas est un acétate de polyvinyle qui se dissout totalement à l'acétone : de ce fait, un témoin ayant été consolidé avec ce produit, pourra en être totalement expurgé si nécessaire, pour subir différentes analyses (isotopiques du collagène, datation au radiocarbone, etc.). Ensuite, le rhodopas se présente sous forme de petites billes et il doit être mélangé à de l'acétone pour qu'on obtienne une solution applicable aux restes de faune. Ainsi, il est possible de faire varier l'importance de cette dilution en fonction des emplois souhaités. Il a été choisi d'appliquer un mélange d'environ 20-25 % qui permet d'avoir une viscosité relativement réduite du produit, favorable à l'imprégnation des tissus osseux les plus spongieux.

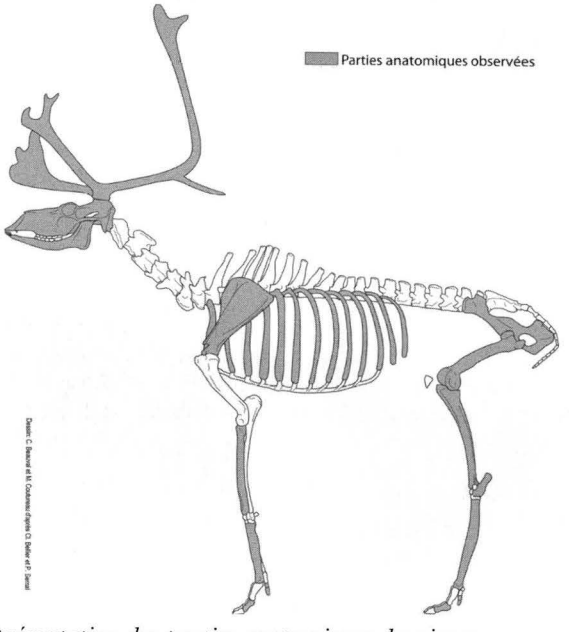
La première opération consiste à nettoyer toutes les surfaces des témoins osseux à l'aide de pinceaux et d'outils de dentistes appropriés. Dans la mesure du possible, les surfaces doivent être totalement dégagées du sédiment, de manière à avoir une meilleure lecture possible des vestiges fauniques. Le rhodopas est dès lors appliqué au pinceau et laissé à sécher pendant plusieurs minutes. Pour les témoins fragmentés ou brisés lors de la phase de nettoyage, le recollage s'est effectué de façon préférentielle après la phase de consolidation.

Une fois sec, le témoin est remis en sachet minigrip avec ses références individuelles. Un soin particulier a été apporté à certaines pièces pour lesquelles des remontages ont été possibles. Ces vestiges ont été emballés avec du papier à bulle d'air pour prévenir des chocs liés à la manipulation des caisses de matériel et préserver les remontages

futurs. Les vestiges ainsi consolidés ont pu conserver l'intégrité qu'ils avaient lors de leur découverte et montrent une résistance parfaite pour la manipulation nécessaire à leur analyse.

Observations préliminaires de la conservation du niveau « renne » (témoins 2008)

Le renne étant l'animal qui domine largement les témoins du niveau « renne », la représentation des différentes parties anatomiques apporte un grand nombre d'informations pour estimer le degré de conservation et la taphonomie.

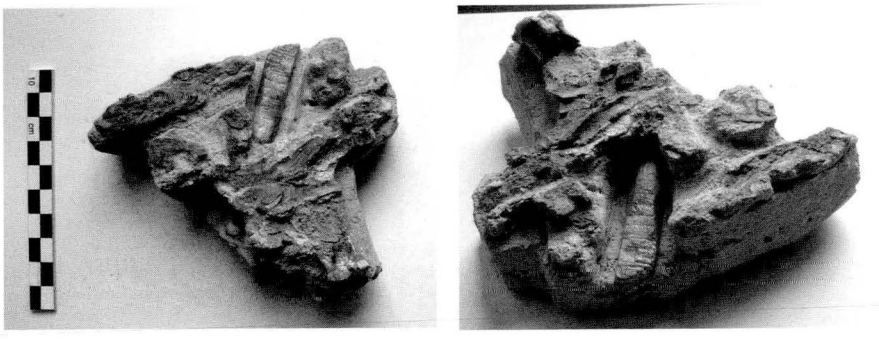


Représentation des parties anatomiques du niveau « renne » d'après les témoins de faune découverts en 2008

Un grand nombre de parties squelettiques de renne ont pu être déterminées sur ce niveau. Ne serait-ce qu'en 2008, presque toutes sont présentes par au moins un reste, ce qui est particulièrement remarquable. Une autre observation importante est le fait que certaines parties plus fragiles sont particulièrement bien attestées telles que le crâne ? et plus particulièrement la scapula ou les côtes. Celles-ci ne seraient pas retrouvées si les conditions taphonomiques avaient été défavorables.

Ce constat suggère que certains éléments squelettiques non représentés, comme l'humérus ou les vertèbres (fig. 2), seront peut-être trouvés dans les témoins déjà découverts ou à découvrir ces prochaines années. À l'appui de cette hypothèse, la récurrence de plusieurs fémurs (droits et gauches), ou bien des mandibules, marque vraisemblablement une dissociation des chaînes opératoires de traitement et de rejet des témoins. À l'avenir, il devrait donc être très intéressant de vérifier la distribution des différentes parties anatomiques du renne et à une autre échelle, la répartition spatiale des diverses espèces animales.

Par ailleurs, l'une des découvertes les plus importantes a eu lieu lors du travail de consolidation et de dégagement d'un fragment de maxillaire de jeune renne (au regard des dents supérieures s'y rattachant), prélevé en bloc. À notre plus grande surprise, en tentant de réduire la surface occupée par le bloc sédimentaire, une sagaie est apparue (fig. 4). La position de celle-ci par rapport au crâne ne montre pas une interaction directe, mais nous pouvons tout de même dire que ces témoins archéologiques étaient en association étroite.



Association du crâne de jeune renne et de la sagaie (photos G. Debout)

Résultats tirés des mandibules et des séries dentaires

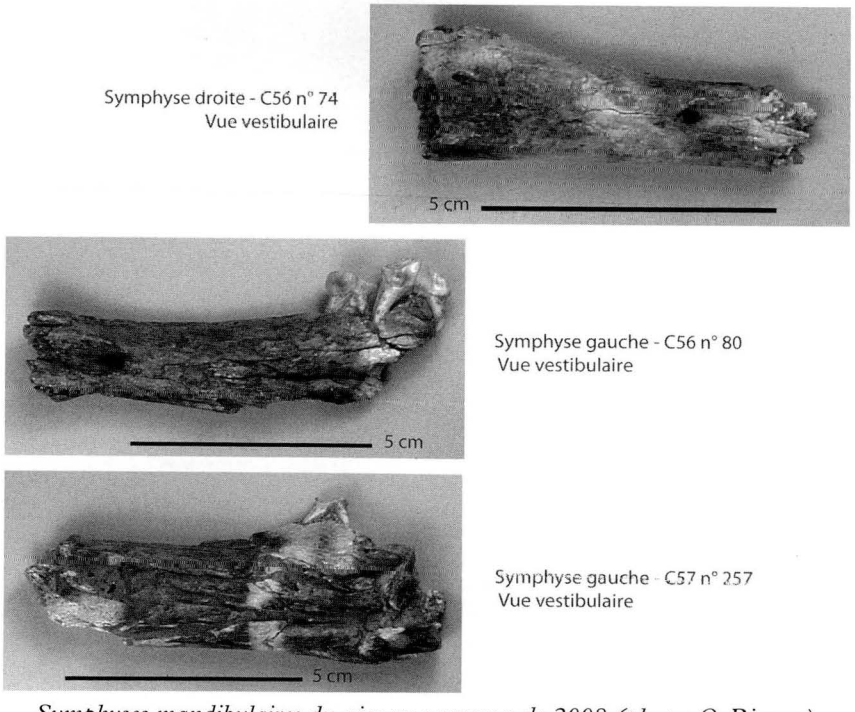
L'un des intérêts principaux des découvertes faites en 2008 tient dans le nombre de mandibules (ou fragments de mandibules), de maxillaires et de leurs séries dentaires de renne.

Or ces éléments sont en mesure d'apporter un grand nombre d'informations :

- les séries dentaires sont généralement les témoins qui permettent le mieux de déterminer le NMI (Nombre Minimum d'Individus) ;

- ces mêmes vestiges offrent généralement la possibilité d'attribuer un âge à ces animaux, tout en participant au processus d'individualisation et de dénombrement ; suite à cette démarche, il sera possible de reconstituer le profil paléodémographique (par espèce), qui renvoie aux choix cynégétiques opérés par les chasseurs ;
- dans certains cas, grâce aux sujets les plus jeunes, les référentiels livrent des informations relatives aux saisons d'abattage ; par inférence, ces analyses conduisent à mieux saisir la saisonnalité et la rythmicité des occupations préhistoriques.

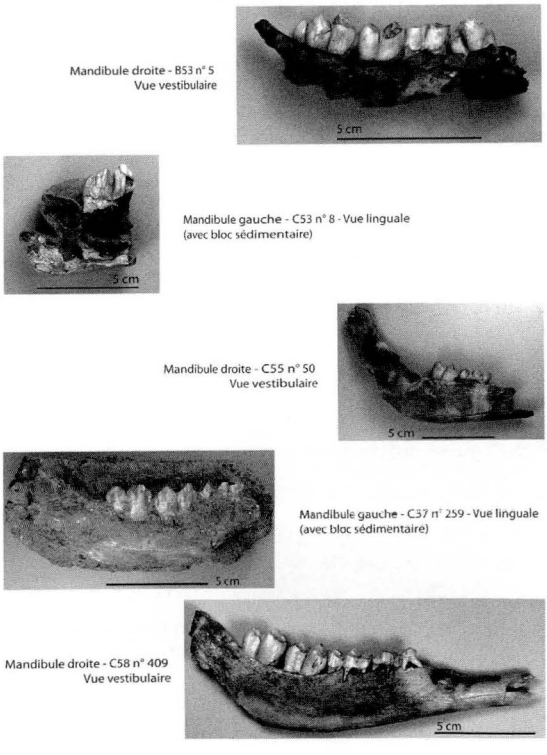
De plus, l'état différentiel de la fragmentation des diverses mandibules ou maxillaires (soit le crâne) renseigne sur les modalités de traitement des animaux. L'observation de certaines régularités peut conduire à l'identification de séquences issues du schéma de découpe boucher. En ce sens, le caractère répétitif de la fracturation au niveau des symphyses pourrait correspondre à une opération intervenant occasionnellement lors de l'extraction de la langue. Ces fragments de la partie avant de la mandibule sont par définition peu informatifs : les rares dents qui s'y rattachent sont soit cassées, soit pas assez nombreuses pour livrer un âge vraiment significatif.



Symphyses mandibulaires du niveau « renne » de 2008 (photos O. Bignon)

En revanche, cinq mandibules plus ou moins complètes (3 droites et 2 gauches), donnent de plus amples informations. C'est grâce à leur composition dentaire, alliée au degré d'usure de chacune des dents, que nous avons été en mesure de dénombrer au moins 3 individus, et d'estimer leur âge respectif. Compte tenu de notre référentiel (Miller, 1974), et en dépit des fourchettes d'attribution de l'âge (plus grandes à mesure que les sujets sortent de la classe des juvéniles), une même période relativement homogène tend à ressortir :

- deux mandibules, l'une droite (B53 n° 5) et l'autre gauche (C53 n° 8), montrent des usures dentaires très proches mais suffisamment différentes pour penser qu'il s'agit de deux individus distincts, ayant environ 2 ans ;
- il en va de même pour deux autres mandibules droites, C55 n° 50 (environ 12-15 mois) et C58 n° 409 (environ 13-15 mois), qui appartiennent à de jeunes rennes d'un peu plus d'un an ; si elle reste encore à dégager et à consolider, la mandibule gauche C57 n°259 se rattache vraisemblablement à l'une de ces deux mandibules droites (peut-être C58 n° 409).



Mandibules du niveau « renne » de la campagne 2008 (photos O. Bignon)

Ainsi, ces quatre estimations d'âges indiquent une période identique de trois mois allant de début juin à septembre (soit de 12 à 15 mois ou de 24 à 27 mois). En rapport avec la distribution dans l'espace du niveau « renne », tout conduit à penser que ces animaux ont été chassés, puis traités dans un laps de temps court, voire simultanément. Aussi la plus ample estimation d'âge de la mandibule B53 n° 5 (22-27 mois) relève plus vraisemblablement d'une variation interindividuelle, phénomène courant au sein des populations animales

L'examen de deux fragments de maxillaire permet d'évoquer un seul et même individu en raison de leur proximité et de leur complémentarité dentaire. Le premier fragment, déjà cité plus haut à propos de la découverte de la sagaie n'apporte pas d'informations précises sur l'âge du sujet. Le second fragment de maxillaire (C57 n° 273 ; fig. 7), montre un faible degré d'usure sur la troisième molaire qui permet de rapprocher ce sujet des mandibules B53 n° 5 et C53 n° 8, et donc d'un âge d'environ 2 ans.

Ces observations mettent en lumière que les Magdaléniens d'Étiolles ont pu chasser les rennes au moment ou à la suite de la période de mise bas qui se situe début juin selon les référentiels actuels. Cette hypothèse n'est pas contradictoire avec la forte proportion de jeunes rennes en termes de profil paléodémographique. Un ou plusieurs épisodes de chasse pourraient avoir eu lieu, mais la tactique employée ne sera réellement déterminable qu'après l'examen de l'ensemble des données disponibles sur le niveau. Malgré tout, ces premières données de saisonnalité pour le niveau « renne » semblent cohérentes, là encore, avec l'indice de saisonnalité déterminé pour l'amas de cheval. Rappelons également la découverte dans le locus 2 d'une autre mandibule de poulain qui est pour l'instant isolée et raccordée à aucun niveau connu. Cette mandibule a livré un indice de saisonnalité de 10,43 mois (+/– 1 mois). En considérant l'intervalle de confiance, il est possible de situer la mort de ce poulain entre la fin de l'hiver et le début du printemps.

Ainsi, le site d'Étiolles semble avoir été fréquenté régulièrement par quelques unités familiales en début ou au cours de la « bonne saison », au printemps et/ou en été.

Conclusion

Les travaux illustrés dans le présent rapport font ressortir toute l'importance de poursuivre et d'amplifier les méthodes de dégagement et de consolidation des vestiges osseux pour le Locus 2. Ces opérations, qui autorisent la manipulation des témoins de faune et valorisent donc très sensiblement les analyses archéozoologiques, doivent être plus systématiquement mises en oeuvre dès la campagne

de fouille. En ce sens, il est prévu de développer dès 2009, l'encadrement de stagiaires pour les former à ces tâches.

Les premières études sur le niveau « renne » dévoilent à peine le réel potentiel exploitable à partir des vestiges osseux du Locus 2 d'Étiolles. Compte tenu du temps exigé par le nettoyage et la consolidation de ces restes fauniques, nous nous engageons dans un processus d'analyse archéozoologique qui prendra du temps, mais doit se révéler extrêmement riche, pour comprendre les occupations du site et pour saisir la place qu'ont pu avoir ces occupations pour les Magdaléniens du Bassin parisien. Ces perspectives passent par une meilleure compréhension des pratiques de chasse et leurs saisonnalités, mais aussi par les enseignements que les vestiges de faunes pourront apporter à l'analyse spatiale des occupations.

Notes archéologiques*

Auvers-Saint-Georges[1]*, lieu-dit Le Rocher des Clefs*

Une prospection de Denise Noirot-Dous, à l'ouest du Rocher Billard a livré deux abris ornés, voisins l'un de l'autre. Le premier, en auvent très ouvert, présente une série de 25 sillons sur sa paroi frontale et une seconde série d'une dizaine de sillons sur le sol. Le second abri, en petit auvent, montre une série de petits sillons verticaux et deux calvaires à socle avec des branches, cupulées pour l'un, potencées pour l'autre. (GERSAR)

Bouville[2]*, lieu-dit La Vallée de Paris*

En haut du flanc nord du lieu-dit (section M), Alain Devanlay à découvert, autour d'un site réunissant plusieurs vasques conservant l'eau de pluie (comme les bassins de la Fontaine Saint-Léger de Buno-Bonnevaux), trois abris ornés dont une petite géode (avec une marelle) et un étroit et profond auvent richement décoré au sol et au plafond. Cette découverte complète celle faite sur le flanc sud-est de cette vallée sèche, au lieu-dit La Butte Noire (Valpuiseaux)[3]. L'abri principal comporte un bel autographe daté, Véron 1758. (GERSAR)

Buno-Bonnevaux[4]*, lieu-dit La Butte Saint-Eloy*

Une petite géode ornée, signalée en 1990, a été retrouvée et quelques sillons y ont été relevés[5]. (GERSAR).

---

* Ces notes sont réunies par Paulette CAVAILLER.
1. Essonne, arr. d'Étampes et cant. d'Étréchy.
2. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.
3. *Art rupestre* n° 43, 1997
4. Essonne, arr. d'Évry, cant. de Milly-la-Forêt
5. *Art rupestre*, n° 55, mai 2008.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

Chilly-Mazarin[6]*, Z.A.C. de la Butte-aux-Bergers*

Les fouilles préventives entreprises sur ce site, sous la direction de Thierry Kubiak, confirment tout ce que l'on savait déjà du passé gallo-romain de cette commune : toponymie, source (sous le château) captée pour l'alimentation de Lutèce, villa sous l'église et surtout repérage en 1958 et 1975, aux Champs-Foux près de l'aéroport d'Orly d'un fond d'atelier ou d'une forge du IVème s.[7] ; les trous de poteaux, forges pour le travail du fer ou du bronze, monnaies et céramiques dégagés cette année confirment la datation antérieure du IVème s.. (INRAP)

Lisses[8]*, Z.A.C. du Bois-Chaland*

La fouille préventive, réalisée de février à juin, sous la direction de Laure Cissé, a permis de restituer l'image d'un domaine rural depuis le XIIIème s.. Outre des fondations assez profondes pour supporter des bâtiments élevés et une tour ronde de 12 mètres de diamètre, de nombreuses traces de murs, contreforts et piliers éparpillées sur le site évoquent un habitat rural dispersé. Un vaste réseau de drainage avec fossés communicants sur les 110 ha de terres argileuses cultivées a été mis au jour. (INRAP).

Longjumeau[9]

Suite à un projet immobilier d'Arcadis, en centre ville, des fouilles préventives ont permis la mise au jour de plus de 150 monnaies, en bronze et en argent, datant de l'époque gauloise et de l'empire romain jusqu'au IVème s.. (INRAP)

Mondeville[10]

Au lieu-dit Les Barillets, Pierre Barroué a découvert un nouvel abri orné, d'accès difficile et profond de 4 m, où il a relevé un grand cruciforme cerclé, une série de grands sillons parallèles verticaux et un graffiti ancien (C BOUCHARD) en caractère bâton. (GERSAR)

Morigny-Champigny[11]

Une « herminette en forme de bottier », trouvée sur le territoire de la commune, par Marcel Marcille (†), vers 1985, a été repérée, par

6. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de canton.
7. Voir nos bulletins de 1968 (p.59), 1976 (p.72-73), 1985 (p.66-67) et 1986 (p. 63-66).
8. Essonne, arr. d'Évry, chef-lieu de canton.
9. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de canton.
10. Essonne, arr. d'Évry, cant. de La Ferté-Alais.
11. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.

Alain Greichgauer, dans une collection particulière. Elle mesure 13,5 cm de long sur 3,6 cm de large. Polie, elle n'est pas façonnée dans le silex mais dans une roche dure étrangère à la région Ces outils, étroits et épais, en forme de coin, à la morphologie typique (une face est plate et l'autre bombée) sont des marqueurs du rubané (2500-4500 av. JC), faciès culturel du néolithique ancien et moyen d'Europe, appartenant au groupe danubien. Les « herminettes en forme de bottier » sont bien connues dans le nord du bassin parisien (Aisne, Marne, Oise, Yonne). La rareté de ces pièces dans le néolithique étampois, pourtant riche en haches polies, justifie la publication de celle-ci.



Morigny-Champigny : "herminette en forme de bottier" (face bombée en dessous ; face plate au dessus avec, à gauche, la zone biseautée et surpolie du coin) Cliché A. Griechgauer.

Saint-Germain-lès-Arpajon[12]

Début novembre, à l'occasion de terrassements dans le jardin d'un pavillon, des ouvriers ont mis au jour deux jarres remplies de monnaies datant de la deuxième moitié du IIIème s.. Ce trésor exceptionnel, pesant plus de 80 kg, comportant plus de 30 000 monnaies – des petits antoniniens de cuivre frappés du portrait des derniers empereurs sécessionnistes de "l'Empire gaulois", Victorinus (269-270) et Tétricus (270-274) – a probablement été enterré vers 280-283. L'étude de ce trésor est assurée par Bruno Foucray, directeur du SRA et numismate. Bien que traversée par la voie romaine Paris-Orléans et proche du camp de Châtres (Arpajon) cette commune n'a jamais fait l'objet de découverte signalée à ce jour.

12. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. d'Arpajon.

Vigneux-sur-Seine[13]*, Le Clos de la Régale*

L'antiquité de Vigneux et sa richesse archéologique est connue depuis longtemps et pourtant son exploitation est plus que décevante : de 1980 à 1984, le site gaulois et gallo-romain de La Fosse Montalbot a été fouillé par Alain Senée et Alain Bénard[14] mais, de 1996 à 2000, l'immense nécropole mérovingienne de La Magnanerie a été saccagée par les promoteurs et, seul, un dixième du site a été étudié[15].

Cette année, les conditions de fouilles ont été meilleures et l'INRAP a pu y repérer la présence d'un hameau gaulois composé de six bâtiments, une installation romaine et un ensemble de constructions médiévales. L'étude de ces vestiges est en cours.

Villebon-sur-Yvette[16]

Un bloc de grès, trouvé à proximité du cimetière, porte un cruciforme, un quadrillage et quelques sillons parallèles. Ce bloc, portant des marques de débitage des carriers, provient, peut-être, d'un abri orné détruit, bien que la zone de répartition de ces derniers soit plus au sud[17]. (GERSAR)

13. Essonne, arr. d'Évry, chef-lieu de canton
14. Voir Bull. de la SHACEH, 1984, p.102-106
15. Voir *idem.* : 1997, p.95 ; 1998, p.147-149 et 2000, p.137-138.
16. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de canton.
17. *Art rupestre*, n° 55, mai 2008.

Patrimoine architectural

Roinville-sous-Dourdan[1] – église Saint-Denis

La restauration des façades et des couvertures de l'église Saint-Denis de Roinville-sous-Dourdan s'est achevée début 2009 après 2 ans de travaux.

L'église est composée d'une nef très austère, d'un bas-côté très sombre, au nord, datant de l'époque romane, contrastant avec un vaste chœur gothique, éclairé par des verrières blanches, datant du début de la Renaissance. Sur la première travée ouest du bas-côté nord est édifiée la souche d'un grand clocher inachevé et présentant des « attentes » dans l'appareil de pierre de taille laissant supposer qu'il est contemporain du choeur. Un petit clocher est bâti hors œuvre au sud de la nef. Le curieux agencement des volumes, l'état d'inachèvement de certains éléments auquel s'ajoutaient des modifications apportées à l'époque moderne (transformation du grand clocher en habitation) contribuaient à créer un certain défaut d'unité à ce monument. L'état de vétusté de l'ensemble ainsi que la pauvreté des matériaux de toiture ne contribuaient pas à la mise en valeur de cette église pourtant très pittoresque et très intéressante archéologiquement.

Le petit clocher avait déjà bénéficié d'une restauration il y a une dizaine d'années.

Les travaux de restauration des façades et des couvertures de l'ensemble se sont déroulés en trois phases. La première, la plus urgente, a concerné la charpente et la couverture du chœur. La charpente était, en effet, sur des étais depuis 2000, les pannes du versant nord ayant quitté leurs échantignolles, suite à une surpression créée par des entrées d'air au travers des trous de boulins du pignon ouest lors de la tempête de 1999. La charpente, étonnante par sa légèreté, a été restaurée et révisée ; l'ardoise a été remplacée par la tuile plate. La deuxième phase a concerné la restauration du grand clocher. La façade ouest de celui-ci, éventrée lors de la création de l'habitation qui avait

1. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Dourdan.

© 2009 *Essonne et Hurepoix.* Bulletin de la SHAEH

nécessité une extension vers l'ouest, a été restituée conformément à son état d'origine. La couverture, un simple parapluie posé sur un niveau d'arase inachevé, a été restaurée en ardoises pour laisser lisible cet état d'inachèvement. L'intérieur du clocher, qui avait été en partie remblayé pour s'affranchir de l'humidité (l'Orge coule à quelques mètres de là), a été nivelé pour pouvoir communiquer avec le reste de l'église. La commune a, depuis, procédé à la démolition de la maçonnerie qui bouchait l'arc diaphragme entre le clocher et la nef, dans le but d'aménager une chapelle baptismale. La troisième tranche de travaux a concerné les façades de la nef et du chœur ainsi que la couverture de la nef. La charpente de la nef, constituée de fermettes datant, selon toutes hypothèses, du XIII[e] siècle, était dans un état très précaire. La reprise des pièces a nécessité la dépose de la voûte en plâtre moderne qui y était suspendue, révélant les vestiges d'une voûte lambrissée qui sera peut-être restituée un jour. La couverture a été restaurée en tuiles plates. La découverture du bas-côté a permis la mise au jour de vestiges d'un décor peint médiéval constitué d'un faux appareil. Ce décor est assez curieusement appliqué sur la face extérieure du mur gouttereau nord de la nef, premier indice qui permet d'enrichir la compréhension archéologique de cet édifice complexe, mais qu'une étude stratigraphique des épidermes intérieurs permettrait de compléter.

Antoine Madelénat – Agence D. Larpin, ACMH

Saint-Sulpice-de-Favières[2] – église Saint-Sulpice

Construite pour l'essentiel de 1245 à 1315, l'église Saint-Sulpice-de-Favière est l'un des plus beaux exemples du gothique rayonnant en Île-de-France. La construction des parties supérieures de la nef de l'église fut cependant achevée tardivement (entre le XV[e] et le XVII[e] siècles). Comme le reste de la nef, la façade occidentale a été complétée, à partir du niveau du triforium, au moyen d'une maçonnerie de grès très rudimentaire. L'amorce d'un grand gâble, en façade occidentale, permet d'imaginer l'ampleur du projet d'origine. Le portail principal de l'église possède un tympan retraçant le Jugement Dernier qui fût abîmé à la Révolution. La restauration de la façade occidentale avait été commencée à partir des années 70 mais n'avait pu être achevée.

Les altérations affectant la façade occidentale étaient localisées sur la travée centrale et plus particulièrement sur les parements et le décor d'architecture extérieurs du portail principal. Ils se présentaient :

1. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Dourdan.

– sous une forme de la « maladie » de la pierre, en ce qui concerne les parements droits, moulurés ou sculptés ;

– sous l'état lacunaire du décor d'architecture, notamment des premier et second registres du tympan ;

– sous l'aspect ruiniforme du gâble qui le couronne.

La dégradation des sculptures et des moulures du portail principal contrastait avec l'état de « fraîcheur » des parties déjà restaurées. Outre les mutilations irréversibles (vandalisme), l'érosion progressive des parements moulurés aboutissait à une lecture brouillée et incohérente.

Le parti pris était, hormis le traitement des parties altérées et des lacunes pour redonner une lisibilité au décor sculpté, celui de conserver les ouvrages en l'état sans reconstruction d'un gâble, comme cela avait été envisagé par le passé.

Les interventions réalisées ont été les suivantes :

– élimination les traces de certaines restaurations malheureuses, menées à l'économie au cours des dernières décennies (coulis de résine d'arcanthe, gougeons scellés à la résine) ;

– restauration des ouvrages de larmier dégradés pour stopper les infiltrations. Pour se faire, la Commune de Saint-Sulpice-de-Favières a mis à disposition de l'entreprise des blocs de grès provenant de la carrière locale, fermée dans les années 50, d'où ont été sans doute extraits les blocs en œuvre dans le monument ;

– consolidation de la voussure : cette action a nécessité la dépose des claveaux pour extraire les gougeons en fer armant la pierre à l'origine et qui occasionnaient, par leur foisonnement, un éclatement de celle-ci. Les gougeons ont été remplacés par une fibre de verre ;

– nettoyage des moulures et des sculptures encrassées, assuré par un gommage à faible pression et à sec. Cette action a mis au jour un épiderme de la pierre en parfait état dans les zones non martelées ou ayant échappé à l'érosion.

Ce chantier a été l'occasion de rendre lisible, mais aussi de mieux connaître, les ouvrages sculptés qui ornent ce portail. La sculpture du Christ en particulier est remarquable de finesses et de réalisme : se lisent en effet, entre autre détails, des rides d'expressions et même une pilosité sur le buste ! L'observation rapprochée des rinceaux a permis d'identifier différents gabarits réalisés pour la sculpture des feuillages. L'observation des lits de pose des claveaux a permis d'observer les tracés effectués par le tailleur de pierre au Moyen Âge. En revanche, aucune trace de polychromie n'a pu être identifiée sur le portail principal, ce qui conforte la thèse d'un portail inachevé.

Antoine Madelénat – Agence D. Larpin, ACMH

Bibliographie

Alexandre Charpentier (1856-1909) : naturalisme et Art nouveau. Paris, Musée d'Orsay et Éd. N. Chaudun, 2007.
Ouvrage collectif publié à l'occasion de l'exposition présentée au musée d'Orsay du 22 janvier au 13 avril 2008 et au musée communal d'Ixelles (Belgique) du 29 mai au 31 août 2008. Fils de Louis Charpentier, originaire de Montlhéry, Alexandre fut un artiste au talent varié. On lui doit notamment le portrait d'Edmond de Goncourt (5-6-1894) et la célèbre salle à manger destinée à la demeure du banquier Adrien Bénard (1846-1912), 6bis boulevard Henri Barbusse à Draveil (maintenant au musée d'Orsay). Il collabora avec Louis Muller, dirigeant de la Grande Tuilerie d'Ivry dont on conserve, à Saint-Chéron, les fameuses frises en grès cérame sur le thème du travail, provenant de l'Exposition universelle de 1900. P. WITTMER

Alexandre Lamblin à Linas-Montlhéry : un homme... un rêve... un autodrome. Linas Patrimoine et traditions, 2008, in-4°, 94 p., ill. (bulletin hors série).
Naissance et premières années de l'autodrome (1924-1927).

ALLAIRE (Judith). *Commune des Ulis : inventaire des archives communales, 2e partie*. Les Ulis, commune, 2008, in-4°, n. p.
Inventaire des archives contemporaines, de 1937 à 2007.

Augusto Mione (1898-1982) : entrepreneur de la modernité à Chamarande. Chamarande, Archives départementales, s. d. [2008], in-8°, 19 p., ill.
Brochure accompagnant l'exposition présentée aux Archives. Biographie, la Construction moderne française, les années Chamarande.

Aux fours et aux moulins... patrimoine industriel en Essonne. Athis-Mons, Maison de banlieue et de l'architecture, 2008, dossier n° 4, 12 p., ill.
Accompagne l'exposition du même nom, présentée à la Maison de banlieue, qui mettait en évidence quelques grandes entreprises ayant fermé leurs portes et dont les bâtiments sont détruits ou menacés.

Aventures industrielles en Essonne, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, 2008, in-8°, 478 p., ill.
Après le guide de recherche sur l'industrialisation en Essonne, paru en 2004,le Comité propose un ensemble de monographies intéressant une

© 2009 *Essonne et Hurepoix*. Bulletin de la SHAEH

douzaine d'entreprises dont la plupart furent, en effet, le résultat de véritables aventures, ce qui en rend la lecture particulièrement attrayante. Après une très riche introduction due à Philippe OULMONT (p. 15-36) et une étude générale sur l'industrie en Essonne à la fin du XIX[e] s d'après les monographies des instituteurs par Odile NAVE (p. 38-87), défilent les « aventures » de la poudrerie d'Essonnes par Karine BERTHIER (p. 71-85) ; la filature de l'Épine à Itteville par Frédéric MORAIS (p. 89-122) ; la fabrique de châles Deneirouse à Corbeil par Monique LEVI-STRAUSS (p. 127-146) ; les usines du Bouchet à Vert-le-Petit par Guy LECLERC (p. 151-189) ; les cordonneries d'Arpajon par Michelle PLUQUET (p. 193-211) ; les industries agricoles et alimentaires par Annie JACQUET (p. 215-255) ; l'usine de tissage de Pussay par Anne-Marie FIRON (p. 259-275) ; les industries de Viry-Châtillon par Jeannie BUISSON (p. 269-318) ; les ateliers de machines agricoles de Dourdan par Marianne CHARDINE (p. 323-331) ; le site industriel du Petit-Crosne par Michel CHANCELIER (p. 335-349) ; les chaussures Kickers à Savigny-sur-Orge par Claude HUI (p. 353-368) ; l'entreprise Filotex à Draveil par Serge BIANCHI (p. 373-399) ; l'industrie électronique par Yves BOUVIER (p. 403-415) et les établissements Cérès à Méréville par Raymonde AUTIER (p. 419-430). L'ouvrage s'achève par des recommandations pour un inventaire du patrimoine industriel par Nicolas PIERROT (p. 435-471) et un index des noms de lieux et des entreprises.

BARBET Marie, « Le temporel de l'Abbaye de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire aux XIII[e] et XIV[e] siècles » ; *Bull Société archéologique de l'Orléanais*, XIX, n° 1536, 2007, p. 21-43 (Etampes p. 35).

Benjamin Franklin : un Américain à Paris. Paris, Éd. Paris Musées, 2007. À noter parmi ses relations : Antoine-Laurent de Lavoisier (1743-1794), chimiste, contrôleur des poudres et salpêtres dont on connaît le rôle à la poudrerie d'Essonnes ; François-Ambroise Didot l'aîné (1730-1804) et Pierre-François Didot le jeune (1732-1795), libraires imprimeurs propriétaires de la papeterie d'Essonnes ; Étienne Anisson-Duperron fils (1749-1794), futur directeur de l'Imprimerie royale, seigneur de Ris, mort sur l'échafaud ; Jean-Nicolas Démeunier (1751-1814), secrétaire du comte de Provence, auteur de nombreuses études sur les États-Unis. Pierre WITTMER

Bienvenue à Méréville – Petit guide pratique, commune de Méréville, 2007-2008, 39 p.

BIGNON (Olivier), *Chasser les chevaux à la fin du Paléolithique dans le Bassin parisien : stratégie cynégétique et mode de vie au Magdalénien et à l'Azilien ancien.* Oxford, Archaeopress, BAR International Series, 1747, 2008.

Blaise Cendrars et la Grande Guerre : de l'épreuve du feu à l'homme nouveau à la main coupée Catalogue de l'exposition à Châlons-en-Champagne, Conseil général de la Marne, 2008/, 84 p. (Méréville p. 54).

BOISLISLE de (Arthur), *L'intendance de Paris au XVIIe siècle, édition critique du mémoire « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Imprimerie nationale, 1881. Réédition du CTHS, Paris, 2008 ; 854 p. en deux tomes.

Cette réédition du mémoire, rédigé en 1700, par l'intendant de Paris, Jean Phelypeaux, qui répondait, ainsi, à l'enquête, lancée, en 1697 par le duc de Beauvillier, gouverneur du duc de Bourgogne, pour préparer l'héritier du trône à sa tâche future, est pleine d'informations détaillées sur notre région en cette fin du XVIIe siècle. On y apprend : que le chapitre de Saint-Spire de Corbeil est composé d'un abbé, d'un chantre, de neuf chanoines et jouit d'un revenu de 6300 livres alors que celui de Linas comprend seulement un doyen, un chantre et huit chanoines qui ne jouissent que de 3000 livres de revenu ; que l'abbaye bénédictine d'Yerres, possédée par Mme d'Uzès, abrite 52 religieuses et vaut 10000 livres de rentes, alors que le prieuré bénédictin de Longpont, possédé par le cardinal de Coislin, abrite six religieux qui ont 3650 livres de rentes ; que le prieuré augustinien de Bois-Galon, paroisse de Saint-Pierre d'Étampes, ne vaut plus que 30 livres de revenu alors que celui de Notre-Dame du Pré à Morigny en vaut encore 300 ; quant à la commanderie de Saint-Jean de l'Isle de Corbeil, possédée par Monsieur de Cintray, elle vaut 12000 livres de revenu et supporte des charges qui peuvent monter à 3000 livres, mais son prieur est crossé et mitré. On y apprend aussi qu'il n'y a plus aucun huguenot dans l'élection d'Étampes, ville où on "pêche les plus belles écrevisses du royaume, qu'on porte à Paris". Et le reste est à l'avenant ! Une table alphabétique très détaillée figure à la fin du tome 2 (p. 805-842). ISBN 978-2-7355-0679-8 – 90 €. www.cths.fr

Alain DEVANLAY

Boussy-Saint-Antoine au fil du temps. Boussy-Saint-Antoine, Cercle des Sénarts, 2008, in 4°, ill.

BREL (Alain), *Étude historique et archéologique de la famille Dorgère*. Savigny-sur-Orge, chez l'auteur, 2008, in-4°, 52 p., ill.

Famille habitant Morsang-sur-Orge à partir de 1716 puis Savigny-sur-Orge.

BRIX (Louis), *La pierre tombale et l'épitaphe d'André Hurault, conseiller du roi, mort le 23 septembre 1607*. Chez l'auteur, 2008, in-4°, 5 p.

Texte publié par Dom Basile Fleureau, avec quelques erreurs.

CACHAU (Philippe), *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart*. Thèse, Paris I, 2004.

CHAMPETIER (Hubert) et CORNET (Micheline), *Un siècle d'histoire : les sapeurs-pompiers de Videlles (1864-1968)*. Videlles, Association Videlles passé, présent, 2008, in-4°, 38 p., ill.

Chiffres (Les)-clés de l'offre culturelle en Essonne 2008. Évry, Artel 91, 2008, in-8°, 23 p.

CONCHON (Anne), *J.-J. Guyenot de Châteaubourg (1745-1824) ou le commerce des relations*. Paris, Publ. Sorbonne, 2008, in-8°, 206 p.
Biographie de cet entrepreneur, maître de forge, qui se ruina dans sa tentative de construire le canal qui devait joindre Orléans à Paris en utilisant le cours de l'Essonne jusqu'à Corbeil.

Courcouronnes... chroniques de « mon village ». Le Mée-sur-Seine, Éd. Amatteis, 2008, in-8°, 176 p.
Réalisée par le comité d'histoire locale, cette monographie rappelle le passé du village au XXe siècle et son évolution récente dans le cadre de la ville nouvelle.

COZ (Marcel), *Victor Moreau, général, citoyen méconnu de France et d'Europe*. Saint-Thonan (29800), Cloître-imprimeurs, 2008, in-8°, 512 p., ill.
Biographie très complète – à partir de sources multiples, françaises, allemandes et américaines – de ce grand républicain, né à Morlaix en 1763 et mort à Louny (Bohême), le 2 septembre 1813. Tous ses combats sont décrits en détail. Ont aurait aimé avoir plus de précisions sur ses relations avec sa belle-mère et Orsay où elle fit édifier en son honneur le temple de la Gloire. Le livre est en vente à l'office du tourisme d'Orsay au prix de 30 .

Domaine départemental de Méréville :
– *Journal de chantier*– n° 6, Conseil général de l'Essonne, 2008, 8 p.
– *La fabrique de la nature*, Conseil général de l'Essonne, 2008, 8 p.

DUCHON (Nicole) et BLANCHOT (Pierre), *Mennecy d'hier et d'aujourd'hui*. Mennecy, Association « Mennecy et son histoire », 2008, in-4°, 132 p., ill.
Jolie monographie très bien illustrée qui résume agréablement les abondantes connaissances que les auteurs ont réunies depuis 1984 dans le bulletin de « Mennecy et son histoire ». On aurait aimé plus de précisions sur les origines lointaines de la ville.

DUMÉZIL (Bruno), *Brunehaut*. Paris, Fayard, 2008, 559 p., ill.
Rassemblement important de sources sur cette reine mérovingienne. Essai de réhabilitation peu convaincant.

En remontant la Renarde. S. l., Savaren [Société des amis de la vallée de la Renarde], 2008, in-8°, 49 p.
Présentation géologique, géographique, floristique, faunistique et du patrimoine de la vallée et des communes traversées par la Renarde, qui doit beaucoup au beau livre de Simonne Rivière paru en 1981.

Essonne (L') au cœur du rugby français. Évry, Conseil général, 2007, in-8°, 16 p., ill.
Livret de l'exposition présentée aux Archives départementales du 7 septembre au 20 octobre 2007.

Essonne (L') : guide du tourisme et des loisirs 2008. Évry, CDT, 2008, in-8°, 76 p., ill.
Documentation très complète sur châteaux, parcs et jardins, églises, musées, loisirs et hébergements.

Félix Bracquemond et les arts décoratifs : du japonisme à l'Art nouveau, sous la direction de Jean-Paul Bouillon. Paris, Réunion des musées nationaux, 2005, 227 p., ill.
Catalogue de l'exposition présentée à Limoges sur cet artiste parisien (1833-1914) qui peignit nombre de paysages d'Île-de-France.

« Femmes d'Alger dans leur appartement » de Delacroix. Paris, Éd. Somogy, 2008, in-8°, 56 p., collection « SOLO ».

Figures et vous : les Courcouronnais en images. Montgeron, impr. Desbouis-Grésil, s. d. [2008], in-8° carré, 76 p.
Moïse Fournier, photographe originaire de Corbeil-Essonnes et Courcouronnais d'adoption a réuni 68 photos de Courcouronnais pour illustrer la vie de cette commune.

FOURCAULT (Annie), BELLANGER (Emmanuel) et FLONNEAU (Mathieu), *Paris/Banlieues : conflits et solidarités. Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006.* Paris, Créaphis, 2007, in-8°, 475 p.
Les crises urbaines. Les réponses apportées par l'État et les collectivités territoriales. Les réactions des habitants. Cette histoire permet de nourrir la réflexion sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

FROISSART (Tony), *L'impasse du sport rural : la Seine-et-Oise de 1880 à 1939.* Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, 363 p.

GALLOIS (Lucien), *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne.* Paris, CTHS, 2008, 360 p.
Réédition de ce livre de base paru en 1908, accompagné d'une riche préface. Prix modeste : 15 .

George Sand : terroir et histoire, sous la direction de Noëlle DAUPHIN. Rennes, PUR, 2006, 300 p., collection « Histoire ».
On sait que George Sand vécut plusieurs années à Palaiseau.

Guide de golf et de tourisme : l'Essonne tout en swing ! Évry, CDT, 2008, in-8°, 43 p., ill.

Guide randonnée : l'Essonne et vos randonnées prennent du relief. Évry, CDT, 2008, in-8°, 67 p., ill.

Habitats et peuplements tardiglaciaires du Bassin parisien, rapports de projet collectif de recherche. Nanterre-Saint-Denis, UMR 7041 – SRA d'Île-de-France, 2005-2008.
p. 85-113, « Taphonomie des sites tardiglaciaires dans la vallée de la Seine en aval de Corbeil-Essonnes » par L. COSTA, M. OLIVE, S. ROBERT,

A. ROBLIN-JOUVE et P. RODRIGUEZ (2005) et « Spécificités des armatures osseuses du Bassin parisien » par J.-M. PÉTILLON (2008).

Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime. Évry, Université du temps libre et SHAEH (t. XIX des Mémoires), 2008, in-8°, 212 p., ill.
Première synthèse pour l'Essonne, ce travail collectif réunit une masse considérable d'informations. De bonnes tables en favorisent la consultation. Nous regrettons toutefois une documentation insuffisante sur Corbeil où l'enseignement des chanoines de Saint-Spire est attesté dès le XIIe s.

Histoire et mémoires des immigrations en région Île-de-France : inventaire des sources. Paris, Génériques, 2008, in-4°, 434 p.

Histoire et mémoires des immigrations en région Île-de-France : récit historique, sous la direction de Natacha LILLO. Paris, Université Paris VII, 2008, in-4°, 102 p.
Il s'agit de l'immigration aux XIXe et XXe s.

JARDIN Marie Claude, *L'enchanteresse de Châteaubriand_Nathalie de Noailles, duchesse de Mouchy, née Laborde (1774-1935)*, Histoires et Patrimoine, 2008, 216 p.

JESTAZ (Bertrand), *Jules Hardouin-Mansart*. Paris, Picard, 2008, 399 + 255 p.
Ce gros travail met en valeur l'œuvre de l'architecte qui n'a pas travaillé que pour Versailles, loin s'en faut.

JULIEN (Michèle), « À la recherche des campements d'hiver dans le Magdalénien du Bassin parisien » dans *Variabilité des habitats tardiglaciaires dans le Bassin parisien et ses alentours : quelles significations ? Actes de la table ronde : séance de la SPF du 20 novembre 2005*, Paris, 2006, p. 695-709.

JULLIARD (Jacques), *L'argent, Dieu et le Diable : Péguy, Bernanos, Claudel face au monde moderne*. Paris, Flammarion, 2008, in-8°, 230 p.

Juste le temps d'un regard : Sénart en Essonne. SAN de Sénart, 2008, in-8°, n. p., ill.
Recueil de photographies en noir et blanc sur l'est de l'Essonne.

KALAMAR (Stefan), *Sur le rôle du Temple de la Gloire d'Orsay comme modèle du Marientempel d'Eisenstadt*. Orsay, Office du tourisme de la Vallée de Chevreuse, 2008, in-8°, n. p., ill.
Traduction française par Sigrid COZ et Denys KLEIN d'un article prouvant la paternité du Temple de la Gloire par rapport au Marientempel.

LE BOHEC (Yann), *La province romaine de Gaule lyonnaise (Gallia Lugdunensis) : du Lyonnais au Finistère*. Dijon, Éd. Faton, 2008, in-4°, 358 p., ill.

Très bel ouvrage où l'illustration tient une large part. Vaste synthèse sans doute satisfaisante pour des amateurs éclairés. Elle déçoit l'archéologue local qui estime très mal représentée sa région sur la carte de la Gaule lyonnaise (p. 16-17) : ne figurent ni les voies Sens-Paris et Sens-Chartres, ni aucun site dans le quadrilatère Paris-Chartres-Melun-Meaux. Pas une commune de l'Essonne n'est citée dans la table !... On trouve cependant, dans les illustrations, mention de Saclas, Dourdan et Souzy-la-Briche et, dans le texte, de Grigny et Videlles (monnaies). Notre bulletin ne figure d'ailleurs pas dans la liste des publications citées.

LECLERE Jean Pierre, *Halles d'autrefois-Patrimoine d'aujourdhui*, Bron, Cheminement, 2008, 252 p. (Arpajon p. 109-110, Méréville p. 112-115, Milly 115-116).

LEFEBVRE (Véronique), *Au cœur de la matière : 50 ans de recherche au CEA de Saclay*. Paris, Le Cherche Midi, 2002, in-4°, 216 p., ill.

Lycée (Le) de Corbeil a 50 ans ! 1958-2008 : un demi-siècle au lycée Robert Doisneau. Éd. du Livre unique, 2008, in-8° carré, 48 p., ill.
Textes coordonnés par Odile NAVE.

Mémoire d'un territoire : les ressources documentaires des fonds locaux. Évry, Comité d'agglomération « Évry Centre Essonne », 2008, in-4° oblong, 24 p., ill.

« Mémorial » (Le) de Jean de Thoulouse, prieur-vicaire de Saint-Victor de Paris. t. 2, *les années 1638-1659*, édition établie et présentée par Jean-Baptiste CAPIT. Turnhout (Belgique), Brépols, 2008, in-8°, 703 p.

Nous avons donné, dans notre bulletin de 2001, une longue analyse du tome 1 rédigée par Jean-Baptiste Capit lui-même. Ce deuxième et dernier volume des mémoires du victorin Jean de Thoulouse nous conduit de 1638 à la veille de la mort de l'auteur en décembre 1659.

Un changement important intervient dans sa vie en 1641, lorsqu'il est expulsé de sa charge de prieur de l'abbaye parisienne à la suite d'une coalition d'hostilités et se trouve contraint de réoccuper sa cure d'Athis-sur-Orge. De façon concomitante, une modification des centres d'intérêt s'aperçoit : le texte est davantage orienté vers les événements du siècle, au détriment des détails de la vie de l'abbaye, et l'on observe une provisoire diminution de la place donnée aux documents ecclésiastiques inclus dans le cours de la narration.

Ces changements accroissent l'intérêt de ces mémoires. Jean de Thoulouse consacre quelques développements aux dernières années de Louis XIII et au complot de M. le Grand, puis s'intéresse aux troubles de la Fronde : on trouvera en particulier un récit de l'évasion du cardinal de Retz et de son périple avant qu'il ne joue son rôle dans le conclave menant à l'élection d'Alexandre VII. Jean de Thoulouse évoque aussi les dernières années de la guerre de Trente Ans. Mais on retrouve surtout l'écho de la grande affaire qui agite tout Paris et le royaume : le jansénisme, à propos duquel le chanoine augustin,

toujours homme de juste milieu, montre son attachement à la règle tout en affirmant son respect de la prérogative pontificale.
Comme dans le premier volume, le Mémorial procure en outre nombre d'utiles renseignements biographiques sur les confrères de l'auteur.
Il nous apporte aussi des précisions sur les événements de la Fronde à Athis et environs, sur la météorologie (grêle de 1644, abondance de vin en 1649, inondations de 1649 et 1651) et sur les autres prieurés victorins de Saint-Guenault à Corbeil et d'Oncy.
Un excellent index de 124 p. rend aisée toute recherche.

Métropole (La) parisienne : centralités, inégalités, proximités, sous la direction de Thérèse SAINT-JULIEN et Renaud LEGOIX. Paris, Belin, 2007, 333 p.

MORIN (Christophe), *Au service du château : l'architecture des communs en Île-de-France au XVIIIe siècle*. Paris, Publ. Sorbonne, 2008, 472 p.
Corpus rassemblant plus d'une centaine de châteaux (dont plusieurs de l'Essonne) d'intérêt historique plus qu'archéologique : les bâtiments annexes sont étudiés du point de vue de leur utilité et de leur valeur symbolique.

Mystère (Le) Lapérouse ou le rêve inachevé d'un roi. Éd. de Conti, 2008.
L'association « Salomon » fait le point sur la malheureuse expédition de Lapérouse en 1786-1787. Un premier drame avait eu lieu en Alaska au « Port des Français » où périrent vingt-et-un marins dont Édouard et Ange de La Borde, le 13 juillet 1786, en mémoire desquels fut érigée la colonne rostrale dans le parc de Méréville, maintenant à Jeurre.

NAVE (Odile) et GRIG (Agnès), *Les Années Mione à Chamarande : Augusto Mione et la Construction moderne française (1920-1960), les années Mione à Chamarande (1960-1970)*. Évry, Conseil général, 2008, 31 p., ill.

OLIVE (Monique) et PIGEOT (Nicole), « Le fractionnement des chaînes de débitage à Étiolles : un moyen de définir l'espace et le temps de l'occupation » dans *Espace et temps : quelles diachronies, quelles synchronies, quelles échelles ?* Lisbonne, BAR International Series, 2008, p. 81-90.

OLIVE (Monique), « Les Magdaléniens d'Étiolles : des tailleurs remarquables pour un matériau exceptionnel » dans *Les collections du musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France*. APRAIF, 2008, p. 124-125.

Partir en Essonne : spécial groupes 2009. Évry, CDT, 2008, in-4°, 20 p., ill. Propositions de circuits touristiques pour groupes.

PIQUET (Jacques-François), *Répertoire des auteurs et illustrateurs vivant en Essonne*. Évry, Conseil général, 2008, in-8°, 198 p., ill.
Répertoire non exhaustif d'auteurs et illustrateurs vivant en Essonne, au début du XXIe s.

Plein ciel sur l'Essonne verte. Photos de Michel BERGER, textes de Clément WINGLER. Châteauroux, Berger M. Éditions, 2008, in-8°, 248 p., ill.
Très beau livre d'images (photos aériennes) accompagnées de textes très brefs mais pertinents. 161 communes sont présentées par vallées, couvrant la majorité du département (sauf l'extrême nord).

RABINO Thomas, *Le réseau Carte, histoire d'un réseau de résistance antiallenand, antigaulliste, anticommuniste et anticollaborationiste*, Paris, Perrin, 2008, 402 p.
Concerne le Mérévillois André Girard, chef du réseau.

Regards sur... le CESO [Centre Essonne Seine Orge] *c'est ici ! Métamorphose d'un territoire d'Île-de-France*. Athis-Mons et Morsang-sur-Orge, Maison de banlieue et de l'architecture et Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge, 2008, in-8°, 63 p., ill.
Évolution de ce territoire au XXe s. et au début du XXIe s. À consulter aussi le rapport de l'Insee sur ce thème paru fin 2007.

RETZ (Cardinal de), *Œuvres complètes*. Textes établis par Jacques DELON. Paris, Honoré Champion, 2005-2007, 5 vol. in-8°, ill.
Cinq volumes sur les neuf prévus. Réunion des œuvres littéraires et de la correspondance d'affaires ou diplomatique. Remplace et complète l'édition parue entre 1870 et 1920 en 11 volumes dans la collection des « Grands écrivains de France ».

Ris-Orangis : fontaines, lavoirs et bains-douches. Ris-Orangis, Groupe de recherche d'histoire locale, s. d. [2008], in-4°, 18 p., ill.

Ris-Orangis : les personnages importants qui ont marqué notre ville. Ris-Orangis, Groupe de recherche d'histoire locale, s. d. [2008], in-4°, 36 p., ill.

ROUSSELET-PIMONT (Anne), *Le chancelier et la loi au XVIe s : d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de l'Hospital*. Paris, De Boccard, 2005, 635 p.

Servir Dieu, le roi et l'État : Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623) : actes du colloque organisé par l'Association des Amis d'Agrippa d'Aubigné à Saumur du 13 au 15 mai 2004. Paris, Honoré Champion, 2006, in-8°, 695 p.
Dépasse largement le cadre de l'étude biographique et propose une analyse de l'histoire politique et religieuse des guerres de religion. Passionnante communication sur son épouse, mémorialiste et confidente, Charlotte Arbaleste, dont la famille possédait la seigneurie de l'Arbaleste à Grigny.

TEYSSIER (Arnaud), *Charles Péguy : une humanité française*. Paris, Perrin, 2008, in-8°, 330 p.

Vert-le-Grand autrefois. Saint-Michel-sur-Orge, impr. Lefèvre, 2008, in-4° oblong, 173 p., ill.
Très jolie monographie due à l'association « Vert-le-Grand autrefois ». Après un bref résumé des connaissances préhistoriques et historiques, évocation des XIXe et XXe s. à l'aide de nombreuses et belles illustrations.

VIAND (Antide) *et alii*, *Nanterre et les Parisii : une capitale au temps des Gaulois*. Somogy, éd. d'art et Conseil général des Haut-de-Seine, 2008, 128 p.
Catalogue de l'exposition présentée à partir des fouilles faites dans le département de 1994 à 2005, avec synthèse des connaissances. Si l'antiquité de Nanterre est certaine, il est difficile de voir la capitale des Parisii dans ce territoire en limite des Carnutes.

WARESQUIEL (Emmanuel de), *Cent Jours : la tentation de l'impossible (mars-juillet 1815)*. Paris, Fayard, 2008, in-8°, 688 p.
Les Cent Jours à Gand de Louis XVIII qui avait été comte de Provence, seigneur de Brunoy, avant la Révolution.

WINGLER (Clément), *Archives municipales d'Étampes : sous-série 400 Z, fonds Adrien Gaignon*. Étampes, Arch. mun., 2008, in-4°, 26 p.
Adrien-Eugène-Émile Gaignon (1887-1951), dentiste à Étampes de 1909 à 1949, auteur de contes et de romans, fut aussi conseiller municipal à deux reprises et surtout historien. Il fut membre de la commission du musée d'Étampes et de la commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise, ainsi que membre fondateur et secrétaire général de la société des Amis d'Étampes. Voir *Bulletin des Amis d'Étampes et de sa région*, n° 8, janvier 1953, p. 5.

Périodiques

Animation (L') sociale et culturelle au temps des pionniers. Document-mémoire n° 9. Évry, Mémoire de la ville nouvelle, janvier 2008, 72 p., ill.

BIGNON (Olivier) « De l'exploitation des chevaux aux stratégies de subsistance des Magdaléniens du Bassin parisien » dans *Gallia Préhistoire*, t. 48, 2006, p. 181-206.

CAFFIN-CARCY (Odile), « Marie-Madeleine Mercier, nourrice de Louis XV et sa famille, peinte par Jacques Dumont le Romain » dans *La Revue des musées de France*, février 2008, p. 64-72.
Le couple Mercier acheta, de 1723 à 1739, hôtelleries et pièces de terre au Petit-Montrouge et à Bourg-la-Reine.

CONCHON (Anne), « Entre identité individuelle et détermination sociale : le cas de Guyenot de Châteaubourg (1743-1824) » dans *Genèses*, n° 47, juin 2002, p. 42-61.

GASNAULT (Pierre) et DURAND (Jannic), « À propos de reliques byzantines : la translation d'une relique de saint Mammès de Langres à Sceaux en 1726 » dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 2002 (2008), p. 270-286.

HEDEL-SAMSON (Brigitte), « Biot. Musée national Fernand Léger : un événement pour les musées des Alpes-Maritimes » dans *Revue des musées de France*, octobre 2008, p. 32-34.

KLEIN (Denys), « Mère Geneviève Gallois, illustratrice de Péguy » dans *L'Amitié Charles Péguy*, n° 124, octobre-décembre 2008, p. 483-495, ill.
Reproduction de quelques-uns des dessins inspirés des œuvres du poète.

LACAILLE D'ESSE (Odile), « Jardins et peinture en occident », *Jardins de France*, n° 592, 2008 (Méréville et Hubert Robert p. 23).

LAGARDÈRE (Geneviève), « Le chef d'œuvre de François de Troy revient à Sceaux » dans *La Revue des musées de France*, décembre 2008, p. 12-15.
Il s'agit du « Festin de Didon et Énée » acquis par le département des Hauts-de-Seine en 2007. Ce tableau peint en 1704 pour le duc d Maine et sa femme, Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, représente la cour de la duchesse du Maine dans un décor antique. Sa présence à Sceaux est attestée de 1767 à 1793.

LASNIER (Jean-François), « Le parc de Méréville redessiné », *Connaissance des Arts – Le patrimoine en France*, hors série, n° 372, p. 99-114.

LEGRAND Yves, « La guerre des marchés autour de Janville au XVIII[e] siècle », *Bull Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 97, p. 47-54 (concerne Étampes et Méréville).

PÉTILLON (Jean-Marc) et al., « Le magdalénien de la grotte des Scilles (Lespugue, Haute-Garonne). Résultats de l'étude pluridisciplinaire de la collection Saint-Périer » dans *Antiquités nationales*, n° 39, 2008, p. 57-71.
Ce site a été fouillé, en 1923-1924, et publié, en 1926, dans *l'Anthropologie*, par René et Suzanne de Saint-Périer

POISSON (Georges), « Du rural à l'urbain : l'exemple de Juvisy » dans *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 1[er] trimestre 2008, n° 178, p. 39-44.
À propos du *Cahier du patrimoine* n° 88 paru en 2007, consacré à Juvisy.

SAINT-LARY (Maud), « Des vignerons franciliens en quête d'authenticité » dans *Ethnologie française*, t. 38, juillet 2008, p. 551-560.
On recense plus de 92 vignobles en Île-de-France et, chaque année, de nouveaux sont créés.

SALAÛN (Gildas), « Empreintes inédites de l'anneau sigillaire de Childéric 1er : état des connaissances » dans *Antiquités nationales*, n° 39, 2008, p. 217-224.
Découvert, dans sa tombe à Tournai (Belgique), en 1653, volé et détruit en 1831, l'anneau de Chilpéric 1er a, tout de même, laissé à la postérité quatre « authentiques » empreintes.

SCIAMA (Cyrille), « Paul Flandrin ou Alexandre Desgoffe ? Le « carnet de Pornic » » dans *La Revue des musées de France*, février 2008, p. 91-100.
Paul et Hippolyte Flandrin ont beaucoup fréquenté Montgeron.

THOISY-DALLEM (Anne), « La robe de chambre d'Oberkampf : un témoignage rare du vêtement d'intérieur à la fin du XVIIIe s. » dans *La Revue des musées de France*, juin 2008, p. 82-85.

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France a distribué le tome 59 de ses mémoires *Paris et Île-de-France* consacré aux communications présentées au colloque tenu au Perreux en novembre 2006 sur le thème des fêtes et de leur histoire en Île-de-France. Après un avant-propos de Michel BALARD (p. 5-6) et une introduction de Noëlle GÉROME et Alain CORBIN, « Les fêtes et leurs histoires », nous avons noté : p. 85-104, « Les fêtes funéraires à Étampes de 1792 à 1851 » par Françoise HÉBERT-ROUX et Marie-José MAGOT ; p. 263-278, « Les fêtes à Chaville » par Jean-Pierre HASCOET et, p. 279-298, « Les fêtes du plateau de Châtillon » par Monique BARRIER.

Dans *Le Magazine du conseil général de l'Essonne*, n° 93, mai 2008, nous avons relevé, p. 37, « Les mystères de Vigneux » [fouilles de 2007-2008].

Dans le *Papyvore*, n° 25, 1er trimestre 2008, nous avons remarqué (p. 3 à 5), des renseignements sur les entreprises du département (Hélio Corbeil) et, dans le n° 27 (3e trimestre), les événements qui ont marqué le quarantième anniversaire des Archives départementales.

Le Groupe d'études, de recherche et de sauvegarde de l'art rupestre (Gersar) a diffusé son bulletin *Art rupestre*, n° 55 (mai 2008). Nous signalons : p. 9-13, « La réalisation des gravures circulaires dans l'art rupestre de Fontainebleau » [deux abris de Noisy-sur-École] et, p. 14-18, « La question des gravoirs sur tesson de céramique » [abris de Larchant, Malesherbes et Boulancourt en Seine-et-Marne] par Alain BÉNARD ;

Le Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne a fait paraître le n° 30 de *L'Écho du Comité* (octobre 2008). On y trouve l'avancement des recherches faites par ses membres.

La Maison de banlieue et de l'architecture d'Athis-Mons a publié son cahier n° 14, *De la sente à l'avenue*, inventaire des rues de la communauté de communes « Les Portes de l'Essonne ».

L'association « Ballancourt au fil du temps » a diffusé son bulletin *Si Ballancourt m'était conté* en mai. Il s'agit d'une promenade au cœur du village, devenu central après la destruction, vers le XIe s., de la chapelle du petit Saint-Martin (18 p.).

« Bouray et son histoire » a distribué son bulletin n° 29 en janvier. On y trouve « Bouray sous la Restauration de 1815 à 1830 » (38 p.).

La Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres a fait paraître *Le Monmartel* n° 34 (déc. 2007). En voici le contenu : p. 27-32, « Hommage à Jacques CHAMAILLARD (1929-2007) » [peintre et dessinateur] par Jean GAUTIER ; p. 35-61, « Les messieurs Pâris à la conquête de la Louisiane » par Jean-Luc CARTANNAZ ; p. 63-77, « À propos de la baronne Charles-Siegfried d'Oberkirch » par Pierre WITTMER ; p. 78-87, « En Alsace, sur les pas de la baronne d'Oberkirch » par Arlette LAVIGNE-LUKIC ; p. 89-97, « La Société populaire de Brunoy » par Jean LÉRAULT ; p. 99-115, « Une sculpture de Lucien Pallez au Museum, à Brunoy » par Alain SENÉE ; p. 117-143, « Henri Marret, peintre (1878-1964) : sa vie, ses œuvres » par Jean-Jacques POQUIN [œuvres à Brunoy, Saint-Maurice (V.-de-M.) et Angervilliers] ; p. 144-201, « Les écrivains disparus de Brunoy » (2e partie) par J. GAUTIER, Jacques GAUCHET et Jean-François BERTINA et, p. 203-225, « La vie à Brunoy autrefois » par Jean-Pierre ALTOUNIAN.

L'association historique de Dourdan-en-Hurepoix a publié son bulletin n° 54 (déc. 2007-juin 2008). On y trouve : p. 2-11, « La délinquance forestière d'après 50 ans d'archives de la maîtrise des Eaux et Forêts de Dourdan, les dernières décennies de l'Ancien Régime (1739-1789) » par Michel MARTIN ; p. 12-29, « Connaître Dourdan (lettre Q) » par André GARRIOT et Jean-Luc PRETER ; p. 30-37, « Guerres de religion : les troupes du duc de Guise à Dourdan et la bataille d'Auneau (1587) » par Armand LEFEBVRE (1890) ; p. 38-64, « Le siège de Paris » (suite) par Francisque SARCEY (1871) ; p. 65-77, « Lettres d'Égypte du savant Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire à son père à Étampes et à son frère Marc-Antoine Geoffroy-Château (1798-1801) » 3e partie ; p. 78-79, « Mais où est passée la pierre de la Bastille ? » par Odette THIBAULT.

L'association des Amis du château de Dourdan a diffusé ses bulletins de liaison n°s 41 à 43. Nous avons noté, dans le n° 43 (octobre) : « Des artistes de la guerre 14-18 » (Bernard Naudin, Maximilien Luce, Georges Chauvel, André Deboos, Mathurin Méheut), 4 p.

Les Amis de l'église Saint-Germain d'Itteville ont publié leur bulletin n° 12 (décembre). À signaler p. 11 les photos couleurs des six vitraux de l'église.

« Étampes-Histoire » a distribué le n° 9 de ses *Cahiers* (2008). Il s'inscrit dans la thématique « Étampes et ses quartiers » et est consacré au quartier Saint-Martin dont l'étude sera répartie sur deux numéros. Dans cette première partie, nous avons remarqué : p. 9-21, « L'église Saint-Martin : une histoire mouvementée » de Jean-Pierre DURAND ; p ; 22-39, « la population de Saint-Martin des origines à la Révolution » par Michel MARTIN. La section Patrimoine, propose, p. 52-56, « Les décors peints de l'Hôtel Saint-Yon », une étude de Jacques GÉLIS sur ces décors plein de fraîcheur qui ornent la salle de billard, dans le style néo-gothique fort prisé dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ces compositions peintes, représentant les principaux sites et monuments d'Étampes, ont été exécutées par un certain Bizot dont, à vrai dire, on ne sait pas grand chose.

« Linas, patrimoine et traditions » a distribué ses bulletins 38 et 39. Le n° 39 est consacré au « relais de poste sur le grand chemin royal de Paris à Orléans » (24 p.).

La société historique de Longpont-sur-Orge a fait paraître son bulletin n° 21. Nous avons remarqué : p ; 8-10, « Hommage à Jacques MÉDARD », fondateur et premier président de la SHL ; p. 26-27, « Pendant le Moyen Âge, justice implacable à Montlhéry » par Simone de LA HOUSSAYE ; p. 28-29, « Les prévôts de Montlhéry » par Jean-Hugues DECAUX ; p. 33-35, « Trois étonnantes photos » [de l'église de Longpont] par Frédéric GATINEAU ; p. 38-40, « Guerre de 1870 » par Jacques PEYRAFITTE ; p. 41-42, « Les 90 ans de l'armistice de la Grande Guerre 1914-1918 : hommage à nos Longipontains » par Geneviève LETESSIER et, p. 48-49, « Une histoire d'orgue » par le même auteur.

La *Chronique du vieux Marcoussis* n° 3 (fév. 2008) publiée par Jean-Pierre DAGNOT est consacrée aux moulins à vent : p. 1-2, le Déluge de 1470 à la Révolution ; p. 3-6, celui de Briis de 1530 à 1673 ; p. 7-9, celui de Gometz de 1545 à 1666 ; p. 11-12, celui de Janvry de 1574 à 1630 ; p. 13-19, celui de Longpont ou du Mesnil ou du Boulay ; p. 21-24, ceux de Marcoussis ; p. 25-28, ceux de

Montlhéry ; p. 29-32, celui de Villarceau de 1540 à 1871 ; p. 33-35, celui de Montfaucon de 1523 à 1810 et, p. 37-39, celui d'Orsay.

L'association « Histoire et patrimoine de Marolles-en-Hurepoix » a diffusé son bulletin n° 4. Nous avons noté : p. 7-9, « Histoires de quelques lieux-dits » et, p. 10-32, « Retour sur notre exposition » [visites du village].

« Mennecy et son histoire » a distribué son bulletin n° 92. Il comporte : p. 10-29, « Histoire des sapeurs-pompiers de Mennecy » par Ginette HILF et Jean-Pierre MANGE ; p. 30-49, « Souvenirs » [de 1939 à 1996] par Pierre BLANCHOT d'après Maurice SEMENCE ; p. 50-61, « Quand un curé menneçois fait appel à Madame Zola » par Michel ROPERS ; p. 62-66, « Au XIXe s., le bras de fer entre la municipalité et la fabrique » par Nicole DUCHON ; p. 67-72, « Inauguration du centre administratif Jacques Broz, le 20 sept. 2008 : discours de Xavier DUGOIN » [biographie du conseiller municipal défenseur de l'environnement].

La Société d'histoire locale de Montgeron a fait paraître son bulletin 2006-2007. Nous avons relevé : p. 12-72, « Les notables montgeronnais (1789-1848) » par Renaud ARPIN ; p. 73-80, « Le site industriel du Petit-Crosne » par Michel CHANCELIER ; p. 96-103, « Le museum et Brunoy : un clin d'œil de l'histoire » par Pierre ARPIN ; p. 107-110, « Inauguration du monument commémoratif de l'ancienne église de Montgeron, samedi 10 février 2007 » ; p. 111-112, « L'ancienne église Saint-Jacques de Montgeron, un monument disparu » par M. CHANCELIER et, p. 113-119, « Montgeron, étape sur le chemin de saint Jacques ? » par R. ARPIN.

Le Comité d'histoire locale d'Orsay et des environs (CHLOE) a diffusé son cahier n° 15 en novembre. On y trouve : p. 4-11, « Les recherches archéologiques sur le plateau de Saclay » par Daniel GIGANON ; p. 12-17, « L'école primaire laïque à Orsay » par Claire PIERRE ; p. 18-25, « Les origines du puits artésien d'Orsay » par Bernard BRIQUET ; p. 26-33, « L'ASO [Association scolaire d'Orsay] de sa création à nos jours » par André POIRRIER ; p. 34-39, « Au fil des ans, la bibliothèque d'Orsay... » par Giselle CAUJOLLE et Marie NATAF ; p. 40-46, « Le domaine du Bois-Persan » par Jean LAROUSSE.

La Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin a publié son bulletin n° 73 où nous avons remarqué l'intéressant article de José GILLES, « Une découverte à Osny : la maison de Pissaro », p. 33-37. Elle a, également, fait paraître le tome XC de ses Mémoires qui débute par « Marcel Lachiver, un immense historien »,

p. 2-60, un hommage collectif à Marcel Lachiver, qui fut président de la Société de 1975 à 1986. On lira, également, l'article de Jacques DUPÂQUIER et Jean-Pierre RICHEVAUX, « Saint-Jacques dans le Vexin, chemins de Saint-Jacques et anciennes voies romaines », p. 61-95.

La Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins a distribué le n° 162 de son bulletin. Nous avons relevé le très important article de Ghislaine RAVEL sur l' « Application de la Loi de Séparation à Provins et sa région », p. 105-160 et l'article très documenté de Patrice TRIPÉ sur « La station moustérienne de Poigny, près de Provins », p.161-175.

La Société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines a distribué ses deux bulletins annuels. Nous avons noté dans le n° 54 (2e semestre) : p. 8-20, « Le colombier de Saint-Arnoult » par Louise CROISIER ; p. 21-26, « Le Diable à Saint-Arnoult et dans sa région » par Jean-Claude HOUSSINOT et, p. 34-37, « Métier insolite, l'hirudiniculture » par J.-L. CROISIER.

« Monuments et Sites de Seine-et-Marne » a sorti son bulletin n° 40 dans lequel nous avons noté un article du père Ernest FILÂTRE, « Les grottes préhistoriques de Recloses », p. 33-44.

Chronique*

Archéologie

Les très nombreuses trouvailles faites sur le site de la ville nouvelle de **Melun-Sénart** ont fait l'objet de deux belles expositions : de juin à novembre, à l'écomusée de Savigny-le-Temple (ferme de la Coulevrain), « Homo Senartus, ce cousin qui nous ressemble » a rassemblé les découvertes faites par l'Inrap (bijoux, outils, armes, poteries, monnaies, trésor de bronze depuis le Paléolithique jusqu'au Gallo-romain ; à Saint-Pierre-du-Perray, le Gerame (Groupe d'étude et de recherche archéologique de Melun-Sénart et de l'Essonne) qui a réalisé depuis plus de vingt ans la prospection du plateau de Sénart (surtout en Essonne) a présenté, du 9 au 27 novembre, « Vingt ans de découvertes archéologiques en Brie méridionale » rassemblant objets et photos provenant des divers sites mis au jour, de la préhistoire au Moyen Âge, dont nous avons rendu compte dans nos bulletins. Des ateliers d'initiation aux techniques de fouille et une conférence de Gwénola PETIT sur le même thème ont complété ces journées.

À **Étiolles**, l'Office national des forêts a présenté, à la Faisanderie de Sénart, du 9 au 30 novembre, une exposition sur les tranchées de la Guerre 1914-1918, construites dans la forêt en août 1915, comme partie du camp retranché de Paris : cartes, plans, mannequins et outils de l'époque y étaient visibles. En outre, des visites commentées et trois conférences étaient proposées aux visiteurs.

Comme chaque année, le chantier archéologique a accueilli deux stages universitaires : « Technologie lithique », organisé par Nicole PIGEOT et Boris VALENTIN (Paris I et CNRS, UMR 7055), aidés de Monique OLIVE (CNRS, UMR 7041), et « Technologie de l'industrie sur matières dures animales (os, bois de cervidés, ivoire) », organisé par Marianne CHRISTENSEN (Paris I). La nouvelle exposition (la précédente datait des années 80), intégrant les résultats des recherches les plus récentes, a été complétée par quatre panneaux, ce

* Cette chronique est établie par Paulette CAVA*ILLER*.

© 2009 *Essonne et Hurepoix*. Bulletin de la SHAEH

qui en porte le total à onze, réalisés par Danièle MOLEZ, dessinatrice dans l'équipe d'Ethnologie préhistorique (CNRS, UMR 7041) ; en voici les titres : Prologue, L'histoire des fouilles, Le paysage au temps des Magdaléniens, Des habitations diversifiées, Les campements des chasseurs magdaléniens, La vallée de la Seine à la fin du Paléolithique, La chasse, Le renne : un animal plein de ressources, Le silex – L'organisation sociale de la taille, Le silex – Technique et fonction de la taille, Des artistes aussi (panneau sur le galet découvert dans l'habitation D71 [1]

Colloques

Le 12 avril s'est tenu, à Gonesse (95), un colloque sur « l'histoire des hôpitaux ruraux d'Île-de-France du Moyen Âge à nos jours », au cours duquel Chritian CARENTON, d'Étampes-Histoire, a présenté une communication sur l'hospice d'Étampes.

Le 14 mai, aux Archives nationales, s'est tenu, à l'initiative de Jean-Marc DELAUNAY et sous les auspices de la Fédération des sociétés historiques d'Île-de-France, un colloque pour commémorer le traité de Corbeil de 1258 entre Saint Louis et Jacques Ier d'Aragon. Les communications intéressant la région sont les suivantes : « Les sources médiévales de l'histoire de Corbeil et du Hurepoix aux Archives départementales de l'Essonne » par Frédérique BAZZONI ; « Corbeil au milieu du XIIIe siècle »par Paulette CAVAILLER ; « Le prieuré de Saint-Jean-en-l'Île » par Jean-Marc ROGER ; « Le traité de Corbeil vu du royaume de France » par Christian GUILLERÉ. Les actes de ce colloque figureront dans *Paris et Île de France, Mémoires*, t. 60, 2009.

Le 15 mai, une visite du vieux Corbeil eut lieu, sous la conduite de Jean-Michel FRITZ.

Les 29 et 30 novembre, a eu lieu le Forum d'histoire locale, organisé par les Archives départementales, sur le thème « Le patrimoine essonnien à la croisée des chemins ». Le 29, à Chamarande, la journée était destinée aux associations historiques avec de nombreux ateliers méthodologiques : « Les ressources méconnues des musées d'Étampes, Dourdan, Bièvres et Brunoy » par S DUCHENE, I MITTO, -FAMIÉ, E GUIMARD et A-L SAINT-CLAIR ; « Aspects juridiques et techniques de la collecte des témoignages oraux » par C MATHIEU de la DAPM ; « Les documents photographiques » par E GUIMARD, directrice du Musée national de la photographie ; « Les

1. OLIVE M, CHRISTENSEN M, PIGEOT N, TABORIN Y, « Le site magdalénien d'Étiolles en 2006 » in *Essonne et Hurepoix, bull. de la SHAEH*, n° 76, 2006, p.121-135.

documents cinématographiques amateurs » par M-C DELACROIX (Cinéam) ; « Restaurer le patrimoine : déontologie et bonnes pratiques » par S BERHAULT, architecte du patrimoine ; « Nouveaux modes de fonctionnement des dossiers de subventions » par P GERARD du Service du patrimoine culturel du conseil général ; « La méthode d'édition et le rôle des libraires dans la diffusion des ouvrages d'histoire locale » par Alain DEVANLAY, président de la SHAEH. Le 30, à Marcoussis, grand public et amateurs d'histoire purent découvrir l'actualité en matière de patrimoine (promenade organisée par l'Association historique de Marcoussis et quatre conférences animées par Jacques GÉLIS, professeur émérite d'histoire moderne à Paris VIII, vice président de la SHAEH et président d'Étampes-Histoire.

Le 20 décembre, au théâtre d'Étampes, une journée d'études internationale, « Art et architecture à Étampes au Moyen Âge », organisée par Élise BAILLIEUL, a été l'occasion d'échanger sur des thèmes intéressant le Moyen Âge du Xe au XVIe s. : les fouilles du palais du Séjour (1987-1995), méthode historique (traduction des textes médiévaux), histoire de l'architecture, bilan des connaissances sur le bâti médiéval. Les actes de ce colloque constitueront le tome XX de notre série *Mémoires et documents de la SHAEH,* qui sera joint au prochain numro de *Essonne et Hurepoix.*

Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne

En 2008, l'essentiel de l'activité du *Comité* a résidé dans la publication de l'ouvrage *Aventures industrielles en Essonne*, (478 pages, 150 illustrations), comprenant 17 contributions d'intérêt monographique, local ou départemental. Le livre, avec une maquette originale et une présentation soignée de l'imprimerie Lussaud, a été présenté le 25 novembre à la Maison de banlieue et d'architecture d'Athis-Mons. Le Conseil général s'est chargé de diffuser 500 exemplaires auprès des institutions, des chercheurs et des centres de documentation intéressés. La vente des autres exemplaires se poursuit de façon satisfaisante. En complément, le Conseil a distribué auprès du même public près de 400 exemplaires du *Guide de recherches* sur l'industrialisation de l'Essonne, paru en 2005.

Les chercheurs du *Comité* ont participé à trois séances de travail dans le cadre de la préparation d'un ouvrage départemental sur les conflits du travail : le 6 mars au Caran (Archives nationales), le 20 mars à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 4 avril à Chamarande.

Le siège social du *Comité*, après 20 années à Ris-Orangis, est désormais fixé aux Archives départementales de l'Essonne à Chamarande. Il coïncide avec l'espace de conservation de nos publications et le lieu principal de nos recherches. Nous disposons désormais d'une collection complète de publications, après l'acquisition d'exemplaires du colloque de Crosne *La République confisquée ?* et la réédition du numéro 1 *de 89 en Essonne*[2]. Le *Comité* a participé activement au forum d'histoire locale de Chamarande et à la journée grand public de Marcoussis sur le patrimoine, à l'automne 2008.

Les projets pour 2009-2010 sont la publication d'un ouvrage de référence sur les grèves de Draveil-Vigneux de 1908. La poursuite des recherches sur les conflits du travail en Essonne et sur les carrières de l'Essonne vise à deux publications en 2010 et 2011. La progression du site internet (*revolutions-essonne.com*), la mise au point d'un salon du livre local essonnien et l'élargissement du *Comité* font partie des priorités à venir, ainsi que l'approfondissement des liens avec nos partenaires essentiels, le Conseil général, l'Université d'Évry, l'association du Maitron pour l'Essonne, la Maison de Banlieue et d'Architecture, les Archives départementales et la SHAHE.

Congrès

Le 135e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, organisé par le CTHS, aura lieu à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Neufchâtel (Suisse), du 6 au 11 avril 2010. Le thème retenu est « Paysage ». (Pour obtenir le programme d'appel, contacter le CTHS –congres.cths@recherche.gouv.fr)

Conseil général de l'Essonne, Direction des archives et du patrimoine mobilier (DAPM)

Les collections se sont accrues de 1110 ml, ce qui porte le métrage total de fonds conservés à 14089 ml.

• Service éducatif

Un important investissement a été réalisé pour enrichir l'offre électronique sur les pages des archives et proposer des supports exploitables en classe par les professeurs :

– création de 9 dossiers thématiques (d'une vingtaine de pages chacun) téléchargeables sur les pages internet des Archives : Les Cahiers

2. Nous diffusons également la *Vague rouge*, réédition d'un roman social de 1910 (de Rosny aîné) et les actes du colloque du centième anniversaire de la Société des études robespierristes et des *Annales historiques de la Révolution française*.

de doléances ; Decauville, une entreprise mondiale (4 ateliers) ; La papeterie d'Essonnes (4 ateliers) [pour comparaison 5 en 2007],

– réalisation de fiches pédagogiques systématiques à l'occasion des expositions (différents niveaux proposés : primaire, collèges et lycées) avec mise en ligne pendant la durée de l'exposition.

Le nombre des élèves accueilli est en baisse malgré un effort pour relancer l'activité

Au total, 815 élèves : 34 classes (primaires et maternelles : 386 élèves soit 16 classes ; collèges et lycées : 429 élèves soit 18 classes) [pour comparaison 2007 : 1310 élèves et 45 classes tous niveaux].

Un travail de recherche en collaboration avec deux collèges du département pour le Concours de la Résistance a débouché sur le recueil d'un témoignage par les AD91.

• Pôle de la valorisation culturelle

La DAPM a présenté quatre expositions cette année, à Chamarande, dont une réalisation propre, une en partenariat avec le domaine départemental de Chamarande et deux empruntées qui ont été illustrées par des documents de la DAPM.

– « Des ensembles assez grands » (janvier-mars) (Maison de Banlieue et de l'Architecture) : 500 visiteurs,

– « Augusto Mione, entrepreneur de la modernité » (avril-juin) en partenariat avec le domaine départemental de Chamarande : 2607 visiteurs,

– « Du Potager au gazon chéri » (juillet-août) (Maison de Banlieue et de l'Architecture) : 692 visiteurs,

– « Les Archives et Patrimoines en recréation » (septembre-décembre).

L'exposition sur le cresson a été empruntée deux fois en 2008, et elle est maintenant présentée de façon permanente à la Maison du Cresson à Méréville depuis mai 2008.

Les conférences et animations dont certaines autour des expositions, ont été suivies par 544 personnes.

Des animations à destination du jeune public ont touché 290 enfants hors cadre scolaire (140 enfants et parents lors de 2 spectacles en liaison avec l'exposition et 150 enfants et parents lors du Jeu de l'oie des Archives).

• Evènements particuliers

– Journées du Patrimoine : 1830 personnes (toutes animations confondues)

– Fêtes de l'Essonne : 1085 personnes

– Fête de la science : 60 personnes comptabilisées dans les conférences également (chiffres en hausse par rapport en 2007)

– Lire en Fête : 80 personnes

– Forum d'histoire locale (réalisé en partenariat avec vingt acteurs du patrimoine du département (institutionnels et associatifs) : 220 personnes sur les deux journées

• Cours

En 2008-2009, le cours des institutions a été dédoublé, le nombre d'élèves a légèrement augmenté, le volume des cours reste identique. Cours 2007-2008 : 144 élèves (140 heures proposées). Cours 2008-2009 : 159 élèves (140 heures proposées).

• Salle de lecture

Au total, 9215 documents ont été communiqués répartis entre Etat civil, notaires, séries anciennes et séries modernes (7402), Série W (711), Microfilms (61), CD (5), auxquels il faut ajouter la consultation de 534 microfilms venant de l'extérieur.

Le nombre de recherches effectuées sur PC s'élève à 565 dont Généalogie (214), Scientifiques (214), Commerce et JO (40), Divorces et adoptions (97).

• Atelier image

Participation à l'ensemble des expositions :

– 500 documents numérisés pour l'exposition Mione

– un film de 5' sur le patrimoine et les archives diffusé à l'occasion du forum d'histoire locale

– un diaporama d'une soixantaine de documents pour l'exposition sur les archives

– un film sur les activités des Archives : 25 minutes pour l'exposition sur les archives

Enregistrement (entretiens oraux ou films sur des activités parfois directement liés aux expositions) : 440 minutes pour 2008 (11 cassettes de 40 mn).

• Au titre de la fonction patrimoine mobilier, 51 clichés ont été réalisés pour 3 communes inventoriées. (Voir la rubrique Monuments historiques).

Conseil général de l'Essonne, Direction de la Culture, service du Patrimoine culturel

En 2008 les aides départementales aux communes pour les restaurations d'édifices représentent 21 dossiers pour un montant global versé de 653 627 €.

Les aides apportées à 52 associations patrimoniales (historiques, muséales et archéologiques) représentent 80 250 € de subventions

pour leurs projets 2008. De plus, comme chaque année, cinq associations ont été soutenues sous forme conventionnée : l'Amicale JB Salis (Cerny), Le Cyclop (Milly-la-Forêt), la Fondation du patrimoine – délégation de l'Essonne, l'ARIAM (Association Régionale d'Information et d'Actions Musicales en Ile-de-France) et La Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons) pour un montant global de 138 600 €.

Maison Atelier Foujita

La fréquentation annuelle, essentiellement le week-end, est de 4125 visiteurs pour 2008 (hors expositions). Rappelons que la Maison Atelier Foujita accueille les particuliers tous les week-ends sans réservation, et en semaine sur réservation, des groupes, dont régulièrement des groupes d'adultes aveugles.

* la nuit des Musées du 17 mai 2008, avec « Les folles nuits de Foujita » a reçu 143 personnes.

* Lors des Journées du patrimoine de septembre, l'atelier d'art plastique ouvert aux enfants et aux adultes, et le groupe de danseurs contemporains franco-japonais, ont permis d'accueillir 955 visiteurs.

* Lors de la Fête de la Science de novembre, 191 visiteurs, en plus des classes, ont découvert la Maison Atelier Foujita.

Centre archéologique d'Étiolles

* Les Portes ouvertes du chantier de fouilles d'Étiolles ont reçu 4000 visiteurs les 14 et 15 juin 2008.

* Pour la Fête de la Science des visites des Réserves du Centre archéologique ont été organisées : 400 visiteurs en 2008.

Journées du Patrimoine 2008

Les Journées du Patrimoine, organisées par le service du patrimoine culturel, ont permis l'ouverture de 8 équipements départementaux, culturels et environnementaux, les 20 et 21 septembre 2008. La Maison Atelier Foujita, le Musée Français de la Photographie, le Domaine de Chamarande, les Archives départementales, le Domaine de Méréville, le Domaine de Montauger, le Centre archéologique d'Étiolles, la maison départementale de l'Habitat ont ainsi accueilli 10 000 visiteurs. L'édition 2008 affichait une hausse de 30 % en comparaison de l'année précédente. Les sites d'Étiolles et de Méréville, spécialement ouverts pour l'occasion ont connu de véritables pics de fréquentation, tandis que l'intérêt du public pour les lieux patrimoniaux emblématiques du département, que sont Chamarande et la Maison Atelier Foujita, ne se dément pas.

Expositions

Outre les expositions des Archives départementales et de la Maison de banlieue et de l'architecture (voir Villes : Athis-Mons), nous signalons :

– au musée de Port-Royal-des-Champs (Magny-lès-Hameaux, Yvelines), « Mère Geneviève Gallois (1888-1962) : vision du cloître au XXe siècle », cycle de gouaches consacré à la vie conventuelle au monastère de Limon à Vauhallan, de mai à juillet.

– aux Archives départementales des Hauts-de-Seine à Nanterre, « Les Hauts-de-Seine dans la tourmente, juillet 1870-mai 1871 » de janvier à juin.

– au Musée national de la céramique de Sèvres, « Sèvres, Vienne, Berlin, ors et décors, 1800-1850 », de mai à juillet (quatre cents porcelaines évoquent les luxueux cadeaux royaux et diplomatiques destinés aux cours d'Europe les plus illustres).

Monuments historiques

La Commission départementale des objets mobiliers s'est réunie le 31 janvier, dans sa nouvelle composition qui comprend plusieurs membres de notre société : au titre des représentants d'association : Alain DEVANLAY (suppléante : Annie JACQUET) et Jacques GÉLIS (suppléante : Françoise HÉBERT-ROUX) et au titre des personnalités : Nicole LEMAITRE, Anne d'ANDURAIN et Sylvain DUCHÊNE.

Une communication a été présentée sur les résultats de la restauration, intervenue de mars à novembre 2007, des deux gisants « dits de Morionville », transférés, en 2004, dans l'église Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel. Cette restauration a soulevé certaines interrogations sur la datation réelle de ces œuvres, censées remonter au XVe siècle et qui s'avèreraient, après interventions, analyse du type de sculpture et découvertes fortuites (ossements), remonter, plutôt, au XIIIe siècle, ce qui remettrait en cause l'attribution des gisants (Margueritte de Bruyères, morte en 1419, et sa belle fille, Jacqueline de Beauvais, décédée auparavant)[3].

L'annonce a été faite d'un nouveau don de près de 700 objets par Mme Foujita au Conseil général ; ils viennent enrichir la collection

3. BALUFIN Christiane, « À propos de deux gisants, histoire des seigneurs de Bruyères-le-Châtel » in *Essonne et Hurepoix, bull. de la SHAEH*, n° 75, 2005, p. 68-82.

Foujita (CMH), conservée dans sa maison-atelier à Villiers-le-Bâcle et seront protégés à l'identique.

La commission a décidé l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de plusieurs objets : les bancs fermés, bannière de la Vierge et tableau reliquaires avec paperolles (XIXe s.) de l'église Saints Pierre et Eutrope d'Angerville ; les bancs fermés, table de communion en fonte, grille du chœur, fonts baptismaux en fonte et reliquaire-monstrance de saint Philibert (XIXe s.) de l'église de Brétigny-sur-Orge ; cinq huiles sur toile avec cadre conservées dans l'église Saint-Étienne de Corbeil-Essonnes : une « Pieta » (XVIIe s.), une « Nativité de la Vierge » (XVIIe s.), une « Annonciation » (XVIIIe s.), un « Jésus chez Marthe et Marie » (XIXe s.) et une « Lapidation de Saint-Étienne », copie (XIXe s.) du tableau peint en 1651 par Charles Lebrun et conservé à Notre-Dame de Paris ; deux panneaux de boiserie (XVIIIe s.) et un ombrellino de procession (XIXe s.) de l'église Saint-Étienne de Dourdan ; un « Saint-Augustin en prière », huile sur toile avec cadre, par Charles Revel (XIXe s.) de l'église de l'Assomption de Forges-les-Bains ; une « Adoration des Mages », huile sur toile dans retable (XVIIe s.),un « Sommeil de l'Enfant Jésus » (XVIIIe s.), un « Saint-Jean-Baptiste » en pierre (XVIIIe s.), la chaire en bois sculpté (XVIIIe s.) et un crucifix (XIXe s.) de l'église Notre-Dame du Mont Carmel de Janvry ; une Vierge (XVIe s.) et un Saint-Eutrope (XVIIe s.), statues en bois sculpté en ronde bosse de l'église de Saint-Germain-lès-Arpajon ; dans l'église Saint-Sulpice de Varennes-Jarcy, une copie (XVIIIe s.) du « Saint-Joseph charpentier et l'Enfant Jésus » de Jean-Bernard Restout (1732-1797) conservé dans l'église Saint-Médard de Brunoy ; les stalles et les portes en bois sculpté du meuble de sacristie (XVIIIe s.), un « Christ en croix » et un « Saint Charles Borromée communiant les pestiférés de Milan », huiles s ur toile (XIXe s.), et une autre copie (XIXe s.) de la « Lapidation de saint Étienne », peinte en 1651 par Charles le Brun, de l'église Saint-Denis de Viry-Châtillon.

Ont également, été proposés pour le classement : la dalle funéraire de Jean de Baillon (XVIe s.), non protégée, de l'église de Janvry, et celle de Claude de Baillon (XVIIe s.), non protégée, de l'église de Forges-les-Bains ; dans l'église Saint-Clair de Gometz-le-Châtel, la cloche (XVIIe s.) fondue par Le Gay , non protégé ; et deux autres objets déjà inscrits à l'Inventaire, la chasse-reliquaire de saint Corbinien de Saint-Germain-lès-Arpajon et l'ensemble de sept tapisseries (XIXe s.) de l'église de Grigny.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Le musée des Années 1930 de Boulogne-Billancourt a présenté, de décembre 2008 au 25 janvier 2009, une exposition « Yves Brayer, la passion de peindre (1900-1990) ».

Le musée de l'Annonciade de Saint-Tropez a proposé, au cours du premier trimestre, l'exposition « Pierre Bonnard, dessins ».

Une exposition consacrée à Gustave Caillebotte a été présentée à Brême (Allemagne) sous le titre « Über das Wasser » du 23 juin au 5 octobre. Passée ensuite à l'Ordrupgaard de Copenhague à partir du 17 octobre, elle y restera jusqu'au 22 février 2009 avant d'être transférée au musée Thyssen-Bornemisza à Castagnola (Italie) du 16 mars au 14 juin 2009.

Parmi les œuvres présentées au musée d'Orsay du 8 octobre 2008 au 1er février 2009 dans l'exposition de pastels intitulée « Le mystère et l'éclat », figurait un pastel du même artiste, « Baigneurs, bord de l'Yerres » (1877), du musée d'Agen. Y figuraient aussi des pastels de Degas provenant de la collection Caillebotte et de la collection Gourgaud.

Une coupe récompensant un lauréat du concours régional agricole de Chartres, en 1877, réalisée en argent par la maison Christofle, décorée de moutons, de têtes de taureaux et de cornes d'abondance (H : 0,60 m) a été mise aux enchères le 5 décembre 2007[4].

Un portrait de Jean Cocteau par Andy Warhol, acrylique sur toile, daté de 1985, a été proposé à l'Hôtel Drouot, le 25 juin[5].

Du 9 octobre 2008 au 2 février 2009, s'est tenue au Louvre l'exposition « Picasso-Delacroix : femmes d'Alger » et, du 28 novembre au 2 mars, « Delacroix et la photographie » au musée Delacroix.

Une aquarelle d'Albert-André Dunoyer de Segonzac (1884-1974), « Le chemin » [peut-être à Boussy-Saint-Antoine, son village natal], a été proposée le 15 février à l'Hôtel Drouot[6].

Un dessin à l'encre de Foujita, « Femme en prière », a été mis en vente à l'Hôtel Drouot, en octobre[7].

Un pastel d'Armand Guillaumin, « Meules à Lardy » (1887), a été proposé à l'Hôtel Drouot le 10 février puis le 16 juin[8].

4. Reproduction dans *La Gazette de l'Hôtel Drouot*, 30 nov. 2007.
5. *Id.* dans *id.*, n° 22, 6 juin 2008.
6. *Id.* dans *id.*, janvier-février 2008.
7. *Id.* dans *id.*, n° 32, 26 septembre 2008.
8. *Id.* dans *id.*, janvier-février et 30 mai 2008.

Deux plaques émaillées de Fernand Léger, « Petites femmes au perroquet bleu... » et « Visage de femme en couleurs... », ont été proposées à Drouot-Richelieu le 19 juin[9]. Une exposition consacrée à cet artiste, « Les constructeurs », a été proposée par le musée F. Léger de Biot de décembre 2008 au 12 janvier 2009,

Une paire d'encoignures en marqueterie et bronze doré de Jean-François Leleu, commandée par Armand-Louis Pâris de Monmartel, marquis de Brunoy, pour son château puis passée au comte de Provence en 1774 (salon des nobles du petit château) puis, après la Révolution, à la famille Nicaud, de Limoges, a été vendue 346 976 euros, frais compris, le 19 décembre 2007[10].

Un tableau de Maximilien Luce, « Rolleboise, baignade » (v. 1928), a été proposé à l'Hôtel Drouot le 16 juin[11]. Une exposition consacrée à ce peintre, « Maximilien Luce, les travaux et les jours », s'est tenue au musée de l'Annonciade à Saint-Tropez à partir du 5 juillet.

Le 19 septembre, à Brunoy, en ouverture des Journées du patrimoine, a été inaugurée la statue en bronze de Talma, réalisée par France Hilbert, sur le parvis du théâtre de la Vallée de l'Yerres.

France 5 a consacré, le 17 janvier, une soirée à Louise de Vilmorin (1902-1969).

La librairie Ménard à Sauliac-sur-Célé (46330) a proposé, dans son catalogue d'avril, pour 4 500 euros, le *Dictionnaire des jardiniers*... par Philippe MILLER, 8e édition, traduite en français par M. de CHAZELLES (Paris, Guillot, 1785-1788, 10 vol. in-4°) et dédicacée au comte de Provence. Outre Brunoy, cet ouvrage concerne Épinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine, terrains d'emprise du « jardin anglais » réalisé autour de la boucle de l'Yerres pour le frère du roi. Il est probable que cet ouvrage a contribué à la formation des professionnels du jardinage et de l'arboriculture dans la basse vallée de l'Yerres, à la fin du XVIIIe siècle et au cours du XIXe siècle.

Pierre WITTMER

9. *Id.* dans *id.*, n° 18 du 9 mai 2008.
10. *Id.* dans *id.*, du 11 janvier 2008.
11. *Id.* dans *id.*, n° 21 du 30 mai 2008.

Patrimoine

Athis-Mons

La Maison de banlieue et de l'architecture a proposé deux expositions : du 21 mai au 12 juillet, « Le Ceso [Centre Essonne Seine Orge] c'est ici ! » et, du 12 novembre au 11 avril 2009, « Aux fours et aux moulins : patrimoine industriel en Essonne ».

Bièvres

L'association du musée français de la Photographie a présenté, du 9 au 16 novembre, une exposition sur Nadar (Félix Tournachon) et son fils Paul qui habitèrent l'Ermitage, à Draveil.

Brunoy

En hommage à Jacques Chamaillard (1929-2007), dessinateur et peintre, la Société historique et archéologique de la vallée de l'Yerres a organisé, du 7 au 15 novembre, une exposition d'une soixantaine d'œuvres de cet artiste.

Corbeil-Essonnes

Le SIARCE (Syndicat intercommunal d'assainissement et de restauration de cours d'eau) a fêté son cinquantième anniversaire le 31 janvier à la salle des fêtes de Saintry-sur-Seine.

Courcouronnes

Du 8 au 13 avril, le Comité d'histoire locale a proposé, à la ferme des Mathurins, une exposition sur les origines agricoles de la commune et de sa région.

Crosnes

L'association « Crosne et son patrimoine » a présenté, les 10 et 11 novembre, à la salle des Feuilles mortes, une exposition, « La Grande Guerre des Crosnois ».

Dannemois

Ghislaine Pasty a organisé l'exposition « Dannemois se raconte : la guerre de 1870 dans mon canton » visible les 20, 21, 27 et 28 septembre à la salle J.-P. Cayot.

Dourdan

Du 12 juillet au 14, on a pu visiter l'exposition « Les maisons sur catalogues d'architecture édités à Dourdan au début du XXe siècle ». Deux chantiers de rénovation ont débuté au château : les remparts sud et la mise en valeur d'une partie du rez-de-chaussée.

Étampes

« Étampes-Histoire » a fêté ses vingt ans le 12 octobre au théâtre de la ville. Après un diaporama d'accueil, on a pu entendre deux conférences : « Vingt ans d'activité » ; « Claude-François Boncerf » et, en conclusion, « À quoi sert l'histoire locale ».

Cette association a, en outre, comme chaque année, proposé ses conférences mensuelles : en janvier : « Les moulins de la vallée de la Juine au fil du temps par Christian CARENTON et Marie-José MAGOT ; en février : « La musique au théâtre d' Étampes » par Josette BOURDEAU ; en mars : « Représenter l'espace : une histoire de la cartographie » par Gérard CHAPPART ; en avril : « Justice, délinquance et criminalité au pays d' Étampes de 1380 à la Révolution » par Michel MARTIN ; en mai : « Le docteur Amodru (1849-1930), un "catholique social", député de l'arrondissement d'Étampes » par Jacques GÉLIS ; en juin : « Le domaine de Valnay : d'une seigneurie à un bien municipal » par Françoise HÉBERT-ROUX ; en septembre : « Notables et réseaux familiaux à Étampes (1750-1850) » par Jean-Pierre DURAND ; en novembre : « Geoffroy-Château, frère de Geoffroy-Saint-Hilaire : un Étampois dans les guerres du Directoire et de l'Empire » par Bruno DURAND ; en décembre, « Les Mathurins d'Étampes : un ordre religieux pour le rachat des captifs » par Jean-Luc LIEZ.

Le service du tourisme de la ville a organisé des visites découvertes de la cité : en octobre : le Théâtre, en novembre : Félix-Henri Giacometti, en décembre : l'église Saint-Martin, en janvier : le quartier Saint-Gilles, en février : la fresque du Tribunal et en mars : le quartier Saint-Pierre.

Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, et à l'occasion de présentation de « L'Enfant Dieu », marbre d'Élias Robert déposé au Musée intercommunal de l'Étampois par le Musée d'Orsay, Sylvain DUCHÊNE, conservateur du musée, a donné une conférence sur « La place de l'Enfant Dieu dans l'œuvre d'Élias Robert ».

Toujours en septembre, une exposition « Saint-Basile, pages de chronique » a été présentée à l'Hôtel Anne-de-Pisseleu

Évry

Le 13 décembre, Jacques LONGUET a fait une conférence sur « Naissance et maturité d'un territoire : art, architecture, culture, société et économie ». Elle fut suivie de la projection du film de Dominique PLANQUETTE, *Construction d'une ville nouvelle*, et de la présentation de la publication *Mémoire d'un territoire...* En même temps, était proposée, à la médiathèque de l'Agora, l'exposition « Mémoire d'un territoire : images de pionniers ».

La Ferté-Alais

Le Club d'histoire fertois a réalisé au mois de mai une belle exposition sur « Les Celtes en Essonne » (trouvailles de Puiselet-le-Marais en 1878, 1898, 1910...).

Igny

Du 30 mai au 14 juin, l'association « Mémoire vivante d'Igny » a organisé une exposition sur les moyens de locomotion anciens : « Retour-aller à Igny, à pied, à cheval, en voiture... ».

Issy-les-Moulineaux

Au musée de la Carte à jouer, on a pu voir, jusqu'au 13 avril, l'exposition « Exploit dans le ciel d'Issy : un kilomètre, à l'aube de la navigation aérienne ».

Les Molières

« Mémoire du Village » a organisé en décembre une projection « À la découverte des Molières 1900-1950 ».

Linas

L'association « Linas, patrimoine et tradition » a présenté, en juin, une exposition « Linas d'hier à aujourd'hui » et a contribué à la pose d'une plaque commémorative sur la gare de l'Arpajonnais.

Longjumeau

L'Association « Renaissance et Culture » a présenté une exposition sur « L'architecture religieuse dans le bassin méditerranéen », en septembre, et, en novembre, une autre exposition pour le 90e anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918.

Longpont-sur-Orge

La Société historique a fêté ses vingt-cinq ans le 28 juin dans la cour de la Grange aux Dîmes, en collaboration avec les associations historiques du canton (Linas, Marcoussis, Marolles-en-Hurepoix, Longjumeau, , Nozay, Saint-Michel-sur-Orge) et la participation de Jacques PEYRAFITTE.

Magny-lès-Hameaux

Parmi les conférences proposées par les Archives départementales et le service archéologique des Yvelines, nous avons noté, le 8 avril, « Les pierres tombales de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs à Magny-lès-Hameaux ».

Maisons-Alfort

Le 1er novembre a été rouvert au public le musé de l'École vétérinaire, dénommé de 1991 à 2008 musée Fragonard, après complète rénovation des bâtiments et restauration des collections – principalement les célèbres écorchés d'Honoré Fragonard[12].

Marcoussis

L'Association historique de Marcoussis a présenté, en novembre,à l'Orangerie des Célestins, une exposition « La musique à Marcoussis

12. Voir *La Revue des musées de France*, février 2009, p. 13-16, ill.

– Autour de la Lyre ».Par ailleurs, nous avons noté que les archives du château (marquis Arnaud de Puységur 1752-1825 ; familles La Baume-Pluvinel, Blacas, Balzac d'Entragues...) ont été mises en vente à l'Hôtel Drouot le 30 novembre[13].

Marolles-en-Hurepoix

L'association « Histoire et Patrimoine » a présenté deux expositions en septembre : à La Ferme, « La Juine, la rivière et l'homme » réalisée par « Saint-Vrain et son histoire », et, à l'église : « Sous la protection de Saint-Georges et de Notre-Dame de l'Assomption » réalisée par l'association.

Montlhéry

La Maison du patrimoine a présenté, du 13 au 27 août, une exposition consacrée aux châteaux forts en Essonne.

Nainville-lès-Roches

L'association « Dannemois se raconte » a proposé, le 3 février, une exposition sur le chemin de fer en grande banlieue.

Orsay

Le « Comité d'histoire locale d'Orsay et environs » (CHLOE) a organisé, le 4 décembre, une soirée au cours de laquelle on a pu entendre quatre exposés, dont : « L'école publique laïque à Orsay » par Claire PIERRE ; « La distribution de l'eau à Orsay avant le forage du puits artésien » par Pierre CATHALA et « Pierre DELARUE-NOUVELLIÈRE, illustrateur et humoriste ferrovipathe orcéen » par Alexis TRIMOUILLE.

Saclas

Du 3 au 6 octobre, on a pu visiter, au centre social, une exposition réalisée par l'association « Saint-Vrain et son histoire » : « La Juine, la rivière et l'homme » (moulins, pêcheurs, cressonniers, tourbiers, vanniers, marais, faune, flore, ponts et lavoirs).

13. *La Gazette de l'Hôtel Drouot*, n° 13, 4 avril 2008, p. 108.

Sainte-Geneviève-des-Bois

Le gouvernement russe a alloué 692 700 euros à la ville pour le renouvellement des concessions des sépultures d'émigrés russes tombées en déshérence, dans le cimetière orthodoxe.

Sainte-Mesme

L'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme a terminé un travail de recherche qui lui permet d'affirmer que l'étang de Cottereau a servi à accroître le débit de l'Orge pour faire tourner les moulins jusqu'aux premières années du XIXe siècle

Savigny-sur-Orge

L'association « Souvenir du maréchal Davout » créée, en 2005, pour commémorer le bicentenaire de la bataille d'Auerstadt, a réuni, avec l'aide des descendants du maréchal, assez de documents pour constituer un petit musée (visite sur réservation au 01 69 54 40 66).

À la ferme de Champagne, le centre d'action éducative a proposé, en février et mars, une exposition : « Le château : une prison sans barreaux ? Un patrimoine au secours des enfants de justice, XIX-XXe siècles ».

Sceaux

De décembre 2008 au 6 février 2009, s'est tenue, dans le parc et dans les écuries du domaine, l'exposition « Atget et Sceaux, entre rêve et réalité ».

Sèvres

Une tasse avec sa soucoupe en porcelaine tendre à décor polychrome réalisée en 1761 a été vendue 55 000 euros à l'Hôtel Drouot, le 9 avril. Son décor est supposé représenter Jean-Joseph de Laborde, banquier du roi et futur seigneur de Méréville, à sa table de travail[14].

14. Reproduction dans *La Gazette de l'Hôtel Drouot*, n° 15, 18 avril 2008.

Valpuiseaux

La nouvelle association historique « Valpuiseaux Histoire » (AVE), créée en avril, a réalisé, en juin, une exposition présentant sur une douzaine de panneaux, une trentaine de photos anciennes et 90 cartes postales dont les plus anciennes remontent à 1903. L'AVE s'est déjà doté d'un site internet (aveval.fr).

Vauhallan

Le syndicat d'initiative a proposé, au mois de janvier, « La place du village » à travers cartes postales et documents. En association avec l'abbaye Saint-Louis-du-Temple, il a proposé, le 21 septembre, outre les visites habituelles au sein de l'abbaye, une exposition sur « Les fermes du plateau de Saclay ». Enfin, à l'occasion du 90e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, il a organisé, le 25 octobre, une conférence du général André BOURACHOT sur « Vauhallan et le camp retranché de Paris » et une exposition, « Vauhallan et alentours dans la Première Guerre mondiale », du 3 au 13 novembre.

Verrières-le-Buisson

« L'Historique de Verrières » a présenté deux expositions : au mois de juillet, « La ligne de Sceaux au fil du temps » et, au mois d'août, « 1944 : cette année-là ».

Viry-Châtillon

On a pu visiter, en septembre, à l'espace culturel Condorcet, une exposition sur « Châtillon : un quartier entre terre et eau ».

Wissous

Un film documentaire (DVD) tourné en 2007 et 2008 sur l'histoire de la ville à travers les archives cinématographique est disponible auprès de l'Association pour l'environnement et le patrimoine de Wissous (APEPAW, 5 rue du Bas des Glaises 91320 Wissous) au prix de 15 €. L'association, avec le soutien du Conseil général, a offert à la commune une plaque, apposée sur l'église Saint-Denis, pour signaler son classement aux Monuments Historiques (depuis 1913). Elle a, également, réalisé une belle plaquette pour mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Nécrologie*

Michel BOSCHER est décédé le 26 septembre 2008. Né à Évry-Petit-Bourg en 1922, élève de l'École libre des sciences politiques, il était diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit public. Commissaire-priseur à Paris, depuis 1952, il devint maire de sa commune natale en 1947 et le resta jusqu'en 1977, alors qu'Évry-Petit-Bourg était devenu Évry. Il fut, également, député de Seine-et-Oise, puis de l'Essonne, de 1958 à 1978.

Après le choix d'Évry comme préfecture et site de la ville nouvelle le 14 octobre 1964, alors qu'il y était peu favorable, il se laissa persuader par Paul Delouvrier et devint le maître d'œuvre de la loi sur les villes nouvelles, qui porte son nom, votée le 1er juillet 1970.

Il fut des nôtres pendant plus de cinquante ans et, quoique résidant le plus souvent à Paris, resta fidèle à Évry jusqu'à ses derniers jours.

*

Monsieur Noël TERCINET est décédé le 8 mars à Yerres. Il était des nôtres depuis 1997.

* Ce nécrologue a été établi à partir des informations parvenues à notre connaissance. Il ne prétend pas être exhaustif.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
91730 Chamarande

Cotisation annuelle :

membre ordinaire : 17 €
membre bienfaiteur : 25 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

louisjean
IMPRIMEUR

59, Av. Émile DIDIER
05003 GAP Cedex
Tél. 04 92 53 17 00

Dépôt légal :
476 – octobre 2009

Imprimé en France

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'ESSONNE

BULLETINS

Année 1944	Année 1980	Année 1990	Année 2000
Année 1964	Année 1981	Année 1992	Année 2001
Année 1972	Année 1982	Année 1993	Année 2002
Année 1974	Année 1983	Année 1995	Année 2003
Année 1975	Année 1984	Année 1996	Année 2004
Année 1976	Année 1985	Année 1997	Année 2005
Année 1977	Année 1986	Année 1998	Année 2006
Année 1978	Année 1987	Année 1999	Année 2007
	Année 1988		Année 2008
	Année 1989		

Les bulletins antérieurs à 1990 sont soldés à 5 €.
Les autres bulletins sont vendus 15 €.

◆

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIIIe siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines,* 1975, 178 p., 20 pl., 15 €

XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVIe et XVIIe siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan,* 1979, 85 p., 22 pl., 7 €

XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIXe siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838,* 1983, 74 p., 10 pl., 7 €

XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789*, 1988, 143 p., 26 ill., 15 €

XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799,* 1990, 160 p., 27 ill., 15 €

XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Ile-de-France par les établissements religieux, XIe-XIIIe siècles,* 1993, 160 p., 23 ill., 15 €

XVII – *Archéologie et Numismatique. Miscellanées,* 1998, 96 p., 7 €

XVIII – Louis BRUNEL, *Vincent DUVAL (1722-1807, un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution* 2005, 106 p., 6 ill., 15 €

XIX – Jean-Marie PAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MELON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime* 2008, 212 p., 26 ill., 20 €

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.) : 7 €

◆

TABLE GÉNÉRALE 1895-2004 (1989, 1997 et 2006, 70 +20 + 20 p.) : 10 €

◆

Réduction de 30 % pour les membres de la société sur toutes les publications

◆

C.C.P. de la Société : Paris 1 508-40 M

ESSONNE et HUREPOIX

ANNÉE 2008 – BULLETIN N° 78

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ :
Conseil d'administration, nouveaux membres, Sortie de printemps et Assemblée générale à La Ferté-Alais, Promenade d'automne à Orsay, Villebon-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel 3

Françoise BAZIN : *l'église Saint-Clair de Gometz-le-Châtel* 7

ARTICLES

Paulette CAVAILLER : *Le patrimoine de la collégiale Saint-Spire de Corbeil au XIIIe siècle* 13

Jacques GÉLIS : *Le docteur Laurent AMODRU, châtelain de Chamarande et homme politique (1849-1930)* 31

Michel MARTIN : *Les toponymes d'origine celtique dans le département de l'Essonne* 63

Mathieu BEAUHAIRE : *Conceptualisation et édification de l'hommage aux morts de la Grande guerre en Essonne* 85

Alain BÉNARD : *Les polissoirs de Soucy-la-Briche* 163

Monique OLIVE, Marianne CHRISTENSEN, Nicole PIGEOT, Yvette TABORIN : *Le site magdalénien d'Étiolles en 2008*..... 167

NOTES ARCHÉOLOGIQUES 199

PATRIMOINE ARCHITECTURAL 203

BIBLIOGRAPHIE 207

CHRONIQUE 223

NÉCROLOGIE 241

Essonne et Hurepoix, bulletin de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, est indexé dans la base *FRANCIS* du CNRS et ses articles sont signalés dans *article@INIST*.